

quand les pleurs viennent de Dieu, nous les appellons don de larmes, d'autant que Dieu nous le donne, & nous l'envoye sans que nous le meritions, ny que nous puissions l'obtenir de nos propres forces.

Si ce don estoit en nostre pouvoir, ou nous serions toujours obligez de pleurer nos fautes (au moins quand on ne nous verroit point; car si le monde nous voyoit, il faudroit éviter le danger de la vanité) ou nous ne serions jamais obligez de les pleurer pour éviter ce danger. Or il vaut bien mieux que les yeux du corps estans secs, l'ame pleure au dedans, que si le corps pleurant l'ame demeureroit seiche & aride.

La Sainte, apres avoir dit des merveilles, elle recommande au Pere Gratian, dans le nombre fixiéme de dire ce qu'elle luy mande à Joseph (c'est à dire Mere Marie de S. Joseph) *s'il le trouve à propos, puis quel affection qu'elle a pour Paul* (c'est à dire ce mesme Pere Gratian) *le luy fera recevoir en bonne part;* Et cela est si bon, que ce Pere le pourroit dire, non seulement à la Mere Marie de Saint Joseph, mais à tous ceux qui s'adonnent à l'Oraison, afin qu'ils en profitassent.

Elle acheve son raisonnement par des paroles que nous devrions escrire sur les portes de nos Chambres, & mesme les imprimer dans nostre cœur, les voicy, *le vous assure, mon Pere, que c'est une belle chose d'avoir la conscience nette, & de faire de bonnes œuvres: ô les belles paroles, bonnes œuvres, & bonne conscience!* Le meilleur de la devotion est de reduire l'amour à l'action, & l'action à la pureté de conscience par le moyen de l'Oraison, & de l'amour, & pour cet effet il faut cestrois choses, sçavoir, contemplation, bonnes œuvres, & une conscience pure.

La Sainte a parlé auparavant de la contemplation & de l'amour, & en suite elle reduit cet amour aux bonnes œuvres & à une bonne conscience par le moyen de l'amour. Il n'est rien de si fort & de si puissant que l'amour pour chasser de l'ame tout ce qui desplait à Dieu, pourveu que l'ame soit embrasée de l'amour divin, elle sera pure & libre de tout peché: mais si elle n'est pas fort nette, c'est une marque qu'elle est fort peu esprise de l'amour de Dieu, d'autant plus que l'amour de

16.

17.

18.

Dieu s'augmente, d'autant plus la pureté de l'ame croist: & à mesure que cet amour se diminue, l'ame perd de sa pureté.

Thren.
4. v. 1.

Jeremie dit, *que la bonne couleur se changea, & ce fut parce que l'amour se changea; tout autant de carats d'amour que l'ame perd, elle en perd autant de pureté. L'amour, les bonnes œuvres, & une conscience nette, par le moyen de l'amour divin forment toute la vie spirituelle, & toute la Loy & les Prophetes en dependent.*

19. Elle parle dans le nombre septième de la persecution de Seville, & d'une certaine tentation que le Demon forgeoit contre un Religieux; Elle dit *qu'il se pourra faire que le Diable s'en retournera vaincu du lieu où il pretend de tromper & de triompher. En effet il est certain, que moyennant la grace & l'assistance de Dieu, ses attaques doivent estre nos Victoires, & ses tentations nos Lauriers; C'est pourquoy il faut que ceux qui sont affligez, & qui sont tentez, prennent courage, & penient à la defense, se presentans avec humilité devant Dieu, luy demandans secours, & se defendans par l'Oraison, d'autant qu'un ennemy qui n'a point d'autres forces que celles que nous luy donnons, n'est pas à craindre. Il ne peut pas nous vaincre si nous ne voulons estre abbatuz & surmontez.*

20. Elle parle dans le neuvième nombre d'une Religieuse qui avoit de certaines imaginations, qu'elle faisoit passer pour des revelations. Sur quoy la Sainte dit fort adroitement, comme une Maistresse qui entendoit si bien cette matiere, *qu'il seroit bon de luy faire manger durant quelques jours de la viande, à cause que cette sorte d'illusions vient souvent de la foiblesse de la teste plustost que de celle du cœur.*

21. Un homme fort sçavant dit à ce propos une parole, que je prens grand plaisir d'entendre. Il avoit ouy parler d'une Dame qui faisoit la devote, & qui disoit avoir eu de grandes revelations: Entr'autres choses, elle disoit que l'on l'emportoit d'un costé & d'autre, & qu'elle se sentoit souvent suspendue en l'air: un jour que cette Dame luy en faisoit le recit, il respondoit à chaque article, *Cette Dame avoit une forte imagination. En effet ces revelations sont fort sujettes à l'imagination,*

&

& les imaginations font fort fujettes à l'artifice du Demon, quand Dieu le permet, & quelquefois il peut arriver que la revelation fera caufée de la mefme imagination fans que le Demon y contribuë rien.

Elle ordonne prefque le mefme remede à une autre Religieufe, lors qu'elle dit dans le dixième nombre, *qu'on la difpenfe du jeufne*. D'où l'on peut voir que Sainte Terefe fut un Medecin tres-expert & tres-çavant en ces matieres; parce que le Pere Gratian luy efcrivant de l'Andaloufie où il demouroit: Et la Sainte eftant en Caftille-la-Vieille fans pouvoir toucher le pouls ny voir le vifage de la malade; elle guerit fur le feul recit les maladies de l'efprit, avec un fucez fi heureux, & avec des remedes fi efficaces. La maniere dont la Sainte gueriffoit les malades eft fort remarquable, car au lieu que les Medecins ne fçavent guerir communement qu'avec l'abftinence, & la diette; la Sainte au contraire gueriffoit ces deux Religieufes par le manger, ce qui provenoit de la diverfité des infirmitéz, car il faut guerir par le manger, ceux qu'une trop grande abftinence a rendu malades; & l'abftinence eft le remede des gourmands.

Et parce que les Remarques permettent de grandes fimplicitez, & des chofes fort menuës, il ne fera pas hors de propos de raconter icy une chofe fort gratieufe, qui advint à la Sainte avec une de fes Filles, vraye imitatrice de fes vertus, & de fes graces, qui eftoit une grande jeuneufe, qui fçeust que la Sainte ayant commandé aux Sœurs en un jour de Fefte fort folemnelle, d'aller déjeuner, la jeuneufe s'excufa d'y aller avec les autres, la Sainte l'appella, & luy ayant demandé pourquoy elle n'alloit déjeuner avec les Sœurs, elle luy répondit, avec grande humilité, qu'elle n'en avoit pas de befoin, & la Sainte luy repliqua, Allez, allez, & mangez pour l'amour de Dieu, & par obeiffance une *Carbonade*; la Religieufe fe foûmettant humblement, Hé quoy ma Mere, luy dit-elle, vous joignez le manger d'une carbonade avec l'amour de Dieu & l'obeiffance; je le feray donc tres-volontiers: comme fi elle eut dit, plaire à Dieu, meriter, & me fubftanter en meritant? Que peuvent defirer de mieux les

Servi-

Serviteurs de Dieu, gagnent par tout, en mangeant, en beuvant, & en se recreant, d'autant que comme dit S. Paul aux Justes, *Omnia cooperantur in bonum.*

Tout le nombre 11. ne traite que d'affaires, & nous nous sommes tellement estendus dans les Remarques des nombres precedents, que nous avons besoin de referrer celles-cy, & mesme la devotion à la Sainte qui nous gouverne : Principalement, de peur que nous ne passions de ce qui est necessaire à ce qui ne l'est pas.

L E T T R E X X I V .

Au mesme.

Mon Pere, JESUS soit avec vostre Reverence.

- I. **B**ien que je vous aye desia escrit par la voye de Toledé, je vous escriis encore la presente, pour vous advertir que l'on m'a apporté aujourd'huy une Lettre de Valladolid, qui m'a d'abord alarmée; mais apres j'ay consideré que les Jugemens de Dieu sont grands, qu'apres tout sa Majesté aime cet Ordre, & qu'elle doit tirer de ce qui se passe quelque profit, ou empescher quelque mal que nous ne sçavons pas, je vous prie pour l'amour de nostre Seigneur de ne vous en affliger point. J'ay grande compassion de cette pauvre Fille qui est la plus à plaindre, d'autant que c'est une mocquerie de dire qu'elle n'estoit pas contente parmy nous, car elle tesmoignoit tousiours une grande joye & une satisfaction d'esprit que l'on lisoit clairement sur son visage : Dieu ne veut pas que nous soyons honorez de la faveur des grands Seigneurs de la terre, il veut que nous nous associons avec les pauvres, comme faisoient les Apostres, ainsi il ne s'en faut pas mettre en peine : & puis

puis que ce Seigneur a aussi retiré l'autre Fille qui estoit dans le Monastere de Sainte Catherine de Sienne, pour la mener avec luy, la chose ne nous fera pas si desavantageuse, & nous ne perdrons rien, je veux dire pour ce qui est des mesdisances du monde; car pour le regard de Dieu, il est peut-estre mieux que nous ne considerions que luy seul.

A la bonne heure; Dieu me preserve de ces grands Seigneurs qui ont tout pouvoir, & qui ont d'estranges fantaisies; bien que cette pauvre Fille n'ait pas sçeu ce qu'elle faisoit, & s'est trompée, au moins pour ce qui est de croire qu'elle pourra retourner dans l'Ordre; car je crois que nous ne nous en trouverions pas bien. S'il y a quelque mal, c'est le dommage qui peut arriver dans ces commencemens, de voir des choses semblables dans nos Convens. Si elle eust esté effectivement aussi mescontente comme on le dit, je ne m'en estonnerois pas; mais je tiens pour une chose impossible qu'elle eust pû dissimuler son desplaisir s'il eust esté si grand. J'ay pitié de cette pauvre Prieure, parce qu'elle souffre, & aussi nostre Marie de Saint Joseph me fait compassion; Je vous prie d'escrire à la Prieure de Valladolid. Certainement j'ay bien du déplaisir de vous voir maintenant escarter si loin. Helas! je ne sçay quel mal il m'a pris; Dieu vous conserve, faites s'il vous plaist mes recommandations au Pere Nicolas, toutes les Religieuses de ce Convent vous salüent. Dieu vous garde. C'est aujourd'huy le 28. de Septembre.

Vostre indigne Servante & Fille,

TERESE DE JESUS.

RE-

R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre qui s'adresse au Pere Hierosme Gracian est fort considerable, tant en son stile concis & laconique avec laquelle la Sainte l'escrivit, qu'à cause des belles expressions, & de la matiere qu'elle traite.

Le sujet de cette Lettre est, qu'une fille de quelque grand Seigneur avoit pris l'habit dans le Convent des Carmelites de Valladolid, elle avoit une autre sœur dans le Convent de Sainte Catherine; & quoy que la Carmelite fut fort contente dans son Convent, toutefois le Pere les retira toutes deux de l'un, & de l'autre Monastere; Et sur le bruit qu'il y eust si la Novice estoit contente ou non, & si la Prieure la traittoit bien ou mal, il s'esleva quelque nuage dans cette Cour contre le Convent; la Sainte en ayant appris la nouvelle escrivit cette Lettre.

2. Toutes les fois que les Peres & Meres ne donneront pas leurs enfans aux Superieures des Religions, comme s'ils les remettoient entre les mains de Dieu pour en faire tout ce qu'ils voudront, ils auront des enfans qui ne seront Religieux, ny mondains; ils ne seront pas du monde, parce qu'ils auront fait Profession de Religieux, & ils ne seront pas Religieux, parce qu'ils vivront dans les Convens, aussi desreglez que les mondains.

3. Dans le deuxieme nombre, la Sainte parlant de la Novice & de son Pere. *A la bonne heure, Dieu me preserve de ces grands Seigneurs qui ont tout pouvoir, & qui ont d'estranges fantasies*, elle dit cela avec tant de grace, que les grands Seigneurs luy peuvent pardonner cette parole piquante, à cause de la bonne façon avec laquelle elle l'a dit.

4. Il est certain que la Puissance des grands Seigneurs est grandement dangereuse; de sorte que si la raison ne la modere, & ne la retient; elle devient aussi-tost une foiblesse; car le pouvoir que l'on a pour faire du mal, n'est pas un pouvoir, mais une marque de foiblesse; le pouvoir consiste seulement à faire du bien;
c'est

c'eſt pourquoy Dieu Tout-puiſſant qu'il eſt ne peut pas pecher, parce que ce n'eſt pas un pouvoir que de pecher, mais c'eſt manquer, & tomber par foibleſſe.

Ainſi les Roys, les grands Seigneurs, & ceux qui peuvent beaucoup, doivent ſoumettre leur pouvoir à celui de Dieu, & ajuſter leur Regle ſur cette Regle ſouveraine, & eternelle; car s'ils ne la ſuivent pas, & s'ils tombent du bien au mal, ce qui paroïſt Puiffance eſt un precipice, un eſcueil, & une foibleſſe.

Mais ſi cette Fille de ce grand Seigneur quitta l'habit, 5.
& ſortit de l'Ordre des Carmelites, il y eſt entré depuis un ſi grand nombre de Filles, & de Dames de grande conſideration, que l'on void bien, *que celle qui ſe contentoit d'eſtre avec les pauvres*, comme la Sainte dit au premier nombre, a eſté enrichie des grandes Dames, & Demoifelles que Dieu a appellées dans cette ſainte Religion, afin que leur exemple euſt plus de force, & de pouvoir envers le monde.

La Mere Michelle de Sainte Anne, Fille de l'Em- 6.
pereur Mathias eſt aujourd'huy Religieuſe Carmelite dans le Convent de Liſbonne; elle a meſpriſé toutes les vanitez du monde, & a changé les belles eſperances qu'une Fille d'un Empereur pouvoit avoir, pour celles du Ciel, & le Palais de l'Archiduc ſon Oncle pour une eſtroite cloſture des Carmelites Deſchauffées.

J'ay connu dans un meſme temps deux Carmelites 7.
qui eſtoient iſſuës de la tres-Noble, & tres-Ancienne Maïſon d'Alve, dont l'une eſtoit Fille du tres-excellent Seigneur Don Antoine Duc d'Alve, qui s'appella Beatrix du Tres-ſaint Sacrement; & l'autre eſtoit Fille du tres-excellent Seigneur Ferdinand auſſi Duc d'Alve, elle eſtoit auparavant Marquiſe de Ville-neuve de la Riviere, & eſt encore aujourd'huy en vie. Son nom eſt la Mere Anne de la Croix. Ces deux Religieuſes ont veſcu avec un exemple admirable, & avec une grande pieté, tantotſt dans le commandement, & tantotſt dans l'obeiffance.

La Mere Jeanne de la Tres-ſainte Trinité, Fille de 8.
la grande Maïſon de l'Infantade, fut premierement mariée au Duc de Bejar, & apres la mort de ſon mary, elle laiſſa ſes Enfans, & ſortit de ſon Palais pour entrer

entrer dans le Convent des Carmelites de Seville, où elle a vescu fort bonne Religieuse, ayant donné par cette belle resolution son ame à Dieu, & une grande lumiere au monde.

9. La Mere Louyse Magdeleine Comtesse de Paredes Gouvernante de l'Infante d'Espagne, sortit du Palais du Roy, pour s'aller ensevelir dans le Convent des Carmelites de Malagon, où elle est à present Prieure, de sorte que celle qui éclairoit avec ses rares vertus, & qui gouvernoit avec son grand entendement & sagesse le Palais Royal de la Reine d'Espagne, s'en alla dans un autre Palais, plus beau, & plus Royal pour servir Dieu le reste de ses jours.
10. La Mere Louyse de la Croix, qui s'appelloit dans le monde Madame Louyse de Padille, Fille de Don Antoine de Padille, grand Seneschal de Castille, Mere du Duc d'Uzede, & Fondatrice du Convent de Lerme, prit l'habit de Carmelite dans le Convent de Talavere, & mourut l'an 1614. à Lerme, lors qu'elle estoit Prieure de ce Convent; elle fut un veritable modele pour les Inferieures, & pour les Superieures. Et dans ce mesme Convent de Lerme mourut en l'année 1633. la Mere Beatrix de Saint Joseph, qui s'appelloit dans le monde Madame Beatrix de Ribere, Cousine Germaine du Comte de Moline, & principale Fondatrice du Convent où elle mourut, & où elle fut Prieure l'espace de treize années.
11. La Mere Marie de la Croix, nommée dans le monde Madame Marie de Velasque, Fille du Comte de Moron, & son heritiere, prit l'habit de Carmelite l'an 1611. dans le mesme Convent de Lerme; où se fit aussi Religieuse une Fille de l'Excellentissime Comte de Lemos, appellée Catherine de l'Incarnation, elle mourut estant Novice l'an 1625. & fut fort regretée de toutes les Religieuses & de ses Superieures qui avoient conçu de grandes esperances de cette Fille, à cause du grand esprit, & des vertus singulieres qu'elle possedoit à l'aage de seize ans.
12. La Mere Mencie de la Mere de Dieu, de l'Illustre Maison de Benavent, se fit Carmelite à Valladolid, & la Mere Marie du Tres-saint Sacrement, qui fut Mar-

quise

quife de *Las-Nauas*, entra dans le Convent du *Corpus Christi* d'Alcala; ces deux Religieufes estoient fœurs & Tantes de l'Excellentiffime Comte de Benavent, qui vit aujourd'huy: la Mere Mariane du Tres-saint Sacrement de la Maifon de Montaleger, prit l'habit à Valladolid; où se fit auffi Carmelite l'Excellentiffime Dame Madame Briande d'Acugne, qui s'appella dans la Religion Terefe de J E S U S, tante des Excellentiffimes Comtes de Castrille; ce fut une fainte ame, & un rare exemple de la Reforme; les Chroniques rapportent qu'elle jeufna au pain & à l'eau quatre ans durant, & qu'elle auroit continuée de jeufner de la forte toute fa vie, fi les Superieures ne le luy euffent defendu.

L'Excellentiffime Dame Madame Louyfe de Montcade & d'Arragon, fœur de l'Excellentiffime Duc de Montalte, Comteffe de fainte Gadée, & veufve de Don Eugene de Padille, grand Senefchal de Caftille, se fit Carmelite dans le Convent de Palence, & s'appella Louyfe du Tres-saint Sacrement: & la Mere Vincence du Tres-saint Sacrement, Fille du Comte de la Corçane, prit l'habit à Logrogne, elle est aujourd'huy Prieure du Convent de Palence.

Deux Filles du Comte d'Aguilars, Marquis de l'Inofe, fortirent Novices du temps de Sainte Terefe, du Convent Royal de *Las Huelgas*, de l'Ordre de Cifteaux, pour entrer dans le Convent des Carmelites de Burgos; l'une s'appella Catherine de l'Affomption, & l'autre Ifabelle du Tres-saint Sacrement.

La Sœur Leonor de J E S U S M A R I A, Fille du Duc de Pafrane, se rendit Religieufe Carmelite à Guadajare. Deux Filles du Marquis de Torres se firent auffi Carmelites, l'une dans le Convent de Saint Joseph de Sarragoffe, & l'autre dans celuy de Huesque: & dans le mefme Convent de Sarragoffe mourut la Venerable Mere Catherine de la Conception, petite Fille de l'Admiral de Portugal, qui fut à Madrid Dame fuyvante de la Princeffe de Portugal.

La Mere Stephanie de la Conception, qui s'appelloit dans le monde Madame Stephanie de Rocaberty, Fille du Comte de Perelade dans la Principauté de Catalogne, fonda le Convent de Barcelonne, & y prit l'habit

13.

14.

15.

16.

l'habit de Carmelite; & sa Niece la Mere Catherine de la Conception, appelée dans le monde Madame Catherine Bojados & Rocaberty, Fille du Comte de Sa-beille, prit aussi l'habit de Carmelite dans le Convent de Guefque où elle est à present Prieure.

17. La Mere Aldonce de la Mere de Dieu, appelée dans le monde Madame Aldonce Nigne de Guevare, Mere de Don Rodrigue Lasse Nigne de Guevare Comte d'Agnover, fort connu en Espagne dans la Cour du Roy Philippes II. & en Flandres dans celle de l'Archiduc Albert, duquel il fut premier Ministre, entra dans le Convent de Coverve: & dans ce mesme Convent, la Mere Leonor Marie du Tres-saint Sacrement, petite Fille de la Mere Briande, & Fille du Comte d'Arcos se fit Carmelite.
18. La Mere Briande de l'Incarnation appelée dans le monde Madame Briande de Cordoüe, de la tres-ancienne Maison de Guadalcazar, entra dans le Convent de Cordoüe; comme aussi Madame Catherine de Cordoüe, Fille du Marquis de Priegue, Seigneur de la Maison d'Aguilar, & Madame Catherine Fernandes de Cordoüe, qui se nomma dans l'Ordre Catherine de J E S U S: ces deux grandes Dames furent Carmelites dans le Convent de Cordoüe, où elles vescuient Tres-saintement, comme l'on peut voir dans les Chroniques de cette Reforme, tom. 2. lib. 8. cap. 24. & 25.
19. Les deux Filles du Connestable Colona, Cousins Germains de l'Admiral de Castille, entrerent dans le Convent des Carmelites de la Ville de Rome; l'aînée de ses sœurs s'appella dans le monde Mademoiselle Marie Colona, & l'autre Victoire Colona.
- La Mere de l'Excellentissime Seigneur Duc de Montalte, Vice-Roy de Valence, qui s'appella Don Louys de Moncade & d'Arragon, sœur de l'Excellentissime Duc de Medina-cely, entra dans les Carmelites de Naples.
20. Enfin ce seroit faire un Commentaire de ces Remarques; si je voulois rapporter toutes les grandes Dames, & toutes les Filles des grandes grands Seigneurs, & de consideration, qui ont pris l'habit de
 Sainte

Sainte Terese: Car il y en a une si grande quantité, qu'elles pourroient former un juste tome. Je passe aussi sous silence la grande quantité de personnes Nobles, & Illustres qui ont laissé la vanité du monde pour se rendre Religieux dans cette sainte Reforme, changeant leurs beaux habits à la bure de Sainte Terese, & deschauffant leurs pieds pour mieux renoncer aux richesses & honneurs de la terre, & les fouler aux pieds, se rendans dignes d'une perpetuelle memoire, & de la gloire du Ciel.

Mais, pour dire tout, il suffit que l'on sçache que la Serenissime Imperatrice Leonor, femme en seconde nopce du tres-pieux & victorieux Empereur Ferdinand II. aussi-tost que la mort luy eust ravy son Espoux, pour trouver quelque consolation dans une si grande perte, se jetta à l'abry du manteau de Sainte Terese dans le Monastere Royal des Carmelites Deschauffées de Vienne. 22.

L E T T R E X X V.

Au mesme.

J E S U S.

M On Pere, la grace du Saint Esprit soit avec I.
vostre Reverence;

Je souhaite qu'il vous ait donné tant de bien, & tant de ses dons dans ces Festes de la Pentecoste, que vous puissiez par leur moyen vous acquitter auprès de sa Majesté des grandes obligations dont vous luy estes redevable, pour avoir voulu que les siens fussent secourus si fort à vos despens; Dieu en soit à jamais loué: effectivement il y a bien dequoy penser, & dequoy escrire sur cette Histoire, bien que je ne sçache pas les particulari-

R

tez

tez de ce qui s'est fait à sa conclusion : Je crois pourtant que le tout s'est bien passé. Pour le moins si Dieu nous fait la grace d'avoir une Province à part, je vous assure qu'il ne s'en est jamais fait en Espagne avec une si grande autorité, ny avec tant de precaution; ce qui tesmoigne assez que Dieu destine les Carmes Deschauflez à des choses plus grandes que nous ne pensons. Je prie sa Majesté de donner une longue vie à Paul, afin qu'il voye cela, & qu'il travaille de son costé; pour moy, je le verray du Ciel si je merite d'y aller.

2. L'on m'a rapporté la Lettre de Change de Valladolid; Je suis grandement ravie que l'on ait desia envoyé cet argent : Je prie Dieu de faire en sorte que cette affaire s'acheve bien-tost : Car bien que le Superieur que nous avons à present soit un grand homme de bien, toutefois il n'est pas propre pour nous, ny pour establir toutes choses comme il faut : il est enfin comme emprunté, en attendant que nous en ayons un particulier.

3. Vous verrez par cette Lettre que je vous envoie ce que l'on veut faire de la pauvre petite Vieille, je crois que suivant les indices qu'il y a, c'est plustost un effet de l'envie que nos Carmes Chauffez ont de me voir loin d'eux, que non pas la necessité du Convent de Malagon, mais cela pourroit estre un soubçon, c'est ce qui m'a un peu fâchée; car pour ce qui est d'aller à Malagon, je n'ay pas eu mesme un premier mouvement d'y trouver à redire, quoy que cela me donne quelque peine d'y aller pour estre Prieure, car je ne suis pas propre pour cela, & je crains de manquer au service
de

de N. Seigneur, priez-le de m'y conserver toujours ferme, & constante, & pour le reste qu'il arrive ce qui pourra; car plus je souffriray, plus je meriteray; en tout cas rompez, s'il vous plaist, cette Lettre; J'ay beaucoup de joye de vous sçavoir dans une si parfaite santé: Mais je ne vous voudrois pas voir durant ces chaleurs dans cette Ville. O! mon Pere, quelle folitude mon ame esprouvet'elle tous les jours pour estre si éloignée de vous: Bien qu'il me semble que je sois toujours proche du Pere Joseph: Par ce moyen la vie se passe avec assez de satisfaction, sans pourtant avoir aucun contentement de la terre; vous n'y devez plus avoir de part apres ces grandes occasions que Dieu vous a fait naistre pour la mespriser, & pour ne regarder plus que le Ciel. Il est vray, que plus je pense à cette persecution, & aux moyens dont Dieu s'est servy pour vous en delivrer, plus je suis surprise; & si Dieu vouloit que ces gens de l'Andalousie se rengeassent à leur devoir, je tiendrois pour une faveur toute particuliere, que comme cela ne vous importe point, vous ne vous missiez pas beaucoup en peine de les presser, ny de les traiter avec rigueur; car enfin vous vous estes toujours sauvé de vos persecutions par la douceur; & c'est ce que j'ay toujours infiniment souhaité.

J'ay pris plaisir à lire ce que le Pere Nicolas 4.
m'escrit à ce propos; c'est pourquoy je vous en-
voye sa Lettre. Toutes nos Sœurs se recomman-
dent à vous. Elles ont de la douleur de penser seu-
lement que je doive m'en aller; J'advertiray vo-
stre Reverence de ce qui en sera; Je vous prie de
recommander par charité cette affaire à nostre

Sauveur. Vous vous souviendrez bien des personnes qui grondent de mes voyages ; & comme elles en murmurent, considerez, s'il vous plaist, combien ma vie est penible ; mais cela importe peu.

5. J'ay escrit au Pere Vicaire, que je ne pouvois estre Prieure, à cause que je ne pouvois suivre la Communauté, ce qui est un grand inconvenient : Car pour le reste, je n'y ay point de repugnance, & je serois presté d'aller au bout du monde si l'obeissance me le commandoit, mesme je crois, que plus le travail seroit grand, plus je me resjouirois de faire au moins quelque petite chose pour l'amour de ce grand Dieu, à qui je suis si obligée, & sur tout croyant que l'on plaist davantage à Dieu, quand on fait quelque chose seulement par obeissance. Car pour ce qui est d'obeir à Paul, c'estoit assez que je sceusse que je luy faisois plaisir, pour faire avec joye tout ce qu'il me commandoit. Je vous en pourrois nommer plusieurs qui son dans le mesme sentiment ; mais j'apprehende de me trop expliquer en cette Lettre, principalement en des choses qui regardent l'ame. Je vous envoie ces Vers que les Religieuses de l'Incarnation ont faits, afin que vous riez un peu, quoy que le mauvais estat de cette Maison, oblige à pleurer plustost qu'à rire. Les pauvres Filles passent leur ennuy avec ces entretiens. Elles regrettent comme si c'estoit quelque chose fort importante de me voir aller à Malagon ; car elles esperent, & je l'espere aussi que cette Maison se remettra.

6. Les Religieuses de Valladolid ont donné de tres-grand cœur deux cens escus ; & la Prieure
les

les auroit cherchez, si elle ne les eust eus; Elle m'a envoy e une Lettre de Change pour les quatre cens ensemble. J'ay creu que c'estoit beaucoup faire, car c'est une merveilleuse mefnagere en ce qui regarde sa Maison; mais je luy escrivis une Lettre   ce sujet, qui portoit coup. Madame Jeanne m'a fait rire, & m'a surprise tout ensemble, d'autant qu'elle m'escrit qu'elle avoit quelque apprehension de donner l'argent sans vous en advertir. Elle n'en avoit pas raison; car pour ce qui regarde la S eur Marie de Saint Joseph, je l'ay toujours reconnu  d'une fort bonne volont . Je prie Dieu (mon Pere) de vous conserver. *Amen, Amen.*

Faites s'il vous plaist mes recommandations au Pere Recteur, &   ce Pere qui m'escrivit l'autre jour. C'estoit hier la derniere Feste de la Pentecoste; mais la mienn n'est pas encore arriv e.

Vostrre indigne Servante,
TERESE DE JESVS.

R E M A R Q U E S .

LA Sainte escrivit cette Lettre au Pere Gratian, 4.
Apr es que le plus furieux de la tourmente, qui combatit si cruellement la Reforme, fut appais : Elle le felicite d'avoir obtenu une victoire si glorieuse   ses propres despens, c'est   dire   force de souffrir des persecutions, des travaux, & des affronts. Elle adjouste apres comme une veritable Prophetesse, & fille des Prophetes *que Dieu destinoit les Carmes Deschauffez   de plus grandes choses qu'ils ne pensoient pas*; c'est   dire pour servir l'Eglise par leur piet , exemple, & penitence, & pour conduire comme ils ont fait jusques   present une infinit  d'ames au Ciel, o  ils recevront une infinit  de couronnes pour leurs travaux.

Elle dit, *que Dieu les reserve   de plus grandes choses qu'ils ne* 2.
pensoient

pensoient pas, d'autant que les faveurs, & les recompenses de Dieu surpassent toujours les esperances de l'homme, puis que nous esperons comme des hommes; mais Dieu donne toujours comme un Dieu, c'est à dire sans mesure.

3. La Sainte dit apres, *qu'elle ne verra pas cela, parce qu'elle mourra bien-tost*; mais elle me pardonnera, car elle le voit à present recevant une gloire accidentelle, de ce qu'elle voit en ses Enfans; & ne le voit pas seulement, mais il semble, que mesme apres sa mort elle gouverne encore ses Religieuses, leur apparoiſſant souvent pour leur parler & les instruire; & comme nous verrons apres, elle les favorise tous les jours de nouvelles graces que Dieu leur fait par son intercession.

4. A la fin du nombre, *elle desire une longue vie à Paul*, c'estoit au Pere Gratian à qui elle donne ce nom, parce que durant le temps des persecutions, ce fut une chose ordinaire aux Chrestiens de l'Eglise Primitive de déguiser leurs noms, & d'en prendre d'autres, afin que la verité s'eschapast des mains de la calomnie & de la violence.

5. On voit dans le deuxieme nombre qu'elle parle des diligences que l'on faisoit pour separer la Province des Carmes Deschauffez d'avec celle de l'Observance Mitigée. Et pour cet effet la Sainte emprunta du Convent de Valladolid, comme l'on voit dans la Lettre XLVIII. de la seconde Partie, deux cens escus, & deux cens que la Prieure donna, qui servirent pour avoir les depeſches de Rome, par le moyen desquels la Reformation s'osta de la Jurisdiction des Grands Carmes. Il faut que les Religieux ayent soin de rendre cet argent à ces Religieuses de Valladolid avec les interets, puis qu'il fut si bien employé, que cette Religion si sainte en receut la liberté avec laquelle elle s'est depuis gouvernée à sa façon, & selon l'éminent esprit de sa Profession. O divine providence! avec combien peu de chose faites vous des œuvres celestes, souveraines, & divines.

6. On voit dans le troisieme nombre que la Sainte avoit reçu ordre d'aller à Malagon pour y estre Prieure, ce fut le Pere Ange de Salazar, Vicair General des Carmes

mes Deschauffez, qui la fit élire dans l'an 1579. tant pour gouverner cette Maison, que pour examiner l'esprit de la Venerable Mere Anne de Saint Augustin; & comme elle estoit desia sur la fin de ses jours, elle represente ses incommoditez, & sa vieillesse, disant, *vous verrez par cette Lettre, ce que l'on veut faire de la pauvre Vieille.* O que ce Convent de Malagon est heureux, d'avoir merité tant de faveurs de Sainte Terefe!

Elle adjouste, *qu'elle soubsconnoit que ces Freres desiroient de la voir loin d'eux.* Il ne s'en faut pas estonner, puis qu'elle estoit Reformatrice de leur Ordre. Celuy qui est zelé pour Dieu mortifie les lasches avec sa seule presence, & les reprend par son silence mesme. Or comme les petits enfans de l'Escole se réjouissent durant l'absence de leur Maistre; de mesme les personnes lasches pour le service de Dieu sont ravies quand celuy qui les veut corriger est absent.

Dans le quatriéme nombre, elle luy tesmoigne le contentement qu'elle a reçu de l'heureux événement de ses affaires, & le desir qu'elle a du repos de la Province de l'Andaloufie, bien qu'elle ne voudroit pas qu'ils s'en meslast, parce qu'elle vouloit destourner de luy les occasions de mescontentement.

Dans le cinquiéme nombre, elle parle des mesdisances de certaines personnes touchant les voyages qu'elle faisoit pour ses Fondations; Et apres cela, elle dit, *Considerex, s'il vous plaist, combien ma vie est penible, comme si elle disoit, y a-t'il rien de plus facheux que de souffrir mille incommoditez par les chemins pour reformer l'Ordre? & de cheminer en reformant pour essuyer des travaux? Quand je chemine le corps souffre, & quand je fonde des Convens, mon ame souffre à cause de ces mesdisances.*

Les calomnies & les mesdisances sont la recompense que le monde donne à ceux qui reforment les mœurs, & qui avancent les ames dans la vertu. L'homme spirituel qui en attend autre chose, manque par son attente à sa pieté, & se trouvera grandement trompé & mal satisfait.

La Sainte apporte un remede à ce mal, qui est de ne se soucier point des bruits du monde. En effet, il n'y a

point de doute que la meilleure adresse pour triompher des injures, est de les diffimuler, & de les souffrir avec patience.

10. Elle dit dans le 6. nombre, comme elle a representé ses incommoditez & ses maladies au Pere Vicair, pour luy faire voir, que celle qui avoit esté propre pour fonder une Religion si sainte ne pouvoit pas estre bonne Prieure de Malagon: humilité merueilleuse, si ce n est que ce fut une tres-prudente reflexion que la Sainte fit touchant l'empeschement que les indispositions d'un Superieur apporte à un bon gouvernement; Et cela ne se doit pas entendre des infirmitéz morales, & des mauvaises coustumes; car elles sont l'entiere perte, & du Superieur, & de ceux qu'il gouverne, mais des maladies corporelles.

11. J'ay remarqué à ce propos, que bien que nostre Sauveur ait envoyé plusieurs afflictions à ses Apostres, & à ses Disciples, pourtant nous ne trouvons pas qu'il en ait affligé aucun de maladie corporelle, ny qu'il ait esté besoin de faire un miracle pour les en delivrer; sans doute que c'est pour nous donner à entendre que le bon gouvernement est pour l'ordinaire si incompatible avec la maladie, qu'il semble que le defaut de santé du Superieur se communique mesme au gouvernement; de sorte que s'il est malade, les Regles & les Ordres le seront aussi.

Mais à present il faut que nous servions Dieu, & dans la santé, & dans la maladie, pendant que nous sommes dans ces vases mortels & fragiles. Et il faut que la mort nous trouve dans le travail & dans les infirmitéz: *libenter gloriabor in infirmitatibus meis*: puis que les Commentateurs n'entendent pas ces paroles, tant des maladies corporelles comme des travaux, & des persecutions de ce grand Apostre; Il est aussi certain que les Apostres avoient quelque incommodité corporelle, laquelle pourtant n'estoit pas si grande qu'elle leur servit d'obstacle pour servir l'Eglise, & pour convertir les ames: Car en tant que les infirmitéz pouvoient causer cet inconvenient, Sainte Terefe faisoit fort bien de represente son incapacité pour estre Prieure, & de s'en excuser, quoy qu'elle eust auparavant esté la Fondatrice de toute la Reforme.

Elle

Elle envoya au Pere Gratian des Vers spirituels, que les Religieuses du Convent de l'Incarnation d'Avila avoient composez parmy leurs afflictions, pour soulager & divertir ce bon Pere, & pour se resjouir un peu; Il n'y a personne qui ait sçeu si bien mesler l'agreable avec le serieux comme Sainte Terefe, qui rendoit serieuses les choses les plus divertissantes. Elle entretenoit ses Religieuses dans les loüanges divines au milieu de leurs travaux, les obligeant à faire des Vers spirituels, & à mesme temps, elle les envoyoit au Pere Gratian pour le resjouir & donner quelque relasche à son esprit, afin que voyant dans ces ames une si grande joye parmy leurs plus grandes peines, cela le consolast, & le recreast dans ses afflictions.

Elle loüe dans le nombre suivant avec beaucoup de grace la Mere Prieure de Valladolid, qui s'appelloit la Mere Marie Baptiste sa Niece, de ce qu'elle estoit grande mesnagere, & qu'elle conservoit du bien pour son Convent; Toutes les Meres Prieures des Carmelites doivent prendre garde à cecy, & s'en souvenir dans l'exercice de leurs Charges; car elles doivent sçavoir que le soin pour leurs Maisons, n'est pas une petite vertu: que si le temporel vient à manquer, le spirituel viendra en decadence; En effet, que deviendra une pauvre Prieure enfermée avec vingt Religieuses, si elle n'a pas dequoy leur donner à manger? Dieu a crée la beauté de l'ame & l'a mise dans cette argile foible du corps, & pendant que nous vivions, le diamant qui est l'ame ne sçauroit reluire si l'on n'en conserve l'enchassure; le corps a besoin de nourriture, afin que l'ame puisse exercer ses operations, & elle ne sçauroit agir si l'on ne nourrit le corps.

Mais tout ainsi qu'il est certain que le spirituel ne sçauroit se conserver sans le temporel, de mesme le temporel ne sçauroit se conserver, si on neglige le spirituel, & si on se relasche dans l'Observance de la Regle & des Constitutions, & ce pour deux raisons, dont l'une est prise du costé de la grace, & l'autre de la nature.

Celle de la grace est, parce que, si les Carmelites servent bien Dieu, comme elles font, dans leurs Con-

vens, sa divine Majesté touchera le cœur des Fideles qui sont hors du Convent à les secourir : Celle du costé de la nature est, parce que, si elles vivent avec pieté, & avec l'Observance de leurs Constitutions, elles éviteront toutes les despenses superflues, & se contenteront de ce qui leur sera precisement necessaire, & par ce moyen elles auront tousiours assez de bien; Car comme dit Seneque, *necessariis rebus & exilia sufficiunt, super vacuis nec regna*, peu de choses suffisent pour le necessaire, mais les Royaumes ne sont pas bastans pour le superflu.

Outre cela, la reputation de la vertu, pieté & du bon exemple, & cet agrément avec lequel on se gouverne avec tout le monde donnent de l'amour, & l'amour donne des secours. C'est pourquoy la Sainte adjousté en fuitte; *Mais je luy escrivois à ce sujet une Lettre qui portoit coup*; cette Lettre est la XLVIII. dans laquelle la Sainte demande un secours d'argent à sa Niece, qui n'estoit pas plus mesnagere pour son Convent, que la Sainte estoit soigneuse de gagner à Dieu des ames, & des cœurs.

L E T T R E X X V I.

Au mesme.

JESUS soit avec vostre Reverence, Amen.

- I. **V**ous verrez par cette Lettre les differends que les Religieuses d'Alve ont avec leur Fondatrice; Elles ont commencé de la craindre, & elle leur a fait prendre des Novices qui les reduisent dans une grande necessité; Je juge qu'il est bien difficile de la reduire à la raison: c'est pourquoy vous avez besoin de vous informer de tout.

N'oubliez

N'oubliez pas de recommander dans tous les
Convens qu'on obſerve inviolablement ce que
la Conſtitution porte touchant l'ouvertures des
Grilles ; Et vous devez declarer pour quelles
perſonnes elle doit eſtre entendüe. Afin qu'il ne
ſemble pas que les vouliés tenir dans une plus
grande contrainte, qu'elles ne ſont obligées : Je
craind plus qu'ellés ne perdent cette grande joye
& ſatisfaction que Dieu leur donne en leur voca-
tion, que tout le reſte : car je ſçay ce que ſouffre
une Religieuſe meſcontente, & il n'y a pas ſujet
de les tenir plus reſerrées qu'elles ne doivent
eſtre, pourveu qu'elles n'en donnent pas plus d'oc-
caſion qu'à preſent.

Il n'eſt point neceſſaire de voir jamais les Con-
ſeſſeurs la Grille ouverte ; ny les Religieux, de
quelque Ordre que ce ſoit, & moins encore nos
Reformez ; mais on pourroit bien declarer la
Conſtitution en faveur d'un Oncle, ou de quel-
que Parent proche qui leur euſt ſervy de Pere, &
qui en euſt eu ſoin : car cela eſt de ſoy-meſme rai-
ſonnable. Elle ſe pourroit auſſi entendre en fa-
veur de quelque Princeſſe ou perſonne de cette
haute qualité ; enfin dans les occaſions ou on ver-
ra qu'il y peut avoir du profit, ſans aucun dan-
ger : hors de ces cas, elles doivent touſiours par-
ler la Grille fermée : Et ſ'il ſe preſentoit quelque
autre cas où il y euſt quelque doute, il faudroit
en conſulter le Provincial, & luy en demander
la permiſſion, autrement en cas de doute il ne
faudra jamais l'ouvrir ; J'apprehende pourtant
que les Provinciaux ne donnent facilement cette
permiſſion. Il me ſemble auſſi que l'on peut trait-
ter des choſes ſpirituelles ſans ſe faire voir ; mais
je re-

je remets tout cela à vostre Reverence, qui verra s'il fera à propos.

4. Je desire beaucoup que les Religieuses d'Alve reçoivent bien-tost quelque Novice qui leur apporte quelque chose pour payer ce qu'elles ont despensé dans le Bastiment. Je prie Dieu de pourvoir à cela, comme il voit que la necessité le requiert. Nos Religieuses d'icy sont fort à leur aise, car elles abondent en tout ; je parle quant à l'exterieur ; car toutes ces richesses contribuèrent fort peu au contentement interieur, on en trouve un bien plus grand dans la pauvreté ; Je prie sa Majesté de nous le faire comprendre, & de vous-faire un grand Saint, *Amen.*

Vostre indigne Servante & Fille,
TERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre s'adresse au mesme Pere Gratian, & à ce que l'on peut inferer du contenu, la Sainte l'escrivit pendant qu'elle se trouvoit dans la Fondation de Palence.
2. Les Chroniques rapportent les grands differends que les Religieuses d'Alve avoient avec leur Fondatrice, qui avoit servy Madame la Duchesse d'Alve, & dont Sainte Terefe parle dans ses Fondations, loüant beaucoup sa grande vertu ; Et au sujet de cette mes-intelligence, la Sainte dit dans cette Lettre, *que les Religieuses avoient commencé de craindre leur Fondatrice*, voulant dire par là qu'il faut avoir beaucoup de courage pour se defendre en ce qui regarde le service de Dieu, & pour s'opposer à tout ce qui peut aller contre l'Observance des Regles, & des Constitutions.
3. Quand la Sainte escrivit cette Lettre, les Carmes Deschauffez estoient prests pour partir, & pour aller à Alcalá-d'Henares, où ils devoient faire un Chapitre pour

pour refoudre leur separation d'avec les grands Carmes, & pour faire une Province à part. Pour cet effet, la Sainte efcrivit à plusieurs Superieurs qui s'y devoient trouver, & leur donna des advis importans, touchant le gouvernement de fes Religieufes, parmy lesquels celui qu'elle donne en cette Lettre au Pere Gratian en fut un. Elle luy parle de la façon qu'elles fe doivent comporter dans les Parloirs; quand il les faut ouvrir; & dans quelle occafion il les faut fermer: Et certes, elle avoit raifon d'ufer de toutes ces precautions; car il eft certain que quand les Parloirs font fermez, ils font les portes du Ciel, & quand ils font ouverts fans neceffité, ils font les portes du peril, & du danger: & elle fpecifie les cas, auxquels il peuvent eftre ouverts.

De plus elle eftablit une excellente maxime pour le gouvernement des Religieufes, & mefme des Religieux & Ecclefiastiques, & qui peut encore fervir pour les Seculiers, de ne les pas reftreindre plus qu'elles ne font obligées. Il n'y a point de chofe plus dangereufe pour les Convents, les Communautéz, les Villes, & les Royaumes, que de les contraindre à faire par force, ce qu'ils pourroient faire avec douceur & fuavité: le S. Efprit a eu raifon de dire: *Qui vehementer emungit, elicit fanguinem.* Et ailleurs, *Noli effe justus multum* Eccl. 7. v. 17. comme s'il difoit, Ne foyez pas plus justes que la Loy qui vous gouverne: C'eft affez fi les fujets observent bien leur Loy.

Elle donne en mefme temps deux admirables raifons de cela. La premiere, qu'elle fçait bien ce que c'eft une Religieufe mefcontente, qui eft prefque femblable à une ame defefperée; car eftant inquietes & renfermées, elles ne font autre chofe, que fe tourmenter & mourir d'ennuy, fans rien meriter; & le plus grand de tous les maux, eft de fouffrir & mourir fans merite.

La feconde eft, qu'elle ne voudroit pas, qu'elles perdiffent la joye que Dieu leur communique, parce que la joye qu'on a au fervice de Dieu, addoucit le travail de la penitence, & l'allege en telle forte qu'il ne femble pas pefer une dragme, au lieu, que fi l'ame eftoit trifte, il luy fembleroit avoir un grand poids

4.

Prov.
30. 2.
33.

5.

poids de cinquante quintaux qui l'accableroit, de sorte qu'on doit beaucoup travailler à maintenir les ames en cette sainte joye, parce que leurs œuvres en sont & plus faciles, & plus meritoires, & c'est la raison pour laquelle selon S. Paul, Dieu veut que ses Serviteurs le servent avec joye : *Hilarem enim dantorem diligit Deus*, Dieu veut que ses Serviteurs soient joyeux.

6. La Sainte adjouste dans le troisiéme nombre, qu'il n'est pas nécessaire de voir jamais les Confesseurs la Grille ouverte. Elle a fort bonne raison, d'autant que les Confesseurs n'ont pas besoin de la veüe pour guerir les ames, mais seulement de l'oüye; Et par la mesme raison les Religieuses qui vont à Confesse n'ont pas besoin pour estre gueries de regarder, mais seulement de parler : Et ainsi il faut qu'elles ferment les yeux pour ouvrir les lèvres, de mesme que les Confesseurs les doivent aussi fermer pour prester attention à ce qu'elles diront.
7. Elle adjouste aussi, & moins encore nos Deschaussez; mais pour quel sujet s'ils sont si Saints, & si elle les aimoit plus que les autres, c'est pour ce mesme sujet, d'autant que l'affection qu'elle leur portoit l'obligeoit à chercher leur seureté, pour les maintenir dans la vertu, & dans la Sainteté, qui se perdroit facilement & en peu de temps, si l'on s'exposoit au danger de regarder les femmes, pour Saintes qu'elles soient, & pour vertueux que soient les hommes qui les regardent.
8. Car encore que ses Religieux soient Saints, ils sont pourtant hommes, & bien que les Religieuses soient Saintes, elles sont enfin, des femmes. Or ny des hommes Saints, ny des femmes Saintes ne sont point en seureté dans cette vie de miseres s'ils s'exposent aux perils, & aux occasions de pecher.
9. Saint Philippes Nery voyant jouer trop familiérement un jeune garçon de douze ans avec une jeune fille de mesme aage qui estoit sa sœur, le reprit aigrement, & luy commanda de ne le point faire, & de se separer des femmes, le jeune garçon respondit, qu'importe-t'il, mon Pere, car bien qu'elle soit femme, elle est ma sœur, le
Saint

Saint repliqua fort ſagement, *Prenez - garde mon enfant , car le Demon eſt un grand Logicien qui vous renverſera cette propoſition , & vous dira bien qu'elle ſoit ta ſœur , elle eſt femme.*

Perſonne ne ſçauroit rapporter tous les deſordres que la veuë a cauſé dans le monde : J'admire à ce propos la reſponſe que Saint Epiphane fit à une femme qui ſe mit à le regarder par une petite fenestre de ſa Cabane pendant qu'il faiſoit cuire des legumes pour manger , elle luy demanda , *Mon Pere avez-vous beſoin de quelque choſe ,* le Saint reſpondit , *Ouy j'aurois beſoin de quelques pierres , & d'un peu de bouë pour boucher la fenestre qui vous a donné le moyen de me regarder.*

L E T T R E XXVII.

Au Pere Jean de J E S U S , Roca , Carme Deſchaufſé
à Paſtrane.

J E S U S M A R I A , J O S E P H ,
ſoient dans l'ame de voſtre Reverence.

IAy receu voſtre Lettre dans cette priſon , où
je ſuis enfermée avec un ſingulier contente-
ment de voir que je ſouffre tous ces travaux pour
mon Dieu , & pour ma Religion ; tellement,
mon Pere , que ſi quelque choſe m'afflige , c'eſt
de voir que vous eſtes en peine de moy , & vo-
ſtre affliction eſt la ſeule choſe qui me tour-
mente ; c'eſt pourquoy , mon Fils , ne vous affli-
gez point , ny les autres Religieux non plus , car
je puis dire comme un autre Saint Paul (bien que
je ne le ſois pas dans la Sainteté) que les priſons ,
les travaux , les perſecutions , les tourmens , les
ignominies , & les affronts que je ſouffre pour
mon

mon Sauveur, & pour ma Religion sont autant de regales & de faveurs que l'on me fait.

2. Je ne me suis jamais veüe avec moins de travail que maintenant. C'est le propre de Dieu de favoriser de son secours & de sa protection les affligez & les Prisonniers. Je rends mille graces à mon Dieu, & il est juste que vous le remerciez aussi des faveurs qu'il me fait dans cette prison. Helas ! mon Fils & mon Pere y a-t'il un plus grand plaisir ? Est-il un regale plus agreable & une douceur plus charmante que de souffrir pour nostre bon Dieu ? Les Saints ont-ils esté jamais dans le centre, & dans le comble de leur joye, que quand ils ont souffert pour Dieu ? C'est icy le chemin le plus seur & le plus frayé pour aller à Dieu, puis que la Croix doit estre toute nostre joye, & nostre contentement. C'est pourquoy, mon Pere, cherchons la Croix, soupirons apres la Croix, embrassons les souffrances ; & mal-heur à nostre Reforme, mal-heur à nous tous, si elles viennent à nous manquer.

3. Vous me marquez dans vostre Lettre que le Seigneur Nonce a fait defense de fonder aucun Convent des Deschaussez ; mesme qu'il a commandé, à l'instance du Pere General, de defaire ceux qui ont desia esté fondez ; vous me marquez aussi qu'il est fort en colere contra moy, & qu'il ne m'appelle pas autrement qu'une inquiete & vagabonde ; vous me dites encore que tout le monde s'est armé contre moy & contre mes Enfants, qui se cachent dans les grottes obscures des montagnes, & dans les maisons les plus retirées, de peur d'estre trouvez & d'estre pris ; voila ce que je ressens dans mon cœur, voila ce qui m'afflige.

m'afflige. Est-il possible que mes Enfans doivent souffrir pour une Pecheresse & pour une mauvaife Religieuse, tant de persecutions & de travaux, estans abandonnez de tout le monde, hors de Dieu qui ne nous laissera point, & je suis assuree qu'il n'abandonnera pas ceux qui l'aiment avec tant de ferveur & de devotion.

Et afin, mon Fils, que vous vous resioüiffiez 4.
avec les autres Religieux vos Freres, je vous veu
dire une chose qui vous consolera grandement;
mais c'est à condition que vous ne la communi-
querez à personne qu'au Pere Marian; car je se-
rois faschée que les autres Religieux vinsent à la
sçavoir: C'est mon Pere, qu'une Religieuse de
cette Maison estant en Oraison, à la veille de mon
Pere Saint Joseph, la Vierge, & son Fils luy ap-
parurent, elle vit qu'ils intercedoient auprès de
Dieu pour la Reforme; & nostre Seigneur luy dit
que l'Enfer, & plusieurs personnes du monde
faisoient de grandes resioüissances de voir que la
Reforme selon leur opinion estoit cassée; mais
qu'au mesme moment que le Nonce avoit donné
la Sentence de cassation, il la confirmoit, con-
seillant à la Religieuse d'avoir recours au Roy
qui protegeoit la Reforme en tout, comme un
bon Pere; la Vierge & Saint Joseph luy dirent
la mesme chose, & plusieurs autres que je ne
trouve pas à propos d'escrire dans cette Lettre;
entr'autres ils luy assurerent que s'il plaisoit à
Dieu je sortirois dans vingt jours de la prison:
c'est pourquoy nous nous devons tous resioüir,
car dès aujourd'huy la Reforme commencera à
faire de grands progresz.

Ce que vous devez faire est de demeurer dans 5.

la maison de Madame Marie de Mendoze, jusques à ce que je vous aye donné un nouvel advis. Le Pere Marian ira trouver le Roy pour luy donner cette Lettre, & donnera l'autre à la Duchesse de Pastrane; ne sortez point de la maison de peur que l'on ne vous prenne, & assurez-vous que nous nous verrons bien-tost en liberté.

6. Je suis en une parfaite & extraordinaire santé, Dieu en soit beny; ma Compagne est toute desgoustée; recommandez nous à Dieu, & dites une Messe d'action de graces à mon Pere Saint Joseph; ne m'escrivez point que je ne vous en aye adverty. Je prie Dieu de vous faire un saint & parfait Religieux Deschaussé. C'est aujourd'huy Mercredy 25. de Mars de l'année 1579. Dans la Lettre que j'escriis au Pere Marian, je l'ay prié de vous dire qu'il falloit que vostre Reverence & le Pere Hierosme de la Mere de Dieu negociaissent secretement nostre affaire avec le Duc de l'Infantade.

TERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S .

- I. IL faut que les Filles de Sainte Terese se preparent à pleurer: car elles doivent voir leur Mere en prison, mais elles la doivent imiter en pleurant de joye & d'allegresse, puis qu'elle enduroit pour Dieu, & qu'elle n'avoit point de plus grand plaisir que de souffrir pour l'amour de JESUS son Espoux bien-aimé. C'est une necessité de nostre nature de souffrir dans cette vie mortelle; mais de souffrir pour l'amour de JESUS-CHRIST, c'est le plus grand bien que la grace nous puisse donner dans ce monde; c'est pourquoy Saint Pierre disoit dans une de ses Lettres, *Souffrez mes Enfans, souffrez.*

non pas comme des mal-faïcteurs, mais comme de veritables Serviteurs de JESUS-CHRIST: & si vous ſouffrez en cette qualité, tenez à honneur & à une tres-grande gloire les ſouffrances. 1. Pet. 4. v. 15.

La Sainte deſiroit dans cette Lettre des peines & des travaux en grande quantité comme un autre S. Paul, & la priſon ne faisoit pas ſes peines, par ce qu'elle croyoit d'eſtre regalée quand elle ſouffroit des affronts & des ignominies pour JESUS-CHRIST & pour ſa Religion. *ou mourir, ou ſouffrir*, c'eſt la devife que cette Colombe, qui ne respiroit qu'apres les ſouffrances, avoit en la bouche à tout moment, comme ſi elle euſt dit, *ou il faut que je meure ſouffrant pour l'amour de Dieu, ou il faut que je meure manque de ſouffrir, ma vie n'eſtant deſtinée qu'à ſouffrir pour JESUS-CHRIST: je n'eſtime pas une vie celle qui n'eſt pas accompagnée de ſouffrances: & ainſi je veux en ſouffrant aſſeurer ma vie.* 2.

La Sainte eſtoit comme celui qui veut venir à bout d'une belle entrepriſe où il peut faire paroître ſa valeur, & qui ne ceſſe jamais de combatre qu'il n'en ſoit tres-glorieusement fort; elle diſoit qu'elle combattoit en ſouffrant juſques à mourir, & toute la conſolation qu'elle avoit de ne pouvoir pas mourir pour ſon bien-aimé, eſtoit qu'elle ſouffroit pour luy, qui eſtoit la meſme choſe que dire avec un ſentiment tres-tendre: „ Bien eternal „ & ſouverain qui avez ſouffert pour moy, faites en „ ſorte que je ſouffre pour vous: Bonté infinie qui „ avez perdu la vie pour moy, faites en ſorte que je „ la ſacrifie pour vous: & ſi vous ne me permettez pas „ de mourir, au moins accordez-moy que je puiſſe „ continuellement ſouffrir pour l'amour de vous: „ mon tres-doux Sauveur mon amour vous demande, „ ou la mort ou les ſouffrances, il faut que vous luy „ accordiez ou l'un ou l'autre; parce que ce meſme „ amour ne peut pas arreſter les violens deſirs que mon „ ame a de ſacrifier ſa vie pour l'amour de vous, ſi je ne „ ſouffre des travaux qui me puiſſent conduire à la „ mort, pour offrir ma vie pour cette mort: ma vie „ deſire dans cette vie de mourir pour vous, mais ſi „ vous ne luy accordez pas de mourir, accordez-luy „ au moins de ſouffrir.

3. La Sainte declare auffi cet empressement & ce vehement desir qu'elle avoit de mourir & de souffrir pour son Espoux, par un autre sentiment tout à fait semblable à celuy que Saint Paul avoit, & c'est quand elle disoit,

Vivo fin vivir en mi,
Y tan alta vida espero,
Que muero porque no muero.

*Je vis, mais c'est en Dieu, & l'espoir de jouir
D'un bien si relevé, fait que dans cette vie
Mon ame est dans ce corps de tant d'ennuis remplie,
Que je meurs de regret de ne pouvoir mourir.*

Certainement elle tesmoignoit bien par ce sentiment amoureux que la vie, à la veüe de cette gloire que son ame esperoit, luy estoit une mort, & que la mort luy estoit une vie: tellement que dans la privation de ce bien souverain sa vie estoit une mort, parce que l'espoir qu'elle avoit de jouir de son bien-aimé, faisoit une vie de sa mort, & elle souffroit de vivre, parce que ce luy estoit une gloire de mourir. Enfin dans le premier nombre de la Lettre la Sainte declare qu'elle souffroit dans la prison avec Saint Paul, & comme Saint Paul, & ayant les mesmes sentimens que Saint Paul, elle enduroit ses travaux avec autant d'allegresse que Saint Paul avoit souffert les siens.

4. Dans le second nombre la Sainte revient à ses peines, tesmoigne de prendre plaisir à les souffrir, & les gouste avec allegresse, puis qu'elle dit, *Helas! mon Fils & mon Pere, y a-t'il un plus grand plaisir? est-il un regale plus agreable, & une douceur plus charmante que de souffrir pour nostre bon Dieu? O les belles paroles! ô douceur merveilleuse! ô grace incomparable! a-t'on jamais veu une si grande ferveur de pieté & de devotion? Elle n'avoit pas assez de paroles pour exprimer le goust qu'elle prenoit à endurer ses travaux, d'autant que la langue n'est pas capable de declarer la joye du cœur; quel regale? quel goust n'y a-t'il pas de souffrir pour Dieu? quel goust pour la partie sensitive du corps? quel regale pour la partie de l'ame raisonnable?*
quelle

quelle douceur pour la partie la plus relevée de l'esprit ? Après tant de plaifirs, de regales, & de douceurs, y aura-t'il quelqu'un qui n'ait de l'inclination pour les peines, pour les offrir à Dieu, & les souffrir à fa feule confideration ? Qui est celuy qui entendra cecy, & qui ne chargera pas la Croix sur ses espauls pour suivre auffi-toft J E S U S - C H R I S T ? Qui est celuy qui verra son Dieu & son Createur devant luy portant sur ses divines espauls une Croix si pesante, & qui n'aimera pas la penitence, & la mortification ? Y aura-t'il quelqu'un qui ne desire avec la Sainte, *ou de mourir, ou de souffrir* ? Sus doncques heureuses ames, courage Serviteurs de Dieu, ça Espouse de J E S U S - C H R I S T, escoutez, & escoutons tous cette divine Maistresse, qui nous enseigne par les tourmens qu'elle endure dans sa prison, *ou de souffrir, ou de mourir*.

C'est à la verité une belle Leçon de persuader fortement, & d'enseigner avec eloquence la doctrine de la Croix, que de la prescher souffrant, & estant attaché à cette mesme Croix. La Sainte enseignoit en souffrant, & souffroit en enseignant; & tout de mesme que la Croix a esté la Chaire d'où nostre Sauveur nous a parfaitement enseigné à souffrir, ainsi la prison & les peines de la Sainte ont esté une Chaire d'où elle nous a fait de tres-belles Leçons pour endurer pour l'amour de Dieu, & comme nostre Sauveur mourut alteré de cette grande soif, qu'il avoit d'endurer au delà de ce qu'il souffroit pour les hommes, en sorte que les peines manquerent à sa soif; & la soif qu'il avoit pour les tourmens ne manqua jamais, comme il tesmoigna par cette parole, *Sitio, j'ay soif*. De mesme cette grande Sainte estant dans sa prison, alterée de la soif qu'elle avoit d'endurer plus de peines, enseignoit dans cette Chaire, non seulement les souffrances, mais encore, à sçavoir les desirer, & à souffrir peines sur peines. Mais hélas ! mal-heur pour nous qui n'avons point d'afflictions, & qui n'avons jamais rien souffert dans ce monde. C'est icy ames devotes que nous pouvons, & que nous devons verser des torrens de larmes pour n'avoir pas eu le bien de souffrir pour Dieu : C'est icy que nous nous devons affliger pour n'avoir pas esté affligez ; C'est icy

5.

Joan.
19. v.
28.

que nostre plus grand tourment doit naistre de n'avoir pas eu des afflictions; C'est icy que de vivre sans Croix, doit estre nostre plus grande Croix, & de vivre sans peines, & sans tourmens nostre plus grand tourment; Personne ne doit souhaiter de vivre qu'avec la Croix sur les espauls à l'imitation de JESUS-CHRIST, qui la porta depuis la Cresche jusqu'au Tombeau. Et personne ne doit mourir que sur la Croix, à l'exemple de nostre divin Redempteur.

6. Sainte Terefe enseigne avec une si grande douceur cette doctrine de la prison où elle estoit enfermée, comme d'un lieu éminent, ou d'une Chaire, d'où elle se fait entendre à tout le monde, qu'elle nous fait trouver les travaux doux, & les injures agreables. Nostre Sauveur estant attaché sur la Croix nous fit la même Leçon. Saint Pierre, & Saint Paul en firent de même par leurs Predications, & par leurs exemples, Saint Ignace Martyr Evesque d'Antioche nous en donna un bel exemple, lors qu'entrant dans l'amphiteatre où il devoit souffrir la mort, & estre couronné de ses travaux, comme il vit venir les Lyons qui le devoient devorer, il s'escria; *le suis le froment de JESUS-CHRIST, venez, approchez-vous, pour me reduire avec vos dents en farine, parce que je veux estre un pain consacré, & sacrifié à Dieu.* L'on rapport aussi d'un Prestre tres-sçavant, & tres-saint, appelé Pionius, qu'ayant esté amené au lieu où il devoit recevoir la couronne du martyre; il pria ses Disciples d'enterrer avec son corps les chaines dont il avoit esté attaché dans la prison, parce qu'il leur portoit un si grand amour, qu'il ne les voulut jamais abandonner, par une reconnoissance de ce qu'elles luy avoient communiqué tant de gloire. Il n'y a point de doute que Sainte Terefe en auroit fait autant, si elle eust souffert pour la Foy sur un eschaffaut, comme elle a souffert dans une estroite prison pour la Charité.

7. La Sainte finit ce nombre par des paroles si touchantes, qu'il faut que tous ses Enfans, & mesme tous les Chrestiens les entendent à genoux avec une profonde attention, & avec une grande devotion, *Mon Pere (dit-elle) cherchons la Croix, & seûpirons apres la Croix; embrassons*

bravons les ſouffrances, & mal-heur à noſtre Reforme, mal-heur à nous tous ſi elles viennent à nous manquer. Je m'ima-gine, que non ſeulement la Religieuſe qui eſtoit en priſon avec la Sainte, non ſeulement le Religieux à qui elle eſcrivoit ſecretement cette Lettre, entendi- rent pour lors cette Prophetie ſi veritable, & cette do- ctrine celeſte & ſouveraine de cette grande Maieſtreſſe: mais encore ce grand nombre d'Enfans qui ont ſuivy depuis, & qui ſuivent encore ce veritable eſprit de la Sainte, d'autant qu'ils ont gravé ſi fortement ces paro- les dans leurs ames, qu'ils s'adonnent continuellement à des penitences & à des mortifications, qu'ils embras- ſent d'un viſage gay & riant les peines de la Croix, & qu'ils ſont ravis d'eſtre affligez & tourmentez. Car de vray, comment pourroient-ils ſouffrir jour & nuit ſans ceſſer? Comment pourroient-ils faire rouler con- tinuellement cette roüe ſpirituelle des ſouffrances, ſi elle n'eſtoit ſouſtenuë par cette tres ſainte, & tres-ad- mirable doctrine; roüe à la verité ſurprenante, & qui chaſtie & eſpure les ames de ces heureux Enfans, de meſme que celle de Sainte Catherine mortifioit & af- fligeoit ſon corps.

J'aurois icy un beau ſujet de parler de l'amour que l'on doit avoir pour les ſouffrances, mais il vaut mieux le concevoir & le pratiquer dans nos ames, que de l'ex- primer dans ces Remarques. Les Saints ont fait des Commentaires entiers ſur cette matiere; C'eſt pour- quoy il ſeroit inutile, & meſme impoſſible d'en trait- ter icy comme il faut. Et apres tout, y a-t'il rien plus à dire ſur ce ſujet, que d'exhorter les ames à lire & re- lire ce que Sainte Tereſe en dit? N'eſt-ce pas aſſez de voir la Vierge & tous les Saints dans des empreſſe- mens, d'endurer des travaux: Ne nous ſuffit t'il pas de voir JESUS-CHRIST attaché à une Croix, & qui meurt de l'ardente ſoif qu'il a de ſouffrir les douleurs & les tourmens que la rage des Juifs ne pût pas inventer?

Elle parle dans le troiſième nombre de la Sentence que le Nonce donna, portant deſenſe aux Carmes Deſ- chauſſez de continuer à fonder des Convens, ce qui l'affligeoit beaucoup, non pas à cauſe des peines que la perſecution luy faiſoit endurer; mais à raiſon de celle

que ses Enfans souffroient, & du retardement que cette defenſe apportoit au ſervice de Dieu. Une bonne ame a cela de propre, que de ne ſentir point ce qu'elle ſouffre, & de ſe reſſentir de ce que Dieu ſouffre en la perſonne de ſes Serviteurs.

10. Ceux qui ſouffrent pour Dieu trouveront dans ce nombre une grande conſolation, & recevront une grande lumiere de ce que la Sainte rapporte de celui qui donna cette Sentence contre la ſainte Reforme; *il eſt*, dit-elle, *fort en colere contre moy, diſant que je ſuis une femme inquiete & vagabonde*, peut-eſtre que ce Juge diſoit ces paroles comme il le croyoit; & la Bonté divine eſt ſi admirable, qu'il ſe peut faire qu'il meritoit en diſant cela, parce qu'il ne l'entendoit pas autrement, & que Dieu ne l'eſclairoit pas, afin qu'il vit plus diſtinctement ce qu'il cenſuroit.

O que les jugemens humains ſont de peu d'importance à l'égal de ceux de Dieu; Le Seraphin de la terre Saint François, diſoit à ce propos admirablement bien; „ Perſonne n'eſt rien davantage dans ce monde, que „ ce qu'il eſt devant Dieu; ſi tous me loüent, & que „ Dieu me condamne, je ſuis mal-heureux; mais ſi „ tout le monde me blaſme, pourveu que je ſois ap- „ prouvé de Dieu, je ſuis bien-heureux: qu'importe- „ t'il que je ſois dans l'eſtime du monde, ſi je ſuis re- „ buté de Dieu? Et ſi Dieu nous abſout, il n'importe „ pas que le monde nous condamne: je ne me tour- „ mente pas beaucoup qu'un petit ſouffle me condam- „ ne, pourveu qu'une Éternité me ſauve: La vie n'eſt „ qu'un ſouffle qui ne dure rien, mais la gloire eſt une „ éternité: Cherchons doncques d'eſtre approuvez „ de Dieu, dans la gloire, & n'apprehendons pas d'e- „ ſtre reprouvez des hommes dans cette vie.

11. Ce Nonce appelloit la Sainte *Inquiete*, & il avoit raiſon, mais c'eſtoit une ſainte inquietude cauſée par l'amour de ſon Eſpoux; elle eſtoit inquiete pour apporter la quietude aux ames qui ſe perdoient dans l'inquietude de ce monde, & aux deſpens de ſon repos elle leur cherchoit l'éternelle aſſurance, & tranquillité: Elle troubloit le monde de la meſme façon que J E S U S-CHRIST ſoulevoit la Hieruſalem & la Judée, pour reformer

reformer & racheter les hommes, ſelon que les Scribes diſoient, *commovet populum incipiens à Galilaa* : c'eſt ce que nous avons touché dans les Remarques ſur la 3. Lettre.

Ce Nonce diſoit auſſi que la Sainte eſtoit une *Vagabonde*; mais comment pouvoit elle faire ſes Fondations ſans aller d'un coſté & d'autre, & ſans faire beaucoup de voyages. Je vois bien ce que c'eſt, les pas, & les voyages que la Sainte faiſoit pour la gloire de Dieu, & pour le profit du prochain eſtoient cenſurez par le monde, comme ſi c'euffent eſté des pas de ſcandale, & de reprobation; cela nous apprend bien que nous devons ſeulement chercher la gloire de Dieu en tout ce que nous ferons, & ne nous ſoucier gueres de l'approbation ny de la gloire de ce monde.

La Sainte rapporte dans le quatrième nombre une revelation qu'une Religieuſe du Convent où elle demouroit euſt : il eſt certain que c'eſtoit elle-mesme, & adjouſte que Dieu luy aſſeura, que dans vingt jours cette tempeſte ceſſeroit, comme effectivement elle finit, d'autant que noſtre Seigneur ayant permis que ceux qui voguoient ſur la Mer ſouffriſſent pour ſon amour la tempeſte, pendant qu'il dormoit dans le Navire, s'eſveilla à la fin au bruit des Prieres, des larmes, & des gémiffemens : Et ce qui eſt de plus conſiderable; c'eſt que ſon amour meſme l'eſveilla, & commanda à la Mer de ſe calmer, aux vents de ceſſer, & à meſme temps la tempeſte finit.

Et il faut remarquer dans ce meſme nombre cinq choſes bien particulieres : La premiere eſt, que la Sainte dit, que *Noſtre Dame prioit ſon Fils pour cette Sainte Reforme*, parce que cette Religion eſt ſous la protection particuliere de la Sainte Vierge: La ſeconde eſt, que *Saint Joſeph intercedoit auſſi pour le meſme ſujet*. Car comme cette Religion appartient à ſon Epouſe, il eſtoit neceſſaire qu'il en euſt ſoin: La troiſième eſt, que le meſme jour que l'on donna icy bas en terre la Sentence de Caſſation contre la Reforme qu'elle avoit ſi heureuſement commencée. Le meſme jour on ordonna dans le Ciel, ſuivant cette revelation qu'elle ſeroit confirmée, & qu'on pourſuivroit de fonder de nouveaux Convens ſur la terre.

Le jour qu'on ordonna qu'elle ſeroit miſe par terre, le meſme

jour on resout dans le Ciel de Peslever jusqu'au Ciel; car les Edicts, & les Arrests de ce monde font de fort peu de consequence quand Dieu en donne de contraires dans le Tribunal souverain de sa Toute-puissance.

Et je me mocque des Ordonnances que les hommes font, quand Dieu en ordonne autrement dans ses desseins inscrutables.

15. La quatrième chose qu'il faut remarquer est, que nostre Seigneur dit à la Sainte qu'elle eust recours au Roy, qui luy seriroit de Pere en tout; C'est icy un grand tesmoignage de la vertu, & de la sagesse de Philippes II. qui fut le Pere commun de toutes les personnes saintes, & vertueuses, & qui soustint les interets de nostre Religion avec une Foy si constante, & un zele si ardent, comme tout le monde sçait; ce que tous ses succeffeurs ont continué, & principalement le Roy d'aujourd'huy, qui estant le Pere de ses Royaumes plustost que le Roy, tasche d'y maintenir cette Foy inviolable qui s'y est conservée depuis un si long-temps, de defendre ses Sujets de leurs ennemis, & de les soulager autant que la defense necessaire le peut permettre.

16. En cinquième lieu, il faut considerer ce que la Sainte Vierge dit à Sainte Terefe, Sçavoir, que la Reforme dès ce jour-là feroit de nouveaux progres, & iroit tousiours en croissant: Mais où montera-elle, Sainte Vierge? Elle montera au Ciel par le moyen des vertus; Elle obtiendra la couronne par le moyen des merites; Et enfin elle montera à la gloire par le moyen de la grace.

Cette sainte Reforme qui a esté fondée sur la penitence, & sur les larmes, a tous les sujets du monde de se resiouir pour voir accomplie cette Prophetie que la Vierge revela à sa Fondatrice; Qu'elle continué donc à monter à la gloire par les degrez de la souffrance, & que ses Enfans se persuadent qu'ils monteront tousiours sans crainte de tomber, & qu'ils chemineront tousiours continuellement dans voye de perfection

Marc.
14. v. sans jamais se reposer; d'autant que comme l'Evangeliste Saint Marc pour exprimer les larmes de Saint
72. & Pierre, dit, *cœpit flere, & fleuit amarè*, qu'il com-
26. v. mença à pleurer sans cesser, qu'il pleura amerement
75. sans

ſans s'arreſter, & que ſes yeux ne ceſſerent jamais de reſpandre des larmes que quand il arriva à cette gloire, ce qu'il avoit acquiſe par les ſouffrances. De meſme Sainte Tereſe dit icy, *que la Reforme commencera dès ce jour-là à faire de nouveaux progres; mais elle ne dit pas juſques à quand elle doit s'avancer dans l'eſclat & la perfection: car elle montera touſiours par les degrez de la ſouffrance, quand on monte par ces degrez on n'apprehende pas de tomber, & on jouït d'une vie qui ne finit jamais: apres cela cette ſainte Reforme unira ces peines temporelles à cette eternelle felicité, & durant tout le temps que le monde durera elle s'avancera, croiſtra, meritera & viendra à jouïr de ces plaiſirs eternels pour avoir ſouffert pour Dieu ces maux temporels.*

En ſuite dans le 6. nombre la Sainte offre à ce bon Pere des moyens pour ſortir de ces miſeres, & venir à bout de la perſecution; car Dieu veut que la nature humaine travaille & faſſe ſes efforts, y donnant lieu à la grace d'operer ſon effet (quoy que la nature ne ſçauroit commencer d'agir ſans la grace.) 17.

La Sainte acheve le 6. nombre diſant, *qu'elle ſe portoit fort bien, & qu'elle eſtoit dans une ſanté merveilleuſe: tout le monde pourra croire facilement qu'elle ſe portoit bien dans ſon interieur, car ſes vertus & ſes excellentes qualitez le teſmoignoient aſſez: mais de dire qu'elle fut dans une parfaite ſanté, graſſe & dans l'embonpoint, perſonne ne le pourroit croire ſi l'on ne ſçavoit que de ſouffrir & d'endurer pour ſon Eſpoux eſtoit toute ſa joye, toute ſa nourriture, tout ſon contentement: & ainſi il ne faut pas s'eſtonner ſi les afflictions & les ſouffrances l'engreſſoient.* 18.

Elle finit ſa Lettre conſeillant ce Religieux de s'adreſſer dans un temps où ils eſtoient ſi fort traversez, au tres-Excellentiſſime Duc de l'Infantade, lequel ſuivant que les Chroniques le rapportent, fut le plus grand refuge que la Reforme de Sainte Tereſe ait eu dans ſes perſecutions: c'eſt pourquoy ſes Enfans ſont obligez à cette tres-Illuſtre Maiſon de Mendoze, d'où ſont ſortis les Ducs de l'Infantade. Tom 1.
l. 4. c.
35. 25

L'amour que la Sainte teſmoigne dans cette Lettre
pour

pour les souffrances, a tellement emporté mon esprit, que je me suis un peu plus estendu qu'il ne falloit pour demeurer dans les bornes que les Remarques doivent avoir, tellement qu'il semble que j'aye voulu faire un Commentaire de cette Lettre.

19. Cefaint Religieux à qui cette Lettre s'adresse, fut un Personnage de grande Sainteté, & des premiers Fondateurs de la Reforme : & cette prison dont la Sainte parle, fut quand le Chapitre General qui se tint à Plaisance en Italie, fit une Ordonnance, par laquelle la Sainte estoit obligée de demeurer renfermée dans une chambre : elle estoit pour lors à Seville, & ne pût obeir à cette Ordonnance qu'apres qu'elle fut revenue à Toledé où elle accomplit sa Penitence; mais comme l'on eut recours au Pape & au Roy, ou plustost comme Dieu avoit ordonné dans le Ciel tout le contraire de ce que l'on avoit resolu sur la terre, toutes les Ordonnances des hommes furent cassées, & la Sainte sortit de prison & eut permission de faire des Fondations: en un mot ce qui avoit esté resolu dans le Ciel fut executé malgré tout ce que les creatures avoient proposé.

L E T T R E X X V I I I .

Au Pere Ambroise Marian de Saint Benoist Carme Deschauffé.

J E S U S M A R I A .

1. **L**A Grace du Saint Esprit soit avec vostre Reverence.

Il paroist bien que vous ne sçavez pas les obligations que j'ay au Pere Olea, ny l'affection que je luy porte, puis que vous m'escrivez touchant une affaire dont il m'a desia parlé, & que je n'ay pû luy accorder; vous sçavez bien, comme je
crois,

crois, que je ne fuis pas ingrate, & je vous affeure que s'il y alloit dans fes affaires de mon repos ou de ma fanté, elle feroit defia conclüë; mais quand la confcience y est interessée, il n'y a point d'amitié qui tienne, car je fuis plus obligée à Dieu qu'à perfonne du monde.

Pleuft à Dieu que l'inconvenient fut de n'avoir point de dot, car vous fçavez affez (& vous vous en pouvez informer) combien il y a de Religieufes dans ces Convens qui n'en ont point apporté, outre que cette Fille en a un affez bon & fuffifant pour la faire recevoir en quel Monaftere que ce foit.

Comme le Pere Olea ne connoift point nos Religieufes je ne m'estonne pas qu'il foit incredible; pour moy qui fçay qu'elles font Servantes de Dieu, & qui connois la pureté de leurs ames, je ne croiray jamais qu'elles veüillent oster l'habit à perfonne, fans qu'elles ayent beaucoup de raifons pour cela, d'autant que je n'ignore pas le fcrupule qu'elles ont accouftumé de faire pour de femblables chofes; & puis qu'elles fe refolvent de luy oster l'habit, il faut qu'il y ait beaucoup de fujet qui les oblige à le faire. Je vous affeure que comme nous fommes en fort petit nombre, le trouble que celles qui ne font pas propres pour la Religion apportent dans les Maisons est fi facheux, que mefme une mauvaife confcience feroit fcrupule de pretendre qu'on en receut quelque une de cette humeur, à plus forte raifon une ame qui defire de ne desplaire en rien du monde à fa divine Majesté; mais quand cela ne feroit pas, dites-moy je vous prie, puis-je obliger mes Religieufes à prendre par force une Fille? Et si elles

ne luy donnent pas leurs suffrages pour sa reception, voulez-vous que je fasse ce qu'aucun Supérieur ny Prelat ne pourroit faire ?

3. Et ne vous imaginez pas que le Pere Olea ait grand interest dans cette affaire, car il m'a escrit qu'elle luy est aussi indifferente qu'une personne qu'il voit passer par la ruë : ce sont mes pechez qui luy ont mis en teste d'exercer cette charité, & de me solliciter touchant une chose qui n'est pas faisable, & où je ne puis pas le servir, dont je suis grandement marrie; certainement quand cela se pourroit faire, on ne rendroit pas un trop bon office à cette Fille, de procurer qu'elle demeurast avec des personnes qui ne veulent point d'elle. J'ay fait dans ce rencontre plus qu'il n'estoit raisonnable, d'autant que j'ay obligé nos Religieuses à la retirer encore une année contre leur gré, pour l'esprouver davantage & pour m'informer mieux de toutes choses, si je passe par le Convent où elle est, quand j'iray à Salamanque. Je fais cecy à la consideration du Pere Olea, que je suis bien aise de servir, afin qu'il se satisfasse davantage : car je vois bien que les Religieuses ne mentent point, & vous sçavez que le mensonge, mesme en des choses legeres, est extremement esloigné de l'esprit de nos Sœurs.

4. Vous sçavez aussi que ce n'est pas une chose nouvelle de voir sortir des Novices de nos Maisons, cela est assez ordinaire; & quand celle-cy dira qu'elle n'a pas la fanté pour supporter la rigueur de nos austeritez, personne ne le trouvera mauvais, & elle n'en sera pas moins estimée, d'autant que je n'en ay point veu qui ait perdu de sa reputation pour estre sortie de nos Convens,

& qui en ait valu moins. Cela m'apprendra à confiderer bien doresnavant ce que je feray ; pour ce fujet on ne recevra point la Demoifelle dont le Seigneur Nicolas nous a fait parler, encore qu'elle foit à vofre gré, d'autant que je fuis informée d'un autre costé, & il n'est pas juste de me faire des ennemis pour rendre service à mes amis.

C'est une chose assez eſtrange que vous me diſiez pourquoy j'avois commencé de traiter de cette reception ſi je ne voulois pas la recevoir ; car ſi l'on ne procedoit de cette ſorte, on ne recevroit point de Religieufes ; & apres tout, j'en avois parlé, parce que je deſirois de ſervir celuy qui m'en prioit ; mais j'ay eſté depuis informée tout autrement que l'on ne m'en avoit parlé, & je ſuis aſſeurée que le Seigneur Nicolas eſt plus porté pour le bien de nos Maisons, que pour celuy d'un particulier ; c'eſt pourquoy il ne pretendoit pas que cette Fille fut receüe que ſous cette condition. 5.

Je vous prie pour l'amour de Dieu de ne vous en meſſer plus ; car elle a fort bon dot, & pourra plus facilement entrer dans un autre Convent, que d'eſtre receüe parmy des Religieufes, qui pour eſtre un ſi petit nombre devroient eſtre toutes bien choiſies ; & ſi juſqu'à preſent l'on n'a pas uſé de cette rigueur à l'eſgard de quelques-unes qui ne ſont pas en grand nombre, nous nous en ſommes trouvez ſi mal, que nous y prendrons mieux garde pour l'advenir. Ayez ſoin, mon Pere, de nous point brouïller avec le Seigneur Nicolas, & de ne luy point perſuader de perſiſter dans ſa demande, car il recevrait un ſecond refus. 6.

7. Je n'ay pû m'empescher de rire quand j'ay leu dans vostre Lettre que vous vous faisiez fort de connoistre cette Fille, seulement en la voyant. Helas! mon Pere, les Femmes ne sont pas si faciles à connoistre, puis que leurs Confesseurs, mesme apres les avoir pratiquées durant un long-temps, sont souvent surpris de les avoir si peu connuës; & cela vient de ce qu'elles ne se sçavent pas bien expliquer, & manquent le plus souvent à dire leurs fautes, & les Confesseurs ne peuvent juger que par ce qu'elles disent. Mon Pere, quand vous voudrez que l'on vous rende quelque service dans nos Maisons, presentez nous des Filles qui soient propres pour la Religion, & vous verrez que nous nous accommoderons aisement, quand il ne sera question que du dot; mais si elles ne sont pas vertueuses, je ne vous puis servir en rien.

8. Sçachez, s'il vous plaist, que je tenois pour une chose aisée d'avoir icy une Maison pour loger les Religieux en forme d'Hospice, & je ne croyois pas aussi (encore que ce ne soit pas un Monastere) qu'il fut beaucoup difficile d'obtenir la permission d'y dire la Messe, de mesme qu'on la donne à un Gentil-homme qui a une Oratoire dans sa Maison: J'en escrivis ma pensée à nostre Pere Gratian, qui me respondit qu'il s'en falloit bien garder; & que c'estoit ruiner entierement cet establissement; depuis j'ay connu qu'il avoit raison, & qu'il avoit jugé tres-sagement. Ainsi sçachant sa volonté, vous ne devriez pas permettre qu'il y demeurast tant de Religieux; & ce qui m'a fait rire, c'est que vous avez préparé une Eglise comme si vous aviez la permission de dire la Messe. Je n'achepterois pas mesme une Maison
que

que je n'euffe la permission de l'Ordinaire; Et si je n'eus pas cette precaution à Seville, vous fçavez ce qui nous en coufta. Je vous ay toujours dit que vous ne feriez rien que vous n'euffiez obtenu de Monfeigneur le Nonce une Lettre, par laquelle il vous donnast la permission de vous establir.

Lors que Don Hierofime me dit que vous alliez voir nos Peres Chauffez pour les en prier, j'en fus toute surprise. Je n'ay pas une fi grande confiance en eux; au contraire, pour ne vous pas imiter, je ne suis pas d'avis de parler à Valdemore; car je le foubçonne beaucoup; Et il est certain qu'il ne fera pas porté d'affection à nous faire du bien; Il tafchera pluftoft d'efpioner, & de fçavoir quelque chose pour en advertir ses amis. Je souhaiterois beaucoup que vous euffiez la mefme defiance, pour ne vous pas tant affeurer en luy, auffi il n'est pas neceffaire que vous vous serviez de femblables amis pour faire cette affaire. Remettez-la entre les mains de Dieu; c'est son affaire, & fa Majesté en viendra à bout dans le temps qu'il faudra. Je vous prie de ne vous pas halter, car cela est capable de gaster tout.

Soyez affeuré que Don Diegue Mexia est un fort bon Gentil-homme, qui fera ce qu'il dit, & puis qu'il l'a promis, il doit estre affeuré que son Cousin ne luy refusera rien; car vous vous devez imaginer que ce que son Cousin ne fera pas pour luy, il ne le fera pas non plus pour fa Tante. C'est pourquoy vous n'avez que faire de luy escrire, ny d'employer à cette affaire autre personne que ce Cousin de Don Diegue; car outre la parenté si proche, l'amitié qui est entre eux est beaucoup

à estimer. C'est aussi une bonne marque pour nous que l'Archidiacre se soit offert de presenter nostre Requeste, car s'il n'eust creu d'y reüssir, il ne s'en seroit pas chargé. L'affaire est à present en fort bon estat, ne la pressez pas davantage, car vos diligences seront plustost nuisibles que profitables: Laissons seulement faire à Don Diegue & à l'Archidiacre.

11. Je tascheray de sçavoir s'il y a en ces quartiers quelqu'un qui les en puisse prier. Je verray aussi si le Doyen y a quelque pouvoir, Madame Louyse luy en parlera: Je suis tres-aise que cette affaire soit mesnagée par ces personnes, ce qui me fait croire davantage que cette Fondation est tres-agreable à Dieu, puis qu'il la fait sans que nous y contribuions rien, d'autant que ny l'establissement, ny la permission de dire la Messe ne sont pas dans nostre pouvoir. C'est desia beaucoup que nous ayons une Maison; car pour la permission de dire la Messe, nous l'obtiendrons tost ou tard: si Monseigneur le Nonce l'eust accordé, l'affaire seroit desia faite; Je prie Dieu de luy donner la santé, & qu'elle nous soit utile: car le Pere Tostat ne pert point courage; & j'apprehende beaucoup que le Nonce ne se tourne de son costé, comme il a fait autrefois.

12. Touchant l'affaire de Salamanque, le Pere Jean de J E S V S, est dans un si mauvais estat avec sa fièvre quarte, que je ne vois pas qu'il puisse faire aucune chose, outre que vous ne marquez pas ce qu'il doit faire, ny à quoy les Religieux s'employeront. Pour ce qui est du College de cette mesme Ville, il faut commencer par ce qui est le plus necessaire, qui est d'obtenir la permission de

Mon-

Monfeigneur le Nonce ; & s'il nous l'eust donnée, cela feroit defia fait ; mais il faut tafcher de l'avoir : car fi l'on manque dans les commencemens, l'on ne fait rien de bien dans le refte. A mon avis, le defsein de l'Evefque eft, que comme il a fçu que le Seigneur Jean Diaz a efté arrefté prifonnier à Madrid, il voudroit des perfonnes qui priffent fa place, & qui euflent foin des Repenties qu'il confefloit. Je ne fçay pas fi noftre Profeflion fouffre que les Religieux puiffent eftre Confefseurs de ces Maisons ; Je ne le trouve pas à propos : Et quand cela feroit qu'on les ferviroit, à quoy bon les laiffer au bout de deux mois comme vous dites. Cela ne ferviroit qu'à nous attirer la haine & la colere de l'Evefque ; outre cela, que fçavons-nous fi nos Peres reüffiront bien dans la conduite de ces Femmes : Ils voudront peut-eftre les obliger à faire de grandes mortifications, & les contraindre à vivre dans une grande perfection ; Et ce gouvernement n'eft pas bon pour des perfonnes de cette forte : Et enfin je ne fçay pas fi l'Evefque fera bien-aife d'y voir des Religieux.

Je vous affeure, mon Pere, qu'il y a plus à faire que vous ne pensez-pas : Et que peut-eftre nous perdrons par où nous croyons de gagner. Je ne crois pas mefme que ce foit une chole advantageufe à noftre Ordre, d'avoir des Religieux qui faffent l'Office de Confefseurs des Repenties. (Car l'Evefque ne les veut que pour ce fujet.) Il feroit bien mieux que le monde les reconnut pour des Hermites defgagez des affaires, & adonnez à la contemplation, pluftoft que de les voir d'un cofté & d'autre avec des Femmes de cette

vie. Je doute mesme que le monde ne s'en scandalise, encore que ce ne soit que pour les retirer de leur mauvaise vie. Je vous propose tous les inconveniens, afin que vous les examiniez en vostre particulier, & que vous fassiez ce que vous trouverez à propos; car je soumetts mon jugement au vostre; & si vous prenez bien vos mesures sur ce que je viens de dire, vous rencontrerez mieux. Vous pourrez communiquer ma Lettre au Seigneur Licentié Padille, & au Seigneur Jean Diaz, parce que je ne sçay pas davantage que ce que je vous escriis. Nous serons tousiours assurez d'avoir la permission de l'Evesque, car à moins de cela, je n'ay pas trop de confiance en la negociation du Seigneur Don Teuton. Je suis bien persuadée de sa bonne volonté, mais je suis assurée qu'il a fort peu de pouvoir.

14.

Je m'attendois d'aller de delà pour donner chaleur à vostre establissement de Madrid; car je suis une grande negociante quand il le faut, & si vous ne le croyez pas, informez-vous-en de mon bon amy Valdemore; je serois ravie d'estre sur les lieux, d'autant qu'il me fâcheroit qu'on ne vint pas à bout de cet establissement, manque d'avoir fait toutes nos diligences pour reüssir dans les moyens d'y parvenir. Certainement j'ay beaucoup souhaité que l'on fit ce Convent dans cette Ville, pour estre la residence de la Cour, & je m'en resioüis beaucoup; je trouve bien à propos que l'on abandonne le dessein que l'on a de fonder à Salamanque, jusqu'à ce que nous voyons plus de jour pour nous establir. Car à present je ne vois pas que l'on puisse en aucune façon bien rencontrer dans cet establissement. Pour estre

mal,

mal, il feroit beaucoup mieux à Malagon, felon le grand defir que Madame Louyfe en a. Elle fera avec le temps des charitez; outre qu'il y a à l'entour plusieurs Bourgs tres-bons, qui font afsez grands; ce qui me fait croire que les Religieux trouveront afsez d'aumosnes pour ne pas mourir de faim; & cette Fondation feroit d'autant plus convenable, qu'elle feroit de pretexte pour l'autre Maifon que vous fçavez; car on diroit qu'on la transfere à Malagon; il ne faut pas que le monde fçache que vous l'abandonnez tout à fait. Vous transportant en cette nouvelle Maifon, on croira que vous ne quittez pas la premiere pour toujours, & que vous y retournerez quand vous y aurez basty un Convent, d'autant qu'il n'est pas bien-feant à la Reforme de prendre aujourd'huy une Maifon, & de la laiffer le lendemain.

J'ay donné à Don Hierofime la Lettre que j'ef- 15.
crivois à Don Diegue Mexie, il doit la luy avoir envoyée avec une autre qui s'adreffoit au Comte d'Olivares. Je luy efcriray quand je verray qu'il en fera befoin; tenez-le de prés, & prenez garde qu'il ne fe refroidiffe; car je vous afseure encore une fois, que s'il vous a promis de faciliter la chofe, & s'il vous a dit qu'il en avoit traitté avec l'Archidiacre, & qu'il la tenoit faite, vous devez vous en promettre une fort bonne iffue; car c'est un homme de parole, & de verité.

Il me prie dans une Lettre que je viens tout 16.
maintenant de recevoir de fa part, de donner l'habit à une Fille qui a de fort bonnes qualitez pour eftre Religieufe felon l'information qu'en fait la Mere du Pere Visiteur. Pleuft à Dieu que

celles que nous refusons, & dont vous me parlez, eussent les mesmes qualitez, car je vous promets que nous les recevrons. Comme j'escrivois cecy, il m'est venu à la pensée qu'il seroit fort à propos de me servir de l'occasion que j'ay d'escire à Don Diegue touchant cette Fille, pour luy parler de nostre affaire, & la luy recommander de nouveau, ce que je feray; cependant rendez-luy cette Lettre, & demeurez avec Dieu, car j'ay esté aussi longue comme si je n'avois autre chose à faire. Je n'escris point au Pere Prieur pour avoir à present plusieurs autres choses à faire; & d'ailleurs il pourra lire la presente, comme si elle luy estoit adressee. Je me recommande grandement à mon bon Pere Padille. Je louë beaucoup nostre Seigneur de la bonne santé qu'il luy donne. Je prie sa Majesté d'estre toujours avec vous. Je tascheray de recouvrer la Cedula, quand mesme je serois obligée d'en parler à Valdemore, Je ne puis pas user d'une plus grande exageration; car je crois qu'il ne fera rien du tout pour nous. C'est aujourd'huy la Feste des onze mille Vierges.

Vostré indigne Servante,
TERESE DE JESVS.

Auparavant que Diegue arrivast, j'avois receu d'autres Lettres de vostre Reverence; je vous prie d'envoyer par la premiere commodité celle qui s'adrese à nostre Pere Gratian, car elle presse fort, à cause de certaines permissions que j'en attends. Je ne luy escris rien des affaires; c'est pourquoy ne manquez pas de l'en informer.

Afin

Afin que vous voyez comme mes Religieufes font plus agiffantes, & plus propres pour faire des affaires que vos Reverences, je vous envoie ce petit mot de Lettre de la Mere Anne de JESVS, Prieure de Veas : He bien ! n'a-t'elle pas trouvé une bonne Maifon pour nos Peres de la Pegnovelle ? Que vous en femble-t'il ? J'oferois gager que vous n'en feriez pas fi-toft venu à bout ; elle m'a fort contentée, & j'ay receu un plaifir indicible du bon fucces de fa negociation. Elle a donné l'habit à une Demoifelle, qui a apporté au Convent fept mille efcus pour fon dot ; Il y en a deux autres qu'elle recevra bien-toft, & qui ont autant d'argent que celle qui eft entrée. Il y a auffi une Femme de grande qualité, Niece du Comte de Tendelle, qui a defia pris l'habit, & qui a fait venir à la Maifon une grande quantité d'argenterie, qui vaut plus que tous ces dots, & qui confifte en de beaux Chandeliers, Burettes, Reliquaires, Croix de Chrifal & tant d'autres chofes precieufes, que je ferois trop longue d'en faire le recit en deftail : Mais le malheur eft qu'elles ont à prefent un procez, comme vous verrez dans ces Lettres que je vous envoie ; Confiderez, s'il vous plaift, ce qui s'y pourra faire. Je crois que le meilleur expedient pour les en fortir, feroit de parler à ce Don Antoine, & luy remonftrer la hauteur des Grilles qui n'incommodent point ces perfonnes, & qui font de grande confequence pour nous autres. Enfin voyez ce qui fe peut faire en ce rencontre. Je prie la Majefté divine d'efre toujours avec vous.

R E M A R Q U E S.

1. **O**utre que cette Lettre est couchée avec une distinction admirable, & une grace ordinaire à la Sainte; elle est aussi tres-profitable, d'autant qu'elle donne des instructions tres-utiles pour se bien conduire dans les affaires de la Religion, & dans celles du monde; mais parce que j'apprehende beaucoup de me trop estendre dans ces Remarques (bien que le Lecteur me pourroit faire cesser mon apprehension s'il les passoit sans les lire) j'abregeray dans cette occasion autant qu'il me sera possible.

2. Ce Pere Marian à qui la Sainte escrit, fut des premiers Fondateurs de la Reforme. Il estoit grandement vertueux & spirituel; & à raison du grand esprit qu'il avoit, le Roy Philippes II. s'en servit en plusieurs affaires & negociations de l'État.

3. On voit au commencement de la Lettre que ce Pere ayant esté sollicité par le Pere Olea (à ce que j'ay appris, c'estoit un Jesuite) escrivoit à la Sainte, & la prioit par des paroles pressantes de faire Professe une Novice que les Religieuses d'un de ses Convens ne vouloient pas recevoir à la Profession, d'autant qu'elles ne la jugeoient pas propre pour la Religion. La Sainte esconduit ce Pere en plus de vingt manieres, & deduit ses raisons avec autant d'agrément, qu'elle tesmoigne de fermeté à luy refuser ce qu'il luy demandoit.

4. Car en premier lieu, elle luy dit, *qu'elle ne peut pas faire en conscience ce dont il la prie.* Et apres cette raison, il estoit inutile d'en apporter d'autres; mais la Sainte voulut satisfaire pleinement ce Pere, & luy rendre raison pourquoy elle ne luy pouvoit pas octroyer ce qu'il vouloit, afin qu'il ne se formalisast pas davantage de son refus.

5. Une seconde raison que la Sainte luy allegue est, *qu'elle ne peut pas oster aux Religieuses la liberté de leurs suffrages, & qu'elle ne peut pas les obliger à recevoir la Novice contre leur volonté.* Et en cela, elle a raison: car ces pauvres Religieuses sont durant toute l'année sujettes à l'obeis-

l'obeissance, & à une sainte servitude, & n'ont point de liberté que le jour qu'elles donnent leurs voix pour l'Electiion d'une Prieure, ou pour la reception d'une Novice. Or ne seroit-ce pas une chose bien sensible & estrange, qu'une Superieure leur voulut oster cette liberté qu'elles ont dans des semblables occasions? Puis que mesme ces pauvres Filles ne sont pas en ce temps dans une liberté de toutes choses; mais seulement pour ce qui regarde de donner leurs suffrages qui doivent estre libres, afin que l'Electiion, & la reception soient vallables.

En troisieme lieu, elles'excuse en vers ce Pere, disant, *que c'est un grand trouble pour les Religieuses d'avoir en leur Compagnie une Fille qui n'a pas le veritable esprit de Religion, principalement quand elles sont en petit nombre. Car dans une grande multitude elle pourroit passer, & l'on n'en souffriroit pas tant, comme si la Sainte disoit, qui pourra gouverner des Religieuses qui sont en petit nombre, & qui ne sont pas portées à la vertu, n'estant pas mesme d'accord.* 6.

La quatrieme raison est, *parce qu'il n'estoit pas à l'avantage de la Novice de faire Profession contre le gré de toutes ces Religieuses, d'autant qu'elle s'en trouveroit mal, & qu'elle regretteroit apres d'estre entrée parmy des personnes qui ne la vouloient pas, encore qu'elles fussent Saintes; car enfin, c'est assez qu'elles n'en vouloient point pour luy tesmoigner tousiours la cause de leur desagrément, d'autant que l'ame la plus sainte ne contente jamais le prochain, en ce qu'elle ne veut pas, & ne juge pas mesme devoir vaincre son propre sentiment, quand elle voit que la chose n'est pas à propos.* 7.

En cinquieme lieu, la Sainte satisfait ce Pere, luy montrant, *que cette affaire ne regardoit point le Pere Olea; & que c'estoit seulement une charité que ce bon Pere avoit voulu faire à cette Novice, & que ses pechez en estoient cause. Elle declare fort discrettement par ces paroles, combien une charité imparfaite est fascheuse, & importune, quand elle veut bannir la parfaite, qui consiste dans la conservation du public, & à empescher que la fantasia d'un particulier n'aille contre le bien du general.* 8.

Elle

9. Elle dit en fixième lieu, *que la sortie de la Novice ne luy sera pas si desavantageuse, comme si elle restoit dans le Convent.* En effet, si elle y demeueroit contre le gré des Religieuses, elle pouvoit perdre, & l'ame & le corps; mais si elle en sortoit comme infirme, elle ne perdrait pas mesme le moins de sa reputation; & ce seroit une chose bien estrange de se hasarder à perdre le corps & l'ame, quand on ne court point risque de perdre l'honneur, en quittant l'habit.
10. En septième lieu, elle se laisse gagner, au moins, pour ce qui est de garder la Novice encore un an; elle dit neantmoins, *qu'elle est assurée que ses Religieuses ne mentent point, dans le rapport qu'elles en font; & que pour l'en mieux esclarir, elles la garderont dans le Convent jusqu'à ce que la Sainte y passe pour aller à Salamanque;* neantmoins elle tesmoigne qu'il sera bien difficile de la recevoir à la Profession, & dissuade ce Pere de continuer dans sa sollicitation, d'autant qu'elle le voudroit voir detrompé en une matiere de laquelle il luy sembloit que le Pere devoit faire quelque scrupule; en ce que la Sainte dit, *que ses Religieuses ne savent pas mentir.* Tout le monde en demeure d'accord & l'experience le fait assez voir à tous ceux qui traittent avec elles. En effet, comment seroit-il possible que celles qui servent la verité eternelle avec une si grande perfection se resolussent de proferer de leur bouche un mensonge?
11. En huitième lieu, pour dissiper par ce refus une autre sollicitation, & empescher que ce Pere ne prist plus sur luy de faire admettre à la Profession les Novices de l'Ordre, elle dit, *qu'elle a appris à ses despens à ne recevoir aucune Fille qu'elle ne soit bien informée de son humeur.* Ensuite elle respond à quelques raisons que le Pere luy apportoit; & enfin elle luy demande avec force de ne s'embarasser pas davantage dans cette affaire.
12. En neuvième lieu, elle dit fort agreablement dans le septième nombre, *que les femmes ne sont pas si faciles à connoître, comme ce Pere s'imaginoit.* O la parfaite connoissance que la Sainte en avoit! Elle les connoissoit beaucoup mieux qu'elles-mesmes ne se connoissent. Elle donne en cet endroit un bon enseignement, & une grande lumiere aux Confesseurs, & aux Peres

Peres Spirituels, pour ne s'engager pas facilement à croire qu'ils connoiſſent l'eſprit & l'humeur de leurs Penitens, & de leurs Filles Spirituelles, d'autant qu'ils les doivent gouverner, comme un bon Pilote, la ſonde à la main, c'eſt à dire avec reſerve, & precaution; & lors qu'ils penſent les connoiſtre le mieux du monde, ils doivent apprehender de ſe tromper dans leur croyance; & il faut qu'ils s'imaginent que peut-eſtre ne les connoiſſent-ils pas; c'eſt là une tres-bonne maxime pour toutes ſortes de Directeurs.

Enfin elle conclud ſon raisonnement par un avis 13.
tres-neceſſaire pour la conduite de tous les Convens:
,, diſant, Mon Pere, quand vous voudrez que l'on
,, vous rende quelque ſervice dans nos Maisons, pre-
,, ſentez-nous des Filles qui ſoient propres pour la
,, Religion, & vous verrez que nous ne ſerons pas en
,, diſpute pour le dot; mais ſi elles ne ſont pas vertueu-
,, ſes, je ne vous puis ſervir en rien: *comme ſi elle euſt dit,*
,, une Novice qui apporte de l'argent à la Maison, &
,, qui n'a pas les bonnes qualitez, ny l'eſprit de la ver-
,, tu, ny de l'humeur, n'eſt pas une Religieuſe, elle
,, n'eſt que de l'argent: Et nous ne cherchons pas l'ar-
,, gent, mais de bonnes Religieuſes. Nous ne devons
,, pas traiter, ny avoir commerce avec l'argent, qui
,, ne doit ſervir qu'à noſtre nourriture; mais nous de-
,, vons traiter, & communiquer avec les Religiieuſes
,, qui ont beſoin d'avoir de bonnes qualitez pour nous
,, édifier. On ſe deſait bien-toſt de l'argent, mais les
,, Religieuſes imparfaites demeurent toujours dans le
,, Convent. Les Carmelites ne reçoivent pas les Re-
,, ligieuſes par le moyen de l'argent, mais elles reçoivent
le dot, ſi on leur donne de bonnes Religieuſes, l'ar-
gent eſt l'acceſſoire, la vertu eſt le principal: tellement
que ſi celles qui prétendent d'eſtre receuës dans ces
ſaints Monafteres n'ont pas les qualitez requiſes,
quelque grand dot qu'elles ayent, elles n'y entreront
jamais; d'autant que ces ſaintes Meres ne veulent point
les richesses ſans la vertu, ny les Religieuſes ſans les
bonnes inclinations. En effet, elles ont fort bonne
raiſon, car l'argent n'eſt rien au prix du repos & de la
quietude qu'elles deſirent dans leurs Maisons. & qui
ſeroit

feroit troublé par une Religieuse imparfaite, encore qu'elle eust apporté un dot de cent mille escus.

Cette maxime de Sainte Terefe est tres - sainte & tres-profitable, non seulement pour les Mariages spirituels des Religieuses dont elle parle en cet endroit; mais elle est encore tres-utile pour les Mariages du monde: car si un homme espouse une femme qui n'ait ny vertu, ny jugement, seulement parce qu'elle est riche, encore qu'elle luy apporte deux cens mille escus de Mariage, elle les despenfiera en moins de quatre ans, faute de jugement, de conduite, & de vertu; tellement que le pauvre mary demeurera chargé d'une femme, qui n'aura ny mariage, ny jugement, ny vertu.

14. Dans le huitième nombre, la Sainte fait remarquer à ce Pere qu'il ne prenoit pas bien son temps, ny ses mesures pour avancer la Fondation d'un Convent de Carmes Deschauffez, qu'il vouloit faire à Madrid, suivant que l'on peut inferer du contenu de la Lettre, d'autant qu'il l'entreprenoit sans avoir la permission de l'Ordinaire; elle luy remonstre, *que le grand chemin qu'il faut tenir dans de semblables rencontres, est d'obtenir l'agrément des Superieurs*; car sans cela, c'est travailler en vain que de s'y opiniastrer; c'est de faire au lieu de faire, ou avoir des contestations sans rien avancer.

15. Elle luy conseille dans le nombre suivant, *de ne se fier pas si-tost à ceux qui n'avoient paru jusqu'alors estre de ses amis*. Cette Sainte Vierge faisoit voir en tout sa prudence, il ne faut pas s'en estonner: car ce n'est pas une marque de Sainteté, que de se laisser tromper; au contraire, c'est une bien grande d'agir avec prevoyance & precaution, nous donnant de garde de ceux qui nous peuvent tromper.

16. Mais celle qui se méfioit dans le nombre precedent de certaines personnes, fait voir dans le nombre suivant qu'elle se confioit en d'autres; d'autant qu'elle avoit une connoissance extraordinaire des humeurs & des inclinations de tous ceux avec qui elle communiquoit. Elle dit apres au Pere Marian avec beaucoup de grace, *l'affaire est à present en fort bon estat ne la remuez pas davantage, car toutes vos diligences seront plustost nuisibles*
que

que profitables. L'on voit par ces paroles que ce Pere estoit un peu trop ardent, & que la Sainte vouloit arrester son impetuofité avec une admirable prudence.

Elle poursuit dans le nombre fuyant la mefme matiere avec un grand discernement des personnes, se méfiant des unes & se fiant aux autres: & en fuitte elle traite dans le 12. nombre, de la Fondation du tres-Religieux College de Salamanque, qui est à present l'edification & l'exemple de cette grande Université. Elle parle auffi d'une proposition que l'Evesque de cette Ville avoit fait aux premiers Religieux de cette Reforme: elle confistoit en ce que ces Peres pour estre receus devoient estre Confesseurs d'une Maison de Repenties, qui avoient perdu leur Directeur: c'estoit un Prestre appellé Jean Diaz, qui estoit detenu prisonnier à Madrid: comme la Sainte le donne à entendre, il semble que ces bons Peres estoient portez à recevoir cette proposition pour mettre le pied dans la Ville, & rendre durant deux mois ce service à Dieu; mais la Sainte n'estoit pas de ce sentiment; & encore qu'elle tesmoigne dans le 13. nombre le grand desir qu'elle avoit de voir cet establissement, toutefois elle auroit voulu que c'eust esté par un autre moyen: c'est pourquoy elle s'oppose courageusement avec de fort bonnes raisons à celuy que ces Peres vouloient prendre, luy semblant que c'estoit une chose contraire à leur Vocation, & que ceux qui avoient esté appelez dans la Religion pour s'adonner entierement à la Vie Contemplative ne devoient pas s'arrester à la Vie Active, & principalement dans un exercice si dangereux comme est celuy d'aller chercher d'un costé & d'autre des Femmes de mauvaife vie, pour les reduire & les renfermer entre quatre murailles.

La Sainte parle apres du Seigneur Don Teuton de Bragance, qui travailloit à cette Fondation de Salamanque, comme nous avons veu dans la II. Lettre: & comme il ne devoit pas avoir grand pouvoir dans cette Ville pour estre Estranger, elle dit agreablement, *je n'ay pas trop de confiance de la negociation du Seigneur Don Teuton: je suis bien persuadée de sa bonne volonté, mais je suis assen-*

17.

18.

suis assuree qu'il a fort peu de pouvoir : comme si elle disoit, un Solliciteur qui a beaucoup de bonne volonté & fort peu de pouvoir n'est pas capable de nous faire entrer dans Salamague.

19. Elle dit dans le nombre suivant, qu'elle s'attendoit d'aller à Madrid pour donner chaleur à cette Fondation, d'autant qu'elle estoit une grande negociante (ce qu'elle signifie par un mot Espagnol *Baratona* qui devoit estre en usage en son temps) & la Sainte avoit raison de se dire grande negociante, parce qu'elle ne venoit à bout de ses fondations, qu'avec ses propres fraix & despens, son esprit, ses raisons, ses travaux, ses veilles, & ses sollicitudes.
20. Elle adjouste à la fin de ce nombre, qu'il n'est pas bien seant à la Reforme de prendre aujourd'huy une maison & de la laisser le lendemain; en effet c'est une marque d'une grande inconstance & de peu de prudence de defaire ce que l'on avoit fait : car cela fait grand tort aux personnes qui l'ont entrepris, & le monde juge par là qu'il n'y a pas grande assurance dans leurs resolutions, ce qui ne peut estre qu'à leur deshonneur.
21. Dans lestrois nombres suivans elle parle de diverses affaires, & dans le dernier, pour instruire ce Pere par l'exemple de l'adresse & de la prudence de ses Religieuses, elle luy marque de lire la Lettre de la Mere Anne de JESUS, où il verroit comme elle avoit mieux reüssi que tous les Religieux n'avoient fait, dans l'establissement qu'elle leur avoit moyenné à la Pegnovele, & par ce moyen elle resveille & encourage ses Religieux leur proposant la prudence & la bonne conduite de ses Filles.



L E T T R E X X I X.

A Moſieur Laurens de Cepede & Abumade,
Frere de la Sainte.

J E S U S.

IE prie le Saint Eſprit d'eſtre toujours avec **1.**
vous, & de vous recompenser du ſoin que
vous avez eu de nous ſecourir ſi promptement.
J'eſpere en Dieu que vous meritez beaucoup de-
vant ſa Majeſté: car il eſt conſtant que vous faites
vos charitez ſi à propos, & que tous ceux à qui
vous avez envoyé de l'argent en avoient un ſi
grand beſoin, que j'en ay reçu une grande con-
ſolation. Pour mon particulier je crois que Dieu
vous a inſpiré de m'en faire tenir une ſi grande
ſomme: car pour une pauvre petite Religieuſe
comme moy, qui tiens à honneur de porter un
habit rapiecé, dont je rends gloire à Dieu; il y
avoit aſſez de la partie que Jean, Pierre Deſpino-
ſe & Varone (je crois que c'eſt-là le nom de l'au-
tre Marchand) m'avoient delivrée, pour me reti-
rer de la neceſſité pour quelque temps.

Mais cet argent ne me viendra pas mal; car **2.**
comme je vous ay deſia eſcrit fort au long, je l'em-
ployeray à une choſe dont je n'ay pû me defendre
pour pluſieurs raiſons, & principalement parce
que Dieu m'a donné de fortes inſpirations pour
l'entreprendre. Je n'oſe pas fier des choſes de
cette nature à une Lettre; je vous diray ſeule-
ment que des Perſonnes ſaintes & ſçayantes m'aſ-
ſeurent

seurent que je suis obligée à n'estre point timide, & à faire tout ce qui me sera possible pour cette œuvre, qui est de fonder un Monastere où il n'y ait que treize Religieuses, sans qu'il y en puisse avoir davantage, qui vivront dans une tres-estroite closture, & n'en pourront jamais sortir. Elles seront aussi dans un grand recueillement, & ne pourront voir personne qu'avec le voile baissé, leur principale Profession sera de s'adonner entierement à l'Oraison, & à la Mortification, comme je vous ay plus amplement escrit, & je vous en escriray encore, quand Antoine Moran s'en ira.

3. Madame Guiomar qui vous escrit cette Lettre m'oblige infiniment; elle est Veufve de François d'Avila, qui estoit de ceux de la Sobralexe; je ne sçay si vous vous en souviendrez: il y a neuf ans que son mary est mort, il avoit pendant sa vie sept à huit mille livres de rente, dont elle jouït à present, outre le bien qu'elle a herité de sa Maison. Quoy qu'elle soit demeurée veufve à l'âge de vingt-cinq ans, toutefois elle n'a pas voulu se remarier; mais elle s'est entierement donnée à Dieu, tellement qu'elle est fort pieuse & spirituelle: il y a plus de quatre ans que j'ay lié avec elle une si estroite amitié, que je l'ayme plus que si elle estoit ma propre Sœur. Or bien qu'elle m'ayde dans mon dessein, me donnant une bonne partie de son revenu: neantmoins elle ne peut pas me secourir, parce qu'à present elle se trouve sans argent; & pour ce qui regarde de faire & d'achepter la Maison, il faut que je le fasse avec la faveur de Dieu; j'ay desia receu (encore que le Convent ne soit pas commencé) le dot de deux

Filles

Filles qui y feront receuës ; & par le moyen de cet argent j'ay achepté la maison ſecretement, bien que je n'euffe pas le moyen de faire baſtir pour la reduire en un Convent. Bien plus, dans la ſeule confiance que j'avois que Dieu m'aſſiſteroit, puis qu'il vouloit que la choſe ſe fit, j'avois fait marché & arreſté les Ouvriers ſans avoir un ſol, ce qui ſembloit une grande folie ; mais ſa Majeſté y a mis ordre, & vous a touché le cœur ſi à propos, que vos charitez ſont arrivées au temps qu'il falloit, & ce qui m'a davantage ſurpris eſt que j'avois grandement beſoin des quaranté eſcus que vous avez adjouſté à la ſomme. Je crois aſſeurement que S. Joſeph qui doit eſtre le Patron Titulaire de cette Maïſon a voulu m'aſſiſter dans cette neceſſité, & je ſuis certaine qu'il vous rendra la charité que vous avez faite, pour achever de baſtir ce Convent, qui eſt à la vérité pauvre & petit, mais qui au reſte a de belles veuës & aſſez d'eſpace.

On eſt allé à Rome pour les Bulles ; car bien qu'il ſoit de noſtre Ordre-meſme, nous ſerons toutefois ſous l'obeïſſance de l'Eveſque ; j'eſpere en Dieu que tout reüſſira à ſa plus grande gloire, ſi nous en venons à bout, comme je crois qu'il arrivera infailliblement, d'autant qu'il y doit entrer des ames qui ſont fort choiſies, & qui ſont capables de donner de grands exemples d'humilité, de penitence & d'Oraiſon. Je vous prie de recommander cette affaire à Dieu : j'eſpere qu'avec ſa faveur tout ſera achevé avant qu'Antoine Moran s'en aille.

Il eſt venu me voir, & j'ay eſté grandement conſolée de ſa viſite : car je l'ay reconnu pour un homme franc, véritable, & qui a beaucoup d'eſprit ;

oultre qu'il m'a dit des choses fort particulieres de vostre conduite & de vos bons desseins. Je crois effectivement que la plus grande faveur que Dieu m'a jamais faite, c'est d'avoir appris de sa bouche que l'on vous a fait comprendre la vanité du monde, & que vous avez fait resolution de vous en retirer pour vivre en repos. Je crois que vous suivez le chemin du Ciel, Dieu vous fasse la grace de continuer, c'est ce que j'avois le plus souhaité de sçavoir: car j'avois esté jusques à present en suspens. Gloire soit renduë à celuy qui est l'Autheur de tout, & qu'il luy plaise de vous donner sa grace pour faire tous les jours de nouveaux progresz dans son saint Service; car puis que la recompense doit estre sans mesure, il ne faut pas s'arrester dans le chemin de la vertu, mais il faut s'y avancer chaque jour, au moins quelque peu, & ce doit estre avec une si grande ferveur, que l'on vienne à connoistre par vostre courage, que nous sommes continuellement dans la guerre, & que nous ne devons pas nous reposer, ny nous negliger jusques à ce que nous ayons remporté la victoire.

6. Tous ceux à qui vous aviez donné de l'argent pour me le faire tenir, ont esté gens de parole; mais Antoine Moran s'est signalé par dessus tous, tant en ce qu'il a vendu l'or à plus grand prix, & sans aucune despense, selon que vous verrez, comme aussi pour avoir pris la peine de venir de Madrid icy pour l'apporter, au prejudice de sa propre santé, car il s'est trouvé malade à ce voyage, & il en a eu un accez de fièvre, mais il se porte mieux aujourd'huy. C'est un homme que j'ay reconnu estre vostre veritable amy. Il a aussi apporté avec un tres-grand soin l'argent de Varone. Rodrigue est
venu

venu avec luy, & s'eſt aſſez bien acquité de ſa Com-
miſſion; je luy donneray une Lettre pour vous, s'il
part devant Antoine Moran, qui m'a monſtré la
Lettre que vous luy avez eſcrite; vous pouvez eſtre
aſſeuré que le grand ſoin que vous avez de m'aſſi-
ſter, eſt à mon advis non ſeulement un eſſet de vo-
ſtre bonté, mais un veritable mouvement de Dieu.

Ma Sœur Marie m'envoya hier cette Lettre pour
vous la faire tenir; elle m'a mandé qu'elle vous en
eſcrira une autre, auſſi-toſt qu'elle aura receu l'au-
tre argent que vous luy envoyez. Elle a receu l'aſſi-
ſtance que vous luy avez renduë fort à propos; c'eſt
une fort bonne femme qui eſt accablée de pluſieurs
travaux; tellement que ſi Jean d'Ovaille intentoit
procez contre elle, ſes enfans ſeroient ruinez: mais
auſſi il n'a pas tant de droit dans cette affaire com-
me il s'imagine, bien qu'il ait fait vendre tout le
bien par Juſtice, & qu'il ait entierement ruiné cet-
te Famille. Martin de Guſman d'autre coſté avoit
ſes raiſons, Dieu luy ait fait miſericorde; & la Ju-
ſtice luy adjuſtea cet heritage contre toute ſorte de
droit, mais je ne ſçaurois ſouffrir qu'on redeman-
de à preſent ce que feu mon Pere a vendu; Et d'au-
tre part ma Sœur Marie ſe trouveroit en fort mau-
vais eſtat, ſi on renvoyoit le procez que feu ſon ma-
ry avoit gagné; Dieu me preſerve d'un vil intereſt,
qui ne conſidere ny l'amitié, ny la parenté, & qui
conſpire à la ruine des plus proches parens: mais
cela eſt à preſent ſi ordinaire en ces païs, qu'en ma-
tiere d'interreſt le Pere ne reconnoiſt pas ſon fils,
ny le frere la ſœur; c'eſt pourquoy je ne m'eſtonne
pas du procedé de Jean d'Ovaille, au contraire je
trouve qu'il en a fort bien uſé, puis qu'à m'a conſi-
deration il n'a pas pourſuivy le procez: Il a un fort

7.
Elle
s'appel-
loit Ma-
dame
Marie
de Ce-
pede,
femme
de Mar-
tin de
Guſmã.

bon naturel; mais il ne faut pas s'y fier dans ce rencontre : & ainsi quand vous luy envoyerez les mille escus, il faudra qu'il passe une transaction, par laquelle il s'obligera en recevant ladite somme d'en donner cinq cens escus à ma Sœur Marie, le jour qu'il recommencera le procez.

8. On n'a pas encore vendu les Maisons de Jean de Centuce; mais Martin de Gusman en avoit desia receu deux mille francs: & il est raisonnable qu'on les rende à Jean d'Ovaille, qui sera fort à son aise, si vous luy envoyez ces mille escus. Il pourra demeurer dans cette Ville mesme; il est à present si incommodé, qu'il n'a pas dequoy pour s'y venir habiter, & si cet argent ne vient, il sera mal en ses affaires long-temps.

9. Ma Sœur Jeanne est assez bien mariée, je vous assure qu'elle est tres-honneste femme, & si fort genereuse, que c'est une chose admirable. Elle a l'ame d'un Ange, il n'y a que moy qui fois la plus meschante de toutes, & que vous ne devriez pas mesme reconnoistre pour sœur, à cause que je degene si fort de vostre sang; Je ne sçay pas comme mes parens me peuvent porter un si grand amour; je vous dis cecy avec toute sorte de verité, & de franchise; cette pauvre femme a souffert beaucoup de tourmens, & les a supportez avec une grande patience: si vous luy pouvez envoyer quelque chose sans vous incommoder, ne le differez pas, quand ce ne seroit que peu à peu.

10. Vous verrez dans les advis, comme l'on a delivré l'argent selon que vous l'aviez ordonné. Toribre & son mary sont decedez, & nous avons donné l'argent à leurs enfans, qui sont extremement pauvres, & qui en ont esté grandement soulagez. On a fait

*Elle se
nomoit
Mada-
me Jean-
ne de
Abu-
made.*

fait dire toutes les Meſſes que vous aviez commandées ; je crois meſme qu'on en avoit dit quelques-unes avant que l'argent arrivast. On les a dites à l'intention que vous me marquez , qui m'a beaucoup edifiée , & m'a donné de la dévotion. J'ay cherché les meilleures ames que j'ay peu trouver pour les dire.

Je me ſuis trouvée dans toutes ces affaires à la I I. Maïſon de Madame Guiomar, fort conſolée de me voir plus ſouvent parmy des perſonnes qui me parlent ordinairement de vous. Je vous diray l'occaſion qui m'a procuré ce bon-heur; c'eſt qu'une Fille de cette Dame qui eſt Religieuſe dans nôtre Convent de l'Incarnation eſt ſortie pour venir voir ſa Mere , le Provincial m'a commandé de luy ſervir de Compagne; il m'a bien fait plaisir, car j'ay dans cette Maïſon beaucoup plus de liberté pour tout ce que je veux, que je n'avois pas dans celle de ma Sœur , d'autant que nous ne traittons icy que de Dieu , & nous ſommes fort recueillies , & plus libres pour nos exercices ; j'y demeureray juſqu'à ce que le Pere Provincial en ordonne autrement : toutesſois je ſouhaiterois fort qu'il m'y laiſſast quelque temps , car j'ay plus de commodité pour negocier l'affaire dont je vous ay parlé cy-devant.

Mais parlons un peu de Madame Jeanne ma I 2. tres-chere Sœur qui ne tient pas la derniere place dans mon cœur , bien qu'elle ſoit nommée la derniere dans cette Lettre ; car je vous proteſte que je prie Dieu pour elle avec autant d'affection que pour vous & que je l'aime pour le moins autant que vous. Je la remercie un million de fois des grandes faveurs qu'elle me fait ; je ne ſçay comment m'en acquitter. Tout ce que je puis faire, c'eſt

C'eſtoit la femme de ſon Frere Lauris de Cepe-de appellee Madame Jeanne de Feuës & de Guimar

c'est de recommander puissamment à sa divine Majesté mon petit Neveu, & de donner ordre que plusieurs Serviteurs de Dieu prient pour luy, je l'ay particulièrement recommandé au saint Religieux Pierre d'Alcantara qui s'en est chargé : c'est un Recollet dont je vous ay autrefois parlé : j'en ay aussi prie les Peres Theatins & plusieurs autres personnes dont les Oraisons sont efficaces devant Dieu. Plaise à sa divine Majesté de le faire meilleur que son Pere & sa Mere ; je ne dis pas qu'ils ne soient gens de bien, mais je veux que leur Enfant soit quelque chose de plus. Je vous prie de m'entretenir dans vos Lettres du contentement & de la bonne intelligence qu'il y a entre vous deux, car j'en reçois une grande consolation.

*Ce sont
les Je-
suïtes.*

13. Je vous ay desia dit que je vous envoie par la commodité d'Antoine Moran, une copie des Lettres executoires que vous sçavez, qui ne sçauroient à ce que l'on dit, estre mieux faites. J'auray tout le soin possible afin que vous les receviez ; & si par malheur elles venoient à s'égarer par les chemins, je vous en enverray toujours jusques à ce que je sçache qu'elles soient arrivées entre vos mains. Un certain caprice a esté cause que l'on ne vous les a pas plustost envoyées : mais je ne vous en dis pas le particulier, parce que cela regarde une tierce personne. Vous recevrez aussi par la mesme commodité des Reliques que j'ay, elles sont renfermées dans un Reliquaire qui ne m'a pas beaucoup cousté. Je remercie un million de fois ma Sœur de la belle Image dont elle m'a fait present ; si je l'eusse receuë dans le temps que je portois de l'or sur moy, j'aurois eu une grande envie de la garder, car elle est extrêmement jolie. Je prie Dieu
de

de vous conserver tous deux dans une parfaite santé & fainteté, & de vous donner d'heureuses années. Je fais ce souhait assez à propos, car c'est demain la veille de l'an 1562.

Pour avoir demeuré long-temps avec Antoine Moran, j'ay commencé fort tard à escrire; car sans cela, je vous manderois plusieurs autres choses; outre qu'il veut partir demain; c'est pourquoy je les garde pour quand mon Frere Hierosme de Cepede s'en ira; & ainsi il n'importe pas trop que je vous aye escrit si à la haste. Faites-moy la grace de lire tousiours mes Lettres; j'ay eu grand soin que l'encre fut bonne: mais j'ay escrit la presente avec tant de presse, & si tard, que comme je viens de dire, je ne puis pas la relire. Je me porte mieux que je n'ay accoustumé de faire. Je prie Dieu de vous donner la santé corporelle, & spirituelle telle que je la desire, *Amen.* Je n'ay pas le temps d'escrire à Messieurs Ferdinand & Pierre de Ahmade; mais je m'acquitteray bien-tost envers eux de mon devoir. Je veux bien que vous sçachiez que certaines personnes qui ont de tres-bonnes ames, & qui sçavent le secret de nostre affaire, ont tenu à miracle de voir que vous m'avez envoyé tant d'argent à un temps où j'en avois si grand besoin. J'espere en Dieu que quand il m'en faudra davantage, il vous touchera le cœur, & vous obligera à me secourir, quand vous ne le voudriez pas.

Voſtre tres-veritable Servante,
Sœur TERESE DE AHMADE.

REMARQUES.

1. LA Sainte escrit cette Lettre au Seigneur Laurens de Cepede son Frere, qui demeroit pour lors dans les Indes Occidentales, & dans la Ville des Roys, appellée autrement *Lima*, qui est la principale du Peru dans l'Amerique que l'on nomme Meridionale, & il semble que c'est icy la premiere Lettre qu'elle luy envoya apres plusieurs années d'absence, d'autant qu'elle luy rend compte de ses Sœurs, comme s'il n'en avoit aucune connoissance. La Sainte dit en ses Fondations qu'il demeura dans ce Pays plus de trente-quatre ans.

2. Elle estoit pour lors plus empressée que jamais pour la Fondation du Convent de Saint Joseph d'Avila; & lors qu'elle se trouva dans la plus grande necessité du monde, en forte qu'elle ne pouvoit plus continuer son dessein faute d'argent, elle recut ce secours de Dieu & de son Frere. Comme sa Majesté divine est par tout, & qu'elle est infinie, il ne faut pas s'estonner s'il sçait remedier aux necessitez d'une personne par les charitez d'un autre, quelque esloignement qu'il y ait entre elles.

3. La Sainte dit, que l'argent arriva fort à propos: c'est un metal qui ne vient jamais à contre-temps, soit pour le secourir soy-mesme, soit pour remedier aux miseres d'autruy: sçavez-vous quand il arrive mal à propos? c'est quand on le reçoit pour le garder; car pour lors l'avarice l'enferme & le rend esclave au lieu de l'employer. Que m'importe-t'il d'avoir des richesses si je ne m'en sers pas? L'argent appartient aussi bien à mon prochain qu'à moy-mesme, hormis que j'ay du desavantage à avoir le soin de le garder: car comme dit Saint Gregoire, Le

D. Gre cœur de l'avaricieux qui met son repos dans les richesses,
gor. lib. trouve apres son tourment & son inquietude à les garder:
15. Mo Quia dum anxietur qualiter acquisita custodiat, ipsa eum
ral. sua satietas angustat, & qui ex abundantia requiem
 quasierat, postea ad custodiam gravius laborat.

4. Elle luy rend compte dans le premier nombre de la

la Fondation qu'elle entreprenoit par une inspiration divine, & à laquelle elle travailloit par le conseil de personnes saintes qui l'exhortoient à la faire. De ces bons commencemens & de ces moyens assurez on ne pouvoit esperer qu'une heureuse fin. En effet ce tres-haut & tres-souverain Edifice de la Reforme s'est estably & a esté basty sur des fondemens si solides, que je ne m'estonne pas si elle a contribué si abondamment à la gloire de Dieu, & si elle a esté si avantageuse à l'Eglise & au monde.

La Sainte bastiffoit son Monastere, & disoit, que *5.*
selon les sentimens du monde, elle croyoit de faire une grande folie. C'est icy une reflexion d'une ame tres-spirituelle, qui estoit tousiours destachée de son propre sentiment; & bien qu'elle connust par le moyen d'une lumiere divine que c'estoit une œuvre d'une haute sagesse, toutesfois elle confessoit que c'estoit une folie dans le sentiment de la nature de l'entreprendre. La Sainteté est un mystere selon les lumieres de la grace, mais elle est folie aux yeux du monde. La Croix est estimée par les Juifs pour un scandale, & pour une folie par les Gentils, & adorée par les Chrestiens. La Sainte n'agiffoit que par la Foy, & par le moyen de cette Vertu Theologale, elle venoit à bout de tout ce qu'elle entreprenoit. Ah! pleust à Dieu que nous nous laissassions conduire à Dieu. Ah! combien y a-t'il de choses que nous estimons ridicules, qui nous paroistroient apres saintes, hautes & parfaites.

Dans le nombre 12. elle mande à son Frere comme elle a grand soin de faire prier Dieu pour son petit Fils, & entr'autres personnes elle nomme le Pere Pierre d'Alcantara, qui estoit un saint Religieux envoyé du Ciel, un prodige de Sainteté & de Penitence, une lumiere tres-brillante du siecle passé, & le miroir de la Recollection des Peres Deschauffez de Saint François, où ses Enfans se regardent & font les Images vivantes dans les œuvres & dans la pieté. *6.*

Elle appelle les Jesuites *Theatins* suivant en cecy le vulgaire qui ne les appelle pas autrement, mesme en *7.*

ce temps ; & cet erreur du commun peuple d'Espagne est procedé de ce que dans le mesme temps que les Peres de la Compagnie de JESUS vindrent d'Italie pour fonder en Espagne, l'Evesque de Theaty qui fut depuis Pape appelle Paul IV. fit une autre Fondation, & comme ces deux Religions ont une semblable Profession, cela a causé cet equivoque dans l'Espagne que de prendre les Jesuistes pour les Theatins : or on peut juger de la grande Sainteté & perfection qu'il y avoit pour lors dans la mesme Compagnie ; d'autant que Sainte Terefe met ses Enfants dans le mesme rang que le Bien-heureux Pierre d'Alcantara.

8. Elle ne traite dans tout le reste de la Lettre que de ses Parens dont personne ne se peut destacher, quelque vertu qu'il ait, & mesme il n'estoit pas convenable que la Sainte s'en separast, puis qu'elle les avoit si bien servis dans l'avancement de leurs ames, les faisant passer de la vie de la nature à celle de la grace, par le moyen de l'Oraison, de la Pieté & de la Vertu qu'elle leur apprit : mais ce qui est admirable, c'est que dans toutes les affaires domestiques dont elle parle, elle y mesle quelque chose de profitable, & assaisonne merveilleusement bien son discours par des maximes tres-pieuses, & sur tout quand elle dit dans le 5. nombre, *que si la recompense que Dieu nous doit donner sera sans mesure, il ne faut pas nous arrester dans le chemin de perfection* Que cette proposition est spirituelle & grandement utile ! Et qu'il seroit à souhaiter que tout le monde le gravast dans son cœur, le grand desir, la grande soif que nous aurions à servir un Dieu qui nous doit recompenser si abondamment, sans doute que nous aurions confusion de voir que nous servons chichement & avec mesure celuy qui nous recompense sans mesure dans la vie eternelle.

O mon Dieu ! Qui est celuy qui pourroit vous servir autant que vous pouvez le recompenser ? Qui seroit l'heureux qui pourroit estre aussi infiny dans les services qu'il vous rend sur la terre, comme vous estes infiny dans les recompenses que vous donnez

aux

aux ames dans le Ciel ? Qui pourroit avoir le bonheur d'estre infiny à vous plaire, encore qu'il ne vous possedast apres qu'avec limitation ? Qui auroit le bien d'estre infiny pour vous servir, bien qu'il fut apres limité dans la jouïssance du fruit & de la gloire qu'il auroit merité de vous avoir servy & agreé infiniment ?

Il faut remarquer ce qu'elle dit dans le 7. nombre 9.
dans ces termes, *Dieu me preserve d'un vil interest, qui ne considere ny l'amitié, ny la parenté, & qui conspire à la ruine des plus proches parens : mais c'est une chose si ordinaire dans ces Pays dans le temps où nous sommes, qu'en matiere d'interest le pere ne reconnoist pas son fils, ny le frere la sœur.* La Sainte donne bien clairement à connoistre que le monde est furieusement interessé : en effet lors qu'il s'agit du propre interest chacun tire de son costé, & toutes choses vont en desordre. C'est pourquoy Saint Chrysostome disoit fort bien, *Meum & suum frigidum illud verbum : que l'interest estoit la chose la plus ridicule du monde.*

Tom. 3
Orat.
de S.
Philog.

Je ne scaurois finir cette Lettre sans parler de cette sainte & noble Dame Madame Guiomar d'Ulloa, qui comme la Sainte le tesmoigne dans le nombre 3. donna de si grandes assistances pour faire la Reforme, ayantourny beaucoup d'argent, donné des conseils, & employé son courage & son credit pour bastir le premier Convent de Saint Joseph d'Avila; & peut-estre que sans son assistance Sainte Terese ne seroit jamais venuë à bout de son entreprise, qui luy a acquis la veneration de tout le monde. Elle estoit native de Tore & issuë d'une des plus nobles Familles de cette belle Ville.

10.



L E T T R E X X X.

Au mesme.

J E S U S.

1. **L**E Saint Esprit soit toujours avec vous. *Amen.*
 Je vous ay escrit par quatre voyes differentes, & vous ay adressé trois Lettres pour rendre à Monsieur Hierosme de Cepede : c'est pourquoy comme il n'est pas possible que vous n'ayez receu quelqueune de mes depesches, je ne respondray pas à tout ce que vous me marquez, & je ne parleray pas à present davantage touchant la bonne resolution que Dieu vous a inspirée, dont j'ay beaucoup loué sa Majesté ; & certainement je trouve que vous ferez fort bien de la mettre en execution : car enfin par les raisons que vous m'escrivez je comprens à peu près qu'il y en peut avoir plusieurs autres qui vous y doivent obliger. J'espere en nostre Seigneur que ce sera pour sa plus grande gloire, & pour vostre plus grand bien. On prie continuellement Dieu dans nos Convens pour vostre heureux retour : car puis que vostre dessein est de servir Dieu, toutes nos Religieuses ont obligation de faire des Prieres toutes particulieres, qu'il plaise à sa divine Majesté de vous ramener heureusement dans ce Pays, & de vous conduire & adresser à ce qui sera plus avantageux à vostre ame & à vos enfans.
2. Je vous ay desia escrit qu'il y a maintenant six Monasteres fondez de nos Religieuses, & deux de

de nos Peres Deschauffez, où ils s'avancent fort dans la perfection; & pour ceux des Religieufes, ils font fi conformes à celuy de Saint Joseph d'Avila, qu'ils semblent estre une mefme chose. Je fuis grandement consolée de voir avec combien de perfection nostre Seigneur y est loué, & avec quelle pureté d'ame il y est fery,

Je fuis maintenant à Toledé; il y aura un an la 3.
veille de Nostre Dame de Mars, que j'y arrivay. J'ay fait depuis un voyage à un lieu qui appartient à Ruygomez Prince d'Eboly, où j'ay fondé un Monastere de nos Religieux Deschauffez, & un autre de nos Religieufes, qui s'y trouvent assez bien. Je reviens en cette Ville pour achever ce qui restoit à faire dans cette Maison, & pour la laisser bien establee, car elle est en estat de devenir fort considerable. Je me fuis beaucoup mieux trouvée cet Hyver que je n'avois fait depuis long-temps: d'autant que l'air de ce País est merveilleux; & si je ne voyois les inconveniens qu'il y a du costé de vos Enfans, qui vous empescheroient de vous establir icy, j'aurois quelquefois desseïn de vous faire habiter dans cette Ville, à cause de la bonté de l'air. Mais vous trouverez des Bourgs dans le Territoire d'Avila où vous pourrez passer les Hivers comme plusieurs autres font. Pour ce qui regarde mon frere Hierosme de Cepede, je pense que si Dieu me fait la grace de le voir dans ce País, il fera fort bien de s'y arrester: car il s'y portera mieux. Tout depend de la volonté de Dieu, & ainsi je crois qu'il veut que j'aye à present plus de santé que je n'en ay eu depuis quarante ans, encore que je garde la Regle comme les autres Religieufes, & que je ne mange ja-
mais

mais de viande, si je n'en ay une grande necessité.

4. Il y a environ un an que j'eus la fièvre quarte, qui m'a laissé en un meilleur estat. J'estois pour lors à Valladolid, où je fondois un de nos Monasteres, & où l'on me faisoit un bon traitement par le moyen des charitez de Madame Marie de Mendoza, veuve du Secretaire Cobos, qui a pour moy une affection toute particuliere; de sorte que quand Dieu connoist que nous avons besoin de la santé pour nostre advancement, il nous la donne; mais s'il voit qu'elle ne nous soit pas necessaire, il nous envoie la maladie; qu'il soit beny en tout. J'ay esté fort faschée d'apprendre que vous aviez mal aux yeux; c'est une maladie fort dangereuse. Je rends graces à Dieu de ce que vous vous en trouvez mieux.

5. Jeand'Ovaille vous a desia escrit son voyage de Seville: un de mes amis luy donna de si bonnes adresses, qu'il retira l'argent le mesme jour qu'il y arriva, il l'a apporté; & à la fin du present mois de Janvier on le delivrera à ceux que vous ordonnez. On fit en ma presence le compte des droits qu'il a fallu payer au Roy, je vous l'enverray dans ce paquet. Sçachez que je n'ay pas peu fait d'avoir la connoissance de ces choses, mais que voulez-vous, je suis devenue tellement personne d'affaires par le moyen des Fondations que j'ay faites de ces Maisons de Dieu, & de l'Ordre, que je sçay un peu de tout; & comme je considere ce qui vous touche, comme si c'estoit les affaires de Dieu, je suis bien aise de m'en mesler. Je vous advertis, de peur que je ne l'oublie, que depuis ma derniere Lettre, le fils de Quete est mort fort jeune.

jeune. Nous n'avons point ſujet de nous fier en cette vie : Ainſi je reçois une grande conſolation toutes les fois que je me ſouviens combien vous eſtes perſuadé de cette verité.

Je voudrois apres m'eſtre deſtachée des affaires de ce Convent, m'en retourner au Convent d'Avila, dont je ſuis encore Prieure, pour ne pas faſcher l'Eveſque auquel je ſuis tres-obligée, & toute noſtre Reforme auſſi : mais je ne ſçay pas ce que Dieu voudra faire de moy : & je ſuis dans l'incertitude ſi j'iray à Salamanque, où l'on m'offre une Maïſon : car bien que je ſouffre beaucoup de fatigues dans ces voyages, toutefois le profit que ces Convens font par toutes les Villes où ils ſont eſtablis, eſt ſi conſiderable, que mes Conſeſſeurs m'obligent en conſcience d'en fonder autant que je pourray ; & noſtre Seigneur y contribuë ſi puiffamment, qu'il m'encourage beaucoup.

I'avois oublié dans mes autres Lettres de vous faire ſçavoir la grande commodité qu'il y a dans Avila pour eſlever vos enfans dans la vertu : car les Peres de la Compagnie de J E S U S y ont un College, où ils enſeignent la Grammaire aux jeunes gens, & les font confeſſer tous les huit jours, les rendans ſi vertueux, qu'il y a dequoy en louer Dieu. On enſeigne auſſi la Philoſophie & la Theologie dans le Convent de S. Thomas, tellement qu'il ne faut pas ſortir de ce lieu pour eſtre inſtruit ſoit és vertus, ſoit és eſtudes. Et il y a une ſi grande devotion parmy le peuple, qu'elle eſt capable d'edifier ceux qui viennent des autres Villes. Il y a quantité de perſonnes meſme qui font l'Oraiſon, qui frequentent ſouvent le Sacrement de Penitence, & qui menent une vie tout a fait

fait parfaite, le bon François de Salcede est de ce nombre.

8. Vous m'avez fait grand plaisir d'envoyer un si beau present à Cepede : il ne peut assez nous en remercier, c'est à la verité un saint homme, & je crois de ne me pas tromper dans ce sentiment que j'ay de son ame. Il y a environ un an que Pierre de el Pefo mourut : il a esté bien-heureux de sortir de ce monde dans cet âge si decrepit. Anne de Cepede s'est tenuë fort obligée de l'aumosne que vous luy avez fait : avec cela elle fera riche, car comme elle est si bonne, il y a beaucoup de personnes qui luy font du bien : il y a assez de lieux où l'on la pourroit retirer, mais son humeur est difficile, & n'est pas propre à vivre en compagnie, c'est le chemin par lequel Dieu la mene. Je n'ay jamais osé la prendre dans nos Maisons, non par faute de vertu, mais parce que j'ay creu que l'estat où elle demeure luy estoit plus convenable, & ainsi elle ne logera ny avec Madame Marie, ny avec personne. Elle n'est pas mal selon la vie qu'elle s'est proposée : elle a quelque chose de celle d'un Hermite, & au surplus elle persiste dans la vertu que l'on a tousiours remarquée en elle, & fait beaucoup de Penitences.

9. Le fils de Madame Marie ma sœur, & de Martin de Gusman, a fait Profession, & s'avance grandement en sainteté. Je vous ay desia mandé la mort de Madame Beatrix, & que sa Fille Mademoiselle Magdeleine, qui estoit la cadette, est Pensionnaire dans un Convent ; je souhaiterois fort que Dieu l'appellast à la Religion ; c'est une fort bonne fille, à ce que l'on m'a dit, car il y a long-temps que je ne l'ay veü. On parle à present
de

de la marier avec un homme veuf, qui est l'ainé de sa Maison, je ne fçay ce qui en sera.

Je vous ay auffi escrit comme la grace que vous avez faite à ma Sœur estoit venue à point nommé: car je vous assure que je suis toute estonnée de la necessité qu'elle souffre, & des travaux qu'il a pleu à Dieu luy envoyer: Elle supporte tout avec une grande patience; & je crois que c'est pour ce sujet que sa Majesté la veut maintenant consoler par le moyen de vos charitez. Quant à moy je n'ay besoin de rien, car j'ay plus qu'il ne me faut; c'est pourquoy une partie de l'aumosne que vous m'avez envoyée, sera pour ma Sœur, & j'employeray l'autre à de bonnes œuvres, qui se feront à vostre intention: il est vray qu'une petite partie de cet argent m'est venu fort à propos pour certains scrupules que j'avois: car il m'arrive plusieurs choses dans les Fondations de nos Monasteres, où il en faut déboursier & quelque soin que j'apporte pour l'employer entierement pour ce sujet: toutefois je connois bien que j'en pourrois donner moins que je ne fais en de certaines vetilles où je considere trop les personnes sçavantes avec lesquelles je communique tousiours les secrets de mon ame: de sorte que quelque peu de cet argent que vous m'avez envoyé m'a beaucoup servy pour faire que je n'en aye emprunté de personne: car je n'aurois pas manqué d'en trouver, j'ayme mieux le despenser pour ce sujet que pour un autre: car par ce moyen j'ay toute liberté de dire à ces Messieurs mon sentiment. Le monde est à present si interessé, que pour ce sujet j'ay en horreur les richesses; c'est pourquoy je ne veux rien posseder: & si je donne quelque chose à l'Ordre,

ma conscience n'en sera point chargée, car je donneray par une bonne intention; outre que j'ay du General & du Provincial, toute la permission qui est necessaire, tant pour recevoir les Religieuses, comme pour changer ce qui est dans une Maison aux autres, & pour assister un Convent avec le bien d'un autre.

11. L'aveuglement dans lequel le monde est, d'avoir bonne opinion de moy, est si grand que je n'en sçay pas la raison; & mesme j'ay un si grand credit aupres de tous, qu'il n'y a personne qui ne me fie les mil, & les deux mil escus: de sorte que dans le temps que j'ay le plus d'averfion pour l'argent, & pour les affaires, Dieu veut que j'en sois plus embarassée que jamais, ce qui n'est pas une petite Croix pour moy: Dieu veuille au moins que je le puisse servir dans tous ces tracas: car à la fin cela se passera.
12. J'espere que j'auray quelque soulagement de vostre retour dans ce Pais: il est vray que j'en reçois si peu de toutes les choses de la terre, que c'est un hazard, que Dieu veuille que j'aye le bien de vous voir, & de nous joindre ensemble pour travailler avec plus de fruit à son honneur, à sa gloire, & au profit des ames: car je suis fort touchée de compassion, d'en voir un si grand nombre de perduës; entre autres ces Indiens parmi lesquels vous vivez, ne me donnent pas peu de peine: je prie Dieu de les vouloir éclairer, aussi bien que ceux de ce Pais, parce que je vous assure qu'il y a beaucoup de misere par tout. Je n'en sçay que trop: & comme je vais en tant d'endroits, & que je traite avec tant de personnes differentes, le plus souvent je ne puis dire autre chose, si ce n'est

n'est que nous sommes pires que des bestes, puis que nous ne connoissons pas la grande dignité de nostre ame que nous ravalons, & aneantissons par l'attache que nous avons à de petites bagatelles, comme sont les choses de la terre, Dieu veuille nous donner sa sainte lumiere.

Vous pourrez communiquer avec le Pere Garcia de Toledé, qui est Neveu du Vice-Roy, & duquel j'aurois certainement grand besoin pour mes affaires; si vous avez besoin du Vice-Roy en quelque chose, vous pourrez facilement recourir à luy; car c'est un grand homme de bien, & je tiens à un grand bon-heur qu'il ait voulu accepter cette Charge, & s'en aller si loin. J'ay mis une Lettre pour son Excellence dans les envelopes où je vous ay envoyé des Reliques pour vostre voyage. Je souhaiterois beaucoup qu'elles vinsent entre vos mains.

Je ne croyois pas d'estre si longue. Je desire grandement que vous connoissiez la faveur que Dieu vous a faite, pour avoir donné une si belle mort à Madame Jeanne. On a prié Dieu dans cette Ville pour son ame, & les Obseques en ont esté faites par tous nos Convens: tellement que j'espere en sa Majesté que nos vœux auront esté exaucez, & qu'elle n'a maintenant plus besoin de Prieres; efforcez-vous autant que vous pourrez de vous consoler de cette mort, & prenez garde que vous ne soyez du nombre de ceux qui ne se souviennent pas qu'il y a une autre vie, puis que vous continuez à vous affliger si fort de voir sortir des miseres de ce monde ceux qui en vont jouir. Je me recommande beaucoup à mon Frere Hierosme de Cepede, je ne puis luy escrire, c'est

pourquoy il lira la presente, & la tiendra comme si elle s'adressoit à luy. J'ay eu une grande joye de lire dans vostre Lettre, comme il a desia donné ordre pour s'en revenir icy dans quelque temps, & le plustost qu'il pourroit, je voudrois qu'il peust amener sa famille, & qu'il ne laissast pas ses Enfans de de-là: il seroit bien mieux que nous vinssions tous à nous rejoindre dans ce Pais, & à nous ayder à servir Dieu, pour nous voir ensemble dans l'Eternité.

15. J'ay desia fait dire la plus grande partie des Messes, & j'ay donné ordre qu'on dise bien-tost celles qui restent; j'ay receu une Fille qui n'a rien apporté, je voulois mesme luy fournir le lit, & c'est à l'intention de vostre heureux voyage, ayant offert à Dieu cette charité, afin qu'il vous ramene icy, vous & vos enfans en bonne santé. J'en reçois aussi une autre sans dot, & je l'offre à Dieu à l'intention de mon Frere Hierosme de Cepede. Je donne l'habit à plusieurs de ces Filles qui n'ont rien, seulement parce qu'elles sont vertueuses & spirituelles, ce qui fait que N. Seigneur en fait venir d'autres qui apportent du bien pour celles qui n'en ont point apporté, & par ce moyen nous recevons & les Riches, & les Pauvres, pourveu qu'elles soient propres à la Religion.

16. Il en est entré une dans le Convent de Medine, qui a apporté huit mille escus de dot; Et nous avons icy une Pretendante, qui en a neuf mille, & qui les veut donner au Convent, sans que je luy aye rien demandé. Il y en a si grande quantité de cette sorte, que c'est un sujet de beaucoup louer Dieu: si-tost qu'une Fille commence à faire Oraison, elle n'a point d'autre desir que de
prendre

prendre nostre habit : nous ne sommes en tout que treize à chaque Convent ; & nous ne pouvons pas estre davantage , parce que la Constitution nous defend de demander aucune chose , & nous ne vivons que de ce que l'on nous apporte au Tour , ce qui nous fuffit : le nombre ne pouvoit bonnement estre plus grand. Je pense bien que vous ferez grandement ravy de voir nos Monasteres & nostre façon de vivre. C'est aujourd'huy le 17. Janvier 1570.

Vostre indigne Servante,
TERESE DE JESUS,
Carmelite.

R E M A R Q U E S.

ENcore que ces Lettres ne traittent que d'affaires domestiques, & ne contiennent que de certains avis que Sainte Terefe donnoit à son Frere : toutes-fois elles sont remplies de tant de pieté & d'esprit , en tout ce qui y est escrit , & ses matieres divines sont si à propos meslées parmy les humaines , qu'elles peuvent servir d'une instruction muette & eloquente pour sçavoir entretenir une honneste correspondance dans les affaires du monde fans nous destacher de celles de nostre ame , d'autant que la Sainte joint admirablement bien le divin avec l'humain , & apres trente paroles qui regardent les affaires du monde , elle en dit quatre qui regardent Dieu , & qui font que tout ce qu'il estoit de mondain se change en divin. 1.

Elle parle dans le premier nombre du retour de son Frere en Espagne , & luy dit qu'il aura moins d'occasion de se perdre dans son Pays que dans les Indes : car bien qu'il soit veritable que *calum non animum mutat qui trans mare currit* , on ne change point de naturel pour changer de Pays , & comme courbez & panchez que 2.

que nous sommes vers la terre nous nous portons tousiours nous-mesmes en quelque lieu que nous allions avec nos inclinations bonnes ou mauvaises : toutesfois on ne peut nier que selon la pensée de Sainte Terefe les Demons n'ayent plus de licence de nous tenter dans un endroit que dans d'autres Pays, & cela est plus ordinaire dans un Pays delieieux, abondant & riche : c'est pourquoy l'on doit avoir plus de soin de servir Dieu là où l'on court plus de risque de l'offenser ; & pendant que je demurois dans les Indes, j'ay veu plusieurs personnes qui avoient ce soin, & plusieurs autres qui demuroient dans le peril.

3. Dans le second nombre elle luy rend compte du progres des Maisons qu'elle avoit fondées, tant de Religieux que de Religieuses, & apres elle adjouste *que les Convens de ses Filles sont comme celuy de Saint Ioseph d'Avila. O que ce Convent est heureux, puis que la Sainte le propose pour un modele afin que tous les autres en soient ses copies : & comme ils sont si parfaits, c'est une marque evidente que ce Convent est tres-parfait, d'autant qu'il arrive fort peu souvent que la copie arrive à la perfection de l'original : toutesfois la Sainte dit en ce rencontre que toutes les autres Maisons égalent en perfection celle de S. Ioseph d'Avila, tellement qu'il semble que ce ne soit qu'une mesme chose.*

4. La Sainte vid durant sa vie cette conformité des Convens de ses Filles ; mais j'ay bien veu davantage apres sa mort, car je vois que non seulement les Convens sont conformes, mais que les Religieuses se ressembtent en tout les unes aux autres ; elles vivent dans une parfaite ressemblance ; il n'y a pas grand sujet d'admirer l'unité de la mesme Profession dans tous les Convens des Carmelites, encore qu'on pourroit bien s'estonner de voir la conformité & l'égalité qui se trouve dans une Observance si estroite ; mais ce qui est le plus admirable, c'est de voir un nombre infiny de Religieux & de Religieuses qui vivent dans une parfaite unité d'esprit & d'intention, tellement qu'il semble que tous les Carmes Deschauffez ne soient qu'un seul Religieux, & toutes les Carmelites une
seule

seule Religieuse, telle est la ressemblance, & la conformité qui se trouve parmy ces saintes Ames. Mais cela ne nous doit pas causer une si grande admiration si nous sçavons le raisonnement de la Sainte, car si l'Observance se garde également dans tous les Convens, si les exercices d'une Maison sont les mesmes que ceux d'une autre, il faut necessairement que les Religieux, & les Religieuses qui observent les mesmes Regles, & qui font les mesmes exercices, ne soient qu'une mesme chose dans la pieté & dans la devotion: car s'il y avoit quelque Religieuse qui s'écartast de cette unité, elle ne seroit point Espouse de J E S U S-CHRIST, il faut qu'elles perseverent dans cette conformité pour meriter d'avoir cette glorieuse qualité, comme effectivement toutes les Carmelites la meritent, puis qu'elles vivent dans cette merveilleuse unité, comme la Sainte le tesmoigne, & comme nous l'experimentons tous les jours.

Dans le troisiéme nombre elle luy marque le lieu où elle demeure, & en suite elle parle de deux Convens de Pastrane & du voyage de Salamanque. Elle se comporte dans ses Fondations comme un Capitaine general qui commande une armée, & qui a besoin d'estre par tout & de donner les ordres d'un costé & d'autre, pour venir à bout d'une conquête si spirituelle, si sainte, & qui a fait une si cruelle guerre au Demon.

Et d'autant que les Notes souffrent des choses communes, je veux en rapporter icy une fort agreable touchant ce Convent de Salamanque, qui est extrêmement saint, & dont les Religieuses conservent toujours cette premiere ferveur de leur Mere: c'est que Sainte Terese estant arrivée en cette Ville-là pour le fonder, elle fut obligée de demeurer quelques jours dans une maison qui estoit fort en desordre, & la premiere nuit qu'elle y coucha sa Compagne qui voyoit que ny les portes, ny les fenestres ne fermoient pas trop bien, ne faisoit que soupirer toute la nuit, la Sainte luy demanda quel sujet elle avoit de soupirer, la bonne Religieuse respondit, que c'estoit parce qu'elle avoit peur des voleurs, la Sainte luy dit avec beaucoup de grace,

dormez, ma Sœur jusques à ce qu'ils viennent, & pour lors vous pourrez avoir peur & ne pas dormir : la Sainte rapporte aussi dans ses Fondations que cette mesme Religieuse luy demanda ce qu'elle deviendroit si on venoit à la tuer, à quoy elle respondit, quand cela sera, je songeray à ce que j'auray à faire, mais pour cette heure je vous prie de me laisser un peu dormir. Ce sont des paroles qui marquent bien la sagesse de la Sainte : car en effet c'est perdre le temps que de s'effrayer avant que les maux & mesme les dangers nous ayent menassez.

7. Elle fait mention dans le quatrième nombre d'une grande Dame qui luy estoit fort affectionnée, elle s'appelloit Madame Marie de Mendoza, qui fut la femme la plus vertueuse & la plus exemplaire de son temps, elle estoit Veuve du Secretaire Cobos, grand Favory de Charles V. & Secretaire d'Etat de Philippes II. ce fut luy qui par les grands & signalez services qu'il rendit à l'Etat fit la Maison de Camarase, qui a esté depuis unie à celle de Ricle & à d'autres.

8. Dans le mesme nombre elle parle de la maladie des yeux que son Frere avoit, elle tesmoigne en avoir esté en peine : & dans le 5. nombre elle traite de plusieurs affaires, & dit fort agreablement qu'elle est fort agissante, que par le moyen des Fondations qu'elle a faites, elle s'entend à tout : & dans le nombre suivant elle assure que plus elle a d'aversion pour l'argent, plus Dieu luy en donne pour faire ses affaires & fonder des Monasteres.

9. Il vaut mieux que Dieu nous donne des richesses quand nous les haïssons, que quand nous les aimons, d'autant qu'en les haïssant nous nous en destachons, mais en les aimant nous nous rendons ses esclaves, & nous sommes aux richesses au lieu qu'elles devroient estre à nous, *Viri divitiarum, & non divitiis virorum*, parce que bien loin de nous servir, elles nous commandent mal-heureusement : Ah ! mon Dieu ne permettez pas un tel defreglement.

10. Dans le 7. nombre elle luy marque où il pourra vivre avec repos, car de mener une vie inquiete ce n'est pas vivre, mais mourir ; elle luy recommande entr'autres

tres

tres choſes la bonne education de ſes enfans, & comme une Sœur charitable elle luy donne des conſeils pour bien eſlever ſes enfans, afin que le Pere ſe ſauvait par le ſoin qu'il auroit de les faire eſlever, & ſes enfans auſſi par la bonne education.

Elle dit qu'il y a à Avila des Peres Ieſuites qui enſeignent la Grammaire & la vertu à la Ieuneſſe. Elle adjouſte qu'on lit auſſi la Philoſophie & la Theologie dans le Convent de Saint Thomas, qui eſt de l'Ordre de Saint Dominique, comme ſi elle diſoit, la Ieuneſſe ſans ſortir de ſon Pays trouve tout ce qui eſt neceſſaire à ſon education; les Ieſuites enſeignent les belles Lettres & la Pieté, les Peres Preſcheurs la Philoſophie & la Theologie, que peut-elle ſouhaiter davantage?

Elle louë en ſuitte la devotion de la Ville d'Avila, ô l'excellente Fille qui a un ſoin tout particulier d'honorer ſon Pays & ſa Ville! Elle ne parle point de ſa Nobleſſe, car il n'y a perſonne qui ne ſçache bien que c'eſt la plus noble d'Eſpagne: elle ſe contente de louer ſa Pieté & ſa Vertu; qui ſont les marques aſſeurées d'une veritable Nobleſſe, qui merite d'eſtre la plus louée: auſſi il n'y a point de doute qu'une Ville qui a donné au monde & à l'Egliſe une Sainte Tereſe, doit eſtre noble, devote & Sainte. II.

La Sainte traite dans les nombres ſuivans de diverſes affaires, & de ce qui eſt arrivé à Avila touchant les Familles; elle rapporte la mort, les accidens, les differends & les malheurs qui ſont arrivez à quantité de perſonnes: ce monde n'eſt autre choſe que changement, c'eſt un theatre où l'on jouë la Tragedie d'une infinité d'evenemens differens. 12.

Dans le nombre 14. elle conſole ſon Frere touchant la mort de ſa femme, qui s'appelloit Madame Jeanne de Fuentes & Guſman, & qui eſtoit auſſi noble & auſſi vertueuſe que ſon mary: & pour luy arreſter ſes larmes, elle luy remontre fort devotement qu'il ne doit pas ſ'en affliger dans un ſi grand excez, de peur d'eſtre du nombre de ceux qui ne ſe ſouvienent pas qu'il y a une autre vie: il ſemble qu'elle entend parler Saint Paul quand il diſoit, *Frates nolimus vos ignorare de dormientibus ut non contriſtemini ſicut & cateri qui ſpem non habent:* 13.

^{1 Theſſ}
5. 6. v.

Mes Freres ne vous affligez point pour la mort de ceux qui passent à une meilleure vie : car c'est ressembler à ces brutaux qui ne croient pas qu'il y en ait d'autre, & qui pensent de perdre tout quand ils viennent à mourir, mais quelle perte peuvent faire ceux qui perdent la vie temporelle, s'ils en attendent une eternelle? sans doute qu'ils ne perdent rien, & s'ils perdent quelque chose, ce sont les peines & les miseres de ce monde qu'ils laissent pour jouïr de la gloire d'une eternité.

14. Enfin elle parle de ses Religieuses, disant que si elle en reçoit quelqu'une qui n'ait point de dot, en mesme temps il s'en presente d'autres qui en apportent un considerable. La Sainte avoit une conduite qui tenoit peu du monde, mais beaucoup de Dieu; elle se gouvernoit par le principe d'une grande pieté, sans avoir esgard à l'ordre naturel des choses; de sorte que dans le mesme temps qu'elle s'adonnoit entierement à recevoir des Filles par charité, la Providence de Dieu l'assistoit par sa liberalité; il n'est point de meilleure prevoyance que de se fier & laisser conduire à cette Providence infinie:

Matth
v. 33. c'est pourquoy la Verité eternelle dit, Cherchez - moy
Luc. 12. avant toutes choses, cherchez ma Grace & aussi - tost vous
v. 1. possederez tout le reste : *Primum querite Regnum Dei & iustitiam eius, & hac omnia adjicientur vobis,*

L E T T R E XXXI.

Au mesme.

J E S U S soit avec vous.

1. **L**E Messager me presse tant, que je voudrois n'estre pas longue, & cependant quand je commence à vous escrire je ne puis jamais finir; mais comme je n'ay pas tousiours la commodité de cet homme, il faut qu'il me donne un peu de temps.

Quand

Quand j'escriray à François ne lisez jamais la Lettre, car j'ay peur qu'il n'ait quelque melancholie, & c'est beaucoup qu'il se declare à moy. Peut estre Dieu luy envoie ces scrupules pour le retirer de plusieurs autres dangers; j'espere d'y apporter remede, & il est fort bien disposé à le recevoir, car il croit & fait tout ce que je luy dis. 2.

Il est tres-certain que j'avois envoyé l'Escrit dont vous me parlez; mais je fis mal de ne vous en point advertir: je l'avois donné à une de nos Sœurs pour le transcrire, elle l'a cherché par tout sans l'avoir pû trouver; il n'y a pas moyen de vous le faire tenir, jusques à ce que l'on en ait envoyé une autre copie de Seville. 3.

Je crois que vous aurez desia receu une Lettre que je vous ay envoyée par la voye de Madrid; toutefois en cas qu'elle se soit perduë, il faut que je vous repete dans la presente ce que je vous mandois, encore qu'il me fasche fort de m'embarasser dans ces affaires: je vous advertis donc en premier lieu de faire visiter la maison de Ferdinand Alvares de Peralte où vous vous estes logé. Il me semble que j'ay ouï dire qu'il y avoit un appartement qui estoit prest à tomber, prenez y bien garde. 4.

En second lieu, je vous prie de m'envoyer la petite cassette avec tous les papiers qui seront à moy, s'il en est resté quelqu'un, car on mit les autres dans de certains pacquets, & il me semble qu'ils vindrent dans un bissac que je receus dernièrement: ayez soin que la cassette soit bien coufue & bien emballée. Si Madame Quitterie donne à ce Messager le paquet qu'elle veut envoyer, on le 5.

le pourra mettre dedans, car elle sera fort asseurée; n'oubliez pas aussi d'y mettre mon cachet, parce que j'ay une grande repugnance à cacheter mes Lettres avec le cachet où il y a une mort gravée; je voudrois les cacheter avec le cachet où est gravé celuy que je souhaiterois grandement qui fut imprimé dans mon cœur, comme dans celuy de S. Ignace: faites en sorte que personne n'ouvre la cassette que vous, d'autant que je crois que le Papier d'Oraison que vous sçavez est dedans; mais prenez garde si vous y voyez quelque chose de n'en rien dire à personne, car je ne vous en donne pas la permission, & mesme il n'est pas juste que je vous la donne, vous croiriez peut estre de rendre un service considerable à Dieu de le dire, mais il y a plusieurs autres raisons qui vous doivent obliger à garder le secret, & cela vous doit suffire, car si j'apprends que vous en ayez dit quelque chose, je me garderay bien de vous rien communiquer.

6. Le Nonce m'a envoyé dire que je luy envoyasse une copie des Patentes dont je me suis servie pour fonder nos Monasteres, il veut sçavoir combien il y en a desia de fondez & en quelles Villes ils sont establis: il veut aussi que je luy marque le nombre des Religieuses, le lieu & la Maison d'où elles sont sorties, l'âge qu'elles ont, & combien il en a qui puissent estre Prieures. Tous ces papiers sont dans cette cassette, & je ne sçay s'ils sont dans le bissac; enfin j'ay besoin de tout ce qui est de delà: on m'a voulu dire que le Nonce demande ce billet pour faire une Province separée de nos Peres Deschaussez; mais j'apprehende que ce ne soit plustost qu'il veuille
que

que nos Religieuſes aillent reformer d'autres Convens, comme l'on a deſia pluſieurs fois voulu faire, ce qui n'eſt pas à noſtre avantage: je vous prie de declarer à la Superieure la volonté du Nonce, & de luy dire qu'elle m'envoye tous les noms de celles qui ſont Profesſes de cette Maïſon d'Avila, comme auſſi l'âge des Religieuſes qui y ſont à preſent, & l'année de leur Reception & Profefſion; elle eſcrira tout cela ſur un petit cahier de quatre feüilles, & le ſignera de ſon nom.

Je fais à preſent reflexion qu'eſtant Prieure de cette Maïſon je le puis faire moy-mefme, & partant il n'eſt pas beſoin qu'elle ſigne, il ſuffit qu'elle m'envoye le nombre, le temps de la Profefſion & l'âge des Religieuſes, & il n'importe pas qu'il ſoit eſcrit de ſa main, car je le transcriray; il n'eſt pas beſoin que les Sœurs ſça-
7.

chent pourquoy c'eſt. Ayez bien ſoin de m'envoyer tout cela en bon ordre, prenez garde que les papiers ne ſe puiſſent pas mouïller, & n'oubliez pas de m'envoyer la clef.
8.

Le Livre où il eſt traité de la matiere ſpirituelle que je vous ay marquée, eſt celuy du *Pater noſter*, vous y trouverez beaucoup de choſes propres pour l'Oraiſon que vous faites, bien qu'elles n'y ſoient pas déduites ſi au long que dans l'autre Livre. Je crois que ce que vous demandez eſt dans la 2. Demande, *Adveniat regnum tuum*, prenez la peine de la relire, & tout au moins repaſſez le *Pater noſter*, car il ſe peut faire que vous trouverez quelque choſe qui vous ſatisfera.
9.

Mais de peur de l'oublier, dites-moy pourquoy faites-vous un vœu ſans me le dire? voila en verité

verité une plaifante obeiffance ! Vostre refolution m'a donné autant de peine que de contentement , parce qu'il y a beaucoup à craindre dans toutes ces fortes de promesses. Informez-vous en , d'autant qu'il pourroit estre que ce qui n'est qu'un peché veniel viendroit à estre mortel à cause du vœu ; je le demanderay aussi à mon Confesseur qui est fort sçavant. Pour moy il me semble que c'est une simplicité de faire de semblables promesses ; ce que j'ay promis à Dieu est bien differend dans ses circonstances , & je n'oserois pas promettre à Dieu ce que vous luy avez promis , d'autant que je sçay que les Apostres furent sujets aux pechez veniels , il n'y a eu que la Sainte Vierge , apres son cher Fils , qui n'en ait point fait ; je veux bien croire que Dieu aura receu en bonne part vostre bonne intention ; mais en tout cas je tiens qu'il est fort à propos que l'on vous change bientôt ce vœu en quelque autre chose , ce que vous pouvez faire facilement , en vous servant de la Bulle : si vous ne l'avez desia fait , usez de diligence pour cela , ce Jubilé vous en donne un moyen fort aisé. Qu'il est facile de pecher veniellement , mon Frere , on tombe dans ce malheur à tout moment sans s'en appercevoir ; Dieu nous fasse misericorde , mais il est si bon qu'il ne nous l'impute pas comme une grande faute ; il connoist bien la foiblesse de nostre naturel. Selon mon sentiment il est necessaire que vous y remediiez au plustost , & qu'il ne vous arrive jamais de vous engager legerement dans des promesses , car c'est vne chose dangereuse. Il me semble qu'il ne sera pas mal à propos de communiquer quelques fois à vos Confesseurs ce qui vous arrive
dans

dans l'Oraison, ils ne font pas loin de vous, & apres tout, cela ne vous peut nuire, car ils vous donneront des confeils tres-profitables.

Le repentir que vous avez d'avoit achepté la Mestairie de la Serne, est une tentation du Demon, qui voudroit vous destourner de remercier Dieu de la grande faveur qu'il vous a faite en cela. Croyez-moy, c'est la meilleure affaire que vous puissiez faire, soyez en tout à fait persuadé, car outre le bien que vous avez acquis à vos enfans, vous leur avez achepté une maison qui contribuera beaucoup à leur honneur: il n'y a personne qui sçache que vous avez fait cette acquisition qui ne l'estime pour un grand bon-heur. Quoy pensiez-vous qu'il n'y eust point de peine à exiger les rentes? & qu'il ne falut pas donner des commandemens & executer à tous momens ceux qui ne voudroient point vous payer? cela est ordinaire à tous ceux qui ont du bien: prenez garde que c'est une tentation de vous en repentir; cessez de vous en fascher; mais au contraire il faut que vous en louïez Dieu. Ne vous imaginez pas que si vous aviez plus de temps vous feriez plus d'Oraisons, desabusez-vous de cette pensée, car le temps qui est aussi bien employé comme celuy qu'on donne à prendre soin du bien de ses enfans, n'empesche jamais de faire Oraison. Dieu respand dans un moment plus de graces, qu'il ne fait en beaucoup de temps, & ses liberalitez ne sont pas mesurées ny limitées par le temps.

Taschez donc, apres que les Festes seront passées, de prendre celuy qu'il faudra pour voir vos Papiers & vos Escrits, & rangez-les chacun en son rang. Je vous assure que le temps que

que vous employerez à cette Mastairie sera fort bien employé, & vous prendrez plaisir d'y aller passer quelques jours de l'esté qui vient. Abraham, Jacob & S. Joachin ne laissoient pas d'estre Saints pour avoir soin de leurs troupeaux : mais je vois bien que comme nous avons averfion pour le travail, le moindre nous lasse ; cela m'arrive souvent, & Dieu veut que j'aye assez dequoy m'occuper ; communiquez toutes ces choses avec François de Salcede, car pour ce qui est du temporel je luy cede ma place.

12. C'est une grace toute particuliere de Dieu que vous veniez à vous lasser de ce qui serviroit de repos à d'autres, toutefois il ne faut point perdre courage pour cela, d'autant que nous devons servir Dieu comme il veut, & non pas comme nous voulons. Il semble que vous pouvez éviter de faire certains profits & certaines esparagnes ; c'est pourquoy je me suis resioüie en partie de voir que pour ce qui regarde ces avantages vous les laissez entre les mains de Dieu, & il vaut mieux perdre quelque chose de ces interets & n'estre pas si liberal à donner, puis que Dieu vous a donné dequoy pouvoir vivre & donner, encore que ce ne soit pas avec tant d'excez. Je n'appelle pas gain ce que vous voulez faire à la Serne, car je le trouve fort bien ; mais je parle du profit que vostre argent vous peut rapporter. Je vous ay desia dit de suivre en toutes ces choses le sentiment de François de Salcede qui vous guerira de tous ces scrupules ; je vous prie de luy faire mes recommandations, & à ce qu'il aime le plus ; n'oubliez pas de salüer de ma part Pierre de Ahumade, je voudrois avoir le
 temps

temps pour luy escrire, car je prens plaisir à lire les responfes qu'il me fait.

Vous direz à Terefe qu'elle n'apprehende pas 13.
que j'aye autant d'amour pour perfonne que pour elle; qu'elle distribuë les Images fans toucher à celles que j'ay mifes à part pour moy, & qu'elle en donne quelques-unes à fes Freres: j'ay un grand defir de la voir. Ce que vous m'en aviez efcrit à Seville me donna de la devotion; je receus icy vos Lettres, & toutes nos Sœurs eurent un grand divertiffement à les lire dans la recreation, j'en fus auffi toute consolée, car je m'imagine que vous cefsez pluftoft de vivre que d'efre de belle humeur, mais comme c'eft avec des Saintes cela vous sied fort bien; à n'en point mentir je crois que toutes nos Sœurs font effectivement Saintes, à tout propos elles me mettent dans la confusion.

La Fefte du Nom de J E S V S qui fut hier, nous 14.
fut fort folennelle & fort douce pour avoir receu vofre present, Dieu vous le rende; je n'ay autre chofe à vous envoyer pour tant de faveurs que vous me faites, que ces Chanfons que j'ay faites par l'ordre de mon Confefleur, qui me commanda de refioüir mes Sœurs. J'ay affilté à leurs recreations du foir, & je n'ay fceu les mieux divertir que par ces Cantiques fpirituels, l'air en eft beau, & je voudrois que le petit François les peuft apprendre: voyez je vous prie fi je ne fuis pas bien avancée, neantmoins noftre Seigneur m'a fait tous ces jours beaucoup de graces.

Je fuis eftonnée de celles que vous recevez de 15.
luy, qu'il foit à jamais beny. Je fçay bien que c'eft une bonne chofe de defirer la devotion comme

vous faites ; mais il y a de la difference entre la desirer & la demander , toutesfois foyez assurez que le meilleur de tout est de se resigner entierement à la volonté de Dieu, & remettre sa cause entre ses mains, il sçait ce qui nous est convenable , tafchez seulement d'aller tousiours par le chemin que je vous ay marqué , & sçachez qu'il est de plus grande importance que vous ne pensez.

16. Quand il vous arrivera de vous esveiller avec ces mouvemens impetueux de Dieu , vous ferez fort bien de vous asseoir un peu sur le lit ; mais à condition que vous ne dérobiez pas à vostre corps le sommeil qui vous est necessaire pour soulager la teste: car encore que vous ne vous en trouviez pas mal vous pourrez estre reduit à un estat auquel vous ne sçauriez faire Oraison. Ayez soin de vous couvrir bien , & de ne pas souffrir beaucoup de froid , parce que le froid est contraire à la colique que vous souffrez. Je ne sçay pas pourquoy vous demandez des apprehensions & des frayeurs lors que Dieu vous conduit par l'amour , elles estoient bonnes pour les commencemens; mais à cette heure il faut vous laisser conduire à Dieu. Ne pensez pas que ce soit tousiours le Demon qui empesche de faire cette sorte d'Oraison ; c'est quelquefois un effet de la Misericorde de Dieu ; & j'oseray dire que Dieu fait à l'ame presqu'une aussi grande grace de la priver de l'Oraison qu'elle pretend faire, comme quand elle en fait beaucoup , & c'est pour plusieurs raisons que je n'ay pas loisir de vous dire. L'Oraison que Dieu vous envoie est plus grande, sans comparaison , que si vous pensiez à l'Enfer; & ainsi vous ne sçauriez y penser, quelque volonté que vous en ayez , & vous ne pourriez pas

vous

vous empêcher de ſuivre celle que Dieu vous donne; outre qu'il n'y a pas raiſon pour cela.

Quelques reſponſes de nos Sœurs m'ont fait rire, il y en a quelques-unes qui ſont fort bien faites, & qui m'ont éclaircy touchant le ſujet que vous ſçavez, car je vous aſſeure que je l'ignorois, & je vous l'ay propoſé par cas fortuit: je vous en diray, s'il plaift à Dieu, mon ſentiment lors que je vous verray.

La reſponſe de noſtre bon Amy François de Salcede m'a beaucoup ſatisfaite; ſon humilité eſt toute à fait merveilieuſe, auſſi Dieu le conduit avec de ſi grandes apprehenſions qu'il pourroit avoir creu qu'il n'eſtoit pas bien de parler de la ſorte dans une matiere ſi relevée; il nous faut accommoder à la capacité des ames que nous connoiſſons. Je vous aſſeure qu'il eſt Saint, mais Dieu ne le mene pas par un meſme chemin que vous; car comme il eſt fort & courageux il le traite avec des ſechereſſes & des frayeurs, & il nous traite nous autres comme des foibles & des timides; il a fort bien reſpondu pour eſtre de l'humeur qu'il eſt.

J'ay releu voſtre Lettre. Pour ce que vous me diſiez de l'envie qui vous prenoit de vous lever la nuit, je ne l'ay pas entendu autrement que pour vous aſſeoir ſur le lit; ce qui me ſembloit deſia beaucoup, car il eſt neceſſaire que vous dormiez; c'eſt pourquoy ne vous levez point en aucune façon, quelle ferveur que vous reſſentiez dans voſtre ame, & ſi vous en dormez davantage n'en foyez pas en peine, ſi vous aviez entendu ce que le Pere Pierre d'Alcantara diſoit ſur ce ſujet, vous ne vous en eſtonneriez pas quand meſme cela vous arrieroit eſtant eſveillé.

20. Je ne m'ennuye point de lire vos Lettres, au contraire elles me consolent grandement, & ainsi je serois ravie de vous pouvoir donner plus souvent des miennes; mais j'ay tant de peines & d'occupations que je ne sçauois vous escrire plus frequemment que je fais, mesme j'ay manqué cette nuit à faire Oraison pour vous faire la presente, je n'en fais point de scrupule, & je suis marrie seulement de n'avoir pas le loisir de vous faire sçavoir plus souvent de mes nouvelles: je prie Dieu de nous donner du temps pour l'employer tousiours à son saint Service: ainsi soit-il.
21. Cette Ville est tres-incommode pour les personnes qui ne mangent point de viande; toutefois je faisois l'autre jour reflexion sur ce qu'il y a long-temps que je ne me suis si bien trouvée comme à present, encore que je fasse comme les autres, ce qui n'est pas une petite consolation pour moy. C'est aujourd'huy le second jour de l'an.

Vostre indigne Servante,
TERESE DE JESUS.

22. J'avois creu que vous nous envoyeriez vostre Chançon. Les Stances que j'ay faites ces Festes n'ont ny pied ny teste, on ne laisse pas de les chanter. Il me souvient à present d'un Cantique que je fis dans un temps que j'estois fort en Oraison, & il me sembloit que je recevois du repos en le composant, les Vers estoient de cette sorte; je ne sçay toutefois si je m'en souviens bien; à tout hazard, pour vous faire voir que d'icy mesme je veux vous divertir; je m'en vas vous les dire.

O Hermoſura , que excedeis
A todas las hermoſuras !
Sin herir , dolor hazeis ;
Y ſin dolor deshazeis ,
El amor de las Criaturas.

O ñudo , que aſi juntais
Dos cosas tan deſiguales :
No ſè por que os deſatais :
Pues atado , fuerça dais ,
A tener por bien los males.

Quien no tiene ſer , juntais
Con el ſer que no ſe acaba.
Sin acabar , acabais :
Sin tener que amar , amais :
Engrandeceis nueſtra nada.

Souveraine Beauté, Lumiere ſans ſeconde,
Vous cauſez du tourment & vous ne bleſſez pas ;
Mais ſans faire du mal vous banniſſez du monde
L'amour quel'homme porte à ſes trompeurs appas.

Vous uniſſant à nous noſtre ame a l'avantage
De s'attacher à Dieu par un heureux lien ,
Et ſ'il n'eſt point rompu il nous donne courage
De regarder les maux comme un ſouverain bien.

Voſtre Eſſence eternelle a pris noſtre nature,
Vous mourez ſans mourir , & vivant en ce lieu
Vous ayez ſans ſujet l'ingrate Creature ,
Eſlevant ſon neant à la grandeur de Dieu.

Je n'en sçay pas davantage. Quelle cervelle de Fondatrice ? Que vous semble-t'il de son Jugement ? Or je vous assure qu'il me sembloit que j'en avois beaucoup quand je fis ces Vers. Je prie Dieu de vous pardonner de ce que vous me faites perdre le temps ; mais j'espere que cette piece vous attendrira, & vous donnera de la devotion ; n'en dites rien à personne : dans le temps que je la composay j'estois avec Madame Guiomar, que je saluë de tout mon cœur.

R E M A R Q U E S.

1. **Q**uant la Sainte escrivit cette Lettre, son Frere demouroit à Avila, comme tout le contenu de la Lettre tesmoigne assez.

Elle parle dans le premier nombre de certains scrupules que son Neveu avoit, dont il est à croire qu'il fortit, puis que sa Tante assure, *qu'il adjoustoit foy à tout ce qu'elle luy disoit*, c'estoit l'unique remede d'une maladie si fascheuse.

2. Dans le 5. & 6. nombre, elle demande à son Frere quelques papiers qu'elle avoit à Avila, avec lesquels estoit le Traité spirituel sur le *Pater noster*, qui est imprimé avec les Oeuvres de la Sainte.
3. Elle le charge aussi de luy envoyer son cachet, parce qu'elle avoit de la repugnance de cacheter ses Lettres avec un cachet où il y avoit une mort gravée, elle en vouloit avoir un autre où estoit imprimé celuy qu'elle souhaitoit graver dans son cœur, comme il avoit esté dans celuy de saint Ignace. Pour entendre ces paroles, il faut sçavoir que la Sainte cachetoit au commencement ses Lettres avec une mort, pour l'avoir toujours présente en tout ce qu'elle faisoit : Depuis, Dieu luy ayant embrasé le cœur, & l'ayant eslevée à de plus hauts degrez d'amour, elle en fit faire un autre, où le Nom de J E S U S estoit gravé ; & comme elle avoit laissé ce dernier à Avila, elle estoit contrainte de se servir de l'autre.

Pour

Pour ce sujet elle dit, qu'elle trouvoit grande repugnance à cacheter avec l'un, estant si pleine de desirs de ne mettre que l'autre en usage, comme si elle eust dit: le ne puis cacheter avec la mort, puis que je veux cacheter avec la vie: JESUS-CHRIST est ma vie, & ainsi je veux cacheter avec JESUS-CHRIST: le veux mettre sur une Lettre le cachet que je voudrois imprimer & graver dans mon cœur, comme il fut gravé dans celui de saint Ignace. Elle parle du Martyr, qui fut Eveque d'Antioche, & un tres-tendre Amant de JESUS nostre souverain Bien. On rapporte en sa Vie qu'on trouva apres sa mort le tres-doux Nom de JESUS escrit sur son cœur en lettres d'or.

Elle dit en fuitte, que le Nonce (qui s'appelloit Nicolas Hermanete, grand Protecteur de la Reforme de la Sainte) luy avoit envoye demander le nombre des Religieuses qu'il y avoit dans les Monasteres, & de celles qui pouvoient estre Prieures, qu'elle apprehendoit que ce ne fut pour reformer d'autres Convens, à quoy elle adjouste; Cela n'est pas à nostre avantage. Elle avoit fort bonne raison, parce qu'il n'estoit pas à propos d'exposer une Reforme qui ne faisoit que de naistre à mille perils & dangers. En effet, si on regarde de près l'esprit & les exercices de la Sainte, elle s'employa plus à reformer son Ordre par l'establissement de sa sainte & illustre Reforme, qu'à reformer les autres, & partant elle ne vouloit pas que ses Religieuses entreprissent une chose qui avoit besoin d'une vocation toute particuliere.

Elle est merveilleuse quand elle dit, le fais à present reflexion que je suis Prieure de ce Convent. C'est que la Sainte escrivoit cette Lettre de Toledé, où elle s'estoit arrestée à son retour de la Fondation de Seville, qu'elle estoit allée faire estant Prieure du Convent d'Avila, & son temps n'estoit pas encore esoulé. C'est une marque evidente du mespris que Sainte Terese faisoit des honneurs & des Charges, puis qu'elle ne s'en souvenoit point, que quand il s'agissoit de travailler à ce que sa Charge l'obligeoit.

La Sainte dans le 5. nombre, recommande grandement à son Frere de garder ses papiers avec beaucoup de secret, & de ne les communiquer à personne; car il est evident qu'il y avoit dedans plusieurs grandes

faveurs de Dieu, commel'on peut voir dans ses Oeuvres, & dans sa Vie.

La Sainte enseigne en cecy le grand secret que l'on doit garder pour les faveurs de Dieu, & la reverence avec laquelle on les doit recevoir; car il n'est rien de plus assureé ny de plus profitable, que de ne point éventer le secret, suivant cet Oracle du saint Esprit, qui dit, *Secretum meum, mihi, secretum meum, mihi*; de sorte que de publier imprudemment les faveurs divines, c'est les faire dissiper, & je ne sçay si je ne dois pas dire que c'est les mespriser.

Isa 24.
v. 16.

7. Cette precaution de garder le secret à ces faveurs célestes, est tres-utile pour la pieté, necessaire au repos de la vie, & assuree pour la reputation. Elle est tres-utile pour la pieté, d'autant que par l'humilité, & le silence, l'ame est assuree de ne point tomber dans un esprit d'orgueil, & de presumption. Elle est necessaire au repos de la vie, parce que l'ame sera d'autant plus tranquille, reposée, & mesme d'autant plus parfaite, qu'elle sera moins estimée du monde. Enfin elle est assuree pour la reputation, parce qu'en matiere de ces faveurs interieures de Dieu, de ces visions & revelations, s'il y a vingt personnes qui les croyent, il y en aura plus de deux mille qui en médiront, ce qui fait que l'on perd plus de la reputation que l'on n'en gagne, quand mesme on ne pretendroit cet honneur que pour rendre à Dieu des services plus considerables; c'est pourquoy il ne faut jamais communiquer ces graces qu'à ceux qui sont les Directeurs des ames.

8. Monsieur Laurens de Cepede avoit une grande ferveur pour la devotion, puis que par un merveilleux empressement qu'il avoit de l'avancement de son ame, il fit vœu d'obeir à sa Sœur, comme elle assure dans la Lettre suivante, nombre 2.

Sainte Scolastique fit vœu d'obeir à S. Benoit. Il est assez naturel que la Sœur se soumette au Frere; mais dans cette occasion le Frere se soumet à la Sœur; la raison de cecy est que dans cette autre conjoncture, la plus grande pieté estoit dans l'homme, & elle est icy en la

Joan 3
v. 8.

femme, *Spiritus ubi vult spirat*. Or il est juste que l'instruction se fasse par celuy qui a plus de vertu & de pieté, d'autant

d'autant que les grandeurs & les puiffances ne donnent jamais de bons enſeignemens à ce qui eſt parfait; mais la perfection enſeigne beaucoup mieux ce qui eſt grand.

Cecy ſe doit entendre pour les inſtructions particulières, car pour ce qui regarde le public & la puiffance de l'Egliſe, ou d'un Eſtat, il faut que l'homme en ſoit toujours le juge & le maître par le moyen de ſa ſcience, puis que Dieu luy a donné les clefs de ſon Egliſe, & qu'il a voulu qu'il fut l'interprete de ſes Loix dans la Juſtice de la terre.

Comme le Sieur Laurens de Cepede eſtoit dans les ferveurs de ſon Noviciat pour la vertu, il vint à faire quelque temerité, dont ſa Sœur & ſa Maĩtreſſe ſpirituelle le reprend, & luy dit, *Pourquoy faites-vous un vœu ſans m'en advertir, vrayement voila une plaisante obeiffance.* Quoy! elle accuſe de deſobeiffance un Penitent, qui faiſoit pour l'amour de Dieu des choſes ſi penibles, & ſi difficiles ſans le luy declarer. 9.

Elle nous enſeigne par là l'obeiffance que l'on eſt obligé de rendre aux Directeurs des ames; elle apprend auſſi à ceux qui commencent de cheminer dans la vertu, de ne pas s'emporter à des mouvemens violens de pieté ſans en avoir auparavant conſulté leur Confeſſeur; car bien que tout ce qu'il fait ſoit bon, s'il vient de la part de Dieu, toutefois il faut que le Directeur examine toujours ſi cela vient de Dieu: *Probate 1. Joan Spiritus ſi ex Deo ſint*, dit S. Jean, *Voyez, examinez ſi c'eſt 4. v. 1. l'Esprit de Dieu*; ce qui ſe doit faire par la Loy de Dieu, par ſes Commandemens, par les œuvres, par les conſeils, par la conſideration du temps, par l'humeur de la perſonne, par les accidens qui ſurviennent, & par leurs circonſtances, que le jugement du Confeſſeur doit parcourir, peſer, conſiderer, & voir par ce moyen ſi cet Eſprit eſt un Eſprit de Dieu, ſi ce mouvement vient de la Grace ou de la Nature: Enfin il ne faut pas ſe fier à ſon propre ſentiment, d'autant qu'il eſt grandement trompeur, & celui d'autrui eſt le plus aſſeuré.

Dans le 10. nombre, elle guerit par de fort bonnes 10. raiſons ſon Frere, d'un ſcrupule qu'il avoit d'avoir achepté

achepté une Metairie, ou une Ferme, nommée *la Serne*, à une lieuë d'Avila: Il est vray que Laurens de Cepedeavoit quelque sujet de faire scrupule de l'achapt de cette maison, d'autant qu'il apprehendoit de s'attacher trop au bien de ce monde, & au temps auquel il se vouloit donner entierement à Dieu, & par le mespris de cette vie, tendre de tout son cœur à la vie eternelle. Mais sa Sœur estoit plus raisonnable, en ce qu'elle ne vouloit pas qu'il abandonnast ce qui luy estoit necessaire selon sa profession, & ce dont il avoit besoin pour sa nourriture, & pour celle de sa Famille, comme si elle eust dit, *mon Frere, vous avez des enfans, Dieu vous les a donnez, afin que vous ayez soin de les nourrir, & de les faire eslever selon vostre condition, leur laissant apres vostre mort du bien pour subsister honorablement, & puis que vous estes obligé à cela, vostre devoir doit estre preferé à la devotion.*

II. Et pour l'exhorter d'avoir soin de son bien, elle luy rapporte dans le nombre II. l'exemple d'Abraham, Jacob & de S. Joachin, qui furent tous Saints, encore qu'ils possedassent des biens: de sorte qu'elle luy fait voir que la vertu n'est pas incompatible avec les richesses; au contraire, elle prouve qu'il est necessaire qu'un homme qui a des enfans, ait dequoy les entretenir; en effet, un Pere de famille vertueux, qui sera chargé d'enfans, & qui n'aura pas du bien, possedera veritablement la vertu; mais celle de ses enfans & de sa famille, courra grand risque de se perdre: Car à quel danger un Pere n'est-il pas exposé qui n'a point de bien, & qui a plusieurs Filles? La necessité n'est-elle pas la cause des plus grands maux? Il faut donc qu'un Pere ait soin de ne point tomber dans cette necessité dangereuse: que si au contraire un homme a du bien, & qu'il n'ait point de vertu, il est encore beaucoup plus à plaindre, veu que ses richesses font des filets & des precipices. Il est donc à souhaiter que le Pere de famille ait des vertus avec du bien, & qu'il ait du bien avec la vertu.

12. Apres luy avoir osté ce scrupule, elle le dissuade dans le nombre 12. de s'engager dans aucun commerce d'argent à interest, ou le faisant autrement valoir:

&

& elle fait fort bien, parce qu'ordinairement la conscience est interessée dans ces sortes de prests, & dans tous les autres commerces qui approchent grandement de l'usure; c'est pourquoy S. Augustin disoit, qu'il ne vouloit conseiller à personne d'estre Soldat, ny d'estre Marchand, il le pourra estre (dit ce Saint) s'il veut, mais je ne veux pas le luy conseiller: Ce n'est pas que les Marchands ne puissent estre gens de bien, mais c'est un mestier bien dangereux de vivre dans un employ ou l'on ne pense qu'à gagner du bien par quelque voye que ce soit. Il est bien difficile d'amasier beaucoup d'argent sans que cet argent passe dans le cœur de celuy qui le possède, & n'en devienne son idole; or comment est-il possible qu'il puisse avoir Dieu dans son cœur, s'il est desia occupé & endurcy par l'argent? Jayme mieux avoir dans mon cœur du bois & de la paille, que de l'or, ny de l'argent, parce que je sçay que Dieu consacra le bois dans celuy de la Croix, & la paille dans la Creche, & je ne trouve point en aucune part qu'il ait beny l'argent: c'est pourquoy les Marchands doivent tascher de se sauver sur la table de l'aumosne, & de la charité, & avant toutes choses ils doivent justifier leurstrafics & leurs commerces, & voir s'ils sont suivant la Loy de Dieu, & l'amour que nous devons au prochain; ils doivent se donner de garde de toutes ces opinions probables, & s'embarquer sans crainte dans la plus asseurée, d'autant qu'il vaut mieux ne point pecher, que d'estre apre obligé à restituer.

Dans le 13. nombre, elle parle familièrement de 13. quelque honneste gaillardise de son Frere, & elle saluë sa Nièce, & dit plusieurs autres jolies choses avec une grace toute admirable, parce que les Saints rendent toutes choses saintes, & les gens de bien portent la sainteté par tout: *Rom.8 v. 28.* *Omnia cooperantur in bonum* Dicitur Iusto quoniam benè: dites au Iuste que tout est bien. *Itay.3. 10.*

Dans le nombre 15. elle avance une fort belle proposition, sur ce que son Frere luy manda qu'il desiroit avoir de la devotion, à cause qu'il estoit affligé de grandes sechereffes, la voicy: *le sçay bien que c'est une bonne chose de desirer la devotion, mais il y a difference entre la* *de jurer* 14.

desirer & la demander ; toutefois soyez assuré que le meilleur de tout , est de se resigner entierement à la volonté de Dieu.

La Sainte enſeigne par ces paroles , qu'il est bon de desirer de la devotion ; c'est à dire une prompte volonté à faire le bien. Elle adjouſte aussi une autre chose fort bonne , qui est de la demander ; mais elle en apporte une autre meilleure , qui est de se remettre entre les mains de Dieu , sans desirer ny demander autre chose que l'accomplissement de sa sainte volonté.

15. Il faut brièvement expliquer ces trois choses. Il est toujours bon de desirer la devotion , & il la faut toujours desirer , il est bon de la demander , & on le peut toujours faire ; & aussi il est bon de la procurer , & de l'avancer par des moyens bons & saints , & on le peut aussi faire , on y est mesme quelquefois obligé ; mais si apres l'avoir desirée , demandée , & procurée , Dieu m'envoye des sechereſſes au lieu de devotion , je dois recevoir ces sechereſſes avec le mesme contentement que si je recevois la devotion ; & cecy est à mon advis ce que la Sainte veut dire en cet endroit. Elle dit mesme davantage , puis qu'elle adjouſte , que soit qu'on demande la devotion , soit qu'on la desire , soit qu'on la procure , tout cela se doit faire avec une grande resignation à la volonté de Dieu , & à recevoir ce qu'il luy plaira d'envoyer.

De façon que le commencement , le milieu & la fin de nostre Oraison , doit estre le *Fiat voluntas tua sicut in calo & in terra* ; Mon Dieu que vostre volonté soit faite sur la terre , comme elle est faite dans le Ciel ; mais avec cette resignation l'on peut demander la charité , la devotion , & toutes les autres vertus ; il est mesme à propos que nous les demandions , car c'est une demande bonne & sainte.

16. D'où j'infere que ce chemin est meilleur que celui de ceux qui disent qu'il vaut mieux ne rien demander à Dieu , & laisser tout à sa volonté : car quand on dit qu'il faut remettre tout entre les mains de Dieu , c'est apres l'avoir demandé avec une parfaite resignation à sa sainte volonté , d'autant que qui dit prier , dit demander , & il n'y a presque point d'Oraison sans demande.

Et

Et que cela ne foit, nous voyons que l'Eglife demande toujours dans fes Prieres, & c'est une belle chose de fuivre l'Efprit de l'Eglife, les Saints intercedent pour les pecheurs, la Vierge demande à Dieu des graces pour eux, les Apoftres en font de mefme, & à qui nous devons-nous adrefser dans nos neceffitez, fi nous ne recourons à Dieu? Le *Pater noster*, que nostre Sauveur nous a enseigné de fa propre bouche, quand il donna à fes Difciples la façon comme ils devoient prier, ne confifte-t'il pas en fept demandes? Sans doute. Or le *Pater noster* n'est-il pas l'Oraifon Dominicale, qui est la forme & la regle de la parfaite Oraifon? Il n'est rien de plus certain : il est donc utile, faint, & neceffaire de demander.

Et partant cette maxime, qui porte qu'il n'est pas besoin de demander à Dieu autre chose, finon que fa sainte volonté foit faite en tout & par tout, n'empesche pas que l'on ne doive demander les vertus; mais elle veut dire qu'il les faut demander avec refignation, d'autant que l'on ne peut pas obtenir, mefme que la volonté de Dieu foit faite, fans le demander. Outre que cette maxime suppose qu'il faut demander que fa volonté s'accompliffe.

Le Fils de Dieu demandoit à fon Pere eternel des graces pour les hommes. La Vierge demandoit à tout moment, comme l'on peut voir dans ce qui se passa aux Noces de Cana en Galilée. Les Apoftres en faisoient de mefme, comme nous avons dit. Il est donc juste que nous demandions ce qui est convenable au service de Dieu; mais ce doit estre avec refignation avant que de le demander, en le demandant, & apres l'avoir demandé; de forte qu'il faut toujours achever nostre demande, en difant, *Fiat voluntas tua sicut in calo & in terra*, autrement ce pourroit estre un effet de vanité, d'orgueil, & de temerité, & un principe de tiedeur & de secheresse, de ne nous point adrefser à Dieu, puisque nous avons en tout un si grand besoin de fon assistance. 18.

Dans le 16. nombre, la Sainte enseigne à fon Frere deux choses fort utiles & tres-saintes. La premiere est, qu'il ne doit pas s'adonner si fort à l'Oraifon, qu'il mette au hazard fa santé, dont il a besoin pour servir

fervir Dieu, qui luy communique l'Oraison, connoissant que l'Oraison est un moyen pour pratiquer les vertus. Que si la teste vient à estre fatiguée pour ne pas moderer les affections violentes, & si l'esprit se met en estat de ne pouvoir pas fervir le corps pour exercer les vertus, il est certain que l'ame perd les moyens d'arriver à la fin qu'elle pretend.

19. Il n'y a personne qui n'aye besoin de santé, pour s'aquiter du devoir en quoy son estat l'a obligé; le Supérieur en a besoin pour gouverner; l'inférieur pour obeir: & si la santé vient à manquer, l'inférieur ne scauroit obeir, ny le Supérieur commander. Or si pour faire Oraison jour & nuit, on vient à perdre la santé faute de dormir; & de plus si l'on court risque pour ne dormir pas, de s'affoiblir aussi le jugement, comme l'on voit qu'il est arrivé à plusieurs personnes scrupuleuses, & malades de cette infirmité spirituelle, il faut y apporter du remede, & donner au corps ce qui luy est necessaire, afin qu'il serve à l'esprit.

C'est pourquoy la Sainte dit, *que l'ame n'est pas toujours destournée de faire cette sorte d'Oraison par la suggestion du demon, mais que Dieu en est quelquefois la cause, & c'est quand sa divine Majesté voyant la foiblesse de l'esprit, qui s'adonne trop fortement à l'Oraison, luy donne seulement celle dont il est capable.*

20. La seconde chose que la Sainte enseigne à son Frere, c'est de ne s'occuper point à la consideration de l'Enfer, comme c'estoit son dessein, puis que Dieu l'eslevoit à un plus haut degré d'Oraison, d'autant qu'il devoit se laisser conduire à ce que sa Majesté voudroit.

Je crois fermement que quand Dieu a eschauffé de son amour l'ame & le cœur, la crainte n'a plus de force, comme estant surmontée & vaincüe par l'amour: car enfin la Loy de Dieu est amour, & non pas crainte.

21. Celuy qui aime Dieu avec une charité parfaite, ne considere pas l'Enfer, comme un motif de son amour, il ne l'aime pas crainte d'aller aux Enfers, manque de l'avoir aimé, ny pour aller aux Cieux, ny parce qu'il y a une gloire, il ne regarde point tous ces motifs; mais il l'aime seulement, parce qu'il est Dieu, & que ce Dieu est son Bien, son Createur & sa Gloire:

Il l'aimeroit meſme, s'il eſtoit poſſible, dans les Enfers; encore qu'il luy reſuſt le Ciel, pourveu qu'il le poſſedaſt, d'autant qu'il l'aime pour ce qu'il eſt, & qu'il le conſidere comme eſtant ſeul digne d'eſtre aimé; c'eſt pourquoy il l'aime d'un amour deſintereſſé, qui n'eſt aucunement mercenaire, & avec une charité ardente, deſgagée de tout intereſt, pure & ſainte, qui chaſſe entierement toute ſorte de crainte ſervile. *Perfecta charitas foràs mittit timorem*

Iaam. 4
v. 18.

Toutefois il eſt bon en tout temps de ſe reſeñter quelquefois les dernieres fins de l'homme, d'autant que ces ſentimens d'amour peuvent ceſſer, & ſe changer en une vaine preſomption; & pour éviter cet inconvenient, il faut pour lors s'humilier, & penſer aux dernieres fins de l'homme.

Il y a dans la Vie ſpirituelle de grandes revolutions, tantotſt une ame eſlevée juſque aux Eſtoiles, & dans un moment elle tombe au plus profond des abîmes: car il arrive quelquefois que l'amour nourrit une telle confiance dans le cœur de celui qui aime, qu'elle luy cauſe une preſomption interieure, & un orgueil ſecret, qui doit eſtre corrigé par la crainte; de forte que l'ame veritablement ſpirituelle, doit marcher entre l'amour & la crainte: elle doit aimer avec humilité; elle doit craindre avec confiance; & il faut qu'elle conſidere dans ſon amour de temps en temps, que toute la diſtance qu'il y a de la Grace à l'Enfer, quelque fainteté qu'elle poſſede, conſiſte en une fort petite muraille, qui eſt ſa propre volonté. Au contraire dans la crainte, elle doit penſer qu'il y a un grand intervalle entre elle & l'Enfer, parce que Dieu eſt au milieu avec ſa Grace, ſa Miſericorde, & ſon aſſiſtance.

22.

Elle parle dans le nombre 17. de ces paroles ceſteſtes, *Cherche-toy en moy*, qui donna matiere à la Lettre V. que nous avons veüe: & dans le nombre 18. elle louë l'eſprit de François de Salcede, qui fut l'un de ceux qui les expliquèrent, & ſa louange eſt fort bien fondée, puis qu'elle ne le louë que pour ſa grande humilité, qui eſt une très-grande vertu.

33.

Dans le nombre ſuivant, elle recommande à ſon Frere de prendre du repos, pour ſoulager ſa teſte, &

24.

pour

pour pouvoir faire Oraison. Il est certain qu'il faut proportionner la Penitence avec les exercices de vertu; car si la Penitence est excessive, les exercices de vertu en seront moindres; & pour mieux faire, la Prudence doit moderer la rigueur des austeritez, quand elles ostent la force de pratiquer la vertu.

25. En suite desirant de divertir son Frere, elle luy envoie un fort beau & mysterieux Motet, sur lequel ses Religieux & Religieuses ont bien de quoy s'entretenir dans leurs honnestes & saintes recreations.

Dans la Lettre suivante, la Sainte explique le premier couplet, & j'expliquerois les deux autres, bien que les personnes spirituelles les entendent assez; mais pour ne pas ennuyer le Lecteur par une longue explication de ce qui n'est pas necessaire, je me mortifie le premier par mon silence.

26. Apres qu'elle a dit des merveilles dans ces Vers, où il y a des sentimens interieurs d'un esprit tout plein d'amour de Dieu, elle fait une reflexion sur soy-mesme, s'accusant avec une grande grace, & disant à son Frere, *que vous semble-t'il de la sagesse a'une Fondatrice? comme si elle disoit, regardez, s'il vous plait, le jugement que peut avoir une Fondatrice qui s'amuse à faire des Vers; Quel est l'esprit, je vous prie, d'une Fondatrice qui employe à composer des Chansons le temps qu'elle devoit employer à faire des Constitutions, & qu'une Fondatrice a bien peu de sens de s'amuser à faire des Vers & des Noël, lors qu'elle se devoit occuper à faire Oraison & avoir soin de ses Inferieurs.*

27. Mais sans offenser la Sainte ny son humilité, nous
 ,, devons avoir un sentiment tout contraire, & di-
 ,, re, Considerez quel est le jugement d'une Fonda-
 ,, trice, qui ne pouvant contenir dans son cœur les
 ,, sentimens de Dieu, les veut communiquer aux autres
 ,, les couchant par escrit d'une façon admirable? Quel
 ,, est, je vous prie, l'esprit d'une Fondatrice qui louë
 ,, continuellement Dieu, soit en Prose, soit en Vers,
 ,, avec sa plume, avec sa voix & avec ses œuvres? N'est-
 ,, ce pas avoir un bon sens quand une Fondatrice fait
 ,, comme un autre David des Cantiques à son Espoux
 ,, & à son Dieu? Et enfin n'est-ce pas un merveilleux
 ,, esprit

» esprit d'une Fondatrice, qui par un miracle eston-
» nant ne brufle point le papier où elle exprime fi ad-
» mirablement le feu de fon amour.

Moyfe ne tefmoigna-t'il pas d'avoir bon fens quand 28.
il compofa fes Cantiques? N'estoit-ce pas un bon ef-
prit que celui qu'Anne, Mere de Samuël decou-
vroit, quand elle chantoit fon Cantique dans le Tem-
ple devant le Prestre? David ne se montroit-il pas
bien fensé dans fes Pfaumes miraculeux? La Tres-
sainte Vierge n'a-t'elle pas fait voir fon merveilleux
esprit dans la composition de fon *Magnificat*? Quel ju-
gement ne voit-on pas dans Zacharie quand il chante
le *Benedictus*? Quel esprit n'eurent pas les Saints quand
ils compoferent ces beaux Hymnes que l'on chante à
l'Office divin? Et enfin ne reconnoiffons-nous pas un
jugement folide dans S. Gregoire de Nazianze, dans
S. Ambroife, dans S. Bernard & dans plusieurs autres
Saints qui employent le temps à faire des Hymnes,
des Vers & des Cantiques à l'honneur de Dieu? Or cet-
te sainte & éminente Fondatrice avoit ce mefme esprit,
ce bon fens, ce mefme jugement, ce mefme amour &
ce mefmes sentimens de devotion.

L E T T R E XXXII.

Au mefme.

J E S U S foit avec vous.

Pour ce qui regarde le fecret que je vous ay re- 1.
commandé touchant ce que je vous ay com-
muniqué, je ne pretends pas vous y obliger fous
peine de peché, j'ay trop d'averfion pour cela, &
je vous en advertis, parce qu'il fe pourroit faire
que vous n'aurez pas tout le foin de le garder, &
en ce cas c'est affez que vous fçachiez que vous ne
me ferez pas plaisir. Quant à ce qui est du vœu
Z que

que vous aviez fait, mon Confesseur m'avoit desja dit qu'il estoit nul; ce qui me resioiit beaucoup, car j'en estois autant en peine que vous.

2. J'ay traitté aussi avec mon Confesseur de l'obeissance que vous m'avez promise, luy tesmoignant que je ne trouvois pas que cela fut à propos; toutefois il dit qu'il n'y a rien de mauvais, pourveu que vous n'en fassiez point vœu, ny à moy, ny à personne: c'est pour quoy je ne l'accepte qu'à cette condition, & mesme j'ay bien de la repugnance à la recevoir; mais je me surmonte moy-mesme, voyant que c'est pour vostre consolation; neantmoins je vous dis encore une fois, que c'est à condition que vous ne vous y obligerez pas par vœu. Je suis ravie que le Pere Jean de la Croix comprenne tout ce que vous luy communiquez, c'est un homme fort experimenté dans les matieres spirituelles, & mesme François y entend quelque peu, bien qu'il n'entende rien aux faveurs que Dieu vous fait: qu'il soit beny pour tousiours. Cela va bien pour le present en ce qui regarde tout les deux.

3. Nostre Seigneur est bien bon: je ne puis croire autre chose, sinon qu'il veut montrer sa puissance en respendant de grandes graces sur des personnes si mauvaises, car je ne crois pas qu'il y en ait qui le soient plus que nous deux: je veux bien que vous sçachiez qu'il y a plus de huit jours que je suis en tel estat, que si cela duroit j'aurois grande peine à pourvoir à tant d'affaires. Depuis le temps que je vous ay escrit, & mesme un peu auparavant les ravissements m'ont repris, & j'en ay esté fort peinée, parce qu'ils me sont arrivez quelques fois en public, & le plus souvent à Marines:

il n'y a pas moyen de les empêcher quelque reſiſtance que j'y apporte, & quelque diſſimulation dont je me ſerve, on ne laiſſe pas de s'en appercevoir: je demeure apres ſi honteuſe que je me voudrois cacher je ne ſçay où; je demande inſtamment à Dieu de ne me les donner pas en public: je vous prie de le luy demander auſſi, car il en arrive quelques inconueniens, & apres tout il me ſemble que ce n'eſt plus Oraïſon: je me ſens tous ces jours-là comme ſi j'eſtois preſqu'enyvree, du moins ſçay-je que l'ame eſt en bon eſtat; mais comme les uiſſances ne ſont pas libres dans leurs exercices, c'eſt une choſe bien faſcheuſe de s'occuper à quelque choſe de plus que l'ame ne voudroit.

J'eſtois demeurée auparauant près de huit jours avec de tres-grandes ſechereſſes, ſans qu'il me fut le plus ſouuent poſſible d'auoir meſme une bonne penſée, & j'en eſtois en quelque façon ravie, d'autant que j'auois eſté quelques jours auparauant de la meſme façon que je ſuis à preſent, & il y a plaïſir de voir le peu que nous pouuons de nous-mêmes: beny ſoit celui qui peut tout. *Amen.* J'en ay aſſez dit, car le reſte ne ſe peut pas eſcrire, ny meſme dire. Il eſt juſte que nous louïons noſtre Seigneur l'un pour l'autre, au moins vous le devez louïer pour moy, car je ne ſuis pas capable de le remercier des obligations dont je luy ſuis redevable, & ainſi j'ay beſoin d'un grand ſecours.

4.

Je ne ſçay que dire touchant ce que vous me marquez qui vous eſt arrivé; car certainement c'eſt plus que vous ne pouvez comprendre, & ſans doute ce fera le commencement de fort grands

5.

biens, si vous ne venez à le perdre par vostre faute. J'ay desia experimenté cette sorte d'Oraison, par où l'ame a coustume en suite de se delasser, & quelquefois elle s'adonne pour lors à quelque penitence, principalement si c'est un mouvement fort impetueux, d'autant que l'on ne peut alors se souffrir soy-mesme, si l'on ne fait quelque chose pour Dieu; car c'est un coup d'amour que Dieu donne à l'ame qui vous fera entendre si cet effet s'augmente, ce que vous ne comprenez pas de ma Stance; car en effet c'est une grande peine & une douleur excessive, sans sçavoir dequoy, & qui est toutefois tres-douce & tres-agreable. Or bien que ce soit effectivement une blessure que l'amour de Dieu fait dans l'ame, on ne peut sçavoir où, ny comment, on ne connoist point si c'est une blessure, ou ce que c'est; mais on sent seulement une douleur fort douce, qui fait plaindre l'ame, & qui luy fait dire,

Sin herir dolor hazeis,

T sin dolor deshazeis

El amor de las Criaturas.

Vous causez du tourment & vous ne blessez pas;
Mais sans faire du mal vous bannissez du monde
L'amour que l'homme porte à ses trompeurs appas.

D'autant que quand l'ame est veritablement blessée de cet amour de Dieu, elle abandonne sans peine celuy qu'elle a pour les Creatures; ce qui ne se fait point sans cette sorte d'amour de Dieu; car quelque peu que l'on ayme de la Creature, donne tousiours de la peine si l'on ayme beaucoup,

&

& elle est encore bien plus grande s'il s'en faut separer. Mais comme Dieu se rend Maistre de l'ame, il luy donne la force & la vertu de fouler aux pieds tout ce qui est sur la terre; & bien qu'il soit veritable que cette presence & ce plaisir se passent presqu'aussi promptement que si ce n'eust rien esté, à l'égard des sens interieurs & exterieurs, & du goust & de la suavité qu'ils reçoivent, à cause de la joye secreete que l'ame possède (ce qui fait le sujet de vostre douleur.) L'ame pourtant ne perd point sa joye & sa consolation, & ne laisse pas de demeurer fort riche de graces & de faveurs, comme les effets font voir avec le temps.

Ne faites en suite aucun cas des peines dont vous me parlez, je ne les ay jamais expérimentées, Dieu m'ayant toujours preservée par sa Bonté de ces troubles; toutefois je crois que cela vient de ce que le plaisir de l'ame est si grand qu'il cause ce mouvement au dehors; il passera peu à peu avec la grace de Dieu, pourveu que vous n'en fassiez point de cas, & certaines personnes qui en ont traité avec moy me l'ont asseuré; vous serez aussi delivré de vos tremblemens, qui viennent de ce que l'ame s'espouvante de voir une chose extraordinaire, & en verité elle a beaucoup de sujet de s'espouventer; mais enfin si cela vous arrive plus souvent, vous vous trouverez par là plus disposé à recevoir des faveurs. Faites pourtant ce que vous pourrez pour resister à ces accidens & à toutes choses exterieurs, de peur que vous n'en contractiez une habitude qui vous destournera plustost qu'elle ne vous aydera.

Ce que vous me marquez de la chaleur que vous sentez, ne fait ny bien ny mal à l'ame; mais

je crois que si elle est excessive vostre santé en pourroit estre incommodée, il faut neantmoins que vous esperiez qu'elle vous laissera peu à peu, de mesme que les tremblemens. Je m'imagine que ces accidens peuvent proceder du temperament, & que comme vous estes sanguin, le grand mouvement de l'esprit accompagné de la chaleur naturelle qui se retire au plus haut & qui donne dans le cœur, peut produire ces effets; mais comme je vous ay desia dit, cela ne fait rien quant à l'Oraison.

8. Je crois avoir respondu à ce que vous me marquez, que vous vous trouvez apres cette Oraison comme si rien ne s'estoit passé; je ne sçay pas si Saint Augustin a reconnu cecy quand il a dit que l'Esprit de Dieu passe sans laisser aucune marque, comme la fleche qui n'en laisse aucune dans l'air; je me souviens que je vous y ay respondu, aussi je n'ay pas le temps de vous en parler davantage, car j'ay receu tant de Lettres depuis les vostres que j'ay encore plusieurs respones à faire, n'ayant pas eu le temps d'y vaquer jusques à cette heure.

9. L'ame demeure en d'autres occasions si suspendue qu'elle ne peut pas revenir en elle mesme de quelques jours: & comme les rayons du Soleil eschauffent sans que l'on voye le Soleil, de mesme il semble que l'ame anime le corps sans qu'elle y soit, & l'on croit qu'elle est dans un autre endroit, à cause que quelqu'une de ses puissances est suspendue de son exercice.

10. L'ordre que vous observez dans la Meditation est fort bon, graces à Dieu, j'entends quand vous n'avez point de quietude. Je ne sçay pas si j'ay respondu à tout, car les autres fois je relis toujours

jours vos Lettres , & ce n'est pas peu d'en avoir le temps; mais pour celle-cy je ne l'ay releuë que par parcelles. Je vous prie de ne prendre pas la peine de repasser les Lettres que vous m'escrirez; je ne le fais jamais , c'est pourquoy s'il manque quelque lettre dans celles que je vous escriis vous les adjoufterez quand vous les lirez , & j'en feray de mesme des vostres : car comme je comprends aussitost ce que vous voulez dire, c'est perdre le temps que de vous amuser à les revoir.

Je vous envoie ce Cilice dont vous vous servirez II.
quand vous ne pourrez pas vous recueillir au temps de l'Oraison, ou quand vous aurez envie de faire quelque chose pour sa divine Majesté, car il réveille beaucoup l'amour. Je vous en fais present à condition que vous ne le prendrez pas apres que vous serez habillé ny quand vous irez vous coucher, vous pourrez le mettre en quelque endroit, en sorte qu'il vous donne de la douleur; je vous conseille cecy avec quelque crainte, car comme vous estes tellement sanguin, la moindre douleur pourroit vous eschauffer le sang; mais apres tout il y a un si grand plaisir de faire quelque chose pour Dieu, quand on est embrasé de son amour, (encore que ce soit dans un rien comme cecy) que je suis bien aise que nous l'esprovions. Quand nous serons hors de l'hyver vous ferez quelqu autre petite chose: je ne vous oublie pas. Ecrivez-moy comment vous vous trouverez de cette bagatelle; car je la puis bien nommer ainsi, si nous voulons nous souvenir de ce que N. Seigneur a souffert pour nous. Je ne puis m'empêcher de rire quand je considere que pour les confitures & l'argent que vous m'envoyez je vous fais present de Cilices.

12. Nostre Pere Visiteur se porte bien, il fait à present la Visite des Convens. C'est une chose surprenante de voir le repos & la tranquillité qu'il conserve dans la Province, & le grand amour que tous les Religieux luy portent; je vous assure qu'il fait bien valoir le talent que Dieu luy a donné. Je ne sçaurois achever quand j'ay commencé de vous entretenir: je prie nostre Seigneur d'estre avec vous, & de vous conserver pour nous. Tout le monde se recommande fort à vous, & moy plus que personne: parlez tousiours beaucoup de moy à François de Salcede, & salüez-le, s'il vous plaist, de ma part: vous avez raison de l'aymer, car c'est un saint homme: je finis en vous assurant de la parfaite santé dont je jouïs à present. C'est aujourd'huy le 17. de Janvier.

Vostre indigne Servante,

TERESE DE JESUS.

13. Envoyez demander mon Livre à l'Evesque, car il me pourroit prendre envie de l'achever, à cause de ce qu'il a pleu à Dieu de me donner en suite, dont l'on en pourroit faire un autre bien raisonnable, si j'ay pû bien rencontrer en ce que j'ay dit; en tout cas la perte ne sera pas grande.

R E M A R Q U E S.

1. Sainte Terefe poursuit dans cette Lettre la correspondance spirituelle qu'elle entretenoit avec son Frere; & ce qui est admirable c'est que Dieu donna à cette ameres-sainte une lumiere & une connoissance si extraordinaire de l'interieur des personnes, qu'il semble qu'elle se promene dans celuy de son Frere & dans celuy de François de Salcede, dont elle parle dans le second nombre; comme si elle eust mesuré leur esprit

elprit exactement & dans toutes ses parties, elle declare leur advancement; & dit ces mots, *François de Salcede a quelque peu d'experience, mais ce n'est pas en ce que Dieu opere en vous.* Une haute connoissance marque une tres-éminente Sainteté, d'autant que c'est l'ordinaire dans les matieres d'esprit que la connoissance se fonde sur la Sainteté.

Après s'estre chargée dans le premier nombre de l'ame de son Frere, en ce que son Confesseur luy avoit dit, elle l'avertit dans le second de ne point faire vœu d'obeïssance à personne (je crois qu'elle parle d'une obeïssance qui oblige à peché mortel,) ce qui fait voir que le conseil est tres-utile : car il n'est pas à propos de multiplier les commandemens en cette vie, si ce n'est quand les ames qui sont appellées de Dieu entrent par une veritable vocation dans les Cloistres. 2.

Après avoir dit dans le 3. nombre avec beaucoup de grace, *que Dieu exerce sa Bonté sur de mauvaises personnes,* (& cela est bien vray, puis que nous sommes tous de foibles & miserables creatures;) elle parle des ses raviffemens comme d'une chose qui luy fait beaucoup de peine; en effet il n'y a point de doute que cette sorte de faveurs afflige extremement les ames qui sont detrompées, parce qu'il faut necessairement qu'elles tombent dans l'un de ces deux inconveniens, à sçavoir d'estre louées, ou d'estre dans la mesdisance du monde; si on les loue les louanges leur font une peine mortelle, si on en mesdit elles s'affligent du scandale que cela cause au prochain, & qui est cause que l'on offense Dieu, bien que ce ne soit pas par leur faute. 3.

Quand la Sainte dit *que les puissances ne sont pas libres,* elle ne pretend pas dire que les puissances n'agissoient pas librement quand elle gouvernoit son Convent; à cause de l'Oraison qu'elle faisoit; mais elle veut dire qu'elles estoient en partie liées, & en partie libres. Car comme l'ame desiroit d'agir dans l'interieur, & agissoit dans l'exterieur; ou pour le dire mieux avec le stile de la Sainte, comme l'esprit de l'ame vouloit s'arrester dans l'interieur; & que l'ame agissoit dans l'exterieur, l'esprit de l'ame panchoit d'un costé vers

vers l'interieur, & l'ame d'autre costé reconnoissant son devoir s'occupoit dans l'exterieur, & par ce moyen encore que les puissances agissent librement, toutesfois elles n'estoient pas entierement libres, parce que la devotion les attiroit à Dieu, de la meme façon que si une personne cheminoit avec une chaisne aux pieds, & que quelqu'un l'arrestast quelquefois en tirant la chaisne; car il est certain qu'encore que l'enchaîné agisse dans ce rencontre librement, toutesfois il agit comme estant enchaîné & non pas comme libre.

5. Elle dit dans le 4. nombre, *que les faveurs viennent apres les secheresses*. La vie de l'ame spirituelle est comme celle de JESUS-CHRIST: il n'est pas plustost né que les Anges luy chantent un Cantique de paix, & que les Pasteurs l'adorent; mais tout aussi-tost il est affligé par le cousteau de la Circoncision. Les trois Roys viennent dans le portail de Bethléem pour l'adorer; mais en suite un autre Roy le cherche pour le faire mourir, & il est obligé de fuir en Egypte. La vie spirituelle est toute partagée entre les consolations & les souffrances; mais Sainte Terefe choisit dans cette Lettre les afflictions & les craintes, & se lasse des consolations & des faveurs. Je ne m'en estonne pas, car la Vie de nostre Seigneur fut plus remplie d'amertume que de douceur.

6. Tout le 5. nombre est fort remarquable, & sur tout quand elle dit, *que l'ame a coustume de se delasser de ses mouvemens impetueux d'amour, par le moyen de la Penitence*. O que l'ame qui prend la Penitence pour le repos de ses fatigues est heureuse! ô qu'elle est raisonnable! car comment peut-elle aimer celuy qui a tant souffert pour elle, si elle ne desire de souffrir pour luy? que si elle souhaite de souffrir pour luy, il est certain que le repos fera sa fatigue & son plus grand travail; au contraire le tourment & la peine seront son soulagement. O le beau langage! ô sainte vie! ô vie bien differente de celle de ce monde, où les souffrances paroissent insupportables, & où pour ne vouloir pas souffrir une courte & petite peine, l'on vient apres à endurer un tourment infiny & eternel; mais la vie de l'esprit & de la vertu est heureuse, puis qu'elle met icy toute sa gloire

gloire à souffrir, comme la gloire eternelle dans la vie future sera de jouir.

Elle explique en cet endroit le couplet dont nous 7.
avons parlé dans les Remarques precedentes, & que nous n'avons pas voulu expliquer: estant extremement difficile, sans gaster tout, d'expliquer ce que la Sainte a si bien declare? Elle dit que Dieu oste avec grande douceur l'amour que l'ame porte aux Creatures; mais il ne se faut pas estonner si cela se fait avec douceur, puis qu'il chasse de l'ame un amour estranger pour y en introduire un autre qui luy est propre; car y a-t'il un amour plus propre à l'ame que l'amour de Dieu qui l'a creé pour soy? Et comment veut-on que l'ame ne ressent point de douceur quand elle reçoit Dieu qui est la mesme douceur, sa gloire & sa consolation, & qu'elle chasse les Creatures, qui sont la mesme douleur, l'amertume, sa peine & son desplaisir? Les tenebres se dissipent pour faire place à la lumiere, & cela peut-il arriver sans plaisir? Ce qui est meschant sort, & l'ame vient à jouir de ce qui est bon & saint, cela se peut-il faire sans consolation? Le finy, le perissable & le fascheux sortent, & l'infiny, le grand, le glorieux & le beau entrent, & apres cela peut-on ne point recevoir de la satisfaction? Mais n'en difons pas davantage, car il est impossible que la plume puisse expliquer ce qu'une ame sent dans cet heureux changement.

Elle parle dans le sixieme nombre de certaines peines 8.
que son Frere devoit souffrir, elle luy conseille de ne s'en point affliger, & de n'en point faire cas, elle veut dire, que pourveu qu'il mette en Dieu son cœur & son intention il ne doit point se soucier de tous ces troubles, haïssant tout ce qui est esloigné de Dieu, & ne s'affligeant point de ces attaques. Il est ordinairement & presque tousiours meilleur de mespriser la tentation que de tascher à la vaincre; car il ya du danger de combattre & de disputer avec le Demon: qu'il dise ce qu'il voudra pourveu que je fasse ce que je dois: qu'il use de tous ses artifices selon la permission qu'il en aura; pourveu que je sois avec Dieu & que je le possede, je ne craindray pastout l'Enfer ensemble: *Pone me* Job 17.
justa te, & cujusvis manus pugnet contra me, disoit Job. v. 3.

Quand

Quand le Demon tentoit & mal traitoit S. Antoine, il luy respondoit & luy disoit, *fais en moy tout ce dont Dieu t'a donné la permission, comme s'il eust dit, je suis à Dieu, je me suis donné à luy, je me reserve pour Dieu fais en moy tout ce que Dieu veut, je ne m'en soucie pas pourveu que je souffre & que je fasse tout ce que Dieu veut.*

9. Elle luy conseille pareillement de ne point faire de cas des tremblemens & des foibleffes qui luy survenoient dans l'Oraison, & luy enseigne, comme une grande Maistresse de la Vie spirituelle, de renoncer entierement à l'exterieur, pour estre plus parfaitement occupé à la pieté. J'ay connu un homme du monde fort spirituel, qui faisoit depuis trente ans des Penitences tres-grandes, & comme il commençoit à entendre la Messe, ils'eschauffoit tellement dans la devotion, qu'il estoit attaqué d'un tremblement si violent qu'il en estoit agité, comme un grand vent bat des roseaux secs; toutefois il ne le jettoit jamais par terre, ce qui sembloit un miracle. On rapporte de S. Philippes Nery, que quand son cœur estoit eschauffé de l'amour de Dieu, les mains & tout le corps luy trembloient; mais il faut que l'ame renonce à tous ces mouvemens exterieurs, & ne songe qu'à aymer & servir Dieu.

10. La Sainte dit dans le 8. nombre, *qu'il n'importe pas que l'ame demeure apres ces faveurs particulieres de Dieu, comme si rien ne luy estoit arrivé, d'autant que Dieu ne laisse pas des marques visibles, mais invisibles, c'est à dire, que quand les faveurs de Dieu se communiquent à l'ame pour l'enrichir, & la rendre plus parfaite, elle ne s'en apperçoit pas aussi-tost, & ne reconnoist pas ses richesses, cela n'empesche pas qu'elles n'y soient effectivement, & que Dieu ne les y ait laissées, de sorte qu'elle les trouve apres, si elle ne vient point à les perdre; car encore que l'ame connoisse quelquefois par conjecture son advancement, & que mesme quelquefois elle le connoisse certainement par la revelation; toutefois il y a beaucoup de raisons fort puissantes, qui empeschent qu'elle ne le connoisse pas ordinairement: la premiere est, parce que par l'absence de la lumiere l'ame demeure dans l'obscurité, & comme la lumiere*

miere de la faveurs'en va la tentation luy ſuccede, & à cauſe de la tentation il ya moins de lumiere dans les ſens interieurs. La ſeconde eſt, afin que Dieu humilie l'ame ſ'absentant d'elle, en cas que la faveur l'eust trop eſlevée, & que ſa preſence l'eust trop reſioüie. La troiſième eſt, parce qu'il y a deux connoiſſances dans l'ame, l'une eſt de Dieu, l'autre eſt de ſoy-mefme: l'ame peut avoir une plus facile connoiſſance de Dieu que de ſoy-mefme, d'autant que la lumiere de Dieu ayde beaucoup a l'ame à le connoiſtre; mais ſon amour propre l'empêche de ſe connoiſtre, tellement que ſi la lumiere de Dieu ne le deſtruit, nous ne pourrons jamais nous bien connoiſtre, & quand Dieu vient à ſ'absenter de l'ame elle demeure comme celuy à qui la lumiere vient à manquer.

Dans le 9. nombre la Sainte repreſente l'eſtat d'une ame que Dieu eſclaire de ſa lumiere, & qu'il met dans un eſtat fort relevé, d'autant que ce bien & cette excellence de l'ame depend de cette lumiere increée: c'eſt elle qui l'eſclaire afin qu'elle voye: c'eſt elle qui la fortifie afin qu'elle ſubſiſte: c'eſt elle qui l'eſchauffe afin qu'elle bruſle: c'eſt elle qui la conduit afin qu'elle agiſſe: c'eſt elle qui luy donne courage, afin qu'elle ſouffre: c'eſt elle qui l'embrase afin qu'elle ſe conſomme: & enfin c'eſt elle qui la bleſſe afin qu'elle meure. Le Venerable Pere Jean de la Croix a fort bien exprimé cela dans cetres-amoureux Cantique, ou il dit,

11.

Cant. v
l. 1. de
la vive
flamme

O llama de amor viva,
Que tiernamente hieres,
De mi alma en el mas profundo centro!
Si yà no eres esquiva,
Acaba yà ſi quieres,
Rompe la tela de eſte dulce encuentro.

Ceſte feu d'amour qui bleſſes de mon ame
Le centre plus profond par un deſtin heureux,
Si tu veux m'obliger fais que ta vive flamme,
Rompe enfin ce lien d'un coup ſi amoureux.

Mais

Mais ce n'est pas à des Pecheurs comme moy de parler de cette matiere, cela n'appartient qu'à ceux qui l'entendent & qui l'experimentent.

12. En suite la Sainte conseille à son Frere dans le 11. nombre de pratiquer apres la Priere les Vertus & la Penitence; c'est pourquoy elle luy envoie un Cilice. O la belle correspondance d'un Frere avec une Sœur! ô les beaux entretiens! ô les bons conseils! Et pour rendre toutes choses douces & faisables, la Sainte adjouste avec une grace admirable, *je ne puis m'empescher de rire quand je considere que pour les confitures & l'argent que vous m'envoyez, je vous fais present d'un Cilice.* Ces presens estoient fort sagement envoyez conformement à la necessité d'un chacun; car la Sainte envoyoit des Cilices à son Frere qui estoit dans les commoditez de la vie, & son Frere luy envoyoit des regales, comme à celle qui estoit dans une Profession austere: mais comme le Frere & la Sœur estoient dans l'estat de la perfection, il est à croire que l'un & l'autre se servoient de ces presens autant qu'ils en avoient besoin.

L E T T R E X X X I I I .

Au mesme.

J E S U S soit avec vous.

1. **I**E suis guerrie de la foiblesse qui me prit l'autre jour. Il me sembloit que j'estois beaucoup remplie de bile, & de crainte qu'elle ne me donnast occasion de rompre le Carefine, & ne pas Jeufner; j'ay prins medecine, & ce jour j'eus tant d'affaires, & je receus tant de Lettres qu'il me falut escrire jusques à deux heures apres minuit; ce qui m'a causé un grand mal de teste; toutefois je crois que cela a esté pour un plus grand bien, car pour

ce

ce ſujet le Medecin m'a deſſendu de n'eſcrire jamais minuit eſtant paſſé: il m'a meſme ordonné de faire quelquefois eſcrire mes Lettres; certainement j'ay travaillé cet hyver avec excez à faire des Lettres, & j'en ſuis tres-coulpable: car pour eſtre libre le matin je deſrobois beaucoup de temps de mon ſommeil, & comme j'eſcrivois apres le vomiffement, tout cela contribuoit à ma maladie: mais le jour que je me purgeay mon mal fut exceſſif; il me ſemble que je me trouve mieux à preſent, & ainſi ſoyez en repos de ma ſanté, je me choye fort; je vous advertis de cecy afin que vous ne ſoyez pas en peine ſi vous voyez au lieu où vous eſtes quelqu'une de mes Lettres qui ne ſoit pas de ma main, & ſi celles que je vous eſcriray ſont plus courtes, n'y en ayant point d'autre ſujet que celui que je viens de dire.

Je me traite auſſi bien que je puis, & j'ay eſté 2.
faſchée du preſent que vous m'avez fait, il euſt mieux valu que vous l'euffiez mangé, les douceurs ne ſont pas bonnes pour moy, quoy que j'aye taſté des voſtres: n'y retournez pas une autre fois, car je me courrouceray tout de bon: ne ſuffit-il pas que je ne vous donne rien?

Je ne ſçay ce que vous voulez dire des Disciplines que vous prenez durant des *Pater noſter*, je ne vous ay jamais dit une telle choſe, relifez ma Lettre, & vous verrez ce que vous en devez prendre, & n'allez pas au delà de ce que je vous marque hormis que vous la prendrez deux fois la ſemaine. Durant le Careſme vous porterez le Cilice un jour de la ſemaine, à condition que vous le quitterez ſi vous connoiſſez qu'il ſoit prejudiciable à voſtre ſanté; car comme vous eſtes fort ſanguin,
j'ap-

j'apprehende beaucoup qu'il ne vous fasse mal. Je ne vous permets pas de faire aucune autre Penitence de plus, car vous ferez une plus grande Penitence quand vous la ferez par obeissance, avec mesure, d'autant que vous mortifierez vostre propre volonte; ne manquez pas de m'advertir quand vous aurez pris ce Cilice si vous vous en trouvez mal.

4. Cette Oraison de repos dont vous me parlez est l'Oraison de quietude, dont il est traite dans le petit Livre que vous avez. Pour ce qui regarde ces mouvemens sensibles, je vous ay dit tout ce qu'il falloit faire, & je vois bien que cela n'importe de rien à l'Oraison, & que le meilleur est de n'en point faire de cas. Vn grand Personnage fort sçavant me dit un jour, qu'un homme s'estoit adressé à luy, & qu'il luy avoit communiqué une chose qui l'affligeoit grandement, & c'estoit que toutes les fois qu'il alloit à la Communion il tomboit en une peine beaucoup plus grande que celle que vous me marquez, & qu'on luy avoit ordonné de communier qu'une fois l'an, d'autant qu'il y a obligation; ce sçavant homme, qui d'ailleurs n'estoit pas trop intelligent dans la Vie spirituelle, connut la foiblesse de l'homme, & luy conseilla de ne pas faire cas de cela, & de communier tous les huit jours. Or comme il n'eust plus cette apprehension, il se defit aussi de cette tentation, faites-en de mesme & ne vous en souciez pas.

5. Vous pouvez parler de tout à Julien d'Avila, c'est un grand homme de bien: vous me marquez que vous conversez avec luy, je m'en resjouis; voyez-le souvent, & si vous luy voulez faire quelque gracieuseté, vous le pouvez comme par aumosne,

mosne, & par un principe de charité; car il est fort pauvre, & beaucoup destaché des richesses de ce monde; selon mon sentiment c'est un des meilleurs Prestres que vous ayez dans vostre Ville, & vous faites bien d'avoir de semblables conversations, car on ne doit pas tousiours estre attaché à l'Oraison.

Je vous dis & mesme je vous ordonne de ne 6.
dormir pas moins de six heures, considerez que comme nous sommes desia avancez dans l'aage, il faut que nous traitions nos corps en forte qu'ils ne mettent pas en desordre l'esprit, ce qui seroit un mal-heur bien grand. Vous ne sçauriez croire le desplaisir que j'ay à present de n'oser ny prier ny lire, bien que je me trouve mieux, comme je vous ay desia dit; mais cela m'apprendra à mieux conserver ma santé; je vous recommande que vous conserviez la vostre & que vous fassiez ce qu'on vous prescrit, car vous ne sçauriez manquer en obeissant. Que vous estes bien simple? Vous imaginez-vous que vostre Oraison soit semblable à celle qui m'empeschoit de dormir? il y a bien de la difference, car je faisois plus de choses pour dormir que pour veiller.

Certainement je ne puis louer assez nostre Seigneur pour les faveurs qu'il vous fait, & pour les effets qu'elles produisent en vostre ame, vous verrez par là combien il est grand, puis qu'il vous communique des vertus que vous n'auriez pu acquerir, mesme avec un grand exercice. Sçachez que la foiblesse de teste que vous sentez ne vient pas du manger ny du boire, faites seulement ce que je vous dis; Dieu vous fait une grande grace de vous donner la santé que vous avez, je

prie sa divine Majesté de vous la conserver longues années, afin que vous l'employez à son saint service.

8. Pour ce qui est de cette peur dont vous me parlez, je pense qu'elle doit effectivement proceder de ce que l'esprit entend le Demon, & bien que les yeux corporels ne le voyent point, toutefois l'ame le doit voir ou sentir, ayez de l'eau beniste proche de vous, car il n'y a rien qui le fasse plus tost fuir, je me suis servie plusieurs fois de ce remede, & je m'en suis bien trouvée; car le plus souvent je n'estois pas seulement attaquée de ces apprehensions & de cette peur, mais encore le Demon me tourmentoit furieusement: je vous dis cecy en secret, & de vous à moy seulement. Si toutefois vous n'adressez pas à luy jeter l'eau beniste il ne s'enfuira pas, ce pourquoy il est necessaire de jeter l'eau beniste tout à l'entour de vous.
9. Ne croyez pas que Dieu vous fasse une petite grace en vous conservant le sommeil; foyez persuadé qu'elle est fort grande, & je vous dis encore une fois de ne vous pas efforcer de vous empescher de dormir, car ce n'en est plus le temps.
10. Il me semble que c'est une grande charité de prendre des peines pour en delivrer le prochain & luy laisser les plaisirs, & c'est encore une grande faveur de Dieu d'avoir une si bonne pensée; mais d'un autre costé il me semble que c'est une grande simplicité, ou trop peu d'humilité, de penser que vous auriez assez de vertus si vous en aviez autant que François de Salcede en possede, ou celles que Dieu vous donne sans l'Oraison;

raison ; croyez-moy, laissez faire au Maistre de la vigne qui connoist parfaitement ce dont un chacun a besoin : je ne luy ay jamais demandé des travaux interieurs, encore qu'il m'en ait donné plusieurs dans cette vie qui estoient excessifs, le temperament & l'humeur des personnes contribuent beaucoup à ces sortes de peines. Je suis bien aise que vous connoissiez de jour en jour ce saint Personnage ; je souhaiterois fort que vous vous conformassiez à luy autant que vous pourriez.

Je veux bien que vous sçachiez que j'avois des-^{II.}ſia preveu cē qui devoit arriver de la Sentence que je donnay, je vis bien qu'on s'en devoit ressentir ; mais il ne me fust pas possible de répondre avec toute la prudence que j'eusse voulu ; si vous l'avez bien considérée, vous verrez que j'ay loüé quelque chose de ce que vous aviez dit, & à moins que de mentir, je ne pouvois dire autre chose sur vostre Responce, je suis mesme encore dans ce sentiment, en verité j'avois un si grand mal de teste que je ne sçay comment je pūs dire cela, car j'avois receu ce jour-là tant de Lettres, & j'estois accablée de tant d'affaires qu'il semble que le Demon les assemble quelquefois, au moins je crois qu'il le fit la nuit du jour que je me purgeay, & que j'eus tant de mal ; de sorte que ce fut un miracle que je n'envoyasse à l'Evesque de Cartagene une Lettre que j'escrivois à la Mere du Pere Gratian : d'autant que j'avois manqué le dessus de la Lettre, & j'avois pris l'une pour l'autre, je l'avois mesme mise dans le paquet quand je m'en apperçeus, je ne puis assez en louer Dieu & l'en remercier, J'ay escrit à cet Evesque

sans jamais l'avoir veu, sur ce que son Promoteur estoit allé molester nos Religieuses de Caravaque, & avoit defendu à leur Confesseur de leur dire la Messe. Nous avons mis ordre à cela; & pour le reste qui est que l'Evesque donne son consentement pour la Fondation du Monastere, nous l'obtiendrons bien-tost, car il ne peut pas faire autrement; ma Lettre est accompagnée de plusieurs autres de faveur: voyez, s'il vous plaist, quelle confusion c'eust esté pour moy d'avoir pris un Evesque pour une Femme, vrayement c'estoit bien-là le moyen de negocier aupres de ce Prelat, qui m'auroit estimé pour une folle; & confiderez aussi si je n'ay pas bien fait de m'arrester icy pour apporter remede à ce desordre.

12. Nous apprehendons encore le Pere Tostat, qui retourne à present à la Cour, recommandez, s'il vous plaist, cette affaire à Dieu, & lifez cette Lettre de la Prieure de Seville: j'ay pris beaucoup de plaisir à lire celle que vous luy aviez escrite & qu'elle m'a envoyée; je me suis aussi divertie à lire celle que vous escriviez à nos Religieuses. Certainement il faut advoüer que vous estes agreable en tout; elles en ont esté fort consolées, & vous salüent un million de fois, sur tout ma Compagne, qui est cette Religieuse de cinquante ans qui vint avec nous de Malagon, elle est fort bonne Fille & fort entendüe; je le sçay par experience dans le bon traitement qu'elle me fait, elle a un merveilleux soin de moy.

13. La Prieure de Valladolid m'a escrit que l'on faisoit tout ce qui estoit possible en l'affaire que vous sçavez, & que Pierre de Ahumade estoit en cette Ville pour la poursuiyre, soyez assuré que

que le Marchand qui s'en meſle s'en acquittera bien à ce que je crois. N'en ſoyez point en peine; faites mes recommandations à vos Enfans, principalement à François, j'ay un grand deſir de les voir; vous avez bien fait de faire ſortir cette perſonne, encore qu'elle n'en euſt pas donné ſujet: car quand il y a ſi grande quantité de monde, cela ne fait qu'embarraſſer; vous ſaluerez, ſ'il vous plaïſt, de ma part Madame Jeanne, Pierre Alvarez & tous ceux de la maiſon, comme à l'ordinaire: je vous aſſeure que je me trouve à preſent mieux de la teſte, que quand j'ay commencé de faire cette Lettre, je ne ſçay ſi cela provient du plaïſir que j'ay de m'entretenir avec vous.

Le Docteur Velasques, qui eſt mon Confeſſeur, m'eſt venu voir aujourd'huy, je luy ay communiqué ce que vous me marquez de l'argenterie & de la tapisſerie, d'autant que je ne voudrois pas que faute de vous aſſiſter, vous manquaffiez de faire de grands progres dans le ſervice de Dieu; & ainſi en de certaines choſes qu'il y a, je ne voudrois pas me fier en mon propre jugement, encore que dans ce ſujet j'eſtois du meſme ſentiment que vous; mais ce Docteur dit que cela ne fait ny bien, ny mal, pourveu que vous taſchiez de connoiſtre le peu que cela importe, & que vous n'y ſoyez pas attaché, qu'il eſt juſte que vous ayez une maiſon meublée ſelon voſtre qualité, puis que vous devez marier vos Enfans: c'eſt pourquoy il faut que vous ayez un peu de patience; car Dieu a touſiours accouſtumé de faire venir les occasions propres pour executer les bons deſirs, & il en uſera de la ſorte en voſtre endroit. Je prie Dieu de vous conſerver & de vous

faire un grand Saint. Amen. C'est aujourd'huy le dixième de Fevrier, & je ſuis

Votre Servante,
TERESE DE JESVS.

R E M A R Q U E S.

1. LA Sainte pourſuit dans cette Lettre la meſme matiere qu'elle avoit commencée dans les precedentes, & dit une autre fois à ſon Frere dans le 4. nombre, que le meilleur eſt de ne faire point de cas des tentations qu'il ſouffroit. Et qui eſt-ce qui ne fera pas cas des afflictions, puis que Dieu eſt avec ceux qui ſont affligez ? *Cum ipſo ſum in tribulatione* : & ſoudain apres noſtre Seigneur dit, *Eripiam eum & glorificabo eum*. Je ne ſuis pas ſeulement avec celuy qui eſt affligé, mais encore je ſuis avec luy pour le delivrer en cette vie, & apres le glorifier en l'Eternelle. Mon Dieu envoyez-nous des tribulations, puis que vous venez avec elles, delivrez-nous en cette vie, & nous glorifiez en l'autre.

2. Elle rapporte dans le meſme nombre une choſe tres-remarquable, qui nous fait bien connoiſtre que c'eſt un mauvais remede d'eſloigner le malade du Medecin, & que c'eſt la ruine totale des ames de ne pas recevoir ſouvent noſtre Seigneur.

3. Dans le 6. nombre, la Sainte qui ſçavoit bien veiller, preſcrit à ſon Frere le temps pour dormir, & dit, que il ne faut pas moins de ſix heures ; car ſi le corps ne prend pas ſon repos, & ſi par maniere de dire il n'eſt arroſé par le ſommeil, il ſera une terre ſeiche, ſterile, & infructueuſe ; c'eſt pourquoy les Poètes diſent, *Sopor feſſos irrigat artus* : que le ſommeil arroſe les membres du corps qui ſont fatiguez : & de ce que la Sainte dit, l'on peut inferer ce commun Proverbe, qui dit, que l'homme ſpirituel ne doit dormir que ſix heures, l'Eſcolier ſept, l'homme aiſé & riche huit, & que celuy qui dort plus que cela, eſt un preſeux & un laſche.

4. Dans le 8. nombre, elle luy donne le remede dont il ſe doit ſervir, quand le Demon luy voudra faire du mal. Il eſt certain, que l'Eau beniſte en eſt un tres-effi-

cace.

cace. Ce que dit Sainte Terese est tres-certain que la vertu de l'Eau beniste n'opere pas avec tant de force en la personne comme elle fait à l'entour d'elle, ce doit estre, parce que la vertu d'icelle s'applique à la personne, avant que le Diable en approche, mais apres s'en estre approché, cette vertu n'aura pas tant de force, d'autant que la personne est occupée à luy resister exterieurement.

Il est aussi tres-certain que l'ame connoist tres-bien 5. quand le Diable s'approche d'elle, & en une certaine occasion le Diable s'estant approché invisiblement d'un Religieux fort grave & fort docte, en forte qu'il l'oyoit, le sentoit, & son cœur en palpiroit, il se mit à l'exorciser; le Diable luy respondit: Je ne crains point les exorcismes, parce que Dieu m'a donné licence de demeurer icy, mais toy qu'est-ce que tu crains? à quoy le Religieux ne voulant point respondre, le Demon luy dit, Tu ne respond pas, parce que tu ne le sçais pas. La raison est, *Quia omnis spiritus inferior contremiscit in adventu superioris*. Parce que tout esprit inferieur tremble quand il en arrive un superieur, & bien que je suis meschant, je ne laisse pas d'estre d'une nature superieure à la vostre, & si Dieu ne me tenoit attaché avec sa Toute-puissance, je vous destruirois tous, & vous exterminerois: Voilà pourquoy la Sainte conseille aux personnes spirituelles quand le Diable approche, qu'ils jettent de l'Eau beniste à l'entour d'eux; & de plus qu'ils s'enignent le front eux-mesmes afin de se sanctifier.

Dans le 10. nombre, elle rejette encore une fois les 6. violens desirs que son Frere avoit de souffrir, qui l'obligeoit à demander des travaux pour foy, & des contentemens pour les autres: Elle dit cela avec une grande grace, & une admirable sagesse, moderant sa grande ferveur, & luy conseillant de prendre les peines qu'on luy donne sans en demander davantage, principalement dans un monde qui est si rempli de douleurs & de tourmens.

Pour moy je crois qu'une personne spirituelle ne doit point demander des peines, que quand Dieu le touche & le pousse, afin qu'elle luy demande; c'est à

dire quand Dieu l'eslevera, l'encouragera, & luy eschauffera l'ame, tellement qu'elle ne puisse s'empescher de les luy demander, d'autant que de les demander auparavant que Dieu luy en ait donné l'inspiration, & qu'il luy ait eschauffé le cœur, c'est une espece de preiompion, qui n'est pas veritablement grande, parce qu'il luy semble qu'elle peut, estant aydée de Dieu, se defendre & combattre contre les afflictions. C'est pourquoy les Saints qui les demandoient, avoient auparavant eu des mouvemens d'amour, & des inspirations pour les demander, & pour souffrir pour l'amour de celuy qui leur communiquoit cet amour, & la force de les pouvoir supporter.

7. La Sainte mesme dit, qu'elle ne demanda jamais à Dieu les peines interieures, & elle eust raison, parce qu'il suffit d'endurer ces grandes douleurs, qui tirent droit à l'ame, sans se precipiter à les demander.

8. Dans le II. nombre, elle parle de cette Lettre d'examen que nous avons veüe, qui est la V. & de la Censure qu'elle fit de ceux qui avoient escrit sur ces paroles, *Cherche-tay en moy*, Elle dit en suite la difficulté qu'elle avoit d'escire, à cause de son peu de santé, encore qu'elle ne s'en peut defendre, à raison des grandes correspondances qu'elle avoit, & de la quantité de Lettres qu'elle recevoit: Il est bien assureé qu'elle ne pouvoit pas faire sans beaucoup de travail tant de Fondations de Religieux & de Religieuses du Mont-Carmel, qui dependoient toutes de son grand jugement, de son esprit, & de sa prudence.

Il n'y a rien de plus penible dans la vie que d'escire des Lettres; mais il est aussi necessaire qu'il est facheux, pour suplée aux defauts necessaires de l'absence, car sans ce moyen on feroit mille manquemens dans le Gouvernement, & dans la Politique; c'est pourquoy cet ambitieux & premier Empereur de Rome, qui donna le nom aux Cefars, avoit bonne raison de tenir pour un principe de la Politique ce Proverbe, *Si vis regnare, scribe: Si tu veux regner il faut escire, autrement tu ne pourras ny regner, ny gouverner.*

9. Elle dit fort agreablement dans le nombre douzième, nous apprehendons encore le Pere Iostat, qui retourne à
present

present à la Cour, je vous prie de le recommander à Dieu. Ce Pere Toftat estoit le Superieur de l'Observance Mitigée, lequel estant obligé, ou par sa Charge, ou par des raisons qu'il avoit, persecutoit & taschoit d'aneantir la Reforme: Il se peut faire qu'il merita en cela, & personne ne doit s'en estonner, car c'est une chose fort ordinaire à Dieu de polir un diamant avec un autre.

Mais la Sainte dit, qu'elle l'apprehende, parce qu'il va à la Cour; elle en avoit sujet, car un ennemy qui est à la Cour, fait autant de mal que deux mille ennemis, à cause qu'il se trouve où l'on prend toutes les resolutions, & s'il en fort une fois une Sentence juste, ou injuste, la blesseure qu'elle fait respand tant de sang, qu'on n'en relève que fort tard, & peut-estre jamais. La raison de cecy est, parce que la main de la Jurisdiction est toujours pesante pour le chastiment, & une affaire qui sembloit douteuse avant qu'on la jugeast, passe apres le jugement pour certaine & infaillible; & le pis est, que la Justice s'engage à la faire executer: de sorte que le chastiment d'autruy passe pour sa propre affaire: & si au commencement du procez on avoit des Juges, on n'y trouve apres l'Arrest, que des Parties, qui veulent maintenir leurs Jugemens & leurs autoritez, & qui pretendent faire passer leurs sentimens pour infaillibles, ne considerant pas que tant que nous sommes, qui exerçons des Charges, & qui sommes establis pour Juges & Gouverneurs des peuples, pouvons nous tromper; & c'est un mal dont les hommes ne se peuvent defaire, si Dieu n'y remédie.

Dans le nombre 14. elle respond au scrupule qu'avoit ce Saint personnage de se servir de tapisserie & de vaisselle d'argent: Que si un homme seculier avoit ce scrupule, & que ferons-nous, nous qui sommes Prestres! Ah vaisselle d'argent! Ah tapisseries, que vous estes dangereuses! La Sainte estoit du sentiment, qu'il mit hors de sa maison toute cette argenterie, & toutes ces tapisseries, puis que Dieu estoit tout son bien, toute sa felicité, & tous ses meubles. Neantmoins le Seigneur Evesque d'Osme, qui estoit pour lors Chanoine de Toledé, & dont j'ay parlé aux Remarques sur la VIII. Lettre qui luy est adressée, ne fut pas de cet avis,

advis, jugeant qu'il n'estoit pas necessaire qu'il s'en desit, à cause qu'il devoit marier ses Enfans; & il n'importe pas qu'un homme du monde conserve ses meubles, pourveu qu'ils ne soient pas excessifs.

L E T T R E X X X I V .

Au mesme.

J E S U S .

LA Grace de JESUS-CHRIST soit avec vous.

1. A dire le vray, ce Parent qui est venu icy, m'a infiniment lassée, que voulez-vous, il faut passer ainsi la vie ? Et puis que contre le dessein que nous avons d'estre entierement destachez du monde, il nous faut faire tant de choses pour luy complaire; vous ne devez pas vous estonner si depuis le temps que je suis arrivée dans ce Convent, je n'ay pas encore eu le moyen de parler à nos Sœurs, je veux dire en particulier, encore qu'il y en ait quelques-unes qui le desirent grandement. Je partiray, s'il plaist à Dieu, Jedy prochain, sans faute: je laisseray un petit billet pour vous, afin que celuy qui a coustume d'apporter l'argent, vous porte ma Lettre, & qu'il se charge de l'argent.
2. Je suis bien-aïse de ce que l'on m'a dit, qu'il y avoit desia trois mille reales prestes, & un assez bon Calice, il n'est pas besoin qu'il soit plus riche; le poids va à douze ducats & une reale, à ce que je crois, & la façon à quarante reales; de sorte qu'en tout il monte à la somme de seize ducats moins trois reales. Il est tout d'argent, & je crois
que

que vous en ferez content; on m'en a montré icy un du metal dont vous me parliez, & bien qu'il n'y ait pas long-temps qu'il foit fait, & qu'il foit doré, toutefois on voit defia bien ce que c'est; car il est fi noir par dedans le pied, qu'il donne du dégouft: à le voir je me refolus auffi-toft à ne le point achepter, & je jugeay qu'il n'estoit pas supportable que vous cherchaffiez du bronze pour le service de Dieu, lors que vous mangez dans de la vaitfelle d'argent: je ne croyois pas en trouver un à fi bon marché, & d'une grandeur auffi raisonnable; mais la Prieure de ce Monastere est si entenduë, qu'elle a fait le marché avec un de ses amis, scachant que c'estoit pour cette Maison. Elle se recommande grandement à vous; elle ne vous escrit point, à cause que je vous escris: c'est une chose admirable de voir comme elle conduit son Convent, & le grand talent qu'elle a pour le gouvernement.

J'ay la mesme santé que j'avois à Avila, & quel- 3.
que peu meilleure. Je trouve à propos que vous ne vous laissiez pas voir par les personnes dont vous me parlez, il vaut mieux que vostre melancholie se descharge de cette sorte (car ce n'est autre chose) que de quelque autre façon, où il y auroit plus d'inconveniens. J'ay esté ravie de joye, quand j'ay appris qu'Avila n'estoit point mort; comme il est homme de bien, Dieu luy a fait la grace que le mal l'a pris dans un lieu où il a esté si bien traité durant toute sa maladie.

Je ne m'estonne pas de vostre ennuy, mais je 4.
fuis toute surprise de voir le grand desir que vous avez de servir Dieu, & que cependant vous trouviez si pesante une Croix si legere. Vous direz
aussi-

aussi-tost que vous souhaiteriez qu'elle fut moins pesante, pour mieux servir à sa divine Majesté ? Ah, mon Frere, nous ne sçavons pas ce que nous demandons ! Tous ces desirs tesmoignent un peu d'amour propre. Ne vous estonnez pas, si vous souhaitez de changer de Croix, c'est l'âge qui vous porte à ces sortes de pensées. Ne croyez pas que tout le monde soit si pontifical que vous l'estes en tout, quand mesme vous ne seriez pas sujet à ces inconstances ; louiez seulement Dieu de ce que vous n'avez point d'autres défauts.

4. Je m'arresteray à Medine trois ou quatre jours tout au plus, & à Alve environs huit jours, il me faudra deux jours pour aller d'Alve à Medine & de la je m'en iray à Salamanque : Vous verrez dans cette Lettre que l'on m'a escrit de Seville, comme l'on a restably la Prieure en sa Charge, ce qui m'a beaucoup resioüie : Si vous voulez luy escrire, envoyez-moy vostre Lettre à Salamanque, je luy ay desia marqué qu'elle ait soin de vous payer, d'autant que vous avez besoin de cet argent, & ne vous en mettez point en peine, car j'y tiendray la main.

5. Le Pere Jean de J E S V S est maintenant à Rome ; nos affaires vont parfaitement bien, & nous en viendrons bien-tost à bout. Le Chanoine Montoye qui agissoit pour nous, est de retour, & a porté le Chapeau de Cardinal à l'Archevesque de Toledé, nous aurons besoin de luy ; allez, s'il vous plaist, visiter de ma part Monsieur François de Salcedé, & informez-le de l'estat de ma santé. J'ay esté grandement ravie d'apprendre qu'il se porte mieux, & qu'il peut dire la Messe :
je prie

je prie Dieu qu'il recouvre entierement ſa ſanté. Nos Sœurs de ce Convent le recommandent continuellement à ſa divine Maieſté : Je la ſupplie d'eſtre avec vous. Vous pouvez parler de toutes choſes à ma Sœur Marie de Saint Hieroſme, ſi vous le trouvez à propos. Je deſire quelquefois d'avoir icy Tereſe, principalement quand nous nous promenons par le jardin, je prie Dieu de la faire Sainte, & vous auſſi. Je ſaluë Pierre de A-humade. C'eſtoit hier le jour de Sainte Anne, & je me ſouviens de vous, ſçachant bien que vous eſtes fort devot à cette Sainte, & que vous luy ferez baſtir une Eglife, ſi vous ne l'avez pas deſia fait, dont j'ay receu une grande joye.

Votre indigne Servante,
TERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

LA Sainte eſtoit à Valladolid quand elle eſcrivit cette Lettre, comme l'on voit clairement dans la ſuite. I.

Elle dit dans le premier nombre l'importunité qu'elle receut d'une certain parent, & qui devoit eſtre Amy de compliments & de ceremonies, dont il avoit auſſi ennuyé ſon Frere ; c'eſt pourquoy la Sainte le veut deſennuyer, comme il paroît dans le 4. nombre, luy teſmoignant qu'elle en a eſté auſſi ennuyée. C'eſt ainſi que Saint Paul ſe comportoit à l'endroit de tous, pour les ſauver tous par une ſainte rufe : *Omnibus omnia factus ut omnes facerem ſalvos.* Ce grand Apotre voulut dire la meſme choſe, quand il dit, *Dolo vos ceppi*, comme s'il euſt dit, *je me ſuis conformé à votre humeur pour vous attirer à Dieu : je me ſuis rendu comme vous autres, afin de vous rendre comme moy.*

1. Cor.
9. v. 22
2. Cor.
12. v.
16.

La Sainte parlant dans le 2. nombre d'un Calice que ſon Frere luy devoit donner par aumofne, dit une

une Sentence digne de sa grande pieté. „ C'est une
 „ chose insupportable (dit-elle) que vous cherchiez
 „ un Calice de bronze pour le service de Dieu, lors
 „ que vous mangez dans de la vaisselle d'argent ;
 „ Comme si elle eust dit, Quoy, l'homme mange-
 „ ra dans de l'argent, & le Sang de J E S U S C H R I S T
 „ sera dans du bronze ? Cela n'est pas supportable.
 „ Quoy, l'Abbé, l'Evesque & le Prelat, auront
 „ de la vaisselle d'argent sur leur table, & le pauvre
 „ sera tout nud à la rue mourant de faim ? Cela est in-
 „ digne. Quoy, il y aura quantité d'argent dans la
 „ maison du Pasteur, & beaucoup de necessité & de
 „ misere dans celles des brebis ? Non, cela ne se peut
 „ pas souffrir : Quoy, quand il faudra manger, il y
 „ aura de l'argenterie sur les tables & sur les buffets,
 „ & il n'y aura que pauvreté, & rien autre chose que
 „ du bois sur les Autels ? Cela est honteux.

3.

Baron.
 Tom. 11
 an. 1061
 n. 56.

Il semble que la Sainte nous fait à tous ce Sermon en la personne de son Frere. Puisque nous ne sommes que terre, mangeons dans la terre, & servons-nous de la terre, la matiere qui nous sert ne doit pas estre meilleure, ny de plus grand prix que celle dont celuy à qui elle sert est composé. Il n'est pas à propos que l'argent serve à la terre ; au contraire, il faut que la terre animée tienne l'argent pour de la terre, & qu'il fasse seulement cas de l'argent quand il le donne, & non pas quand il le possede, par ce moyen il fera de la terre un argent eternel.

Il me semble fort à propos de rapporter sur ce sujet le present que le Venerable Pierre Damian, Cardinal & Evesque d'Ostie, & l'un de ces grands Saints, & des Enfans illustres de l'Ordre sacré de S. Benoist, fit au Pape Alexandre II. Ce grand Personnage, selon le rapport de Baronius, envoya du Desert où il s'estoit retiré, des cueilleres de bois à ce souverain Pontife, afin que sa Sainteté s'en servit, au lieu de celles d'argent qu'elle avoit, & accompagna ce beau present des Vers suivans.

Petrus
 Dam.
 apud
 Baron.
 ubi su-
 pra.

*Dent alii fulvum trutinâ librante metallum,
 Sed minus vivit quia ligno vita pependit,
 Sic modicum magno lignum pretiosius auro.*

„ Comme

„ Comme s'il disoit, Que les autres, Saint Pere,
„ vous presentent de l'or; je vous offre du bois, qui
„ est plus precieux que l'or, d'autant que le Sauveur
„ de nos ames ne souffrit pas sur une Croix d'or, mais
„ sur une Croix de bois; & ainsi depuis qu'il a con-
„ créé, & sanctifié le bois par le precieux sang qu'il
„ versa sur la Croix, le bois est de plus grand prix
„ & de plus grande valeur que l'or.

Mais tous les Prelats de l'Eglise, & l'Eglise toute
entiere doivent apprehender, & craindre que leur ar-
genterie & leur vermeil doré ne soit à nostre Sauveur
une Croix plus douloureuse que la Croix de bois où
il a souffert pour nostre Redemption.

Nous apprenons fort à propos cette belle doctrine
de la Sainte dans un temps où nostre Pere universel &
souverain Pontife, Alexandre VII. a banny de son
Palais toute la vaisselle d'argent & d'or, & a fait porter
la terre sur sa table; Mais ce n'est pas une chose surpre-
nante que celuy qui se fit apporter son cercueil en sa
chambre aussi-tost qu'il fust couronné Pape, se defasse
de toute son argenterie. Ce n'est pas beaucoup que
celuy qui a la mort dans son appartement, nous ensei-
gne par son exemple & par sa vie, à nous desabuser,
& nous donner des lumieres pour mespriser toutes ces
choses perissables, pour nous attacher aux eternelles.

La Sainte dit à son Frere dans le 4. nombre, avec
beaucoup de prudence, & moderant son ennuy;
*Pourquoy desirez-vous & cherchez-vous la Croix, si vous
la refusez quand on veut vous la mettre sur les espaul'es?*
Son Frere pouvoit respondre, que c'estoit une chose bien
differente de l'aimer, & d'esprouver sa pesanteur. O mon
Dieu, que nous sommes miserables! combien som-
mes-nous differens dans l'execution, de ce que nous
estions dans la resolution, & dans le desir.

Dans le 5. nombre, en moins de deux lignes, elle
fait plus de trente lieues, faisant la visite de ses Con-
vens. O divine! ô celeste Vagabonde! Pourquoy ne
vous appellera-t'on pas Vagabonde, pourveu qu'on y
adjouste l'epithete de celeste & de divine? C'est ainti
que JESUS-CHRIST alloit par la Judée, & par la
Palestine. C'est ainsi que les Apostres voyagerent par

tout

tout le monde. La Sainte estoit comme un Ange dans une chair humaine, qui imitoit la promptitude & la viffesse des Anges; elle alloit par tout pour fonder ses Convens, pour reformer son Ordre, pour s'informer des progresz des ames, pour instruire les Religieuses, & pour les encourager à l'Observance de la Regle, & des Constitutions; tantost elle les louoit, tantost elle les reprenoit; maintenant elle leur donnoit des conseils, & tantost elle les conduisoit au chemin de perfection; comme l'Aigle qui enseigne ses petits à voler; & comme la Poule, qui assemble ses pouffins, & les defend du Milan.

6. Dans le 6. nombre, elle parle del'arrivée du Pere Jean de J E S U S à Rome, où il estoit allé pour obtenir la division de la Province. Elle parle aussi du retour du Licentié Diegue Lopes Montoye, Chanoine de l'Eglise d'Avila, Agent general de l'Inquisition, & de Sainte Terefe, qui apporta le Brevet du Chapeau de Cardinal pour l'Eminentissime Seigneur Don Gaspar de Cuiroque, Archevesque de Toledé.

L E T T R E X X X V.

A Don Diegue de Gusman & Cepede.

J E S U S.

1. **L**A Grace du S. Esprit soit avec vous, & vous donne toute la consolation qui vous est necessaire, pour une si grande perte que vous venez de faire, bien qu'elle ne soit grande que parce que nous nous l'imaginons à present: car Dieu qui l'a ainsi permis, & qui nous aime plus que nous ne nous aymons, nous fera voir un jour que c'est le plus grand bon-heur qui pouvoit arriver à ma
Cousine,

Couſine, & à tous ceux qui luy vouloient du bien, puis qu'il l'a tirée de ce monde pour la faire jouïr d'une vie plus heureuſe.

Ne vous arreſtez pas à conſiderer que vous pouvez encore vivre long-temps, car ce qui finit ſi-toſt, ne peut eſtre que court; mais conſiderez que le temps que vous ſurvivrez à voſtre chere Epouſe n'eſt qu'un moment, & remettez tous vos intereſts entre les mains de Dieu, qui fera ce qui vous fera le plus convenable; ce vous doit eſtre un merveilleux ſujet de conſolation, d'avoir veu une mort qui nous donne une ſi grande aſſurance de la vie eternelle, dont elle jouïra pour toujours; & ſoyez aſſuré que Dieu l'ayant vouluë pour ſoy, vous & vos Enfans en recevrez de plus grandes aſſiſtances, elle jouït maintenant de Dieu, & ne manquera pas de prier ſa divine Majeſté pour vous. Je la prie de tout mon cœur d'exaucer nos vœux, & nous ne manquons point de luy recommander beaucoup ſon ame. Je le prie auſſi de vous donner une entière réſignation à tout ce qu'il vaudra faire de vous, & d'éclairer voſtre entendement, afin que vous connoiſſiez le peu de durée des plaiſirs, & des peines de cette vie.

Votre indigne Servante,

TERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

Cette Lettre ſ'adreſſe à Don Diegue de Guſman & Cepede, Neveu de la Sainte, fils de Madame Marie de Cepede ſa Sœur, & de Martin de Guſman & Barrientos, les biens duquel ſont aujourd'huy poſſedez par Don Nuñe Ordognes de l'Aguila, Chevalier

lier de l'Ordre de S. Jacques, qui les a heritez par droit de succession, du costé de Madame Constance de l'Aquila & Gusman sa Mere, de laquelle ce Don Diegue estoit bifayeul. Ce Gentil-homme se maria avec Madame Hierosme de Tapia, qui estoit sa Tante, à la mode de Bretagne, Cousine germaine de Sainte Terefe, & Fille de François Alvares de Cepede, Frere du Sieur Alphonse Sanches de Cepede, qui fut le Pere de Sainte Terefe.

2. „ Or la Sainte console fort spirituellement son Neveu sur la mort de sa femme, & luy disant dans le premier nombre, Qu'encore qu'il semble aux yeux du monde, que l'on perd beaucoup en cette mort, toutefois qu'il arrivera un temps où l'on connoistra que cette perte fut un gain, & ce sera quand on verra clairement que le chemin de la mort est le chemin de la gloire, pour ceux qui meurent saintement, pour vivre à jamais.

3. En suite elle luy donne un excellent moyen de se consoler, & d'appaier sa douleur, qui est de regarder dans la mort de son Espouse sa propre mort, comme dans un miroir tres-net; & de considerer que si le temps qu'il a esté avec elle ne fut qu'un souffle & un moment, sa vie apres sa mort le sera aussi: Et qui est celuy qui ne souffrira pas avec patience un petit souffle de vie, puis qu'à peine commence-t'on de souffrir quand la mort termine les souffrances.

4. Elle adjouste, que la Defunte favorisera beaucoup plus ses Enfans dans la gloire, qu'elle ne les a assistez dans ce lieu de bannissement, d'autant que dans ce monde, elle estoit esclave, bannie & tourmentée; mais dans le Ciel, elle est libre, puissante & riche: car y a-t'il de plus grandes richesses, de plus grands biens, & un plus grand pouvoir que celuy dont jouissent les ames qui possèdent Dieu?

En dernier lieu, elle demande à sa divine Majesté de luy donner la lumiere necessaire pour luy faire connoistre le peu de durée de cette vie, & luy donner à entendre que comme les travaux & les fatigues qui l'accompagnent sont grandes, il n'est pas possible qu'elles puissent durer long-temps, non plus que les accidens

dens qui dependent d'une vie ſi courte & ſi legere, & cecy ne conſole pas ſeulement le Chreſtien, mais encore eſt capable de faire impreſſion ſur un Gentil. Un Stoicien avoit autrefois accouſtumé de ſe ſervir de cette conſolation, quand il diſoit dans ſes ſouffrances: *Ce qui eſt paſſé n'eſt plus; l'advenir n'eſt pas encore arrivé, de ſorte que je n'endure qu'un moment.* C'eſt pourquoy S. Paul diſoit, *que ce petit moment & cette charge de nos afflictions produit un poids eternel de gloire:* Et qui eſt celuy qui ne voudra point ſouffrir pour l'acquérir?

L E T T R E XXXVI.

Au Licentié Gaſpar de Villeneuve, à Malagon.

J E S U S ſoit avec vous.

MOn Pere, je vous aſſeure que ſi la foibleſſe 1.
de ma teſte me pouvoit permettre de vous eſcrire beaucoup, je ne vous ferois pas une ſi petite Lettre: car en effet, celle qu'il vous a plu m'eſcrire, m'aourny aſſez de ſujet pour eſtre longue. Touchant l'affaire de voſtre Sœur, & ma chere Fille, je ſuis fort aïſe qu'il ne tienne point ny à vous, ny à elle, qu'elle ne s'acheve: je ne ſçay ſur quoy la Mere Superieure ſe fonde, ny ce qu'elle veut dire. La Mere Briande m'en a eſcrit, je luy fais reſponſe. J'ay trouvé à propos, ſauf voſtre meilleur advis, de faire ce qu'elle dira: que ſi vous n'eſtes pas de ce ſentiment, il faudra faire ce que vous ordonnerez, car je me rends à tout ce qu'il vous plaira.

Pour ce qui regarde la Sœur Mariane, je deſire 2.
qu'elle faſſe Profeſſion à ſon rang, car pourveu qu'elle ſçache dire les Pſalmes, & qu'elle

soit bien attentive au reste de l'Office, je sçay qu'elle y satisfait : il y en a quelqu'autre qui a fait Profession par l'avis de gens doctes, qui n'en sçavoit pas plus qu'elle. Je mande à la Mere Supérieure de la faire Professe, en cas que vous soyez de ce sentiment : car autrement je me soumets à tout ce que vous ordonnerez.

3. Mes recommandations, s'il vous plaist, à la Sœur Jeanne Baptiste, & à la Sœur Beatrix, maintenant qu'elles ont le bon-heur de vous avoir, elles n'ont pas besoing de communiquer à la mere les secrets de leur ame, veu qu'elles ne sont pas consolées, ny satisfaites à ce qu'elles disent de cette communication. Elles peuvent vous les communiquer ; mais je vous prie de leur recommander de ne former pas tant de plaintes de leur Supérieure, car à present elle ne les tuë pas, la Maison n'est pas en desordre, & elle ne manque pas de leur donner toutes leurs necessitez, parce qu'elle a beaucoup de charité. Mais j'entends bien ce qu'elles veulent dire ; cependant on ne peut rien faire à cela, que le Pere Visiteur n'ait esté sur les lieux.

4. Ah, mon Pere, c'est une chose bien fascheuse de voir tant d'inconstance dans ces Religieuses dont vous avez le soin ! Combien de choses insupportables n'imputoient-elles pas à celle qu'elles adorent à present ! Elles pratiquent l'obeissance avec trop d'amour propre, & ainsi Dieu les chastie par où elles sont coupables. Je prie sa Majesté de nous perfectionner en tout, car ces Sœurs sont encore fort Novices dans la Vertu ; & si elles ne vous avoient pas pour Directeur, je ne m'en estonnerois pas tant : je prie nostre Seigneur de
vous

vous conferver. Continuez toujours à me faire la grace de m'efcrire, car je reçois une grande consolation de vos Lettres, & j'ay fort peu d'autres choses qui m'en donnent. Le 17. d'Auril.

J'avois deffein de faire response à la Sœur Mariane; mais certainement ma teste ne le permet pas, & n'est pas en estat de cela. Je vous prie de luy dire que si elle fait aussi bien qu'elle escrit, nous dissimulerons le defaut qu'elle a de ne sçavoir pas bien lire. Sa Lettre m'a si fort satisfaite, que j'envoye pour response la permission pour luy faire faire Profession, avec ordre que vous la luy fassiez faire, si nostre Pere Visiteur tarde beaucoup d'y arriver, pourveu que vous ne soyez pas d'un autre sentiment: Mais apres tout, les Professions qui se feront entre vos mains sont toutes bonnes; & quand Sœur Mariane la fera, il faut qu'elle considere que c'est entre les mains de Dieu qu'elle fait ses Vœux solempnels, comme cela est effectivement.

Vostre indigne Servante & Fille,
TERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

CE Prestre estoit le Directeur des Carmelites du Convent de Malagon. Il n'y a rien à remarquer sur le premier nombre. 1.

Touchant le second nombre, il faut sçavoir que la Mere Prieure de ce Convent de Malagon, estoit la Mere Briande de Saint Joseph, Religieuse à la verité qui merita par sa grande vertu, & par ses belles qualitez, d'estre fort estimée de Sainte Terefe, comme elle le tesmoigne dans quelques Lettres qu'elle luy escrivit. Or les Chroniques rapportent que cette sainte Mere eust une grande & longue maladie, qu'elle avoit con- 2.
tractée Tom. 2.
l. 7. c. 4.

tractée par les grandes fatigues qu'elle avoit souffertes au commencement qu'elle entra dans cette Reforme : & cette maladie obligea sainte Tereſe de la changer , & de mettre à ſa place la Superieure dont elle parle dans ce nombre , luy commandant de recevoir à la Profefſion une Novice qui ne ſçavoit pas dire bien parfaitement l'Office divin , manque de ſçavoir bien lire ; car bien qu'il ſoit toujours bon qu'une Religieuſe ſçache bien dire ſon Office : Toutesfois il y peut avoir d'autres plus grandes raiſons qui peuvent obliger à faire Profefſe une Novice , nonobſtant cet inconvenient : car la grande vertu & les grandes qualitez qu'elle aura , ſuppléeront à ce défaut , & il ne faut pas abandonner le principal pour l'acceſſoire.

3. La Sainte dit dans le nombre 3. que puis que les Religieuſes ne reçoivent point de conſolation de la Mere Superieure , quand elles vont luy rendre compte de leur interieur , qu'elles s'adreſſent à leur Confefſeur , qui eſt ce Preſtre. En quoy elle fait paroître ſa grande diſcretion , acheminant les ames là où elles doivent trouver leur conſolation ; parce que c'eſt une choſe terrible de la chercher , & de ne la pas trouver : car en ces occaſions , non ſeulement le meſcontentement qu'on avoit demeure , mais il s'augmente de beaucoup , lors qu'on cherche la conſolation ſans la trouver : c'eſt faire comme ceux qui prenant medecine pour ſe ſoulager , rengregent leurs maladies.

4. Dans le meſme nombre , elle prend le party de la Mere Superieure avec raiſon : car ſi elle n'eût eſté protegée de Sainte Tereſe , elle n'auroit pas eſté Superieure , mais l'objet du mépris de tout le Monaſtere. Les Superieures ordinaires & ſubalternes , n'ont pas plus de pouvoir , de juřiſdiction , ny d'autorité que celle que les Provinciaux & les Generaux leur donnent par leur protection , & s'ils ne ſe maintiennent les uns & les autres dans l'autorité , ce ne fera que diſcorde , & la ruïne entiere de l'Ordre , *Omne ſub alio imperium eſt : Il n'eſt point de puissance qui n'ait quelque autre puissance au deſſus d'elle.* Et ſi les intentions de ceux qui commandent ne ſont unies & conformes , celles de ceux qui obéiſſent feront defreglées & temeraires.

Elle

Elle adjouſte dans le quatrième nombre, que le meſ-
contentement des Religieuſes ne vient pas de la Superieure,
mais de l'amour propre dont elles ſont remplies, d'autant
qu'elles veulent bien obeir, mais c'eſt à celle à qui elles
veulent obeir, & non pas à celle à qui elles ne veu-
lent pas obeir. Cette volonté d'obeir avec tant de
volonté, eſt une maniere tres-imparfaite d'obeir,
c'eſt une mauvaiſe façon de vouloir obeir; parce que
celuy qui obeit veritablement ne doit pas vouloir ce
qu'il veut, mais ſeulement ce que Dieu, & ſon Su-
perieur veulent.

Elle dit en ſuite avec une grande prudence, que ce
qu'elles demandent pour leur repos, fera leur plus
grand tourment ſans doute; car il eſt certain que nous
ſommes autant inquietez que nous avons d'amour
propre. C'eſt pourquoy ſaint Dorothee dit que celuy
qui eſt entierement reſigné à la volonté de Dieu,
quelque douleur qu'il ſouffre, & quelque Croix qu'il
porte, court ſur un chariot chargé de ces tourmens,
& de ces Croix; Mais au contraire, celuy qui a ſa
propre volonté, va à pied traifnant ſa Croix, qui
luy peſe plus toute ſeule que toutes celles de celuy
qui eſt reſigné à la volonté de Dieu: *Qui in omnibus*
divinam voluntatem conatur exequi in curru cum omnibus
Crucibus ſuis vehitur à Domino: qui vero hanc itineris agen-
di rationem & compendium ignorant, pedites oneroſas Cruces
laborioſè portant. La raiſon de cecy eſt, parce que Dieu
porte tout le poids de la Croix qu'il envoie à ce-
luy qui eſt entierement reſigné à luy; mais pour
celuy qui a ſa propre volonté, il faut qu'il porte
luy ſeul ſur ſes eſpauls cette peſante Croix, ou il
eſt certain qu'avec le ſeul doigt de Dieu, je por-
terois tout le monde, & tout ſon poids ſans tra-
vail; mais auſſi ſans ſon doigt, deux petites pailles
diſpoſées en forme de Croix, peſent plus que tout
le monde.

5.

6.

S. Do-
roth.
Serm.
de obed.



L E T T R E X X X V I I .

A Diegue Ortis , Bourgeois de Toledé.

i. **L**E Saint Esprit soit toujours dans vostre ame, & vous vueille donner son saint Amour & sa crainte. *Amen.*

Le Pere Paul Hernandes m'a escrit la faveur & l'aumosne que vous me voulez faire, dans le bon dessein que vous avez de fonder un Convent de nostre sacré Ordre. Certainement je crois que nostre Seigneur & sa glorieuse Mere mon Advocate & ma Maistresse vous ont touché le cœur & vous ont inspiré de faire un si saint œuvre, qui sera grandement agreable à sa divine Majesté, & j'espere que vous en retirerez de grands profits spirituels. Je prie Dieu de vous les accorder comme je desire, & comme toutes nos Sœurs l'en supplient; dorenavant tout l'Ordre sera obligé d'en faire autant. J'ay receu une grande consolation de vostre bon dessein, & j'ay grand desir de vous connoistre & de vous asseurer de vive voix que je suis vostre Servante : je vous prie de me tenir dès aujourd'huy pour telle.

Il a pleu à nostre Seigneur de me delivrer de la fièvre : je me haste autant que je puis pour laisser ce Convent comme je souhaite, & je pense avec l'assistance de Dieu, d'en venir bien-tost à bout. Je vous promets de ne perdre point de temps pour vous aller trouver aussi-tost; quand mesme la fièvre me reprendroit je n'en ferois point d'estat,
&

& je ne laiſſerois pas de me mettre en chemin : car il eſt juſte que puis que vous faites tout, je faiſſe de mon coſté ce qui n'eſt rien, à ſçavoir de prendre un peu de peine; & nous autres qui pretendons de ſuivre celuy qui a toujours veſcu dans les ſouffrances, ſans qu'il les euſt meritées, nous ne devrions aspirer à autre choſe qu'à ſouffrir.

Je penſe que je ne dois pas retirer un ſeul avantage de cette affaire : car ſuivant la Lettre de mon Pere Paul Hernandes, je gagneray beaucoup à vous connoiſtre; & juſqu'à preſent ce ſont les ſeules Prieres des gens de bien qui m'ont fait ſubſiſter, c'eſt pourquoy je vous demande pour l'amour de Dieu de ne pas m'oublier dans les voſtres. 3.

J'eſpere d'eſtre à Toledé au commencement de la troiſième ſemaine du Careſme, ſi Dieu n'en ordonne autrement; car comme je paſſe par les Monafteres qu'il a pleu à Dieu de fonder ces dernieres années, je ſeray obligée de my arreſter quelques jours, ce ſera le moins que je pourray; nous partirons bien-toſt d'icy puis que vous le deſirez, bien que dans une choſe ſi bien ordonnée & qui eſt deſia faite, je n'auray rien autre choſe à faire qu'à l'admirer & en louer noſtre Seigneur, que je prie de vous conſerver & de vous donner la vie, la fanté & l'accroïſſement de grace que je luy demande. Amen. C'eſt aujourd'huy le neuſième de Janvier. 4.

Votre indigne Servante,
TERESE DE JESUS,
Carmelite.

REMARQUES.

1. **C**ette Lettre est pour un heureux Bourgeois de Toledé que Dieu inspira de fonder la Maison des Carmelites Deschauffées de cette Ville; & quiconque aura veu & aura admiré, comme moy, la vertu de ces Religieuses, tiendra ce Fondateur Bien-heureux.

2. L'on peut remarquer trois choses dans cette Lettre: la premiere est, la civilité, la grace & l'agrément avec lequel la Sainte reconnoist ce bien-fait dans le premier nombre: la seconde est, le peu d'estat qu'elle faisoit de sa santé pour fonder de nouveaux Convens à l'honneur de Dieu, puis qu'elle se dispoit à se mettre en chemin avec la fièvre, pour plaire à son Espoux, & pour avancer son Ordre aux despens & au peril de sa vie: la troisieme chose qu'on peut remarquer, est le soin qu'elle avoit de visiter ses Convens, allant par tout comme une soigneuse Mere reconnoissant, conseillant, advertissant, exhortant & enseignant les Filles, sans cesser un moment de faire les devoirs d'une bonne Mere,

Deuter

32 v. 11 *Sicut aquila convocans ad volandum pullos suos.*

3. La Sainte avec un grand esprit rapporte cette Fondation de Toledé dans ses Oeuvres, & encore qu'il semble qu'elle la trouva faite, elle eust pourtant bien dequoy s'exercer, d'autant qu'elle se broüilla avec le Fondateur, & demeura exposée sur le pavé avec ses Religieuses; c'est pourquoy elle fut obligée de louer une maison, qu'elle convertit aussi-toit en un Convent; de sorte qu'elle esleva cet admirable bastiment avec trois couvertures & deux paillasses: les Fondateurs depuis y voulurent avoir part, & la Sainte s'accommoda avec eux; mais Dieu ne voulut pas que ce Monastere se fondast au commencement sur les richesses, sur les commoditez, ny sur les grandeurs du Tabor, mais sur les pailles de la tres-sainte Cresche.

Forod.

6. 14.

L E T T R E XXXVIII.

A Alphonse Ramirez Bourgeois de Toledé.

LE Saint Esprit foit avec vous, & vous rende 1.
la confolation que j'ay receuë de voftre Lettre : elle est arrivée à un temps que j'estois fort en peine de trouver une commodité pour vous escrire, & vous donner de mes nouvelles, comme il est juſte que je n'y manque point. Je tarderay un peu plus que ce que je vous ay mandé par ma Lettre precedente, & je vous aſſeure qu'il me ſemble que je ne perds pas une heure de temps ; car il n'y a pas quinze jours que nous avons changé de Maifon, & ce fut avec une Proceſſion fort ſolemnelle, & de grande devotion ; le Seigneur foit beny en tout.

Depuis Mercredy je ſuis avec Madame Marie 2.
de Mendoze, qui n'avoit pas pû me voir pluſtoſt, à cauſe d'une maladie qu'elle avoit, & j'avois beſoin de luy communiquer quelque choſe. Je croyois que ſe ne demeurerois qu'un jour avec elle ; mais il a fait un ſi grand froid, & un ſi mauvais temps de glace, & de neige, que l'on ne pouvoit pas marcher, ce qui m'a obligée de m'arreſter encore icy. Il eſt aujourd'huy Samedi, & je partiray Lundy ſans faute, pour m'en aller à Medine, & delà à Avila. Je demureray dans ces deux Convens plus de quinze jours, quelque diligence que je puiſſe faire ; car il faut que j'acheve quelques affaires pour leur bien ; tellement que je crois de n'eſtre

n'estre pas si tost à Toledé, comme je vous avois promis; vous m'excuserez, s'il vous plaist, si je ne puis pas faire une plus grande diligence, vous verrez bien par le compte que je vous rends de mon voyage, que je ne puis pas faire davantage. Apres tout le retardement n'est pas long. Je vous supplie de ne traiter point d'achepter une maison que je n'y fois arrivée, parce que je voudrois qu'elle fut propre pour nous, puis que vous & celuy que Dieu absolve, nous en faites la charité.

3. Pour ce qui regarde les Permissions qui faut avoir, je vous dis que j'auray facilement, avec la faveur du Ciel, celle du Roy, encore que je ne doute pas qu'il n'y ait quelque peine: car je sçay par experience que le Demon ne peut pas souffrir ces Maisons: c'est pourquoy il nous persecute tousiours; mais Dieu qui peut tout nous assure, & ce Tentateur est obligé de se retirer avec honte.

4. Nous avons eu grande peine de nous establir dans cette Ville: il y a quelques personnes des plus remarquables qui s'opposoient à nostre établissement; mais tout cela est ajusté. Ne croyez pas de donner à nostre Seigneur seulement ce que vous vous proposez, mais determinez-vous à en donner beaucoup davantage; car nostre Seigneur recompense les bonnes œuvres en nous donnant des graces pour en faire de plus grandes: & c'est fort peu de chose de donner de l'argent, cela ne nous fait pas grand mal; quand on nous lapidera, vous, Monsieur vostre Gendre, & tous ceux qui traitons de cette affaire, comme il nous arriva presque à Avila quand je fondé S. Joseph, pour
lors

lors l'affaire fera en un fort bon eſtat, & je croiray que le Convent, ny nous qui ſouffrirons les travaux ne perdrons rien, au contraire nous en retirerons un grand profit. Je prie noſtre Seigneur de conduire toute cette affaire comme il voit qu'il eſt convenable; n'en ſoyez point en peine. J'ay eſté faſchée de la nouvelle que l'on m'a donnée, que mon Pere Hernandes n'eſtoit plus à Toledé, s'il eſt neceſſaire nous taſcherons de le faire venir. Enfin le Demon commence deſia ſa batterie, Dieu en ſoit beny. Prenons ſeulement garde de ne pas manquer à ſa divine Majeſté, car en ce faiſant elle ne nous manquera point.

En verité j'ay grand deſir de vous voir; car j'eſpere que voſtre preſence me conſolera beaucoup. Pour lors je reſpondray aux faveurs que vous me faites dans voſtre Lettre. Dieu me faiſſe la grace de vous trouver en bonne ſanté avec voſtre Gendre, aux Prieres duquel je me recommande beaucoup, de meſme qu'aux voſtres; conſiderez que j'en ay beſoin, parce que j'entreprends ces voyages avec fort peu de ſanté, encore que la fièvre ne m'ait pas reprise. J'auray ſoin, comme je fais, de ce que vous m'ordonnez & nos Sœurs en feront de meſme. Elles ſe recommandent toutes à vos Prieres. Je prie Dieu de vous tenir touſiours de ſa main. A Valladolid, aujourd'huy Samedi 19. de Fevrier.

Voſtre indigne Servante,
TERESE DE JESVS,
Carmelite.

Faites,

6. Faites, s'il vous plaist, rendre cette Lettre à Madame Louise de la Cerde, laquelle vous sa-
luërez de ma part: je n'ay pas eu le temps d'escrire
au Sieur Jacques d'Avila; car la Lettre mesme
que j'envoye à Madame Louise n'est pas escrite
de ma main: je vous supplie de luy faire sça-
voir des nouvelles de ma fanté, & luy dire
comme j'espere en nostre Seigneur de le voir
bien-tost. Ne vous mettez pas en peine des
Permissions, car je me confie en Dieu que tout
ira fort bien.

REMARQUES.

1. **C**ette Lettre est escrite avec cette grande tendresse,
dont la Sainte avoit accoustumé de se servir,
quand elle vouloit faire quelque Fondation, pour
la faciliter avec la prudence, suavité, & douceur de
sa plume.
2. Elle declare dans le premier nombre la haste qu'elle
z d'aller à Toledé, & comme le froid & la rigueur
du temps la font retarder. Cette Sainte Espouse se
hastoit de chercher son Espoux celeste, sortant d'une
grosse fièvre, avec toutes les incommoditez de l'Hy-
ver. O quel agreable spectacle aux yeux de Dieu!
de la voir toute couverte de neige & de glaçons!
Les tendresses des Cantiques sont icy changées: car
là l'Espoux estoit à la porte de son Espouse avec des
glaçons sur la teste; & icy l'Espouse cherche avec les
meismes glaçons son Espoux. O Amour! ô Charité!
vous eschauffez bien plus durant les gelées que le
temps ne donne de froid durant les neiges & les glaces!
3. Elle dit dans le second nombre, *qu'elle estoit avec cette
Dame Marie de Mendoza*, dont nous avons parlé dans
une autre Lettre; c'estoit une Dame fort sainte &
fort charitable, & quand elle ne l'auroit pas esté,
c'estoit assez qu'elle eust demeuré avec la Sainte
pour estre Sainte, & embrazée du feu de sa pieté,
& de sa devotion.

Dans

Dans le troisieme & quatrieme nombre, elle encourage avec une grande liberte cet honneste Bourgeois de triompher du Demon, comme elle avoit accoustumé de faire, & luy dit ces paroles : *Je ne doute pas qu'il n'y ait quelque peine ; car je scay par experience que le Demon ne peut pas souffrir ces Maisons, & ainsi il les persecute tousiours ; mais nostre Seigneur nous aide, & l'Ennemy est obligé de se retirer avec honte.* Sainte Terese estoit comme ce Cavalier de l'Apocalipse, *Vincens ut vinceret*, une femme victorieuse pour vaincre, d'autant que les premieres victoires luy donnoient du courage pour remporter les secondes.

4.

Apoc.
6. v. 2.

Dans le cinquieme nombre, elle tesmoigne le desir qu'elle a de le voir, & le charge de beaucoup de recommandations pour son Gendre ; c'estoit Diegue Ortis, à qui la Sainte adressoit la Lettre precedente : & comme elle prevoyoit la peine qu'elle auroit, elle s'emparoit de la porte d'où tout le mal luy arriva ; parce que ce Gendre empescha durant quelque temps la Fondation, mais tout cela s'ajusta après avec le contentement de tout le monde.

5.

Toutefois l'Espoux ne voulut pas, comme nous avons desia dit, que son Espouse commençast sa Fondation avec des commoditez ; c'est pourquoy il fut fondé sur une tres-grande pauvreté ; & cet edifice si surprenant n'eust pour fondement que deux paillasses & trois couvertures, comme la Sainte le rapporte dans ses Fondations, afin que l'on connoisse que la Grace scait bastir sur l'impuissance de nostre nature de superbes Palais qui arrivent jusques aux Estoiles.

6.



L E T T R E XXXIX.

*Par laquelle la Sainte console un homme affligé
de la mort de sa femme.*

J E S U S.

1. **L**A Grace du Saint Esprit soit avec vous, & vous veuille donner des forces spirituelles & corporelles, pour supporter avec patience une si grande affliction, comme celle que vous venez de recevoir. J'ay esté si touchée, qu'à moins que de sçavoir que ce coup vient d'une main juste & misericordieuse, j'aurois bien de la peine à vous consoler; mais comme je suis persuadée du veritable amour que ce grand Dieu vous porte; & comme je sçay que vous connoissez parfaitement bien la misere & l'inconstance de cette vie mal-heureuse; j'espere en sa Majesté divine, qu'elle vous donnera de plus grandes lumieres, pour vous faire voir la faveur que Dieu fait à l'ame qui le connoist, quand il la retire de ce monde miserable, d'autant plus que vous pouvez estre assuré, selon nostre Foy, que cette ame sainte est à present dans un lieu où elle reçoit la recompense de tant de travaux qu'elle a soufferts dans ce monde avec une patience si admirable.
2. J'ay demandé pour elle cette grace à nostre Seigneur avec soin, & j'ay obligé nos Sœurs à en faire de mesme. Nous avons aussi supplié sa divine Majesté de vous donner la consolation qui est

eſt neceſſaire pour une ſi grande perte, & une parfaite ſanté, afin que vous commenciez à combattre de nouveau dans ce monde pleine de miſeres & de guerre. Bien-heureux ſont ceux qui en ſont délivrez, & qui ſont dans un lieu de ſeureté: Il me ſemble qu'il n'eſt pas maintenant temps de vous eſcrire plus longuement, il vaut mieux que je l'employe à prier Dieu, afin qu'il vous conſole; car les creatures, & principalement celles qui ſont auſſi mauvaiſes que je le ſuis, ont fort peu de pouvoir pour ſoulager une ſemblable peine: c'eſt pourquoy il faut ſupplier ſa Majeſté qu'elle le faſſe, & qu'elle ſoit doresnavant à voſtre compagnie, afin que vous ne regretiez pas celle que vous avez perduë. C'eſt aujourd'huy la veille de la Transfiguration.

Votre indigne Servante,

TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

Cette Lettre eſt eſcrite avec beaucoup d'adreſſe I.
pour conſoler un homme de la perte de ſa femme. On ne ſçait pas la perſonne à qui la Sainte l'adreſſe: mais quel qu'il ſoit n'importe, il ſuffit de dire que les Secretaires les plus ſpirituels des grands Seigneurs, la pourroient choiſir & prendre pour une forme, & un modele de celles qu'on leur fait eſcrire pour prendre part à la triſteſſe d'une perſonne qui auroit eſté affligée d'un meſme coup du Ciel.



L E T T R E X L.

A Madame Izabelle Chimene, à Segovie.

J E S U S.

- I. **L**E Saint Esprit soit toujours avec vous, & vous veuille faire connoître les grandes obligations dont vous estes redevable à nostre Seigneur, puis qu'estant exposé à tant de perils, tels que sont le monde, le peu d'âge, le bien & la liberté, il vous inspire de vous en retirer : & ce qui est de plus admirable, c'est que la Penitence, la Closture, & la Pauvreté, qui ont accoustumé d'espouvanter plusieurs autres ames, vous ont fait comprendre la valeur de l'un, & en mesme temps la tromperie de l'autre; & comme il estoit capable de vous perdre, si vous vous eussiez laissé emporter à ses faux apas; Dieu en soit à jamais beny & loué. Vous m'avez donné par vostre resolution une fort bonne preuve de la bonté de vostre ame, qui me fait croire facilement que vous estes propre pour estre Fille de la Glorieuse Vierge, & pour estre dans son grand Ordre: je prie Dieu de vous donner la grace de faire tant de progres dans vos saintes intentions, & vos bonnes œuvres, que je n'aye pas sujet de me plaindre du Pere Jean de Leon: Je suis contente du rapport qu'il m'a fait de vous, & je ne veux pas m'en informer d'avantage: car je suis tellement persuadée de vostre vertu, & j'ay une si ferme esperance de vous voir un jour une grande Sainte, que je serois

rois fort satisfaite, quand mesme je n'aurois point d'autre tesmoignage que vostre seule personne.

Je prie Dieu de vous rendre l'aumosne que vous avez resolu de donner au Convent où vous entrez, car elle est considerable; ce qui vous doit grandement consoler, puis que vous suivez le conseil de nostre Sauveur, en vous donnant à luy, & donnant pour son amour tout ce que vous avez aux pauvres. Il est vray que considerant les faveurs que vous avez receuës de sa divine Majesté, il me semble que vous ne pouvez pas vous acquiter de vos obligations, à moins de faire ce que vous faites: Et puis que vous n'oubliez rien, & que vous faites tout ce que vous pouvez, vous ne faites pas peu, & vous n'en pouvez recevoir qu'une grande recompense.

Puis que vous avez veu nos Constitutions & nostre Regle, je n'ay plus rien à dire; je vous advertis seulement que si vous continuez dans vostre bonne resolution, vous pourrez entrer dans telle de nos Maisons que vous voudrez, & qui vous agréera davantage: car je veux faire ce plaisir au Pere Jean de Leon, que de vous en laisser le chois. Il est vray que je souhaiterois grandement que vous prissiez l'habit dans le Convent où je serois, parce que j'ay certainement un grand desir de vous connoistre. Je prie Dieu de conduire cette affaire comme il verra estre plus à propos pour son service; & pour sa plus grande gloire. Amen.

Vostre indigne Servante,

TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. **C**ette Demoiselle à qui la Sainte escrit sur le dessein qu'elle a de quitter le monde, l'exécuta courageusement, & donna sa personne & tous ses biens à Dieu, prenant l'habit de Carmelite dans le Convent de Salamanque: elle s'appella dans la Religion Isabelle de JESUS, qui fut effectivement une véritable Servante de Dieu: elle suivit la Sainte dans la Fondation du Convent de Segovie, d'où elle estoit native, & fut apres elleüe Prieure de Palence.
2. Dans le premier & second nombre, il n'y a rien à remarquer, sinon la prudence dont elle se sert pour luy faciliter le chemin de sa vocation, ne la rebutant point d'un costé, & l'appellant de l'autre, *Dulcis & rectus Dominus*, Le Seigneur est premierement doux dans la vocation, & il est exact pour le gouvernement.
3. Dans le troisiéme nombre, la Sainte luy tefmoigne qu'elle souhaiteroit de la voir entrer dans un Convent où elle demoureroit; & c'eust esté sans doute pour estre sa Maistresse spirituelle, puis qu'elle avoit travaillé à sa vocation. D'autant qu'il ne suffisoit pas de la commencer, mais il falloit l'asseurer, non pas seulement dans le commencement & dans le milieu, mais encore dans la fin, par le moyen de la perseverance, puis qu'il y en a beaucoup qui courent dans la carriere; mais il n'y en qu'un qui remporte la couronne, *Omnes quidem currunt, sed unus accipit*
1. Cor. 9. v. 24 *bravium*: & cet unique vainqueur est la perseverance, qui remporte cette couronne.
4. Apres luy avoir déclaré son desir, elle luy laisse le choix de tel Convent qu'elle voudra prendre, qui soit plus à son gré pour y prendre l'habit: ce n'est pas trop faire que de permettre à une personne vivante de choisir un tombeau, où il doit estre non seulement renfermé, mais encore enterré pour tousiours; d'autant que ces saints Convens sont la sepulture

ſepulture des corps vivans & des ames mortes au monde, qui ne vivent que pour Dieu ; c'eſt pourquoy il eſt bien juſte que l'on accorde à une pauvre Demoifelle qu'elle faſſe choiſ de ſa propre ſepulture.

L E T T R E X L I.

*A des Demoifelles qui demandoient d'entrer dans
les Carmelites.*

J E S U S ſoit avec vous.

I'Ay receu la Lettre que vous m'avez eſcrite, 1.
je reçois touſiours un contentement indici-
ble d'apprendre de vos nouvelles, & de voir com-
me noſtre Seigneur vous conſerve dans vos bon-
nes reſolutions ; ce qui n'eſt pas une petite grace
que Dieu vous fait dans cette Babylone du mon-
de, où vous entendrez touſiours, tant que vous
y ferez, des choſes qui cauſeront à vos ames plus
de diſtraction que de recueillement. Il eſt vray
que de bons eſprits ſeront eſclairez par l'exe-
rience de tant de divers evenemens, & la veüe
de tant de miſeres leur ſuffira pour connoiſtre
la vanité du monde, & ſon peu de durée.

Il y a plus d'un an que les affaires de noſtre 2.
Ordre ſont tellement traversées, que ces Per-
ſecuteurs ſeroient capables de faire beaucoup
de peine à une ame qui ne connoiſtroit pas les
moyens dont Dieu ſe ſert pour exercer ſes Ser-
viteurs ; mais voyant que tout cela n'eſt que
pour épurer davantage leurs ames, & qu'à la

fin il les doit favoriser, il n'y a pas sujet de craindre : au contraire l'on doit grandement souhaiter qu'il survienne plus de traverses, & l'on doit louer & remercier Dieu, de la grande grace qu'il nous a faite de nous faire souffrir pour la Justice : ce sont les sentimens que vous devez avoir, & ayez confiance en nostre Seigneur, car vous verrez vos desirs accomplis, quand vous y penserez le moins. Je supplie sa divine Majesté de vous conserver dans la sainteté que je luy demande. *Amen.*

TERESE DE JESVS.

REMARQUES.

1. **L'**On ne sçait pas à qui cette Lettre s'adressoit, mais on connoist bien que la Sainte l'escrivit dans un temps auquel la Reforme estoit grandement persecutée, & qu'elle s'adressoit à des Filles qui demandoient d'estre receuës dans l'Ordre : Elle louë leur vocation, & elle estoit véritablement louïable, puis que c'estoit pour servir Dieu dans la Maison de la sainte Mere, qui est cette sainte Religion.
2. Elle fait réflexion sur ce que la Vertu esclattoit au milieu de la Babylone de ce monde, comme la Rose ne laisse pas d'estre belle au milieu des espines : mais elle dit aussi, *que les bons esprits sont esclairez par l'experience de tant de divers evenemens, & que de voir tant de miseres leur suffit pour connoistre la vanité du monde.* De cette façon, les fers, les prisons & les passions qui perdirent les méchans dans la ville de Babylone, esclairent les gens de bien ; de sorte que l'avantage de quelques-uns estoit fondé sur la perte des autres.

Y a-t'il quelqu'un qui voyant les méchans suër & souffrir dans l'exercice du mal, ne choisisse ce qui est bon, parfait, & saint ? Y a-t'il quelqu'un qui
con-

connoiſſant la peſanteur & l'ennuy que les plaiſirs au monde donnent à leurs amateurs, ne cherche duffi-toſt les contentemens ſpirituels? Eſt-il quelqu'un qui voyant à la Cour un bon-heur apparent qui s'évanouiſt dans un moment comme de la fumée, ne cherche la felicité eternelle qui dure une eternité? C'eſt le raifonnement que la Sainte fait dans cette Lettre.

Elle dit en fuite, qu'elle tient à bon-heur de voir ſes Religieuſes perſecutées, d'autant que ces ſouffrances purifieront davantage leurs ames. Les afflictions ont cela de bon qu'elles ſanctifient ceux qu'elles affligent, & couronnent ceux qu'elles tourmentent: C'eſt pourquoy comme la Sainte dit fort bien, l'ame qui eſt travaillée de tourment & de peine doit remercier Dieu, & le louer pour un ſi grand bien qu'il luy procure, & dans le plus fort de ſes afflictions elle doit chanter des Hymnes & des Cantiques; car comme dit ſaint Gregoire, *Carmen in nocte eſt latitia in tribulatione*. La joye que l'on teſmoigne dans les perſecutions eſt une muſique qui ſe fait durant la nuit. Car y a-t'il un plus grand bon-heur que d'endurer des travaux pour l'amour de Dieu? Quel plus grand bon-heur pourroit recevoir l'ame que de ſe rendre bien-heureuſe par le moyen des afflictions? & d'obtenir en qualité d'affligée & de perſecutée les privileges de Reine & de Triomphante, puis que la Benediction de Dieu tombe ſur le Juſte: *Beati qui perſecutionem patiuntur propter Juſtitiã*: ce qui me fait croire que la proſperité eſt le plus ſouvent une marque infaillible de la reprobation, & que la perſecution l'eſt ordinairement de la predeſtination; Car comme dit ſaint Gregoire, *Lors que je conſidere un Job aſſis ſur ſon fumier, tout couvert de playes, & ſouffrant mille maux. Quand je vois un Saint lean renfermé dans une priſon, & que je le vois mourir à la requête d'une Baladine, je me persuade facilement que les perſecutions de cette vie ſont des arrhes aſſez ſur de l'eternelle*. Et en meſme temps je fais reflexion ſur les chaſtimens que Dieu fera ſouffrir aux Reprouvez dans l'eternité, puis qu'il afflige ſi rudement dans cet exil

D. Gre
gor. ar
26 Mo
ral. 12

Match
5. v. 10

ceux qu'il aime le plus. *Quid est quod Iob Dei testimonio profertur, & tamen plagis usque ad sterquilinum sternitur? Quid est quod Ioannes, Dei voce laudatur, & tamen pro temulentis verbis in Saltatricis premium moritur? nisi hoc quod pietati fidelium patet? quoniam idcirco hic eos premit in infimis, quia videt quomodo remuneret in summis; hinc ergo unus quisque colligat quid illis sint passuri quos reprobat; si hic sic cruciat quos amat.* C'est pourquoy, Ames Chrestiennes, il faut s'encourager, & se résoudre à souffrir continuellement dans cette vie, puis que les souffrances sont des gages assurez de l'Eternelle.

Fin de la premiere Partie.





L E T T R E S

D E L A

G L O R I E U S E M E R E

S.^{TE} T E R E S E
D E J E S U S.

Escrites à ses Religieuses.

S E C O N D E P A R T I E.

L E T T R E X L I I.

*A la Mere Catherine de Christ, Prieure des Carmelites
Deschauffées du Convent de la Tres-sainte Trinité
de la Ville de Sorie.*

J E S U S soit avec vous, & vous veuille con-
server dans sa sainte Grace.



A Fille, j'ay receu vos Lettres, qui 1.
m'on fort consolée; je serois bien aise
que l'on fit ce dont vous me parlez
touchant la Cuisine & le Refectoir;
mais comme c'est une chose que vous
pouvez mieux examiner, estant sur les lieux, je
vous laisse la liberté de faire en cela ce que vous
jugerez

jugerez le plus à propos. L'esperance que vous concevez de la bonté de la Fille de Roch de Houïerte, me resioiit beaucoup; & pour ce qui regarde la Profession de la Novice dont vous me parlez, je suis de vostre sentiment, & consens qu'on la retarde jusqu'au temps que vous me marquez; elle est encore jeune, & il n'importe pas qu'elle attende encore quelque temps; il ne faut pas vous estonner si elle a certaines fantaisies & un peu d'inconstance, ce n'est pas une chose extraordinaire pour une Fille de son aage, elle se fera avec le temps, car celles de son humeur ont accoustumé apres d'estre plus mortifiées que les autres. Vous direz, s'il vous plaist, à la Sœur Eleonor de la Misericorde, que je souhaiterois de faire pour son bien plus qu'elle ne demande; pleust à Dieu que je fusse en estat de pouvoir assister à sa Profession, j'irois tres-volontiers, & j'aurois plus de plaisir de luy voir faire ses Vœux, que de m'occuper à plusieurs autres affaires que j'ay dans ce Pays.

2. Quant à la Fondation dont vous me parlez, je ne scaurois me resoudre à consentir qu'on la fasse, que la Maison n'ait quelque rente, d'autant que je vois que la Charité est si refroidie que nous devons en user de la sorte; & il est impossible de fonder une Maison si éloignée des autres, à moins qu'elle ait de bons revenus; car celles que nous avons desia fondées dans ces quartiers, s'assistent les unes les autres quand elles se voyent en necessité: toutefois je suis bien-aïse de ces bons commencemens & de ce qu'on traite de cette affaire; l'on descouvrira par ce moyen quelque personne charitable, qui y pourra contribuer, & si
c'est

c'est une affaire de Dieu, sa Majesté fuscitera quelque bonne ame qui nous donnera plus de commodité que nous n'avons à present, pour faire cet establissement.

Je ne m'arresteray pas long-temps à Avila, d'autant que je ne puis éviter d'aller à Salamanque, où vous pouvez m'adresser vos Lettres; neantmoins je souhaiterois davantage que l'affaire de Madrid püst reüffir, comme je l'espere, je serois plus proche de vostre Maison : je vous prie de recommander cela à Dieu : je serois bien-aïse que cette Religieuse dont vous me parlez püst venir à Palence, car elle est tres-necessaire à cette Maison. 3.

J'en escriis à la Mere Agnes de J E S V S, afin que vous en tombiez toutes deux d'accord. J'approuve bien fort la diligence que vous employez à l'affaire des Religieux, que vous me marquez; vous faites bien de n'y rien oublier, d'autant que le bien que nous leur ferons, & l'amitié que nous leur tesmoignerons, nous pourront quelque jour servir dans la necessité: vous direz à Madame Beatrix tout ce que vous jugerez à propos, comme s'il venoit de ma part, je voudrois bien luy escrire, mais nous sommes sur nostre depart, & d'ailleurs je suis accablée de tant d'affaires, que je ne sçay où donner de la teste, Dieu veüille que tous ces embaras soient pour sa plus grande Gloire, ainsi soit-il. 4.

Au reste si je vous ay dit que l'on retardast la Profession de cette Novice, ne croyez pas que ce soit à desseïn de donner la preference à une autre, ny que je pretende que l'une soit plus ancienne & que l'autre soit apres; c'est un poinct d'honneur que 5.

que je ne sçauois souffrir; & je ne voudrois pas que vous eussiez esgard à de semblables choses, mais je vous l'ay dit; parce que je suis bien-aïse qu'elle attende encore quelque temps, à cause qu'elle est fort jeune; & d'ailleurs il est bon qu'elle en soit un peu plus mortifiée: que si je sçavois que l'on eut une autre intention, j'ordonnerois à l'heure mesme qu'on luy fit faire Profession, d'autant qu'il est juste que nous fassions paroistre par nos œuvres l'humilité que nous professons dans nos Conuens; c'est à vous à qui je parle en premier lieu, touchant cette affaire; car je me persuade que la Sœur Eleonor de la Misericorde est si humble, qu'elle ne se soucie pas de ces droicts d'ancienneté, ny de ces poincts d'honneur; & dans cette croyance je consens que l'on differe encore quelque temps la Profession de cette Fille.

6. Je ne sçauois vous escrire davantage, car nous allons partir pour Medine: je me porte à mon ordinaire; mes Compagnes se recommandent à vous; il n'y a pas long-temps qu'Anne nous a mandé ce qui se passoit dans ce Pays; je saluë toutes nos Religieuses de vostre Maison, & je prie Dieu de les faire Saintes & vous aussi. De Valladolid, le 15. Septembre.

Vostre Servante,

TERESE DE JESVS.

7. Nous voicy arrivées à Medine, mais je suis si occupée que je ne vous puis dire autre chose, sinon que nous avons fait un heureux Voyage: mesnagez si bien le retardement de la Profession d'Isabelle, que l'on ne croye pas que

que c'eſt pour donner la preference du droit d'ancienneté à un autre, puis que ce n'en eſt pas le motif.

R E M A R Q U E S.

A Pres avoir fait des Remarques ſur les Lettres qui eſtoient adreſſées au Roy Philippes II. à pluſieurs Prelats & grands Seigneurs, à pluſieurs Perſonnes Graves, Religieuſes & Spirituelles, au Sieur Laurens de Cepede, Frere de Sainte Tereſe, & à di- verſes autres Perſonnes particulieres & pieuſes; je commence à preſent à faire des Observations ſur celles qui ont eſté eſcrites aux Religieuſes Carmelites Deſchauffées, Filles de la Sainte; les ayant gardées à la fin, commel'on garda le meilleur vin dans les Noces de Cana en Galilée: & certainement ces Lettres ſont les plus agreables, & le meilleur vin que l'on puiſſe gouſter dans ce Banquet ſpirituel que Dieu offre aux Ames: c'eſt pourquoy nous en avons reſervé le meilleur vin, c'eſt à dire les plus excellentes Inſtructions pour la fin. 1.

Mais avant toutes choſes, de peur de tomber dans les mauvaiſes graces de quelque Convent de Carmelites Deſchauffées (que j'ayme autant que leur Piété & leur Sageſſe le meritent) au lieu de les rendre ſatisfaites par mon travail; je veux bien que l'on ſçache que je n'ay pas gardé dans la diſpoſition de ces Lettres, l'ordre des Fondations ſelon qu'elles ſont plus ou moins anciennes; mais j'ay mis au premier rang les Lettres particulieres qui ont eſté eſcrites à divers Convens, & qui ſont en fort petit nombre; j'ay rangé apres toutes celles que la Sainte eſcrivit au Convent de Seville, parce qu'elles contiennent une meſme matière, & qu'elles s'adreſſent preſque toutes à une meſme Perſonne; & enfin je finis par une Lettre qu'elle eſcrivit aux Religieuſes de Grenade, qui eſt remplie d'une Doctrine rare & admirable. 2.

Enfin pour me mieux expliquer, & parce que j'ayme mieux demander pardon que tromper perſonne: j'avoué 3-

j'avoué que je commence mes Remarques par la Lettre adressée à la Mere Catherine de Christ, qui fut, apres la sainte Mere, la premiere Prieure du Convent de Sorie, & qui le fut aussi de Pampelune & de Barcelone apres la mort de Sainte Terefe; & cela par trois raisons: la premiere, c'est parce que les Religieuses de ce saint Convent sont mes Filles, puis que l'illustre Ville où il est estably est du Diocese que je fers, quoy qu'indigne, & qu'il est juste que les Filles de celuy qui compose les Remarques soient preferées par un privilege particulier à toutes les autres: la deuxieme raison, c'est parce que hormis le Convent de Seville, il y a plus de Lettres adressées à celuy-cy qu'à pas un autre: la troisieme raison, c'est parce que cette grande Religieuse fut si sainte qu'elle merite d'estre particulièrement remarquée: & en effet on reconnoistra la Sainteté de sa vie par les circonstances suivantes que j'ay tirées des Informations que l'on en a faites, & je les rapporteray icy pour la consolation de toute la Reforme des Carmelites, & sur tout à la consideration des Convens de Sorie, de Pampelune & de Barcelone.

Or d'autant qu'il est necessaire que l'on sçache auparavant l'ordre des Convens des Carmelites que Sainte Terefe fonda, chacun suivant son ancienneté: & afin que je sois deschargé de toute sorte de soupçon & de scrupule pour ce qui regarde leur establissement, je les mettray icy ponctuellement selon leur rang.

4. Sainte Terefe sortit du Convent de l'Incarnation d'Avila, d'où cette belle & celeste Fontaine du Mont Carmel Reformé a pris sa source, pour fonder celuy de Saint Joseph de la mesme Ville, qui fut le premier de cette sainte Reforme.

Le second Convent, est celuy de Saint Joseph de *Medine del Campo*.

Le troisieme, S. Joseph de Malagon.

Le quatrieme, la Conception de Valladolid.

Le cinquieme, S. Joseph de Toledé.

Le sixieme, celuy de Pastrane, qui fut apres supprimé.

Le septieme, S. Joseph, de Salamanque.

- Le huitième, l'Annonciation d'Alve.
Le neuvième, S. Joseph de Segovie, où celui de Pastrane fut transferé.
Le dixième, S. Joseph de Veas.
Le onzième, S. Joseph de Seville.
Le douzième, S. Joseph de Caravaque.
Le treizième, Sainte Anne de Ville-neuve de la Charre.

Le quatorzième, S. Joseph de Palence.
Le quinzième, la Tres-sainte Trinité de Sorie.
Le seizième, S. Joseph de la Ville de Burgos.
Le dix-septième, S. Joseph de Grenade.
Et depuis l'on a fondé plusieurs autres innombrables Convens dans l'Espagne, l'Italie, la France, Flandre, Allemagne, & autres Provinces. 5.

Les Observations de la Vie admirable de la Mere Catherine de CHRIST, qui fut une si excellente Religieuse, & Prieure du Convent de la Sainte Trinité de Sorie, sont capables de donner des instructions & de l'admiration aux personnes les plus spirituelles, parce qu'elles sont remplies de tant d'actions heroïques, que s'il falloit les declarer par les mesmes Remarques que nous expliquons les Lettres de sa sainte Mere, ce seroit une tres-belle matiere pour pouvoir instruire les ames, puisque l'on pourroit facilement l'embellir par l'exemple de plusieurs grands Saints que cette incomparable Religieuse a imité; mais nous nous contenterons de rapporter brièvement icy les points les plus considerables de sa vie, renvoyant le Lecteur au Livre que la Plume elegante du Seigneur Protonotaire Dom Michel Baptiste de la Nuçe en a escrit, & où il a si bien reüssi, qu'il a donné dans ce bel Ouvrage une preuve évidente de sa Doctrine, & de son Eloquence. 6.

Abbrégé de la Vie de la Venerable Mere

CATHERINE DE CHRIST.

LA Venerable Mere Catherine de CHRIST naquit en une petite Ville de Castille la Vieille, nommée Madrigal, de Parens nobles, son Pere s'appelloit 7.

pelloit Christophe de Balsamede, & estoit Parent de Sainte Tereſe, ſa Mere ſe nommoit Madame Jeanne Buſtamante & S. Martin; elle ſentit le feu de la Charité en meſme temps qu'elle fut éclairée de la lumiere de la raiſon, car eſtant encore fort petite elle donna pluſieurs fois ſes habillemens aux Pauvres juſques meſme ſes chemiſes : avec combien de perfection devoit donc ſe donner à Dieu celle qui ſe donna aux Pauvres d'une ſi belle maniere ?

8. Ayant ſçeu qu'une Pauvre honteuſe eſtoit dans une extreme neceſſité elle jetta ſecretement dans ſa maiſon, dequoy la veſtir pour un long-temps imitant en cela le grand S. Nicolas.

Elle fit Vœu de Chafteré à l'âge de dix ans, & le grand Amour de Dieu advança le temps qui eſt neceſſaire pour entrer dans l'eſtat de la Religion: elle ajouta à ce Vœu, de ne jamais parer ny orner ſon corps, pour conſerver par ce moyen ſon ame nette & remplie de Vertus.

9. Quelque temps apres elle fit auſſi Vœu d'Obeïſſance à ſon Pere Confefſeur; elle ſe reſerva de faire la Penitence qu'elle voudroit, craignant qu'on ne l'en empêchaſt; ce qui paroïſtroit une grande temerité ſi elle n'eût eu un autre Directeur dans elle-meſme, qui luy inſpiroit ces ſentimens; elle fit auſſi Vœu de jeufner au pain & à l'eau tous les Vendredis, & de dormir ſur la terre; c'eſt par ces degrez que les ames montent au Ciel.

10. Voyant un jour une jeune Damoiſelle belle galante, & bien ajuſtée, elle l'aborda, & pouſſée d'une inſpiration interieure, elle luy dit, *ma Sœur diſpoſez-vous à mourir*, ce qu'elle fit & mourut huit jours apres.

Elle domptoit ſa chair avec des Cilices, & des charbons tres-picquans, & mettoit du ſel & du vinaigre ſur les playes qu'ils luy faiſoient, & par ce moyen ſon ame n'en avoit aucune.

11. Son Pere & ſa Meré eſtans morts, elle perſuada une Sœur qu'elle avoit de la ſuivre, ce qu'elle fit; de ſorte que ces deux Sœurs ſe donnerent entierement & ſans aucune borne, à la ſainte Charité: c'eſt ainſi que toutes les ames doivent faire.

Eſtant

Eſtant affligée de beaucoup de ſcrupules inſupportables elle s'enferma, pour demander Miſericorde à Dieu, dans une grotte tres-obſcure qu'il y avoit en ſa maiſon, & qui eſtoit ſi eſtroite qu'à peine y pouvoit elle demeurer à genoux : elle y demeura neuf mois, au bout deſquels, celle qui y eſtoit entrée avec une infinité de tenebres, en ſortit avec de grandes lumieres.

Il y eut à Madrigal une tres-cruelle peſte, tellement 12. que tous les Habitans abandonnerent la Ville, ſes Parens luy conſeilloient & l'exhortoient de fuir comme les autres, mais ny elle ny ſa Sœur ne voulurent point les fuivre, preſentans leurs poitrines à la peſte pour ne pas tourner leurs eſpaules à la Charité : elles deſpenſerent leur bien & hazarderent leur vie, mais auſſi elles gagnerent des couronnes pour la Gloire.

Cette Servante de Dieu ayant ſceu qu'on avoit chaffé de la Ville une femme qui avoit la peſte, & qui eſtoit ſans aucun ſecours dans un jardin où elle agonifoit, elle paſſa par deſſus les murailles & l'alla chercher, la trouva, la conſola & l'encouragea, luy ayant rendu la ſanté par le ſeul attouchement qu'elle fit ſur l'endroit où la peſte ſortoit : c'eſt à la verité un miracle bien rare, que la ſanté ſe communique à la malade pluſtoſt que la peſte à celle qui eſtoit en ſanté.

Quelque temps apres ſa Sœur mourut comblée de 13. merites & de Graces, & eſtant demeurée ſeule elle prit une Servante, & ſe ſoumit à ſon obeïſſance, afin qu'elle le chaſtiaſt, aimant mieux obeïr que commander : Elle fit ſon poſſible, par un motif d'Humilité & par un grand meſpris de ſoy-meſme, pour entrer dans un Convent de Repenties, afin que par ce moyen ſa pureté virginale fut ſeulement connuë de Dieu & inconnuë aux hommes, la couvrant du voile du relachement & de l'impureté d'autruy : c'eſt une methode merveilleuſe de plaire à Dieu, que de luy preſenter la Vertu deſpoüillée des intereſts de l'honneur, afin qu'elle en ſoit plus excellente & plus relevée; mais ſes Parens ne voulurent point le permettre, de peur que l'honneur de leur Maiſon n'en fut obſcurcy, en quoy ils furent auſſi ſoigneux de le conſerver que la Servante de Dieu s'eſtoit efforcée de le meſpriſer.

14. Ayant appris que Sainte Terefe fondoit un Convent de ses Religieuses à *Medine del Campo*, elle y alla aussitost, & sans qu'elle l'eut jamais connue, la Fille alla chercher sa Mere. On la refusa au commencement, parce qu'il estoit remply du nombre des Religieuses qu'il falloit, mais la Servante de Dieu s'opiniastra à vouloir parler à la Sainte, qui l'écouta & la connut parfaitement, d'autant que les deux ames se virent, sans que le corps le pust empescher, & au mesme temps elle la receut.

Au mesme moment qu'elle entra dans le Convent, elle fit trois resolutions, & trois actes excellens & heroïques d'une parfaite Religion: le premier fut de ne jamais repliquer, quoy que ce fut qu'on luy commandast, ô la parfaite Obeïssance! le second fut de ne jamais rien demander quelque necessité qu'elle eut, ô quelle assurance en la Providence de Dieu! le troisiéme, de ne s'excuser jamais, quelque crime ou faute qu'on luy imputast, ô l'excellent moyen pour faire paroistre en un mesme temps & son Humilité & son Innocence!

15. Elle avoit un si grand desir de souffrir, que la Supérieure luy ayant defendu de prendre la Discipline, elle se mit parmy ses Sœurs pendant qu'elles se disciplinoient, & se plaça dans un endroit où elle pust recevoir au visage les coups de Discipline: voila certainement une admirable adresse pour joindre l'Obeïssance à la Penitence, puis qu'en effet elle prenoit point la Discipline quand on la luy donnoit. Un jour qu'elle avoit la fièvre, on luy commanda de prendre une medecine, ce qu'elle fit, ayant plus de soin d'obeïr que de vivre.

Durant une maladie qu'elle eust on luy apporta à manger de la fressure de mouton, où par mesgarde on avoit laissé le fiel, elle le mordit, le gousta & le garda dans la bouche, aimant mieux nourrir son ame par la Mortification que le corps par cette viande.

16. Sainte Terefe l'envoya querir pour l'emmener à la Fondation de *Sorie*, & la faire Prieure de ce Convent; le Pere Provincial s'y opposa, alleguant pour raison qu'elle ne sçavoit pas escrire, & qu'elle n'avoit point d'experience pour le gouvernement, la Sainte luy respondit par une inspiration du Ciel, *Ne dites pas cela,*

mon Pere, car Catherine de CHRIST ſçait beaucoup aimer Dieu, c'eſt une grande Sainte, elle n'a pas beſoin d'en ſçavoir davantage pour ſçavoir fort bien gouverner: ô les belles paroles, il n'y a rien de plus certain, car celuy qui aime veritablement Dieu ne peut manquer en rien: c'eſt pourquoy lors que noſtre Sauveur voulut donner le gouvernement de ſon Eglise à S. Pierre, il ne l'examina pas ſur la ſcience, mais ſur l'Amour & ſur la Charité.

Cependant que les Superieurs de cette grande Religieufe eſtoient en ſuſpens touchant ſon Election, elle ſe diſpoſoit à Medine, ne ſongeant qu'à conſerver ſon Humilité qui luy eſtoit ſi chere; c'eſt pourquoy afin que l'on ne la nommaſt pas pour Prieure, elle faiſoit entendre qu'elle avoit perdu le Jugement. 17.

O que c'eſt avoir veritablement de jugement que de le perdre pour ne pas commander: malheur à ceux qui perdent le ſens pour commander & pour ne ſçavoir pas ſe ſoumettre à l'Obeiffance.

Sainte Terefe qui eſtoit pour lors à Palence, connut tout cecy par une revelation divine, & luy eſcrivit, luy commandant expreſſement de renoncer dans ce rencontre à l'Humilité, pour ſe rendre entierement à l'Obeiffance. 18.

Elle obeit, chargea la Croix ſur ſes eſpaules & s'en alla executer le commandement de ſa S. Fondatrice.

Après la mort de Sainte Terefe, elle ſortit de Sorie pour aller fonder le Monaſtere, ou pour mieux dire le Sanctuaire de Pampelune, & après elle fonda celuy de Barcelonne, faiſant de ces deux Convens un Seminaire de Vertuſeſ eminentes. Elle mourut dans cette derniere Maifon, & ſon corps fut transferé dans celle de Pampelune, où il ſe conſerve encore tout entier, & ſans aucune corruption; ce qui eſt une marque que ſon ame dans l'eternité eſt comblée de Gloire. C'eſt donc à cette tres-fainte Fille, lors qu'elle eſtoit Prieure de Sorie, que Sainte Terefe eſcrit cette Lettre. 19.

Dans le premier nombre la Sainte luy dit, qu'elle conſent qu'on retarde la Profeſſion d'une Novice, juſques à ce qu'elle fut plus avancée en l'âge, mais elle l'advertit avec une grande diſcretion, de ne pas trouver eſtrange que cette jeune Fille ait quelques fantaifies, comme ſi elle diſoit, ce n'eſt pas une 20.

chose surprenante qu'elle ait ces imperfections estant si jeune comme elle est, quoy croyez-vous que les Filles doivent entrer chez nous avec le jugement d'une Carmelite ancienne dans la Religion: Elles ne sont Carmelites quand elles prennent l'Habit pour l'estre; mais elles entrent comme Seculieres pour estre Carmelites, & il ne faut pas s'estonner si elles entrent estans quelque peu chauffées des affections du monde, & si elles ont quelque imperfection elles s'en deschaufferont bien-toist, & se reformeront en demeurant parmy des Religieuses Reformées. C'est là un raisonnement qui est tres-veritable, en ce qui regarde la Vocation des ames: car en effet on ne doit pas pretendre que les ames soient parfaites en un instant, mais il faut laisser agir Dieu & les bonnes instructions, puis que Dieu agit toujours avec ordre & par le temps, comme l'on voit assez clairement dans la creation du monde, qu'il pouvoit facilement créer en un moment, & cependant il y voulut employer six jours pour nous donner à entendre que les choses ne se doivent pas faire dans un instant, mais qu'il faut du temps à tout.

21. La Sainte parlant dans le second nombre d'une autre Fondation, dit, *je ne pourray pas me résoudre à consentir que l'on fasse la Fondation dont vous me parlez, à moins que la Maison ait quelque rente*; elle disoit fort bien, parce que l'experience, & la lumiere de Dieu, qui esclairoit Sainte Terese, comme elle a éclairé l'Eglise universelle, par des moyens humains, par la succession des temps, & par quantité de Mysteres que Dieu a descouverts, excepté ceux qui sont necessaires pour nostre Redemption, & qu'il nous a tous manifestez auparavant que de monter dans les Cieux: cette lumiere, dis-je, montra à la Sainte qu'il n'estoit pas à propos de renfermer vingt Servantes de Dieu, & de les exposer à une necessité extreme & irremediable; & principalement depuis que la Charité des Fideles se trouve refroidie: car bien qu'elle soit encore grande, elle ne suffit pas pour survenir à toutes les necessitez.

22. Toutesfois elle luy conseille de ne pas abandonner cette affaire, & d'y tenir la main, d'autant que Dieu peut faire ce que les hommes ne peuvent pas.

Dans

Dans le troisieme nombre elle luy declare le desir qu'elle avoit de faire un Convent à Madrid, & sans doute la Sainte avoit raison, car elle avoit desia quelque pressentiment de l'excellence & de la Sainteté du Convent des Carmelites Deschauffées de Madrid, qui est des plus Reformez, des plus exemplaires & des plus Saints de cette Ville, & qu'il demeure jusques aujourd'huy remply de Vertus celestes dans les Filles qui le composent.

Elle fait voir dans le nombre cinquieme son esprit & sa sagesse à donner de salutaires advis, car elle advertit cette Mere Prieure de ne pas retarder la Profession de cette Novice pour donner moyen à une autre de passer devant, faisant ainsi entendre que bien qu'il soit necessaire, juste & convenable qu'il y ait dans les Communautéz un bon ordre touchant les presencés & le droit d'ancienneté; toutefois on ne doit pas les desirer, ny les affecter: car si les Novices entrent dans la Religion pour chercher l'Humilité par le moyen de l'Obeissance, il n'est pas bon qu'elles pensent d'abord ny à l'ancienneté, ny au rang qu'elle donne, car ce seroit oublier l'Humilité. 23.

L E T T R E X L I I I.

A la Mere Prieure, & aux Religieuses du Convent des Carmelites Deschauffées de la Tres-sainte Trinité de Sorie.

J E S U S.

LA Grace du Saint Esprit soit avec vous. Vous ne douterez pas, mes Filles, que je n'eusse bien voulu escrire à chacune de vous en particulier, mais je vous assure que je suis accablée d'une si grande quantité de Lettres & d'affaires, que je fais encore beaucoup que de vous pou-

voir escrire en general, & vous envoyer ces lignes, & sur tout comme nous sommes à la veille de nostre depart, j'en ay encore moins de loisir; demandez à nostre Seigneur qu'il veuille agréer nos desseins & nos actions, & principalement la Fondation que nous avons en la pensée de faire à Burgos.

2. Jereçois une grande consolation de vos Lettres, & sur tout de connoistre par vos œuvres & par vos paroles le grand amour que vous me portez; je crois pourtant, quelque chose que vous fassiez, qu'il est mal-aisé que vous égaliez celuy que j'ay pour vous, bien que vous ayez esté tres-liberales dans le secours que vous m'avez presentement envoyé; j'ay eu grand sujet d'en faire beaucoup de cas, parce que j'en avois grand besoin, nostre Seigneur vous en donnera la recompense; & certainement il paroist bien que vous le servez comme il faut, puis que vous avez eue le moyen de rendre un office si utile à nos Religieuses de ce Convent; elles vous en remercient fort, & prieront toutes Dieu pour vous; comme je le fais continuellement: je n'ay rien à vous offrir.

3. J'ay receu beaucoup de joye d'apprendre que toutes choses vous reüssissent si bien, & ce qui l'augmente, c'est de voir que le monde (sans que vous en ayez donné occasion) vous fasse esprouver sa médisance, c'est une chose tout à fait agreable, puis que dans la Fondation de vostre Convent il s'est presenté fort peu de sujets de meriter. Pour ce qui regarde nostre Pere Vallejo, je vous diray seulement que nostre Seigneur recompense par de grandes souffrances les bons services qu'on

qu'on rend à ſa Majeſté, & comme celuy qu'il rend à cette Maifon eſt de ſi grande conſéquence, je ne m'eſtonne pas que Dieu luy envoye des peines, pour le faire meriter davantage.

Prenez garde, mes Filles, à ce que vous ferez, quand cette ſainte Dame ſera entrée dans voſtre Maifon : il eſt raifonnable que la Mere Prieure & toutes les Religieuſes la ſupportent & la traitent avec beaucoup de civilité, & avec un grand amour; car il n'eſt pas neceſſaire de preſſer, en quoy que ce ſoit, une perſonne qui poſſede une ſi grande Vertu; il luy ſuffira de voir ce que vous faites, & d'ailleurs elle aura avec elle un Pere ſi ſage & ſi vertueux, que je crois meſme que vous en pourrez apprendre beaucoup de bonnes choſes : je prie Dieu de vous conſerver & de vous donner autant de ſanté & autant d'heureuſes années comme je l'en ſupplie.

Je me ſuis fort reſioüie d'apprendre que la Mere Sous-Prieure ſe porte mieux; ſi elle a beſoin d'uſer de viande, on luy en peut donner, meſme dans le Careſme; car quand la neceſſité y eſt l'on ne peche ny contre la Regle de l'Egliſe ny contre la noſtre. Je demande ſur toutes choſes à N. Seigneur qu'il vous donne les Vertus, principalement l'Humilité & l'Amour les unes envers les autres, car c'eſt ce qui importe: Dieu veüille que je vous voye fort avancées en cela, & demandez-luy, ſ'il vous plaiſt, la meſme choſe pour moy. C'eſt aujourd'huy la veille de la Feſte du Roy David, & le jour auquel nous ſommes arrivées à la Fondation de Palence.

De vos charitez. Servante,
TERESE DE JESUS.

Priez Dieu pour la Sœur Terese de J E S U S , & pour la Mere Sous-Prieure , qui sont malades au lit , la Sous-Prieure particulièrement se trouve fort mal.

R E M A R Q U E S .

1. LA Sainte escrivit cette Lettre du Convent d'Avila, estant sur son depart pour aller faire la Fondation de Burgos.

Elle est adressée aux Religieuses de la Tres-sainte Trinité de Sorie, Filles de Sainte Terese & les mien- nes aussi.

2. Elle les remercie de la Lettre qu'elles luy escrivirent & du secours qu'elles luy envoyerent pour assister les Religieuses d'Avila, qui souffroient une extreme necessité, comme la Sainte le donne à entendre dans le second nombre : Voudra-t'on apres cela que ceux qui sont les Peres & les Directeurs de ces genereuses Filles ne les ayment beaucoup ? Que les autres nous fassent voir une Lettre, par laquelle il paroisse qu'elles ont usé d'une generosité semblable à celle - cy sans qu'on le leur ait demandé : toutefois il pourra bien estre que toutes les autres en useroient de mesme; mais enfin nous n'en voyons ny n'en lisons point de Lettre comme la presente.

3. La Sainte donne à connoistre dans le troisiéme nombre, que ses Filles luy avoient mandé que l'on mesdisoit d'elles, conformément à ce que la Sainte dit quand elle fit cette Fondation, à sçavoir *qu'elle craignoit beaucoup pour ce Convent, d'autant qu'elle l'avoit fait sans difficulté & sans aucune contradiction*, c'est pourquoy ses Religieuses luy escrivoient qu'il n'y avoit plus sujet d'apprehender puis qu'elles souffroient à present des medifances.

Mais je suis assure que bien que ces contradictions & ces medifances se fissent dans la Ville de Sorie, toutefois ce n'estoit pas ceux de Sorie qui en estoient les auteurs, parce que je connois fort bien cette Ville & ses Habitans, qui font une partie de mon Troupeau;

&

& je ſçay que comme c'eſt la Ville la plus noble qu'il y ait en Eſpagne, elle eſt auſſi la plus portée au bien, la plus grande ennemie du mal, & la plus affectionnée & encline à ce qui eſt le meilleur.

Ce qui parut fort clairement dans l'eſtabliſſement que la Sainte y fit de ce Convent, comme elle rapporte dans ſes Fondations, car à peine arriva-t'elle dans la Ville qu'elle trouva toutes choſes faites, & c'eſt qu'elle entroit dans la Cité de Dieu où l'Ennemy commun des ames a moins de pouvoir ſur les Habitans qu'en pas un autre endroit.

Et ſi la Sainte teſmoigna du reſſentiment pour n'avoir pas trouvé des traverses ny des peines dans cette Fondation, c'eſt qu'elle parle dans un ſens ſpirituel & qu'elle advança les paroles que nous avons rapportées cy-deſſus, conformément à l'empreſſement que l'Eſpoſe avoit de ſouffrir pour ſon Eſpoux. Toutefois la Sainte & meſme tout le monde m'advouera que la Creſche de noſtre Sauveur ne doit pas eſtre moins aymée ny de pire condition pour avoir eſté le lieu où il a eſté adoré de ſa Mere, de Saint Joſeph, des Anges des Roys & meſme des Beſtes qui eſtoient dans le portail, que le Calvaire pour avoir eſté conſacré par ſa Croix, par ſon Sang, & par ſes ſouffrances : & ainſi les Habitans de Sorie ne doivent pas eſtre moins confiderez que les autres pour en avoir mieux uſé.

Dans le quatrième nombre la Sainte parle d'une certaine Dame qui eſtoit ſans doute Madame Beatrix de Beaumont, laquelle ayant donné ſa maiſon & une partie de ſes biens pour fonder ce ſaint Convent de Sorie, reſolut de ſ'y donner elle-meſme : en effet elle executa ſon bon deſſein, prenant l'Habit de Carmelite dans le Convent de Pampelune, edifiant tout ce Royaume par un ſi rare exemple ; & Sainte Tereſe remontre à ſes Religieuſes de Sorie, avec beaucoup de prudence, comment elles ſe doivent comporter à l'endroit de cette Dame, dans la manière de traiter avec elle, dans la civilité & dans les marques de reconnoiſſance qu'elles eſtoient obligées de luy rendre, & enfin elle leur enſeigne
admira-

admirablement à ne luy estre point ingrates, à la respecter en tout rencontre, & à l'edifier par leur Sainteté.

6. Elle ordonne apres dans le cinquième nombre avec sa douceur ordinaire, que la *Sous-Prieure mange de la viande si elle en a nécessité*, & elle adjouste avec beaucoup de jugement, que la *veritable Mortification ne consiste pas à perdre la santé pour chercher les Vertus, mais à les exercer dans la santé & dans la maladie*: Comme si elle disoit, ce qui doit faire l'abstinence dans une personne qui est en santé, la patience doit operer la mesme chose dans le malade, parce que l'abstinence a besoin d'estre pratiquée avec poids & mesure; car, comme dit S. Gregoire, *ou l'abstinence n'est rien, si ce luy qui la fait ne dompte son corps autant qu'il le peut, ou elle devient fort indiscrete s'il luy donne plus de charge qu'il n'en peut supporter: abstinentia nulla est, si tantum quisque corpus non edomat quantum valet, aut valde inordinata est si atterit plusquam valet.*

D. Gregor lib.
20. Moral.
cap. 23.

7. En mesme temps elle leur recommande particulièrement deux Vertus, à sçavoir l'Humilité & l'Amour reciproque entre elles. Il est certain que si elles pratiquent la premiere qu'elles possederont la seconde; parce que la Charité se nourrit & brusle dans l'Humilité; & je suis asseuré, comme tesmoin oculaire qu'elles ont la Charité, parce qu'elles pratiquent l'Humilité dans la perfection.

C'est pourquoy Sainte Tereise recommande fort ingenieusement l'Humilité pour conserver la Charité, parce que celle-là estant conservée, fait que l'on s'avance dans l'autre, & elle la restablit lors que l'on l'a perduë, conformément à la Doctrine de S. Bernard, qui dit, *fide in te fundamentum Humilitatis, & pervenies ad fastigium Charitatis: reparatio enim vera Charitatis nulla est nisi Humilitas.*



L E T T R E X L I V.

*A la Sœur Eleonor de la Mifericorde , Carmelite Des-
chauffée du Convent de la Tres-sainte Trinité
de la Ville de Sorie.*

J E S U S.

LE Saint Esprit foit avec vous.

Que je fouhaiterois , ma Fille , de ne point **1.**
avoir d'autres Lettres à écrire que celle-cy , pour
pouvoir répondre plus particulièrement à celle
que les Peres Jesuites m'ont apportée de vostre
part , & à la dernière que je viens de recevoir.
Assurez-vous , ma Fille , que je reçois une ex-
treme consolation toutes les fois que l'on me
rend de vos Lettres ; c'est pourquoy prenez garde
que le Demon ne vous tente point pour disconti-
nuer de m'écrire. La tentation que vous souffrez,
de croire que vous reculez dans le chemin de la
Vertu au lieu d'avancer , vous acquerrera de
grands avantages , le temps vous le fera connoi-
stre ; car Dieu vous traite comme une personne
qu'il a desia enfermée dans son Palais ; & il est
assuré que vous ne luy eschapperez pas ; c'est
pourquoy il vous presente des occasions pour
vous faire meriter davantage ; il se peut faire que
comme Dieu vous vouloit destacher de toutes les
choses du monde , il vous traitoit auparavant
avec plus de douceur & de tendresse , & certaine-
ment vous en aviez besoin.

A ce propos il me souvient d'une vertueuse **2.**
Femme

Femme que j'ay connuë à Avila, & qui vivoit certainement comme une Sainte; cette bonne Femme avoit donné pour l'Amour de Dieu tout ce qu'elle possedoit; tellement qu'il ne luy estoit resté qu'une seule couverture pour se couvrir, qu'elle donna aussi. Apres avoir fait une action si vertueuse & si charitable, Dieu luy envoya pendant un temps de grandes souffrances interieures, & des secheresses dans ses devotions, ce qui l'obligeoit quelquefois de se plaindre à Dieu & à luy tenir ces propos, *vrayement, Seigneur, vous estes merveilleux, apres m'avoir tout osté vous vous retirez vous mesme.* Ainsi, ma Fille, sa divine Majesté est de ceux qui payent les grands services qu'on luy a rendus avec des souffrances; & veritablement le paiement ne sçauroit estre meilleur, puis que l'Amour de Dieu est la recompense des peines.

3. Je loüe nostre Seigneur du profit & de l'avancement que vostre ame fait interieurement dans les Vertus : remettez-la entre les mains de Dieu, elle est son Espouse, il vous en rendra bon compte, & la conduira par le chemin qui luy sera le plus convenable & le plus avantageux : il semble que la nouvelle vie que vous menez & les exercices que vous pratiquez, peuvent contribuer à éloigner de vous cette paix que vous regrettez; mais n'en ayez point de peine, car tout viendra à la fois. Mettez vostre bon-heur à porter la Croix de J E S U S-CHRIST, & ne vous arrestez point aux douceurs ny aux regales, d'autant que c'est le propre des simples Soldats de vouloir estre payez chaque jour de leur solde : servez Dieu gratuitement & sans appointemens, comme les grands
Seigneurs

Seigneurs fervent leur Roy ; je prie celuy du Ciel d'estre avec vous ; je respons ce qu'il faut à Madame Beatrix touchant mon depart.

Madame Joseph vostre amie, vrayement c'est 4.
une bonne ame , elle est fort propre pour nos Monasteres, mais elle fait tant de profit, ou elle est, que je doute, si elle ne fait pas mal pretendant de sortir pour cette raison, je fait ce que je peu pour l'empescher, je craint aussi que son changement nous cause de debats & inimitiez.

Faites, s'il vous plaist, mes recommandations à Messieurs vos Freres, au moins à ceux que je connois : Dieu vous veuille conserver & vous faire telle que je desire de vous voir.

Vostre Servante,
TERESE DE JESVS,

R E M A R Q U E S.

Cette Lettre qui est adressé à la Sœur Eleonor 1.
de la Misericorde, Religieuse Carmelite dans le Convent de la Trinite de Sorie, est fort judicieuse & spirituelle.

Cette sainte Religieuse & excellente Femme, fut 2.
Sœur de Dom Hierosme d'Ayante, qui est une Maison fort Illustre dans le Royaume de Navarre, elle fut mariée avec Dom François de Beamont, qui estoit un Gentil-homme d'égale condition dans ce mesme Royaume, mais s'estant separée de corps & de biens de son Mary par une Sentence de divorce, elles'alla habiter à Sorie, où elle estoit quand Sainte Terefe arriva pour faire la Fondation de son Convent ; cette Dame eut une grande affection pour la Sainte ; & ayant appris de sa bouche la Vocation du Pere Nicolas Doria, & que c'estoit elle qui l'avoit attiré à la Religion par le moyen de l'Oraison qu'elle avoit faite pour luy
un

un an durant ; cette tres-noble Femme fut tellement ravie de la force de l'Oraison de la Sainte, qu'ayant esté touchée de Dieu elle entra dans sa Reforme, où elle vescu pratiquant les plus belles Vertus, & mourut dans le Convent de Pampelune, où l'Obeïssance l'avoit amenée pour communiquer à sa Patrie la lumiere qu'elle avoit commencé de faire esclatter à Sorie par les clairs rayons de sa Vertu.

La Sainte dans le premier nombre rassure & encourage cette Religieuse dans ses afflictions, souffrances & tentations. Il n'y eut point de meilleur moyen pour ressusciter & pour faire revivre le figuier de l'Evangile, que de luy mettre du fumier autour de ses racines, que si ce fumier qui est la figure de la connoissance de soy-mesme, a ce pouvoir dans l'arbre sec, il ne faut pas s'estonner si ceux qui sont frais & verts, comme l'ame de cette sainte Religieuse, viennent à croistre & à porter de bons fruits par le moyen de cet excellent remede.

4. Les avantages que l'on retire des afflictions sont infinis ; S. Augustin les rapporte brièvement & en peu delignes, *flagellum interius & exterius glorificat Creatorem, compellit nolentem, erudit ignorantem, custodit virtutem, protegit infirmantem, excitat torpentem, humiliat superbientem, purgat poenitentem, coronat innocentem, initiat ad mortem semper viventem*: le fouët du Seigneur, soit qu'il se fasse sentir dans l'interieur de l'ame, soit qu'il soit dans l'exterieur, de quelque endroit qu'il vienne augmente la gloire accidentelle du Createur, presse celuy qui ne veut pas estre Juste à l'estre en effet, instruit l'ignorant, conserve les Vertus, defend le foible, éveille le paresseux, humilie le superbe, purifie le penitent, couronne l'innocent & le prepare à une mort qui le conduit à la vie eternelle: de sorte que l'adversité est utile en tout & pour tous, de quelque part que l'on la considere.

3. Elle fait dans le deuxieme nombre un recit fort agreable, spirituel, & saint, & l'applique admirablement bien aux afflictions, que cette sainte Religieuse souffroit : j'ay appris que cette bonne ame qui tint ce propos à nostre Seigneur estoit la Venerable Marie Dias, qui laissa de rares exemples de Vertu dans la tres-noble

noble Ville d'Avila; il paroift bien par ce recit tres-remarquable, ce qu'elle estoit: Sainte Terefe tire de cet exemple une maxime, que les ames qui ayment veritablement Dieu, doivent toujours avoir dans la memoire, qui est, que Dieu paye un service avec une affliction, & un acte heroique avec une Mortification, & une ame qui n'experimentera pas à tous momens cette verité, ne fera pas veritablement spirituelle.

Mais pourquoy est-ce que Dieu paye avec cette monnoye? Pourquoi payer un service qu'on luy rend avec une affliction, la responce n'en est pas difficile: Dieu paye de cette forte & avec cette monnoye, par ce qu'il veut payer avec une bonne monnoye; si Dieu payoit un service par un plaisir, il payeroit avec une monnoye de cuivre; mais quand il paye ce service par un desplaisir qui produit un merite eternel; pour lors il paye avec une monnoye d'or & d'argent; la monnoye de cuivre ne passe que dans cette vie; mais le merite qui est produit par les peines est une monnoye d'or qui mene dans la vie eternelle, & j'ayme mieùx un grain d'or qu'un monde entier de cuivre: *donnez-nous,*

Seigneur, de ce qui est eternel, & ostez-nous ce qui est temporel, *Luc. 14. v. 13.*
 c'est pour ce sujet que sa divine Majesté dit un jour à ses Disciples, *quand vous conviez quelqu'un à manger, prenez garde que ce ne soit pas un homme qui vous puisse convier à son tour, parce que le second repas vous payera le premier; mais conviez seulement ceux qui ne pourront pas vous rendre la pareille, afin que mon Pere vous le rende: retribuetur enim tibi in resurrectione iustorum.*

Tout le nombre troisiéme est merveilleux & ouvre le chemin à l'ame pour marcher par la voye du neant jusques au sommet de la perfection, rien, rien, rien, tout, tout, tout, Dieu, Dieu, Dieu; rien pour moy, tout pour Dieu, faire tout pour Dieu, ne rien faire sans Dieu, je veux tout pour Dieu, je ne veux rien pour moy, tout n'est rien pour moy, si tout n'est pour Dieu.

Elle parle dans le 4. nombre d'une Dame, qui contribuoit beaucoup dans quelque Maison à la gloire de Dieu, & au salut des ames, & qui par un desir de plus grande

6.

7.

grande perfection, se vouloit retirer dans un Monastere de la Sainte: mais elle ne la veut pas recevoir, postposant le bien de sa Maison, à celui qu'elle faisoit dans un autre. Elle montre en tout sa prudence, la discretion, & son esprit. Il faut bien procurer l'avancement & le bien des Maisons, mais il faut au moins éviter les débats, & querelles, car si elles n'estouffent, & ne font pas perdre la charité, pour le moins elles l'atiedifent, & en font perdre la ferveur.

L E T T R E X L V.

A la Soeur TERESE DE JESVS, Cousine de la Sainte, Carmelite Deschaussée dans le Convent de S. Joseph de la Ville d'Avila.

J E S U S.

I. **M**A Fille, la Grace du S. Esprit soit avec vous.

Vostre Lettre m'a fort resioüie, & je suis ravie d'apprendre que les miennes font un mesme effet en vostre endroit; en effet ce nous doit estre une grande consolation, puis que nous ne pouvons pas demeurer ensemble. Pour ce que vous me marquez des tiedeurs que vous sentez, il me semble que nostre Seigneur vous traite comme une personne qu'il tient du nombre des fortes & confirmées dans la Vertu, puis qu'il vous veut esproüver pour voir l'amour que vous luy portez, si vous en avez autant dans ces tiedeurs comme dans les tendresses, vous devez tenir pour une faveur toute particuliere de Dieu celles que vous souffrez; n'en soyez pas en peine, car la perfection ne consiste pas dans les douceurs, mais dans

la pratique des Vertus, outre que quand vous y penſerez le moins la devotion reviendra.

Pour ce qui regarde ce que vous me mandez 2. touchant les imaginations qui vous viennent de cette Sœur dont vous me parlez, taſchez d'en deſtourner voſtre eſprit, & de n'y plus ſonger; ne croyez pas que quand une choſe ſe preſente à la penſée ce ſoit un peché, quand meſme elle ſeroit des plus mauvaiſes, car ce dont vous me parlez n'eſt rien, je voudrois meſme que cette Fille eut quelques ſechereſſes, parce que je ne ſçay pas ſi elle connoiſt ce qu'elle fait, & nous luy pouvons deſirer cet eſtat pour ſon profit. Quand quelque mauvaiſe penſée s'offrira à voſtre imagination, faites le ſigne de la Croix ſur vous, ou dites un *Pater noſter*, ou bien donnez-vous un coup ſur la poitrine, & efforcez-vous de la divertir en ſongeant à quelque autre choſe, & pour lors vous meritez pluſtoſt que de pecher, puis que vous reſiſterez à la tentation.

Je voudrois bien reſpondre à Iſabelle de S. Paul, 3. mais je n'en ay pas le loisir; ſalüez-la de ma part & cela ſuffira, car vous ſçavez bien que vous devez eſtre la plus aimée: Dom François ſe porte bien, il vit comme un Ange; il communia hier, & fit communier auſſi tous ſes Serviteurs; nous partons demain pour Valladolid, d'où il vous eſcrira, car je ne l'ay point adverty de la commodité du Porteur de la preſente. Je prie Dieu, ma Fille, de vous conſerver, & de vous faire auſſi Sainte que je l'en ſupplie, ainſi ſoit-il. Je ſalüè toutes nos Sœurs. C'eſt aujourd'huy la Feſte de Sain Albert.

TERESE DE JESUS.

E e

RE.

REMARQUES.

1. **C**ette Sainte Religieuse à qui cette Lettre est adressée, estoit la Sœur Terefe de JESUS, Niece de la Sainte & Fille du Sieur Laurent de Cepede son Frere; elle estoit encore Novice quand elle receut cette Lettre, & fit Profession dans le Convent de S. Joseph d'Avila le 9. de Novembre de l'année 1582. elle mourut le 10. Septembre de l'année 1610. sa Tante luy escrivit touchant les tiedeurs qu'elle devoit souffrir; car se persuadant que son Espoux s'estoit absenté de son ame elle pleuroit comme une Tourterelle, & estoit en peine de l'absence de son Bien-aimé, craignant de luy en avoir donné quelque occasion, ce qui luy faisoit dire, *Comment est-ce que mon Espoux s'en est allé? l'ay-je offensé? peut-estre ne suis-je pas en sa Grace? l'ay-je fasché en quelque chose? suis-je descheuë des bons propos & des saints exercices que je faisois? me serois-je égarée dans un mauvais chemin, vivrois-je trompée?*

2. Avec cette perplexité & ces doutes elle s'adressa à sa Mere & à sa Tante, & luy communiqua par Lettre sa peine, & ses tentations; la Sainte qui avoit si souvent passé par ces afflictions, & qui estoit éclairée d'une lumiere surnaturelle, luy disoit de ne s'en point mettre en peine, que l'Espoux reviendroit pour chercher son Espouse, & qu'il souhaitoit avec plus d'empressement de la voir, qu'elle ne regretoit son absence, qu'il vouloit voir si elle cherchoit dans son esloignement celuy qu'elle adoroit quand elle l'avoit present, qu'il la vouloit esprouver, & voir si elle luy gardoit la mesme fidelité pendant qu'il estoit hors d'aupres d'elle, que quand il estoit present; & qu'enfin le creuset où l'ame se purifie n'est pas celuy des plaisirs interieurs, mais celuy des afflictions, qui fait connoistre à quel degré d'excellence l'amour peut arriver, suivant la pensée de Saint Bernard, qui dit, *que l'on acquiert la*

Epist. Vertu dans la paix, que l'on l'espreuve dans la tentation, & qu'elle est reconnue & couronnée dans la victoire: Virtus in pace acquiritur, in pressura probatur, approbatur in victoria.

3. Outre ces tiedeurs, cette Religieuse devoit aussi souffrir

ſouffrir quelque tentation qui luy ſuggeroit de faire un jugement temeraire d'une de ſes Sœurs, qu'elle croyoit (comme l'on peut inferer de la Lettre) ne ſuivre pas le veritable chemin de la Vie ſpirituelle, & il luy venoit dans l'imagination que cette ame ſe trompoit dans ſes Devotions; mais ſa Tante luy reſpond de rejeter cette penſée autant qu'elle pourra, & que ſi elle ne peut ſ'empêcher de l'avoir, quelque effort qu'elle faſſe, elle ne doit pas croire de pecher, d'autant qu'il y a une grande difference entre la penſée & le conſentement: je ne ſuis pas maïſtre de celle-la & je puis empêcher celui-cy: & ſur ce principe la Sainte luy ordonne de ſouffrir ces tentations & d'employer toutes ſes forces pour n'y point conſentir, adjouſtant qu'elle meritera autant qu'elle ſouffrira.

La Sainte dit apres, *qu'elle ſouhaiteroit fort de voir cette Religieuſe dans les peines, pour connoiſtre ſi ſa Vertu eſtoit bien fondée & bien aſſeurée*, ce qu'elle avance fort pertinemment, parce que l'on ne connoiſt point les carats de l'or, qu'il n'ait paſſé par l'activité du feu, ſelon ce que dit Saint Pierre, *aurum quod per ignem probatur.* 4. 1. Petr. 1. v. 7.

Enfin la Tante donne à peu près conſeil à la Niece, *Ma Fille, laiſſez ce qui ne vous regarde pas, & ſongez ſeulement à ce qui vous touche, prenez garde à vous, & ne regardez pas les actions des autres*: & ce conſeil eſt fort conforme à ce Proverbe que la Sainte avoit ordinairement dans la bouche, *il faut que l'ame vive comme ſ'il n'y avoit que Dieu & elle dans le monde*: & une ſainte Femme, appellée Madame Marie Vela, avoit accouſtumé de dire, quand il luy arrivoit des choſes dont elle ne vouloit point ſe meſſer, ſ'enfermant dans ſa chambre, & dans la cloſture interieure de ſon ame, eſlevée dans la contemplation elle diſoit, *Cela ne me regarde point, cela ne m'importe de rien, cela ne me profite point, cela ne me fait point de mal, laiſſons donc cela, & ayons recours à Dieu.* Ah! combien de faſcheries, combien de jugemens temeraires, combien de crimes, & combien d'inquietudes n'éviteroit-on pas en toute ſorte de rencontres, ſi l'on pratiquoit une maxime ſi ſpirituelle & ſi ſainte.

Ce Dom François dont la Sainte parle à la fin de ſa Lettre, eſtoit Fils du Sieur Laurens de Cepede,

& par consequent Frere de cette Religieuse : ce Gentilhomme apres la mort de son Pere accompagnoit sa Tante dans ce Voyage, pour l'affister dans ses Fondations, & quelque temps apres il se maria à Madrid avec Mademoiselle Orophrite de Mendoze & Castille, qui estoit de la Maison de l'Infantade & de Mondejar.

L E T T R E X L V I.

A la Mere Marie Baptiste Prieure des Carmelites Des-
 - chaussées du Convent de la Conception de Valladolid,
 & Niece de la Sainte.

P R E M I E R E.

J E S U S.

1. **L**A Grace du Saint Esprit soit avec vous. Ma Fille, vous verrez par la Lettre que j'escris au Peré Maistre Dominique, ce qui se passe dans ces quartiers, & comme Dieu a disposé les affaires d'une telle sorte que je ne puis pas vous aller voir; je vous assure que j'en suis tout à fait marie, parce que c'est la chose du monde qui m'auroit donné à présent plus de consolation & de plaisir; mais je considere aussi que cette satisfaction auroit passé comme passent toutes les choses de cette vie; & quand je fais cette reflexion je souffre patiemment tous les desplaisirs que je reçois.
2. Je regrette aussi, de ne pas voir ma bien-aimée Casilde; je vous prie de luy faire mes recommandations, sans oublier Marie de la Croix: il se pourra faire que Dieu disposera les choses de maniere que je vous pourray voir une autrefois plus à loisir.

loisir que je n'aurois pû faire à ce voyage: ayez soin de vostre fanté, vous sçavez combien elle est necessaire, & vous n'ignorez pas dans quelle peine je suis quand j'apprens que vous estes malade: Tâchez aussi d'estre une grande Sainte, car je vous assure que vous avez besoin de l'estre pour supporter le travail que vous avez dans ce Convent, la fièvre-quarte m'a quitté, & c'est que quand nostre Seigneur veut que je fasse quelque chose, il me donne aussi-tost une fanté plus parfaite.

Je partiray à la fin de ce mois, quoy que j'apprehende beaucoup que nos Religieuses ne soient pas encore dâs leur Maison, parce que nous avons passé Transaction avec le Chapitre, par laquelle nous nous sommes obligées de donner presentement aux Chanoines six cens escus, & nous ne sçavons où les prendre; car bien que nous ayons receu une Sœur qui nous a donné un fonds de six cens & trente escus, toutefois il est en constitution de rente, & nous ne trouvons personne qui nous veuille prester sur ce fonds, ny qui le veuille prendre: je vous prie de recommander cette affaire à Dieu, car je serois tout à fait ravie de laisser ces pauvres Religieuses dans leur Maison: si Madame Marie vous avoit donné l'argent qu'elle vous doit, vous feriez tres-bien de prendre ce fonds, d'autant qu'il est fort assuré & tres-bon; donnez-moy advis si cela se peut faire, ou si vous sçavez quelqu'un qui le voulut prendre, ou qui nous voulut prester de l'argent sur de bons gages, qui vallent plus de mille escus: priez, s'il vous plaist, Dieu pour moy, j'en ay grand besoin attendu le long chemin que je dois faire dans la saison de l'hyver.

Comme je vous ay dit, je partiray pour le plus tard à la fin de ce mois pour me rendre au Convent de l'Incarnation, si vous voulez y envoyer d'icy quelque chose, vous me pourrez escrire: ne vous affligez pas de ce que je ne passe pas chez vous, peut-estre seriez-vous plus faschée de me voir si vieille & si incommodée. Faites mes saluts à toutes les Sœurs. Je souhaiterois fort de voir Isabelle de saint Paul. Ces Chanoines dont je vous viens de parler nous ont toutes mortifiées, je prie Dieu de leur pardonner.

4. S'il y a quelqu'un où vous estes, qui me veuille prester quelque somme d'argent, il m'obligera beaucoup; je ne pretens pas qu'il me la donne, car je la luy rendray aussi-tost que j'auray esté payée de celle que mon Frere m'a donnée, & que l'on a desia receuë en mon nom, du moins on me l'a mandé ainsi: peu ou prou, je vous prie de m'en trouver, d'autant que je n'ay pas un sol & je ne scaurois m'en retourner à l'Incarnation sans argent, ce Convent ne peut pas m'en fournir parce qu'il a besoin de tout pour son establissement, qui ne fait que de naistre.

5. Je rends graces à Dieu de ce que le Pere Dominique est arrivé en bonne santé: si le Pere Maistre Medina alloit par hazard en vos quartiers, faites-luy rendre cette Lettre que je luy escriis; car il croit que je suis faschée contre luy, suivant ce que le Pere Provincial m'en a escrit, & c'est bien le contraire, car son procedé merite plustost qu'on le remercie que de s'indisposer contre luy: il n'y a pas long-temps que je vous ay escrit: je ne scay pas si l'on vous aura rendu ma Lettre; vous avez tort de demeurer si long-temps

temps ſans m'eſcrire, puis que vous ſçavez allez la ſatisfaſtion que je reçois de lire vos Lettres : Dieu ſoit avec vous, je vous diſ encore une fois, que j'ay un regret le plus grand du monde, de ce que je ne puis vous aller voir à ce voyage, j'en avois encore quelque eſperance, mais je l'ay maintenant perduë. C'eſt aujourd'huy le dixième de Septembre.

TERESE DE JESUS,

REMARQUES.

Cette Lettre eſt pour la Mere Marie Baptiſte, I.
Prieure du Convent de Valladolid, & Niece de Sainte Tereſe : ce fut cette courageuſe Fille & cette Femme forte qui, comme nous avons dit en ſon lieu, s'offrit dans le Convent de l'Incarnation avant que d'eſtre Religieuſe, de donner mille ducats de ſon bien pour achepter la perle precieuſe de la ſainte Reforme du Mont-Carmel : & Dieu recompenſa ſa bonne intention, car non ſeulement ſa Majeſté fit en forte qu'elle vint à bout de ſon deſſein, mais encore elle ſe rendit par ſon eſprit & ſa prudence un des plus illuſtres inſtrumens, & un des materiaux le plus neceſſaire de ce ſouverain Baſtiment.

La Sainte eſcrivit cette Lettre le 10. de Septembre 1574. eſtant à Segovie, & ſur ſon départ pour aller finir à Avila la Charge qu'elle avoit de Prieure, dans le Convent de l'Incarnation, où elle avoit eſté éluë trois ans auparavant par le Pere Fernandez, Viſiteur Apoſtolique : l'on connoiſt fort bien que cette Mere à qui la Sainte eſcrivit cette Lettre, eſtoit au Convent de Valladolid, en ce qu'elle nomme Caſilde, cette ame bien-heureuſe dont nous avons parlé dans la premiere Partie, principalement dans la XII. Lettre, car cette ſainte Religieuſe demouroit dans ce Convent, qui eſt des premiers de la ſainte Reforme, tant dans l'ancienneté, que dans

la Sainteté ; & Sainte Tereſe aime toujours ce Convent avec beaucoup de tendreſſe.

2. La Sainte teſmoigne du reſſentiment dans le premier nombre, de ce qu'elle ne peut pas aller voir ſa Niece, & la conſole avec un raifonnement tres-veritable, fort bien pris, & que nous devrions avoir toujours devant les yeux pour meſpriſer toutes les choſes caduques & periffables decette vie : voicy comme elle parle, *Si j'avois eſté chez vous, & ſi je vous avois veüe, la joye que j'en aurois receu ſeroit deſia paſſée, & quand je fais reflexion ſur cela je ſouffra patiemment tous les deſgouſts & tous les deſplaiſirs que je reçois.*

3. C'eſt là le meſme raifonnement que celui de Saint Paul, quand il parle à ceux qui deſirent avec inquietude les plaiſirs de ce monde, qui ne ſont pas pluſtoſt arrivez qu'il s'en vont, & il n'y a que les fautes qui naiſſent de ces plaiſirs qui reſtent dans l'ame, parce que ces plaiſirs viennent, arrivent & paſſent dans un meſme temps : l'Apoſtre dit donc à ces voluptueux, *Quel fruit avez-vous retiré de ce qui vous fait honte à preſent ? Quem fructum habuiſtis tunc in illis in quibus nunc erubescitis ?* comme s'il diſoit, il eſt bon de gouſter les plaiſirs eternels, mais qui eſt celui qui fera ſi fol que d'embrasser les plaiſirs temporels qui l'eſloignent des eternels ? c'eſt bien fait de rechercher les delices qui ne finiſſent jamais, mais qui eſt celui qui deſire des plaiſirs qui ſont à peine commencez, quand ils ſe terminent en deſplaiſirs ? la Sainte dit à peu près à ſa Niece la meſme choſe, car voicy comme elle raifonne, *ma Fille, ſi je vous avois veüe j'aurois eu veritablement de la ſatisfaction de vous voir, mais auſſi j'aurois eu du regret de vous laiſſer, donc il ne faut pas que je regrette un plaiſir qui eſt accompagné d'un deſplaiſir* (ſuivant ce que dit le S. Eſprit : *extrema gaudii luctus occupat* : les afflictions ſuivent immediatement la joye & le contentement.

4. Dans le ſecond nombre, la Sainte dit à ſa Niece qu'elle a beſoin d'eſtre Sainte pour ſe bien acquitter de ſa Charge de Prieure ; cela eſt tres-certain, parce que la Supérieure doit avoir de la Vertu pour foy & pour les autres, elle a beſoin d'en avoir pour la poſſeder & pour la communiquer : il faut qu'elle ait un eſprit double,

P'un pour ſe gouverner, l'autre pour gouverner les autres, l'un pour eſtre effectivement, l'autre pour paroître ce qu'elle eſt, le premier eſprit regarde le ſalut de la Prieure, le ſecond edifie ſes Religieuſes, par le premier elle fert Dieu dans ſon particulier, par le ſecond elle le fert dans le general de ſa Communauté: le Superieur & la Superieure qui ne font point reflexion ſur cela ne ſçavent ce que c'eſt que de gouverner; c'eſt pourquoy il faut agir, prier & demander avec larmes la Sainteté.

Dans les nombres 3. & 4. la Sainte dit qu'à la fin du mois elle devoit partir pour aller au Convent de l'Incarnation d'Avila, qui eſt la ſource de la claire, chryſtaline & pure Fontaine de cette ſainte Reforme, qui s'eſt apres diviſée en quatre grandes Rivieres, comme celles du Paradis terreſtre, qui arroſent & rendent fécondes par leur pieté & exemple les quatre Parties du monde: & ſur ce ſujet je prie toutes les Carmelites de me permettre que je diſe que tous les Convens que Sainte Tereſe & ſes Religieux ou ſes Religieuſes ont fondez, devroient payer un tribut de reconnoiſſance à celui de l'Incarnation d'Avila, parce que fut ce Convent où Dieu appella la Sainte, ce fut là où il la favoriſa, ce fut là où il la fortifia & arma de Vertu & de Pieté pour faire de ſi grandes choſes comme elle a depuis fait, & apres cela il ne faut pas s'eſtonner ſi Sainte Tereſe avoit tant d'inclination pour ce Convent, d'autant qu'elle eut touſiours ſon cœur au lieu où ſon Eſpoux eſtoit entré pour la premiere fois dans ſon cœur, & où il l'avoit appellée pour eſtre ſon Eſpouſe par le moyen de cette Vocation.

Elle dit fort agreablement ſur la fin du 4. nombre, *les Chanoines de cette Ville nous ont toutes mortifiées, je prie Dieu de leur pardonner*: elle parle des Chanoines de la ſainte Eglise de Segovie, où il y a un Chapitre tres-illuſtre, fort venerable, & dont je fais une eſtime particuliere, à cauſe des grands Perſonnages qu'il a donnez à l'Eglise, & qui ſe font rendus recommandables par leur ſinguliere Vertu & par leur grande Doctrine, la maiſon que la Sainte vouloit achepter leur appartenoit, ce qui fut cauſe qu'elle eut quelque demelle avec

eux:

eux : mais si elle en receut pour lors quelque desplaisir, elle en a depuis receu tant d'honneur & d'estime dans la personne de ses Enfans, qu'il n'y a point de Chapitre qui pretende de leur disputer cet avantage, de s'estre signalez par dessus tous les autres dans l'estime qu'ils ont faite des Enfans de Sainte Terefe. Nous en avons un tesmoignage tres-evident en ce que la Tour de leur Eglise, le Chœur & une partie d'icelle s'estant bruslée la nuit du 18. Septembre de l'année 1614. & ce Chapitre ayant esté obligé de chercher une autre Eglise pour faire le Service divin, pendant qu'on repareroit le dommage que le feu avoit fait, il choisit entre tant d'autres Eglises si belles & si magnifiques, comme il y en a dans cette tres-ancienne Ville, celle des Carmelites Deschauffées, & toute pauvre & petite qu'elle est, on y transporta le Tres-saint Sacrement de l'Eglise Cathedrale, suivant la revelation qu'une Religieuse de ce Convent eut le mesme jour sur les six heures du matin, que fut de cette sorte. „ Apres qu'elle eut communié nostre Seigneur luy apparut comme un Pelerin qui alloit par le monde chercher la Brebis égarée, & comme s'il eut esté bien las, il luy dit ces paroles, *ma Fille, je viens chez vous pour me reposer parmi toutes vos Sœurs, parce que l'on me chasse de ma Maison* : c'est là une approbation fort avantageuse, non seulement de la Pieté de ce saint Convent, mais aussi de la Sainteté de l'Eglise de Segovie que le Redempteur de nos ames appella sa Maison.

7. Dans le 6. nombre la Tante demande à la Niece quelque petite somme d'argent à emprunter: quoy une Sainte demande de l'argent ? ouïy, car la Sainteté à quelquefois besoin d'argent ; & ce n'est pas seulement pour la guerre de ce monde que l'argent est necessaire, il en faut aussi pour cette guerre spirituelle que Dieu fait dans le monde contre le mesme monde; en effet l'on triomphe souvent de l'argent par l'argent mesme. Comment est-ce que la Sainte auroit pû faire ses Fondations si la Charité des Fideles ne luy eut fourny de l'argent ? comment auroit-on pû plaider devant les Tribunaux souverains, obtenir les despêches & les faire venir, si l'on n'eust eu de l'argent pour contenter les

les Advocats & payer les droits qui ſont deus aux Juges? comment auroit-elle pû nourrir ſes Filles, ſi elle n'eut eu de l'argent pour acheter ce qu'il falloit pour leur entretien? y a-t'il quelque autre moyen que l'argent pour faire ce miracle?

L'argent eſt un puiffant Seigneur, à peine peut-on 7.
faire quelque choſe de grand ou de ſaint ſans l'argent, ſoit qu'on veuille nourrir les Pauvres, ſoit qu'on veuille couvrir les nuds, ſecourir les neceſſiteux, ſoit qu'on veuille donner l'aumofne, en un mot quelque grande action qu'on veuille faire il faut de l'argent, & l'execution des plus belles actions ſe fonde ſur l'argent; tellement que tout ainſi que l'ame ne peut pas ſervir Dieu dans cette vie ſans le corps, & comme elle eſt obligée de ſe ſervir du corps en tout ce qu'elle fait, principalement pour les actions exterieures, de meſme les grandes choſes, & les actions ſaintes ont le plus ſouvent beſoin d'argent dans leur execution.

Et c'eſt icy la raiſon pourquoy noſtre Sauveur ne 8.
rejeta point l'argent de ſon College Apoſtolique, car bien qu'il fut la Toute-puiſſance meſme & qu'il pût créer l'argent ſans le demander ny le chercher; toutesfois en prenant noſtre humanité il voulut eſtre ſujet à la neceſſité de ſe ſervir de l'argent; & ainſi il faiſoit l'aumofne, & il ſe peut faire qu'il la receut quelquefois: outre cela pour marque qu'il ſe ſervoit de l'argent c'eſt qu'il avoit un Treſorier qui fut le traître Judas.

Mais il faut advoïer pour ne rien deſguifer, que 9.
ſa divine Maieſté nous a fait voir dans la perſonne de Judas la riſque & le peril qu'il y avoit dans ce remede des neceſſitez des hommes, puis que de tous les Apoſtres il n'y eut que celui qui gardoit l'argent qui ſe perdit: toutefois il faut prendre garde que ce Traître ne ſe perdit pas pour avoir donné l'argent, mais pour l'avoir gardé: c'eſt-là un exemple bien touchant pour les Treſoriers de Dieu, & qui nous enſeigne aux deſpens d'autrui de donner ce qu'il nous a donné pour le diſtribuer, & non pas pour le garder.

L E T T R E XLVII.

A la mesme.

S E C O N D E.

J E S U S.

LA Grace du Saint Esprit soit avec vous.

1. Ma Fille, le Courier part demain, & je ne pensois pas à vous escrire, parce qu'il n'y avoit point de bonnes nouvelles pour vous les mander; mais l'on m'a envoyé dire ce soir, un peu auparavant que nous fermaissions nostre porte, que celuy qui demuroit à la maison à laquelle nous devons passer, consent maintenant que nous y allions apres demain, qui est le jour S. Philippe & S. Jacques; ce qui me fait croire que nostre Seigneur commence desia de vouloir appaiser la tempeste de nos persecutions.

2. Je vous prie d'envoyer cette Lettre à la Mere Prieure de Medine, mais il faut que ce soit le plus tost que vous pourrez, car elle sera en peine d'une précédente que je luy escravis, où je luy parlois de nos travaux, quoy que je ne luy disois pas la moitié de ce que nous avons souffert; je vous assure que depuis la Fondation de S. Joseph, toutes les persecutions que nous avons essuyées ne sont rien en comparaison de celle que nous avons endurée dans cette Ville; quand vous sçaurez ce qui se passe, vous verrez que j'ay raison & que ce sera une Grace toute particuliere que Dieu nous

nous fera si nous en sortons heureusement, il est vray que maintenant nous en pouvons esperer un bon succez; beny soit Dieu qui retire du bien de toutes choses; pour moy je vous puis dire que j'ay receu une joye nompareille de voir qu'un si grand bon-heur nous est arrivé tout d'un coup; mais si mon Frere n'eust esté icy l'on n'auroit jamais pû rien faire.

Il a beaucoup souffert, & il a despensé son argent, & supporté toutes choses avec un si grand courage que ce nous est un sujet de louer Dieu; c'est bien avec raison que nos Sœurs l'aiment, car elles n'ont point eu d'autre secours que luy, & tous ceux de la Ville ont esté contre nous; il est maintenant refugié dans un Convent à nostre occasion, & ce fut un grand bon-heur pour luy qu'on ne le mena point en prison, celle de cette Ville est comme un enfer; mais le plus fascheux est qu'on le poursuit sans aucune Justice, seulement par ce qu'il est nostre Caution, & l'on nous demande ce que nous ne devons pas: pourveu que l'on évoque la cause à Madrid tout cela se terminera; car autrement c'est une affaire dont on ne verroit jamais icy la fin: il est dans le Convent des Carmes où il est avec nostre Pere; & bien que ces travaux qui tombent sur luy soyent comme de la gresle, toutefois il est ravy de souffrir quelque chose pour l'Amour de Dieu: je fais tout mon possible pour luy déguiser ce que nous souffrons, & luy faire nos peines moindres qu'elles ne sont, car elles l'ont beaucoup plus affligé que les siennes propres, & certainement c'estoit avec raison.

Je m'en vais vous donner quelques nouvelles 4.
de

de ce qui se passe dans ces quartiers; vous sçavez desia les faussetez que je vous manday que cette Novice, qui s'en est allée, nous imposoit: or tout cela n'est rien en comparaison de ce dont on nous vint advertir, vous le sçavez bien-tost; pour mon particulier je vous assure que Dieu me fit une faveur singuliere de me faire entendre toutes ces choses; car j'estois aussi contente comme si j'eusse nagé dans des delices, & quoy que je connusse assez les grands maux que ces impostures pouvoient causer à toutes nos Maisons, neantmoins cela n'estoit pas capable de m'affliger, & la joye que je resentois dans mon interieur surpassoit de beaucoup la tristesse que ces rapports me devoient causer: enfin c'est une grande chose & une grande seureté que la bonne conscience, & d'estre libre des fautes que l'on nous impute.

5. L'autre Novice est entrée dans un autre Convent, & l'on m'assura hier qu'elle avoit perdu le jugement, seulement pour estre sortie de chez nous: considerez, s'il vous plaist, en cela la grandeur des Jugemens de Dieu, qui prend tousiours le party de la verité, & qui descouvrira à present que tous ces rapports ne sont que des faussetez impertinentes, comme celle que cette mal-heureuse semoit par toute la Ville, disant que nous attachions les Religieuses de pieds & de mains, & qu'apres nous les fouëtions; mais pleust à Dieu que toutes les autres impostures n'eussent pas esté plus diffamantes que celle-là, car on a dit mille autres choses plus meschantes sur une affaire de si grande importance: & je connoissois clairement que Dieu nous vouloit affliger pour apres terminer heureusement cette bourasque,
- comme

comme il a fait ; c'est pourquoy n'en foyez point en peine , au contraire refiouïflez-vous , d'autant que j'efpere en noftre Seigneur que nous pourrons bien-toft paffer à la maifon que nous avons achetée , par ce que les Religieux de S. François ne fe font plus prefentez pour s'oppofer à noftre eftabliffement , & s'ils viennent apres que nous aurons pris poffeffion , ce fera inutilement.

Il y a dans cette Maifon des Ames tres-vertueufes , & fur tout la Prieure a un fi grand courage que j'en ay esté toute furprife , elle en a beaucoup plus que moy. Il me femble que puis qu'elles m'ont arreftée icy , ma prefence leur doit beaucoup fervir , en effet tous les coups des perfecutions s'adreffent à moy ; la Prieure a l'efprit tres-bon , & je luy dis tousiours que felon mon fentiment elle eft propre pour l'Andaloufie ; auffi a-t'il fallu que les Religieufes que j'ay amenées fuffent bien choisies , pour effuyer tant d'afflictions : je me porte bien à prefent , ce qui eft affez extraordinaire , car je n'ay pas accouftumé d'eftre fi long-temps en fanté : noftre Pere eft indisposé , mais il n'a point de fievre , il ne fçait pas que je vous écris : ayez foïn de prier Dieu pour la fanté , & de demander à la divine Majefté qu'elle nous faffe fortir heureufement de toutes ces affaires , comme je crois qu'elle fera : ô la mauvaife année que j'ay paffée dans ce Pais !

Venons à vos confeils , quant au premier qui regarde le tiltre de Dom que l'on donne à mon Nepveu , je vous diray que tous ceux qui ont des Vaffaux dans les Indes fe font appeller dans ces Pais de la forte ; nonobftant cela , quand fon Pere fut arrivé je le priay de ne pas consentir que l'on don-

6.

7.

donnaſt ce tiltre à ſon Fils, & luy apportay des raiſons pour cet effet ; il me creut tellement qu'on ne luy donnoit plus cette qualité ; par ce moyen toute la Maïſon eſtoit en repos, & perſonne n'en murmuroit ; mais quand Jean de Oüaille & ma Sœur vinrent, toutes mes raiſons ne furent pas capables de leur perſuader qu'il n'eſtoit pas à propos que mon Nepveu prit cette qualité, pour moy je crois que ce fut pour authoriſer par ſon exemple le Dom qu'ils font porter à leur Fils ; & comme mon Frere n'eſtoit pas dans cette Ville, d'où il fut abſent un ſi long-temps, & qu'à cauſe de cela je ne luy pûs pas parler ; ils luy dirent tant de choſes à ſon retour, qu'ils ruïnèrent tout ce que mes raiſons avoient avancé ; il eſt vray que preſentement l'on ne parle à Avila d'autre choſe que de cela, ce qui eſt bien honteux, certainement l'on m'en fait des reproches tous les jours, à cauſe que cela regarde ſa reputation ; quant à moy je ne penſe pas de l'avoir jamais traité de Dom, mais ne vous mettez pas en peine de cela, car on dit de moy des choſes bien plus faſcheuſes, & cependant je ne m'en ſoucie pas beaucoup ; j'en parleray encore une fois à ſon Pere pour l'amour de vous ; mais je crois que ſon Oncle, & ſa Tante n'y conſentiront jamais, outre qu'ils ſont deſia accouſtumez de l'appeller ainſi : je vous aſſeure que je reçois une Mortification bien ſenſible chaque fois que je l'entens nommer de la ſorte.

¶ Quant à ce que vous me dites, que Tereſe a eſcrit au Sieur Padille, je ne penſe pas qu'elle ait eſcrit à perſonne qu'à vous, & à la Prieure de Medine ; pour vous donner quelque ſatisfaction, il me ſemble toutefois qu'elle luy a eſcrit une ſeule fois

fois en deux ou trois mois , & pour ce fujet il s'eft imaginé que je fuis mal avec luy à caufe de vous , & de mon Frere , & il n'y pas moyen de luy oster cela de la teſte. Certainement ſi j'eſtois d'une autre humeur il ne ſe tromperoit pas dans ſon imagination , car ce que vous m'eſtes me doit obliger à vous confiderer par deſſus tous les autres ; mais afin que vous voyez ſi je ſuis ſi transportée d'amour pour mon Frere comme il croit , c'eſt que nonobſtant toutes les obligations dont je luy ſuis redevable , j'ay eſté bien-aiſe qu'il ait eſté obligé de ſe refugier dans ce Convent , afin qu'il ne me vienne pas voir ſi ſouvent , car je vous advoüe que ſes viſites m'embarraſſent quelque peu , tellement que quand il eſt avec moy , ſi noſtre Pere , ou quelqu'autre vient pour me parler , je luy dis de ſ'en aller , & auſſi-toſt il obeît comme un Ange ; ce n'eſt pas que je manque d'amour pour luy , car je l'ayme beaucoup , mais je ſouhaiterois fort de me voir ſeule & libre de tous ces embaras : ce que je vous dis eſt la pure verité , l'on en croira ce que l'on voudra , d'autant que cela m'importe de peu.

Pour ce que ledit Pere Padille vous a dit qu'il eſtoit Viſiteur , il a voulu ſe railler , je le connois il y a long - temps : avec cela il nous fert beaucoup dans les occaſions , & nous luy ſommes fort obligées , que voulez - vous ? il n'y a perſonne ſans quelque defect. J'ay eſté tres-aiſe d'apprendre que la licence que je vous ay envoyée ait contenté Madame Marie , dites-luy de ma part tout ce vous jugerez à propos pour luy exprimer mon affection , & que parce qu'il eſt fort tard , je n'ay pû luy eſcrire ; vous luy di-

rez aussi que bien que je regrette qu'elle soit privée de la présence de Madame la Duchesse, toutefois je m'en console, connoissant que Dieu veut qu'elle n'ait autre compagnie ny autre consolation que luy seul.

10. Je ne sçay point d'autres nouvelles d'Avila, que celles que vous m'avez escrites. Je prie Dieu qu'il assiste ces pauvres Religieuses : je me recomande à Casilde & à toute vostre Communauté, & sur tout faites mes baise-mains à mon Pere Dominique, je voudrois bien qu'il retardast son Voyage d'Avila jusqu'à ce que j'y fusse arrivée, mais puis qu'il veut que toutes choses soient des Croix pour moy, à la bonne heure : ayez soin de m'escire. Et pour cette Pretendante que vous me marquez avoir de si bonnes qualitez, je vous prie de ne la pas renvoyer, pleust à Dieu qu'elle voulut venir dans ce País, car j'y voudrois faire venir quelques Filles si je pouvois : dites à toutes vos Religieuses que selon mon sentiment il n'y a pas sujet d'estre en peine de nous pour le present, par ce que je pense que toutes choses iront bien.

11. N'oubliez pas d'envoyer la presente à la Mere Prieure de Medine, que vous chargerez de l'envoyer aussi à celle de Salamanque, d'autant que jel'ay escrite pour toutes trois : je prie Dieu de vous faire une grande Sainte. Je vous advoüe que le monde de ce País n'est pas propre pour moy, & que je desire plus que jamais de me voir bien-tost dans la Terre de Promission, s'il plaist à Dieu; quoy que si je sçavois que sa divine Majesté eust plus agreable que je demeurasse icy, je sçay que je m'y arresterois tres-volontiers : nostre Seigneur

Sainte Terese de JESUS. Lettre XLVII. 459
gneur en veuille ordonner comme il sçait estre le
plus convenable. C'est aujourd'huy le Dimanche
de Quasimodo.

De vostre Reverence,
TERESE DE JESUS.

Faites mes recommandations à la Sous-Prieure
& à Marie de la Croix ma Fille, à laquelle vous
lirez la presente, & recommandez-nous toutes
à Dieu.

REMARQUES.

Cette Lettre, comme la precedente, est adressée
à la Mere Marie Baptiste, Prieure de Valladolid.
La Sainte luy parle de la persecution de Seville, qui fut
la premiere de celles que cette sainte Maison souffrit,
& qui fut causée par la foiblesse d'une Novice, la-
quelle venant à perdre le jugement, fit de faux rap-
ports & dit beaucoup d'impertinences contre les Reli-
gieuses de ce saint Convent.

Dans le premier nombre la Sainte dit, *qu'elle ne croyoit pas luy escrire parce qu'il n'y avoit point de bonnes nouvelles à luy mander* : comme qui diroit, qui est celuy qui peut donner de mauvaises nouvelles, s'il n'y est obligé par la necessité, & principalement à ceux que l'on aime ? elle condamne par ce raisonnement la sottise de ceux qui ont accoustumé d'escrire une Lettre fort longue & tres-mal écrite pour affliger, sans necessité, une personne.

Dés le 2. nombre elle fait un recit des souffrances qu'elles essuyerent dans la Fondation de Seville, & lesquelles (comme nous avons dit en divers endroits) furent tres-sensibles : parce que le Demon dressa toutes ses batteries contre la reputation de la Religion, & contre l'honneur de la Vertu : mais par la mesme voye que cet Ennemy commun s'efforçoit de jeter par terre cet edifice, Dieu creusoit plus avant les fondemens pour l'eslever plus haut ; il n'y a que Dieu

seul qui change les affronts en honneur, & l'ignominie en estime : c'est pourquoy je dis à ces Religieuses de Seville, que si elles ne sont plus Saintes que les autres elles ont fort peu de raison, d'autant que leur établissement s'est fait avec plus de peine & plus de travail que les autres.

4. En suite elle rapporte les persecutions du Sieur Laurens de Cepede son bon Frere, qui estoit nouvellement venu de la nouvelle Espagne: ce devoit estre à la verité un grand homme de bien, puis qu'il employoit les richesses qu'il avoit apportées des Indes, & les belles qualitez de son esprit à bastir des Palais Royaux qui fussent la demeure de Dieu, & la Maison de ses Espouses.

5. Elle marque dans sa Lettre qu'il estoit caché pour s'estre meslé d'un œuvre si sainte : il faut advouer serieusement que les entreprises spirituelles qui regardent la reformation des mœurs, coustent bien cher dans ce monde tyran, pour en venir à bout : au mesme temps qu'un homme pieux & devout estoit refugié dans un Convent, il y avoit sans doute deux mille scelerats qui se promenoient par les ruës & par les places de Seville: quoy faut-il que le scandaleux soit mené en triomphe & que le juste soit attaché à la chaisne? le Philosophe Moral & payen n'en a jamais tant dit, car il s'est contenté d'avancer que *parva scelera puniuntur, magna in triumphis feruntur*; mais le Philosophe Chrestien experimentera tous les jours que non seulement l'imperfection de l'homme de bien, mais encore sa plus haute perfection sera persecutée & chastiée dans le mesme temps que la malice du meschant sera approuvée & couronnée : c'est pourquoy ce n'est pas sans sujet que nostre Seigneur voulut donner un advis aux Justes en la personne de ses Apostres, quand il leur dit, *Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum*, voyez s'il vous plaist, quel crime a commis la pauvre brebis pour estre devorée du loup, sans doute qu'elle n'a rien fait, mais la seule cruauté du loup fait tout son crime.

6. La Sainte poursuit dans le nombre 4. cette matiere, disant que le plaisir qu'elle avoit recen dans l'adversité surpassoit la tristesse que son affliction luy pouvoit causer : c'est une chose

*Sene-
que.*

*Matth
10. v
16.*

chose merveilleuse de voir que dans les persecutions le plaisir interieur d'une ame resignée à la Volonté de Dieu, est plus grand que la peine exterieure qu'elle souffre. Il est vray que c'est une chose extraordinaire, mais qui est fort faisable, tres-raisonnable, & en quelque façon necessaire : car qu'importe-t'il que les tourmens affligent le corps si l'ame est comblée au dedans de plaisirs indicibles ? qu'importe-t'il que le corps de S. Laurent soit consommé par de vives flammes, si son ame brule au dedans du feu d'amour ? quoy le monde peut-il triompher dans l'exterieur de Dieu qui est dans l'interieur ? voyez si la Sainte ne doit pas estre bien contente de souffrir, puis qu'elle desiroit avec empressement les persecutions pour l'amour de Dieu ? voyez si elle ne devoit pas se resjouir de se voir offensée & persecutée, puis qu'elle suivoit avec la Croix sur les espauls son Espoux bien-aimé, outragé & persecuté ?

Les Apostres ne trouverent pas une joye si apparente dans la Resurrection de nostre Seigneur comme dans le Mystere de sa douloureuse Passion; & l'on void cecy clairement en ce que les Evangelistes ne disent pas que les Apostres se soyent resjouis de voir leur Maistre resuscité; mais quand S. Luc parle des coups de fouët & des persecutions qu'ils souffroient pour prescher le saint Evangile, voicy ce qu'il endit, *ibant* Act 5.
v. 21.
Apostoli gaudentes, quoniam digni habitii sunt pro Nomine JESU contumeliam pati : & je crois que la raison en est, parce que quand les Apostres voyoient leur Maistre resuscité ils l'avoient present, mais ils nel'avoient pas au dedans d'eux-mêmes, & quand on les fouëttoit ils l'avoient dans leur interieur; & lors que nostre Seigneur est dans une ame il la console & la resjouit plus que quand il en est dehors & qu'il est seulement present, & pour ce sujet sa divine Majesté dit, *cum ipso sum in tribulatione* : je suis avec luy dans l'affliction, c'est à dire avec luy, en luy, au dedans de luy. Ps. 90.
v. 15.

La Sainte dit en suite, que la Novice avoit perdu le jugement; mais je suis fort surpris que celle qui fit tant de sottises sans jugement. eust quelque chose à perdre; toutefois elle eust fort bonne raison de le perdre, parce que comme dit la Sainte, elle le perdit seulement pour estre

sortie du Convent des Carmelites de Seville : qui sera celuy qui pourras'empescher de perdre le jugement, s'il sort du port pour s'exposer à la tempeste ? s'il laisse le repos pour chercher l'inquietude ? s'il passe d'un lieu d'assieurance à un lieu plein de peril ? des remedes aux maux ? en un mot, s'il abandonne un Convent & un Paradis orné d'admirables Vertus, comme sont tous les Convens des Carmelites, pour entrer dans ce miserable monde.

9. Dans le 6. nombre la Sainte fait reflexion sur la bonté & la Vertu des Religieuses qui estoient dans ce Convent de Seville ; elle dit, *qu'elles sont toutes de bonnes ames.* & sur tout elle loüe la Prieure, qui estoit la Mere Marie de S. Joseph, de laquelle nous dirons beaucoup de choses en son lieu ; & la loüange qu'elle luy donne n'est pas de peu de poids, puis qu'elle dit, *qu'il luy semble qu'elle a plus de courage qu'elle-mesme.* C'est une chose surprenante de voir que la Sainte ne loüe pas cette Prieure de ce qu'elle estoit parfaite, humble, addonnée à la Penitence & aux autres Vertus ; mais elle la loüe seulement de ce qu'elle estoit courageuse. Sainte Terese vint dans ce monde pour estre un Capitaine general ; en effet elle le fut dans l'armée de Dieu, & fit les plus belles conquestes du monde, luy gagnant des Royumes eternels, qui ne sont autres que les ames où sa Majesté regne eternellement ; ô qu'elle se ressouvenoit bien de ces paroles de nostre Seigneur, *Regnum Caelorum vim patitur & violenti rapiunt illud.* Et certainement la Vie spirituelle est une guerre perpetuelle, comme disoit Job, *militia est vita hominis super terram :* & ainsi c'est avec raison qu'elle demande du courage pour triompher de l'Ennemy.

Matth
21. v. 11

Job 7.
v. 1.

10. Elle adjouste en suite avec beaucoup de grace, *je vous assure que cette Religieuse est excellente pour l'Andalousie;* il est necessaire que les Andaloussiens prennent le soin de trouver la raison pourquoy la Sainte a avancé ce discours ; car selon mon sentiment je crois qu'elle nous veut donner à entendre qu'il faut avoir plus de cœur pour se sauver dans cette Province si noble, que dans Castille la Vieille : ce qui vient sans doute, de la grande abondance de toutes choses qui se trouve dans ce

ce Pais, qui eſt ſi beau & ſi fecond : or pour monter au Ciel, laiſſer la felicite humaine & rompre les liens & les chaisnes des plaiſirs de ce monde, il faut plus de cœur, de valeur & de courage, que pour y arriver quand on eſt abandonné du monde & qu'on le meſpriſe pour ſuivre la pauvreté, les travaux & les miſeres : & ainſi nous voyons, comme Saint Auguſtin l'a fort bien remarqué, que Adam tomba dans les delices du Paradis, & Job tint bon & demeura ferme tout nud & couvert de playes qu'il eſtoit, ſur un peu de fumier, *in ſtercore ſedebat Job cum flueret vermibus atque putreſceret; ſed melior Job vulneribus plenus in ſtercore, quam Adam integer in Paradiso.*

D. Auguſt.
Serm.
222. de
Tempore.

Dans le nombre 7. la Tante reſpond à ſa Niece touchant certaines affaires domeſtiques, dont elle luy avoit eſcrit : & l'Humilité ou la bonne grace de la Sainte les appelle des conſeils, dont l'un eſtoit, ſuivant que l'on le peut inferer, du tiltre que l'on appelloit Dom François, le Fils du Sieur Dom Laurens de Cepede : & comme dans ce temps-là cette qualité de Dom ne ſe donnoit qu'à fort peu de monde, & qu'elle n'eſtoit pas ſi commune comme elle eſt à preſent, la Mere Marie Baptiſte & la Sainte eſtoient marries de ce qu'on la donnoit à ſon Neveu, car encore que leur Maïſon fut fort Noble, toutefois elles vouloient conſerver l'ancien honneur de leur Famille en conſervant l'ancienne mode; ſçachant fort bien que la vanité ne donne pas plus d'honneur que la verité, & que la plus grande eſtime, & la veritable Nobleſſe ne va pas à prendre des tiltres relevez, mais à les meriter.

II.

Sur ce ſujet la Sainte confeſſant que cela luy eſt ſenſible, dit fort agreablement, *qu'il n'y a plus rien à faire ſur ce ſujet, parce que ſon Nepveu avoit un Couſin-germain qui prenoit la meſme qualité; Et bien que dans Avila l'on ne parlaſt d'autre choſe, qu'il eſtoit veritable que tous ceux qui avoient des Vaſſaux dans les Indes ſe faiſoient appeller de la ſorte. On appelloit dans ce temps-là Vaſſaux les Indiens qui eſtoient ſous la protection du Roy d'Eſpagne, bien que l'on n'eut aucune Jurisdiction ſur eux, ils eſtoient ſeulement obligez de payer tribut: or*

le Sieur Laurens de Cepede, à cause de ses services si-gneaux & de ceux de ses Freres, avoit esté pourveu de la Charge d'Intendant general sur tous les Vassaux du Peru; neantmoins quoy qu'il fut d'une Race recon-nuë de tout le monde pour Noble, quoy que son me-rite fut tres-grand, & qu'il eut une poste si relevée & si honorable, comme l'est celuy d'Intendant dans ces Provinces, l'Humilité de la Sainte ne pouvoit pas souffrir qu'on changeast le stile, & que son Frere in-troduisit une nouvelle coustume, qui n'avoit point encore esté pratiqué dans ce temps là : ô que les Saints raisonnent parfaitement bien quand il s'agit de la mo-destie & de la perfection !

12. Dans le huitième nombre la Sainte louë encore une fois son Frere, qu'elle devoit aimer, plus parce qu'il estoit homme de bien, que pour estre son Frere, d'au-tant que l'alliance de la Grace est plus estroite que celle de la Nature.

13. En suite dans le nombre neuvième elle dit à sa Niece de ne pas croire ce que Padille luy avoit dit, & qu'il s'estoit voulu railler quand il luy avoit voulu faire ac-croire qu'il estoit Visiteur: elle parle du Licentié Jean de Padille, qui fut un Prestre d'une Vertu reconnuë; & si zelé pour la Reforme des Religions, que le Roy Philippes II. luy en donna la Commission un peu au-paravant que Sainte Terese eust commencé celle du Mont-Carmel. La Sainte prie sa Niece de dissimuler la mauvaise satisfaction qu'elle pourroit avoir receuë de cette raillerie, d'autant que les utiles services qu'il avoit rendu à la Reforme meritoient bien qu'on luy souffrit quelque chose; comme si elle eust dit, ce Pre-stre est porté par une forte inclination à nous rendre service, son amour est veritable, son humeur est de se divertir, il est juste que vous pardonniez à son hu-meur railleuse pour l'amour qu'il porte à tout nostre Ordre.

14. C'est un mal-heur ordinaire d'une injuste corre-spondance de perdre dix services pour un seul desplai-sir que l'on aura donné; il me semble que pour garder quelque égalité, les dix services ne se devoient perdre que par autant d'injures; mais c'est que les hommes

sont

ſont plus capables de colere que de reconnoiſſance: ils ſe laiſſent plus facilement emporter à celle-là qu'à celle-cy.

Elle finit en ſuite ce nombre par un raisonnement tres-eſſectif, diſant , *nonobſtant ſes raileries il nous ſert beaucoup, & nous luy ſommes fort obligées; que voulez-vous? il n'y a perſonne qui n'ait quelque défaut: comme qui diroit, ſi nous ne devons pas pardonner les fautes de nos Bien-faicteurs, il eſt certain que comme il n'y a perſonne qui n'ait quelque imperfection, nous ne reconnoiſſons jamais les bienfaits que nous recevons, & par conſequent nous ſerons toujours ingrates & inquietes; ingrates par l'oubly du bienfait, inquietes par le deſplaiſir que nous recevrons de ces imperfections; par ce raisonnement elle enſeigne à ſes Religieuſes deux excellentes Vertus qu'elles doivent pratiquer; l'une eſt l'amour pour ce qui eſt bon, l'autre la patience pour ce qui eſt imparfait, parce que ſi nous voulons vivre avec des gens qui n'ayent point d'imperfection, il faut que nous ſortions de ce monde, où *nemo ſine crimine vivit*: enfin c'eſt comme ſi elle luy diſoit, il nous faut ſouffrir les uns & les autres, afin que la Charité bruſle, & qu'elle ne s'eſteigne pas ny dans les uns ny dans les autres.*

153

Cette Dame que la Sainte appelle Madame Marie, eſtoit Madame Marie de Mendoza, Fondatrice du Convent de Valladolid. Caſilde, eſtoit la Mere Caſilde de S. Ange, Religieuſe d'une grande Vertu dans le meſme Convent de Valladolid; & le Pere Dominique, eſtoit le Pere Dominique Bagnes Confefſeur de la Sainte, qui eſtoit dans ce temps Recteur du College de S. Gregoire de Valladolid, comme l'on peut voir dans la Lettre XIX.

161

En ſuite elle dit, *puis que mon Pere Confefſeur veut que toutes choſes ſoyent des Croix pour moy, à la bonne heure, elle ſçavoit fort bien que la Croix eſt le chemin Royal par où l'on va au Ciel.*

L E T T R E XLVIII.

*A la Mere Prieure, & aux Religieuses du Convent de
la Conception de Valladolid.*

JESUS MARIA, JOSEPH,

1. **M**A Mere, la Grace du Saint Esprit soit avec vous, & avec toutes mes tres-cheres Sœurs.

Je veux vous faire ressouvenir comme depuis la Fondation de vostre Convent je ne vous ay jamais prié de recevoir des Filles sans dot, ny demandé aucune chose qui fut de consideration, du moins je ne m'en souviens pas; ce qui n'est pas arrivé à d'autres Maisons où l'on en a receu quelques-unes par Charité; & bien qu'elles n'ayent rien apporté, les Convens n'en sont pas pour cela plus incommodez, au contraire ils s'ont les mieux rentez; mais presentement je veux vous demander une chose; que vous estes obligée de m'accorder pour le bien de l'Ordre & pour quelqu'autre raison; & quoy que cela regarde vostre bien, je le veux prendre à mon compte, tellement que vous devez faire cas que vous me le donniez; car j'apprehende beaucoup que ce qui est si important pour le service de Dieu & pour nostre repos vienne à se perdre à faute d'argent.

2. Par les Lettres de Rome que je vous envoie, & qui nous ont esté escrites par un de nos Peres Deschaussez qui est Prieur du Calvaire & qui en est arrivé, vous verrez comme il nous presse de
luy

luy envoyer deux cens eſcus ; vous ſçavez que comme il n'y a point de Chef parmy eux, ils ne peuvent rien faire : en effet quand il fallut donner de l'argent pour le Voyage de Frere Jean de J E S U S, & du Prieur de Paltrane, qui ſont auffi allez à Rome (& je ne ſçay pas encore s'ils ſont arrivez) ils eurent ſi peu de pouvoir de leur en fournir, qu'outre celuy que je leur donnay, le Convent de Veas fut obligé de leur donner cent cinquante eſcus; c'eſt une faveur toute particuliere de Dieu, que quelques-unes de nos Maisons puiſſent remedier à la neceſſité de ces bons Peres, 'car enfin ce n'eſt qu'une fois en la vie. Le Pere Nicolas m'eſcrit de Madrid, qu'il a trouvé une perſonne, qui pour luy faire grace, avancera ces deux cens eſcus, & les prendra ſur le dot de la Sœur Marie de S. Joſeph, pourveu que voſtre Convent luy en envoie une Quittance, avec quoy il ſe contente, quelque retardement qu'on puiſſe apporter à ſon payement : j'ay eſtimé cette offre à un grand bonheur ; & ainſi je vous prie pour l'Amour de Dieu, que la preſente veüë vous faſſiez appeller un Notaire qui faſſe un Certificat comme cette Religieuſe eſt Profefſe, & que ce ſoit dans la maniere qu'il faut, tellement qu'il n'y ait rien qui puiſſe rendre cet Acte invalide, ſans quoy nous ne pouvons rien faire ; & apres avoir fait faire ce Certificat, vous me l'envoyerez au pluſtoſt avec la Quittance, mais prenez garde de les ſeparer & de ne les point mettre enſemble; car il faut que chaque choſe vienne à part, & ſans retardement; vous voyez bien par les Lettres de ce Pere, la neceſſité que nous avons de faire diligence, & de luy envoyer au pluſtoſt cet argent.

S'il

3. S'il vous semble que la somme est grosse & que tous les autres Convens devroient contribuër : je vous diray que chaque Maison fait selon son possible, celles qui ne peuvent rien donner, comme celle-cy, ne donnent rien ; nous portons toutes un mesme Habit, afin que nous nous secourions les unes les autres, d'autant que ce qui appartient à un Convent appartient à tous les autres, & celuy qui donne tout ce qu'il peut donner, donne beaucoup ; outre que les despenses qu'il faut faire sont si excessives, que vous seriez estonnées de les sçavoir ; la Sœur Catherine de J E S U S en peut dire quelque chose ; de sorte que si nos Maisons ne contribuent à ces besoins je ne le puis pas gagner, car je suis dans l'impuissance de travailler. J'ay bien plus de repugnance d'aller d'un costé & d'autre pour quester & mandier : & à n'en point mentir ce m'est un torment que je ne pourrois souffrir pour aucune personne, mais pour Dieu seulement.
4. Outre cet argent que je vous demande il me faut encore trouver deux cens escus que j'ay promis au Chanoine Montoya, qui nous a rendu des services signaléz dans nostre plus grande necessité, & Dieu veuille que cet argent soit suffisant pour venir à bout de ce que nous pretendons ; car je vous assure que c'est une grande grace que Dieu nous fait, de vouloir que l'argent soit capable de nous acquerir un si grand repos, comme celuy que nous esperons de la separation de nostre Province ; ce que je viens de vous dire est une chose absolument necessaire ; mais pour ce que je m'en vais vous proposer, je le laisse à vostre volonté, & je vous le dis, parce qu'il me semble que c'est une chose

chose raisonnable & qui sera agreable à Dieu, & au monde.

Vous sçavez bien que vous receustes dans vostre Convent la Sœur Marie de Saint Joseph par Charité & presque sans dot, à la consideration de nostre Pere Gratian son Frere : j'ay appris depuis, que comme sa Mere est dans une grande necessité, elle retarda l'entrée de sa Fille dans vostre Convent jusques à ce qu'elle eust negocié les quatre cens escus qu'elle vous a promis; mais elle creut que la Charité que vous aviez faite au Pere Gratian iroit plus avant, & que vous recevriez sa Fille sans rien prendre, & par ce moyen elle esperoit de se servir de cet argent pour remedier à ses necessitez; car (comme je vous ay dit) elle en a grand besoin, & trouveroit assez où l'employer : maintenant je ne m'estonne pas qu'elle ressentie beaucoup d'estre privée de cet argent; neantmoins c'est une si bonne Femme, qu'elle se loüe continuellement de la Charité que vous luy avez faite, & elle en tesmoigne toujours une grande reconnoissance : or de ces quatre cens escus il en faut rabatre cent, suivant la Lettre que je vous envoyay dernièrement du Pere Maistre Gratian, qui portoit que sa Mere avoit bien dépensé cela dans le Voyage qu'elle fit pour amener sa Fille à Valladolid, & en plusieurs autres choses qu'elle luy avoit acheptées; tellement que la Quit-tance que vous ferez doit estre de trois cens escus. Pour ce qui est de la legitime de cette Fille n'en faites pas grand cas, parce que tout leur bien consiste en des pensions viageres que le Roy a données, & ils n'ont point de rente asseurée; de sorte que le Secretaire venant à mourir les Enfans n'auront plus

plus rien, & quand il reſteroit quelque choſe ils ſont en ſi grand nombre qu'il n'y faut pas ſeulement ſonger : c'eſt leur Mere qui m'a eſcrit tout cecy : je ne ſçay pas ſi j'ay gardé la Lettre, ſi je la trouve je vous l'envoyeray : enfin la Quittance doit eſtre des trois cens eſcus.

6. Mais il me ſemble qu'il ſeroit bien mieux ſi vous envoyez une Quittance totale des quatre cens eſcus qui vous ont eſté promis pour la Reception de cette Fille ; car ſa Mere ne manquera pas pour cela de vous envoyer les autres cent eſcus, quand elle les aura receus ; & quand elle ne vous les enverroit pas, elle les a bien meritez puis qu'elle a receu tant de faſcheries, de voir toutes les perſecutions que ſon Fils a enduré, qui certainement ont eſté terribles ; outre que c'eſt bien le moins que nous devons à noſtre Pere Gratian ; & ſi nous avons receu dans l'Ordre tant de Filles, qui ne nous ont rien apporté il eſt bien raifonnable que nous faſſions quelque choſe à ſa conſideration.

7. Les Religieuſes de Toledé en ont uſé bien autrement ; car quand elles ont receu ſon autre Sœur elles ne luy ont demandé, ny lit, ny meubles, ny habit, ny quoy que ce ſoit ; tellement qu'elles n'en ont rien eu, & elles auroient eſté encore ravies de recevoir de cette meſme ſorte l'autre Sœur, ſi elle y euſt voulu entrer, & c'eſt que Dieu donne à ces Filles de ſi belles qualitez, & un ſi bon naturel, qu'elles auroient mieux aimé la recevoir qu'une autre Fille qui auroit apporté un bon dot. Je vous ay deſia dit que vous ferez ce que vous trouverez bon pour ce qui regarde les cent eſcus, mais pour les autres trois
cens

cens il n'y a rien autre choſe à faire que de nous en envoyer la Quitance, d'autant que la neceſſité eſt grande.

Après que les affaires ſeront terminées l'on fera un calcul de toute la deſpenſe qui s'eſt faite, & ſelon ce calcul l'on taxera également toutes les Maisons; après l'on rembourſera celles qui aurontourny plus d'argent que leur taxe ne porte; ce qui ſe fera auſſi à l'égard de voſtre Convent. Aſſiſtons-nous maintenant comme nous pourrons. Je prie la Prieure que pour ſon ſujet on ne vient à perdre la bonne volonté que ces ſœurs ont, je ſuis aſſeurée qu'elles ne ſont pas moins Filles de la Religion que les autres, qui contribuent tout ce qu'elles peuvent, Dieu vous faſſe toutes auſſi ſaintes comme je l'en ſupplie. Ainſi ſoit-il.

En tout cas que la Sœur Catherine de J E S V S, liſe cette lettre à toutes les Sœurs, parce que je ſerois bien faſchée que l'on en obmit la moindre partie, comme pareillement ces Lettres de Rome, que je vous envoie.

Votre Servante,

TERESE DE JESVS.

REMARQUES.

LE deſſus de cette Lettre eſt de cette ſorte, à la Mere Prieure & à mes Filles & Sœurs du Mont Carmel, au Monaſtere de Valladolid. La Prieure eſtoit la Mere Baptiſte, Niece de Sainte Tereſe; & les deux cens eſcus que la Sainte demande à ces Religieuſes ſur le dot de la Sœur Marie de S. Joſeph, qui eſtoit Sœur du Pere Hieroſme Gratian, furent employez aux affaires de la Reforme, & particulièrement pour obtenir la Bulle de

de la separation, que le Pere Pierre des Anges Prieur du Calvaire sollicitoit en Cour de Rome, comme la Sainte le rapporte dans le nombre deuxieme.

2. Dans le quatrieme elle se sert d'un fort bon raisonnement, disant que c'est une Grace toute particuliere de Dieu, qu'il ne faille que de l'argent pour obtenir un si grand repos; comme si elle disoit, quoy est-il possible que je puisse rachepter avec de l'argent mon repos? n'est-ce pas à dire vray un grand marché de donner de l'argent, qui m'est de si peu d'importance, pour le repos qui m'est si necessaire? n'est-ce pas une bonne affaire de me mettre en estat de pouvoir servir Dieu avec quietude par le moyen de l'argent, qui n'est bon qu'en tant qu'il est employé? n'est-ce pas un bon marché de donner l'argent au monde pour me donner à Dieu.

3. L'on voit par cette Lettre que la Sainte fit la Reforme des Carmes Deschauffez, non seulement par sa doctrine, pieté, exemple, conseils & advis, mais encore par le moyen de l'argent que les Carmelites & les Convens luy fournissoient, tellement que s'ils sont leurs Peres ils sont aussi leurs Enfans; & s'ils ont le soin de les conduire & gouverner saintement, c'est une chose à laquelle ils sont obligez, & ils ne font en cela que leur devoir. L'on voit aussi par cette mesme Lettre que la Sainte a fait un miracle inouy, en ce que par une voye admirable elle a disposé les choses de maniere, que les Enfans sont les Peres de leurs mesmes Meres, puis qu'elles les engendrèrent au commencement en JESUS-CHRIST, & eux presentement les dirigent, enseignent & gouvernent saintement comme leurs Filles spirituelles, pour les mener à Dieu.

4. C'est une chose aussi remarquable de voir cette eloquence & cette façon de parler, par laquelle la Sainte exhorte ses Religieuses à luy donner le secours qu'elle leur demande, tantost elle leur represente le bien universel, tantost le particulier; elle leur met devant les yeux l'honneur de l'Ordre, le repos, l'exemple, le devoir, l'obligation & la reconnoissance, mais cela est si bien rangé, que ny Demosthene, ny Cicéron ne pouvoient jamais mieux parler sur une semblable matiere: il faut avouer que la Sainte fut excellente en tout.

Dans

Dans le cinquieme nombre, la Sainte intercede pour une Sœur du Pere Gratian, afin qu'on luy fit grace de quelque somme que sa Mere avoit promise pour sa Reception; ce qu'elle fait avec beaucoup de grace & d'affection.

Premierement elle appuye beaucoup sur la necessité de Madame Jeanne d'Antique, qui estoit une Dame Noble & Vertueuse : quand est-ce que la Noblesse & la Vertu n'ont pas esté dans la plus grande necessité ? Dieu ne verse pas tous ses biens d'une mesme main, les Nobles se doivent contenter de l'honneur & de l'estime, les Riches de leur argent.

La Sainte adjouste que cette Noble Dame estoit chargée d'Enfans; comme si elle disoit, il n'y a jamais assez de bien dans une maison où il y a beaucoup d'Enfans.

Elle dit apres que ses Religieuses ne doivent pas faire grand cas de la legitime de la Novice, parce que tout le bien de ses Parens consiste en des pensions viagères : comme si elle disoit, le Ministere venant à manquer la pension finit aussi, & la necessité commence & continue.

Cecy arrive fort facilement quand les Roys sont Justiciers & les Ministres Gens de bien, comme ce grand Secretaire dont parle la Sainte, qui fut Secretaire du Roy Philippes II. & l'on dit que sa Majesté l'appelloit son Ange; & c'estoit non seulement pour la grande Vertu & le grand esprit qu'il avoit, mais parce qu'il n'estoit point interessé, & qu'il n'agissoit point selon le sang & la chair dans son Employ. Il mourut fort jeune, & sa mort treucha toutes les esperances de sa Maison.

La Sainte represente aussi les douleurs que cette Vertueuse Dame, Mere du Pere Gratian avoit souffertes à cause de son Fils; ce qu'elle dit pour obliger les Religieuses de Valladolid à amoindrir le dot de sa Fille; elle adjouste apres, que les tourmens que le Pere Gratian a endurez pour elles sont terribles : comme si elle vouloit dire, ce Fils souffroit pour la Religion, la Mere endureit en ce qu'elle voyoit souffrir son Fils: quoy tant de peines souffertes pour la Religion ne sont-elles pas un bon dot ?

8. En suite elle dit, que bien que cette Dame ne rencontrast pas une si grande Charité à Valladolid comme à Toledo, toutefois elle estoit si bonne qu'elle se loioit continuellement de celle que l'on luy avoit faite à Valladolid. Il paroist bien que cette Dame estoit Noble, Vertueuse & Spirituelle, puis qu'elle faisoit des remercimens pour ce dont une autre auroit formé de tres-grandes plaintes.
9. Enfin l'on voit dans tout ce nombre la reconnoissance que la Sainte avoit pour les grands services que le Pere Gratian luy avoit rendus: c'est pourquoy la Congregation des Cardinaux fit de cette Sainte un jugement tres-veritable en sa Canonisation, tombans tous d'accord, apres avoir parcouru sa Vie, que parmy toutes les Vertus que Sainte Terese posseda dans ce monde, la grande reconnoissance qu'elle avoit pour ses Bienfaicteurs esclata par dessus toutes les autres: & ainsi nous pouvons asseurement nous embarquer dans la devotion d'une Sainte si reconnoissante; il la faut aimer & secourir en la personne de ses Enfans; & ce qui est le plus necessaire il la faut imiter en ses Vertus.

L E T T R E X L I X.

*A la Mere, Prieure des Carmelites Deschaussées
de Malagon.*

J E S U S.

MA Fille, la Grace du Saint Esprit soit avec vous.

1. Loué & beny soit Dieu de ce que j'ay receu icy de vos Lettres: je vous asseure que je ne souhaitois pas peu d'en avoir: c'est ce qui me fait connoistre que je vous aime plus que plusieurs autres qui sont mes proches Parentes; il me semble toujours que vos Lettres sont trop courtes; j'ay esté toute consolée d'apprendre que vous vous portiez bien,

bien, Dieu vous veuille donner une auffi bonne fanté comme je l'en supplie; je fuis bien affligée qu'outre les peines qui font infeparables de voitre Charge, vous foyez toufiours fujette à des douleurs; il me femble que cette indisposition eft maintenant fi ordinaire, qu'elle a befoin que vous y remediez ferieufement. Je prie Dieu de vous donner ce qui eft le plus convenable.

Ah que j'ay bien fouhaitté, ma Mere, que vous euffiez efté ces jours paffez avec moy. Affurez-vous que felon mon fentiment, & fans exageration, je n'ay jamais eu en toute ma vie un fi bon temps: ce Pere Gratian a demeuré dans cette Ville plus de vingt jours, je vous protefte que depuis le temps que je traite avec luy je n'ay pas pû encore bien connoiftre le merite de cet Homme, c'eft une perfonne accomplie & achevée; du moins il eft tel dans mon opinion, & il eft meilleur pour nous autres que nous ne le fçaurions demander à Dieu; ce que vous, & toutes nos Religieufes doivent faire à present eft de demander à fa Majefté qu'elle nous le donne pour Superieur, car par ce moyen je me pourray décharger fur luy du Gouvernement de nos Maisons. Je n'ay jamais veu tant de perfection accompagnée d'une fi grande douceur. Je prie Dieu de le tenir de fa main, & de le conferver. Je ne voudrois pas pour tout ce qu'il y a dans le monde, ne l'avoir point veu & n'avoir pas traité avec luy: il a attendu icy Marian, & nous eftions bien aifes qu'il tardaft à venir; Julien d'Avila, & tout le monde l'aiment éperduément; il prefche admirablement bien, & je fuis perfuadée qu'il s'eft beaucoup perfectionné depuis le temps que vous ne l'avez veu; peut-eftre que

2.

les grandes persecutions qu'il a endurées luy auront grandement profité. Nostre Seigneur a mis les choses en tel estat, de maniere qu'avec sa faveur je partiray pour Seville Lundy prochain. J'escris plus particulierement au Pere Diegue, de quelle façon je feray ce Voyage & de quel costé je passeray.

3. Le sujet qui me le fait entreprendre, est que cette Maison où je suis, est dans la Province de l'Andalousie; & comme le Pere Maistre Gratian en est Provincial, je me suis trouvée sans y penser sous sa Jurisdiction, tellement qu'il m'a pû commander comme estant son Inferieure; & ce qui a encore contribué à mon Voyage, est que nous estions prests d'aller à Caravaque; mais il s'est trouvé que la Permission que le Conseil des Ordres nous en avoit donné estoit couchée en des termes qui la rendoient invalide; & ainsi comme nous n'avions pû aller à Caravaque, nous avons pris resolution d'aller faire au plustost la Fondation de Seville; j'aurois une grande consolation de vous mener avec moy, mais je vois que ce seroit perdre vostre Maison que de vous en tirer, outre que j'y vois d'autres inconveniens.

4. Je crois que le Pere Maistre Gratian vous verra avant que de revenir dans ces quartiers, le Nonce l'a fait appeller, & il sera arrivé à Madrid quand vous recevrez la presente. Je me porte beaucoup mieux qu'à l'ordinaire, & depuis que je suis dans ce Pays je jouïs d'une parfaite santé. O que je passerois bien mieux l'Esté chez vous que non pas dans le feu, & les chaleurs de Seville; recommandez-nous à Dieu & chargez-en toutes les

les Sœurs auſquelles vous ferez mes recommandations.

Il y aura à Seville plus de commoditez pour nous pouvoir eſcrire plus ſouvent; & ainſi je n'en dis pas davantage; je vous prieray ſeulement de ſaluer de ma part le Pere Recteur, & voſtre Confeſſeur; vous leur direz ce qui ſe paſſe, & les chargerez de prier Dieu pour moy. Je ſaluë encore une fois toutes vos Religieuſes; Dieu vous faſſe une grande Sainte. C'eſt aujourd'huy le jour de l'Ascenſion; la Sœur de S. Hieroſme ſe recommande à vous, je la mene à Seville avec cinq autres Religieuſes qui ont de fort bonnes qualitez; ſur tout celle qui vient avec moy pour eſtre Prieure de la nouvelle Fondation, eſt fort propre pour ſouſtenir cette Charge.

Votre Servante,

TERESE DE JESUS.

Je ne ſçay pas pourquoy vous vous haſtez tant pour la Profeſſion de Jeanne Baptiſte: attendez encore quelque peu de temps, il n'y a rien qui preſſe, & elle eſt encore fort jeune; que ſi vous eſtes d'un autre ſentiment, & que vous en ſoyez contente elle pourra faire Profeſſion; mais je ſerois d'avis que vous l'eſprouvaſſiez davantage, car quand je la vis en paſſant chez vous je la creus malade.

REMARQUES.

LA Sainte eſcrivit cette Lettre dans le Convent de Veas, qui eſt celuy où elle vid la premiere fois le Pere Hieroſme Gratian, comme elle-mesme rapporte dans le Livre de ſes Fondations; il y a ſeulement à re-

marquer dans le premier nombre le grand amour avec lequel elle se comporte à l'endroit de ses Filles, c'est-là le levain de tout le gouvernement & l'onction qui fait aller le chariot de la Vie reguliere sans faire bruit.

2. Le deuxieme nombre contient les louanges qu'elle donne au Pere Maître Hierosme Gratian, outre plusieurs autres semblables à celles-cy que la Sainte luy a données en plusieurs rencontres.
3. Elle parle dans le troisieme de la Fondation de Seville, Fondation qui a esté un Seminaire d'afflictions, & par consequent de merites & de couronnes.
4. Dans le sixieme nombre, la Sainte apres avoir proposé les inconveniens qui pourroient arriver qu'une jeune Novice fit si-tost Profession, s'en rapporte en suite à la bonne conduite de la Prieure; ce qu'elle fait avec un grand jugement, parce qu'il faut toujours croire que celle qui a la matiere presente, choisira le meilleur moyen pour la disposer.



L E T T R E L.

*A la Mere Prieure & Religieuses du Convent de Saint
Joseph du Sauveur de Veas.*

J E S U S, M A R I A, J O S E P H,
veüillent embraser les Ames de mes cheres
Filles du Convent de Veas.

1. **D**epuis que je suis sortie de vostre Maison je n'ay pas eu un moment de repos, mon Dieu en soit loué; & je vous escriis la presente, ma chere Mere Prieure, pour obeïr à vos ordres, & pour la consolation de mes Filles qui sont dans vostre Maison: pour toutes choses je vous diray, qu'un peu apres que je fus arrivée à la Maison de Madame Marie Fajarde, je sentis une si grande
dou-

douleur par tout le corps, qu'il me ſembloit que l'on m'en arrachoit l'ame: mais dans ce mal exceſſif je fus toute ſatisfaite de voir à mon coſté le Glorieux S. Joſeph, qui me conſola & m'encouragea à pourſuivre mon Voyage, pour faire ce que l'Obeiſſance m'a ordonné.

Mes Filles, je partiray demain ſans faute, quoy 2.
que je ſçache bien que le Demon eſt enragé de ce que je m'en vais au lieu que vous ſçavez, parce que je luy oſteray deux Ames qu'il tient fort engagées, & qui feront utiles au ſervice de l'Egliſe.

C'eſt pourquoy, mes Filles, ayez recours à 3.
Dieu & faites en ſorte que vos Prières m'aydent dans cette occaſion; & pour vous, ma Mere Prieure, faites voſtre poſſible, afin que Jedy prochain l'on puiſſe donner l'Habit à la Fille du Medecin, car ſa Vertu ſupplée à ce qui luy manque de ſon dot. Je vous recommande auſſi d'avoir ſoin des malades que vous avez, & de les faire bien aſſiſter, & croyez ma Mere, que tout vous manquera, le jour que vous manquerez d'avoir de malades. Ordonnez à vos Religieuſes de communier pour moy, toutes les fois qu'elles le feront durant tout ce mois, car je ſuis fort mauvaiſe, ſi vous jugez le contraire, c'eſt que je vous trompe, ne croyez pas aux apparences.

Je ſuis fort falchée de ce que ma Compagne a mal aux yeux. Je vous envoie ce petit regale de fruit, afin que vous vous réjouiſſiez Jedy à la Reception de la nouvelle Sœur, appelez-la Marie de S. Joſeph. Je prie Dieu de vous faire toutes auſſi Saintes comme je le deſire. De la Maiſon de Madame Marie Fajarde ce Lundy 6. d'Aouſt.

TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. Cette Lettre est des plus remarquables, principalement en ce que la Sainte dit au premier nombre, que *S. Joseph l'accompagnoit où elle vouloit aller*, & elle alloit à Tolodé, comme nous dirons en un autre endroit; elle dit en suite, que *le Demon enrageoit de ce voyage, d'autant qu'elle devoit delivrer de sa tyrannie deux ames qu'il tenoit enchainées*: toutefois je crois que le Demon estoit enragé, non seulement pour les deux ames, mais encore pour une infinité d'autres que la Sainte luy a ostées dans toutes les Villes de la Chrestienté, par le moyen du bon exemple, de l'edification, & de la pieté de toutes les Maisons de sa Reforme.
2. Pour cet effet elle demande des Prieres à ses Filles parce qu'elles ne sont jamais si necessaires que quand il s'agit de convertir les ames; nostre diligence peut venir à bout de tout, mais il n'y a que Dieu seul qui puisse changer les cœurs, & les gagner à luy: & ainsi il faut prier pour obtenir, & il faut demander afin qu'elle nous soit donnée.
3. La Sainte recommande à la Mere Prieure les malades, comme celle qui avoit esté malade, & qui l'estoit dans la personne de ses Religieuses indisposées; tellement qu'elle pouvoit dire avec l'Apôstre, *quis infirmatur, & ego non infirmor*. Et luy donne une maxime excellente, croyé ma Mere, que quand vous n'aurez point de malades tout vous manquera.
4. Cecy n'est pas une chose des plus faciles à entendre, toutefois il est fort bien dit, puis que c'est la Sainte qui le dit, parce que c'est une chose fort commune, & fort naturelle, que les corps humains soyent souvent malades; elle dit bien que tout manque ou il ny a point de malades. C'est comme si elle disoit, que si dans les Convents des Religieux, il ny a point d'hommes malades, il ny a point d'hommes: si dans les Convents des Religieuses, il ny a point de femmes malades, il ny a point pareillement de Femmes. Je ne croye point, que la Sainte l'aye entendu de la sorte, bien qu'à raison de nostre debilité & misere, qui nous rend sujet à diverses

ſes maladies, on pourroit l'entendre de la forte, néanmoins il me ſemble que c'eſt violenter ſon intelligence.

Peut-eſtre ſ'a eſté, que connoiſſant les hazards de l'ame qu'apporte la ſanté, elle deſiroit que ſes filles fuſſent pluſtoſt incommodés au corps qu'en l'ame. Ce ſens peut-eſtre probable ; parce qu'on dit que S. Bernard prodige de ſainteté, & de prudence, batiffoit ſes Monafteres en des lieux humides, afin de joindre à la penitence volontaire, celles des maladies qui viennent par neceſſité. C'eſt faire comme celluy qui attache un Lyon avec une cheſne, veu que la maladie, eſt une cheſne, qui arreſte le corps, & eſleve l'eſprit à meſpriſer ce qui eſt çà bas, & à aſpirer aux choſes éternelles. Il ſemble que S. Paul à la Lettre, ſe glorifioit en ſes infirmités, *libenter gloriabor in infirmitatibus meis*. Parce qu'il voyoit que noſtre Seigneur ſe plaiſoit davantage avec les malades qu'avec ceux qui ſe portent bien, & eſt mieux ſervi d'eux.

Néanmoins je croy que la Sainte ne prenoit pas plaiſir de voir ſes filles malades, mais au contraire qu'elles euſſent de la ſanté; & ſi elle diſoit cecy à la Mere Prieure de Veas, c'eſtoit parce qu'elle avoit beaucoup de malades en ſa maiſon; la pauvre ſe plaignoit à la Sainte, de ce qu'elle n'avoit pas le moyen de les bien traiter, & eſtoit contraint de manquer beaucoup à les ſoulayer, & ainſi la Sainte veut dire que n'ayant point de malades on n'a pas auſſi le moyen d'exercer la charité, & celle-cy manquant, la patience & l'exercice des autres vertus manque, & ainſi tout manque, parce que les vertus ne croiſſent que par l'exercice. C'eſt comme ſi elle diſoit, ma fille exercé la charité avec les infirmes, & prenez plaiſir d'en avoir, afin d'exercer cette Reynede vertus ; ma fille exercé la patience avec les malades, & prenez plaiſir qu'il y en aye en voſtre maiſon, afin d'avoir occaſion d'exercer cette excellente vertu de patience. La pauvre Prieure pouvoit dire, ma Mere j'ay bien la charité, mais je n'ay point de quoy ſecourir mes malades : alors la Sainte luy reſpondroit, puis que vous n'avez pas de quoy, ayez patience avec la charité, d'autant que pour exercer la charité il n'eſt pas

5.

2. Cor.
12. v. 9

6.

pas necessaire d'avoir de regales: il suffit d'avoir patience, car avec elles s'enflammera la charité.

7. Puis apres, elle leur envoie des fruits de sa charité, & donne le nom de Marie & de Joseph à la Religieuse. La Sainte paya bien-toit au Saint le secours qu'elle en avoit receu (aini qu'est rapporté dans la Lettre) & à la Vierge pareillement, leur donnant de si bonnes filles pour les servir en ce saint Convent.

L E T T R E L I.

*Aux Religieuses Carmelites Deschauffées du Convent
de S. Joseph de Seville.*

P R E M I E R E.

J E S U S.

1. **L**A Grace du Saint Esprit soit avec vos Charitez.

Assurez-vous mes Filles & mes Sœurs, que je n'ay jamais eu tant d'amour pour vous comme j'en ay à present, & que vous n'eustes jamais une si belle occasion d'agrèer à nostre Seigneur, qui vous fait une faveur bien particuliere de vous faire gouter quelque chose de sa Croix, & de vous faire esprouver une partie de cet estrange delaissement dont sa Majesté se plaint avant que d'expirer. Heureux le jour auquel vous entrastes dans cette Ville, puis qu'un temps si beau, & si favorable vous estoit preparé; certainement je vous porte envie, & à vous dire le vray quand j'appris tous les changemens qui sont arrivez dans vostre Maison, & qui me furent rapportez fort fidelement, & avec exageration, sur tout quand on me dit

Math.
27. v.
46.
Marc.
15. v.
34.

dit que l'on vouloit vous chasser du Convent, & quelques autres particularitez; bien loin de m'en affliger j'en receus une tres-grande joye interieure, voyant que fans vous faire traverser les Mers nostre Seigneur a voulu vous decouvrir des mines, & des thresors eternels qui vous combleront de grandes richesses; & j'espere en sa Majesté que vous en ferez part à tous ceux de ce Pais où nous sommes, car je suis fort persuadée que la Misericorde de Dieu vous assistera, & vous donnera des forces pour supporter tous ces travaux sans l'offenser en quoy que ce soit, ne vous affligez pas de voir que l'angoisse que vous souffrez est si grande que vous n'en pouvez plus; puis que par là nostre Seigneur veut vous faire connoistre que vous n'estes pas si vaillantes ny si fortes comme vous pensiez, quand vous aviez tant d'envie d'endurer pour l'amour de luy.

Courage, mes Filles, courage, souvenez-vous que Dieu n'envoye jamais à personne plus de travaux qu'il n'en scauroit supporter, & souvenez-vous aussi que Dieu est tousiours avec les affligés; puis que cela est certain il n'y a rien à craindre, mais il faut esperer de sa Bonté que la verité de toute cette affaire se decouvrira, & que l'on connoistra enfin, quelques artifices & quelques tromperies que le Demon a tenu cachez jusqu'à present, pour causer cette revolution, ce qui m'a plus affligée que toutes les peines que vous souffrez maintenant.

2.
Fidelis
autē est
Deus
qui non
patitur
vos tē-
tari su-
pra id
quod
potestis
1. Cor.
10 v. 13
Cū ipso
sum in
tribu-
lacione
Ps. 90.
v. 15.

Priez, mes Sœurs, priez, faites maintenant paroistre vostre humilité; & vostre obeissance, & qu'il n'y en ait aucunes qui soient plus humbles, & plus soumises que vous, à l'authorité du
Vicaire

3.

Vicaire que l'on a estably de nouveau; & principalement l'ancienne Mere Prieure. O l'heureux temps que celuy où vous estes ! O qu'il est propre pour recueillir les fruits des bonnes resolutions que vous avez tousiours eues de servir nostre Seigneur ; considerez que Dieu veut souvent es-prouver les ames, & voir si les œuvres sont conformes aux bons desseins, & aux belles paroles. Retirez avec honneur de cette persecution les Enfans de la Vierge qui sont vos Freres, s'ils s'aydent, le bon J E S U S les aydera, car bien qu'il semble dormir sur la Mer, il fait cesser les vents lors que la tempeste est la plus violente ; il veut que nous l'invoquions, & il nous ayme tant qu'il se fert de toutes sorte de moyens, pour nous rendre meilleurs ; que son saint Nom soit beny à jamais, *Amen, Amen, Amen.*

4. Toutes les Religieuses de nos Convens prient continuellement Dieu pour vous ; & ainsi j'espere en sa Misericorde que tout sera bien-tost accommodé & appaisé : c'est pourquoy taschez d'estre tousiours joyeuses, & considerez que toutes choses estans bien examinées, tout ce que l'on souffre pour un Dieu qui est si bon & qui a tant souffert pour nous, est fort peu de chose ; car enfin vous n'avez pas encore respendu vostre sang pour luy, vous n'estes pas dans Alger, vous estes parmy ses Sœurs : laissez faire vostre Espoux, & vous verrez que dans peu de temps la Mer engloutira ceux qui nous font la guerre, comme elle submergea le Roy Pharaon, & son Peuple demeura libre : & vous, mes Sœurs, ressentirez plus de desir que jamais de souffrir de nouvelles peines pour vostre Espoux, à cause des grands avantages dont
vous

vous vous trouverez enrichies par les afflictions passées.

J'ay receu vostre Lettre, & je voudrois bien 5.
que vous n'eussiez pas brulé ce que vous aviez
escrit, parce que cela nous auroit pû servir dans
ce rencontre : vous eussiez bien pû vous passer
de rendre les miennes, selon l'opinion des Sça-
vans de ce Pays, mais cela importe peu : plût
à Dieu que l'on me chargeast de toutes les fautes
qui se commettent, bien que j'aye esté beaucoup
surchargée des peines de ceux qui ont souffert
sans aucun sujet.

Ce qui m'a beaucoup touchée ç'a esté de voir 6.
dans le Procez verbal, & dans les Informations
que le Pere Provincial a faites, certaines choses
que je sçay être tout à fait fausses, parce que j'e-
stois pour lors sur les lieux; prenez garde pour
l'amour de nostre Seigneur, que quelque Reli-
gieuse n'ait déposé cela par crainte, ou pour avoir
esté troublée dans ces Interrogations, car quand
Dieu n'y est pas offensé, tout le reste n'est rien :
mais de dire des mengeries qui font au prejudice
du prochain, c'est ce qui m'a perçé le cœur, & je
ne puis m'imaginer rien de semblable, parce que
toutes les Sœurs sçavent bien avec combien de
candeur & de vertu le Pere Maître Gratian traite
avec nous, & le grand profit que nous avons re-
tiré de ses entretiens pour nous avancer dans le
Service de nostre Seigneur; or cela estant ainsi,
c'est une grande meschanceté de l'accuser, quoy
que les choses soient de peu de consequence: ad-
vertissez-en charitablement ces Religieuses, & de-
meurez avec la Tres-sainte Trinité, qui vous
veuille tenir en sa sainte garde, *Amen.*

Toutes

7. Toutes nos Sœurs se recommandent bien à vous, elles se promettent que la Sœur de S. François leur fera le recit de tout ce qui s'est passé apres que ces nuages auront esté dissipés: je saluë la bonne Sœur Gabrielle, & la prie de vivre bien contente, je ne doute pas de la grande affliction qu'elle aura receüe de voir traiter de la sorte la Mere de S. Joseph: je n'ay pas pitié de la Sœur de S. Hierosme, pourveu que les desirs qu'elle avoit autrefois de souffrir soient veritables, car autrement j'aurois plus de compassion d'elle que de toutes les autres. C'est demain la veille de la Chandeleur.

8. J'aurois eu bien plus de joye de parler au Seigneur Garcie Alvarez que de luy escrire, & ainsi je ne luy écris pas, parce que je ne puis pas luy dire par Lettres ce que je voudrois bien: faites mes recommandations à toutes les Sœurs auxquelles vous pourrez communiquer la presente.

Indigne Servante de vos charitez,

T E R E S E D E J E S U S,

R E M A R Q U E S.

1. C E T T E Lettre est des plus saintes, des mieux escrites, des plus eloquentes & des plus spirituelles qu'il y ait dans ce Livre; tellement que ce seroit luy oster de son lustre que de faire des Remarques sur toutes ses parties: je n'y en feray donc point, d'autant qu'elle est remarquable par tout, & ainsi les Remarques seroient superflües.

2. Je declareray neantmoins une seule circonstance de fait, qui est que Sainte Terese escrivit cette Lettre quand le Provincial des Carmes deposä la Mere Marie de S. Joseph, qui estoit Prieure dans le Con-

vent

vent de Seville, qu'il mit à sa place une Superieure à sa mode, & fit faire les Informations contre le Pere Gratian, contre la Sainte & contre plusieurs autres Religieuses : il est parlé de cette Information dans la premiere Lettre de la premiere Partie nombre 1. & dans les Remarques nombre 1. dans la troisieme Lettre, nombre 5. 6. & 7. & dans les Remarques nombre 5. dans la Lettre dixseptieme, nombre 4. & dans ses Remarques nombre 3. laquelle Information estoit remplie de faussetez : en effet l'on trouva que la passion avoit dominé dans tout ce qui se passa en cette affaire, & enfin la verité triompha de la calomnie, comme la Sainte l'avoit prophetisé dans cette Lettre.

3- Parmi les autres admirables raisons qu'elle apporte pour consoler ces Religieuses persecutées, elle le fert d'une excellente, disant *qu'elles n'ont pas encore respandue leur sang pour leur Espoux*, nous devons peser nos peines à la balance de celles de nostre Sauveur.

4- Ame affligée de quoy te plains-tu? as-tu reçu des soufflets pour J E S U S - C H R I S T ? as-tu esté attachée à une Colonne pour y recevoir plus de cinq mille coups de fouët? as-tu esté couronnée d'espinnes? as-tu esté cloüée à une Croix? or tout cela ne feroit rien quand tu le ferois, & que tu le souffrirais pour l'amour de celuy qui a souffert tout cela pour toy, parce que tu ferois ce à quoy tu es obligée; & Dieu a fait pour toy ce à quoy il n'estoit point obligé, & que tu devois faire: ces tourmens t'estoient deubs, & Dieu a essuyé les peines & payé pour les crimes d'autruy par ses souffrances: Dieu par le mouvement d'un parfait amour a fait pour toy ce que tu dois faire pour tes pechez par un sentiment de Contrition, d'Humilité & de Reconnoissance.

5- Enfin ou il faut faire des Commentaires entiers sur cette Lettre, ou il n'y faut pas toucher; & puis que les Remarques ne peuvent estre des Commentaires, il faut necessairement que nous choissions le second party, qui est de laisser cette Lettre comme elle est.

L E T T R E L I I.

Aux mesmes.

S E C O N D E.

J E S U S.

1. **M**Es Sœurs & mes Filles, la Grace du Saint Esprit soit avec vos Charitez.

J'ay receu une grande consolation de lire quelques lignes que vous m'avez escrites, & je souhaiterois beaucoup de pouvoir respondre au long à chacune en particulier, mais le temps me manque à cause de mes occupations, & ainsi je vous prie de me pardonner, & de recevoir ma bonne volonté: j'aurois une grande satisfaction de connoistre celles qui ont presentement fait Profession, & qui ont nouvellement pris l'Habit, je les felicite de l'heureux Mariage qu'elles ont contracté avec un si grand Roy; plaise à sa Majesté de les rendre telles comme je desire, & comme je luy demande, afin qu'elles jouissent de sa claire vision dans cette eternité qui n'a point de fin.

2. Dites à la Sœur Hierosme, qui a pris en signant le surnom de Fumier, qu'elle prenne garde que cette Humilité ne soit pas seulement de parole, mais aussi en effet, & à la Sœur Gabrielle que j'ay receu l'Image de S. Paul qu'elle ma envoyée qui est fort belle, & comme elle luy ressemble dans sa petitesse, j'ay pris plaisir de la considerer; j'espere en Dieu qu'il la fera un jour grande dans sa
presence:

preſence : à vous dire le vray il ſemble que ſa Ma-
jeſté veut que vous ſoyez plus parfaites que toutes
nos Religieuſes de ces quartiers , puis qu'il vous
a envoyé de ſi grands travaux : mais ayez ſoin de
ne pas perdre par voſtre faute une ſi belle occaſion
de mériter : je louë Dieu de ce que vous avez ſi
bien réuſſi dans l'Election de la Prieure que vous
avez faite j'en ay receu une joye nompareille.

L'experience que nous avons dans ces Convens 3.
nous fait connoiſtre qu'il ſemble que noſtre Sei-
gneur aſſiſte plus particulierement la premiere
qu'il eſtablit pour Superieure dans une nouvelle
Fondation ; & nous voyons que ſa Majeſté luy
donne plus d'amour pour les Religieuſes , & plus
de ſoin pour le bien de la Maïſon qu'à celles qui
viennent apres , & par ce moyen les ames profi-
tent plus ſous la conduite de cette premiere Supe-
rieure , que ſous celles des autres qui luy ſucce-
dent ; ce qui me fait croire que l'on ne devroit
point changer la premiere Superieure dans ces
nouvelles Maïſons , ſi l'on ne remarquoit en elle
quelque notable defaut , car ce changement
apporte plus d'inconvenient que nous ne ſçau-
rions nous imaginer ; je prie noſtre Seigneur
de vous éclairer de maniere , que vous puiffiez
réuſſir à faire en tout ſa divine Volonté , Ainſi
ſoit - il.

Je prie la Sœur Beatrix de la Mere de Dieu , & 4.
la Sœur Marguerite , d'oublier comme je vous en
ay deſia toutes priées , ce qui ſ'eſt paſſé , & de ne
rien parler jamais qu'avec noſtre Seigneur , ou
avec le Confeſſeur , afin que ſi elles ſe ſont trom-
pées dans leurs depoſitions , ne declarant pas
les choſes dans la verité ny avec la Charité

à laquelle Dieu nous oblige, elles prennent bien garde à ce qu'elles diront dorénavant, en s'examinant bien pour dire les choses avec clarté & dans la vérité, où elles seront obligée de faire satisfaction, qu'elles la fassent : car autrement elles seront toujours dans l'inquietude, & le Demon ne cessera jamais de les tenter ; pourveu qu'elles contentent nostre Seigneur par leur Penitence, elles ne doivent point se mettre en peine du passé, d'autant que le Demon a employé tant d'artifices, enrageant de voir les dommages qu'il recevoit de cet établissement, & s'efforçant d'empescher que ces saints commencemens ne fissent du progres, qu'il faut seulement s'estonner de ce qu'il n'a pas fait par tout plus de mal que nous n'en avons reçu.

5. Dieu permet souvent une cheute, afin que l'ame se rende plus humble, quand elle se relève par la connoissance de son crime & avec une plus droite intention de faire apres un plus grand progres dans le service de nostre Seigneur, comme nous voyons en la personne de plusieurs Saints ; c'est pourquoy, mes Filles, puis que vous estes toutes Sœurs, & sous la mesme protection de la Vierge, tafchez de vous aimer reciproquement les unes & les autres, & oubliez tout le passé, comme s'il n'avoit jamais esté, je parle à toutes en general.

6. J'ay eu un soin tout particulier de recommander à Dieu celles qui croient que je suis faschée contre elles : mais j'ay esté fort touchée & le seray encore davantage, si elles ne font pour l'amour de nostre Seigneur ce que je leur demande à present ; j'ay toujours eu devant les yeux ma chere

Sœur

Sœur Jeanne de la Croix, & je me fuis toujours figurée qu'elle a beaucoup merité pendant la tempeſte, & que ſi elle a choiſi à ſa Reception, le nom de la Croix, elle en a ſouffert ſa bonne part; je la prie de me recommander à Dieu & de croire que ſ'il n'eut eſté queſtion que de ſes pechez & des miens, qui ſont beaucoup plus grands, il n'auroit pas exigé de toutes une Penitence ſi generale: je prie toutes vos Charitez d'eſtre dans cette meſme croyance, & de ne point m'oublier dans vos Oraifons, d'autant que vous eſtes plus obligées de prier Dieu pour moy, que nos Sœurs de ces quartiers; ſa Majeſté vous faſſe auffi Saintes comme je deſire, Ainſi ſoit-il. C'eſt l'année mil cinq cens quatre-vingts.

Servante de vos charités,
TERESE DE JESVS,
Carmelite.

R E M A R Q U E S.

LA Sainte eſcrivit cette Lettre deux ans avant ſa mort, apres que la derniere tempeſte de Seville fut appaiſée, ce qui ſe voit par la date, qui eſt de l'an 1580. & elle mourut l'an 1582.

Elle les felicite de la bonne Election de la Prieure, qui fut la Mere Marie de S. Joſeph, qui fut reſtablie dans ſa Charge apres que les perſecutions furent finies.

Elle donne à entendre dans le premier nombre, que toutes les Religieuſes de Seville, luy eſcrivirent en general, & chacune d'elle eſcrivit ſa ligne, & d'autant que la Sœur Hieroſme ſe ſigna, *Hieroſme du Fumier*, par Humilité, elle dit dans le ſecond nombre, qu'elle prie Dieu que ſon Humilité ne ſoit par ſeulement dans le nom, c'eſt afin qu'elle ne prit point vanité d'une action ſi heroi- que.

Hh 2

Mais

4. Mais y peut-il avoir de la vanité à s'humilier ? sans doute, car le Religieux, la Religieuse & l'Evesque, peuvent s'abaisser jusques à baiser la terre avec une grande Humilité, & à embrasser le fumier, & ils peuvent s'eslever du fumier enfléz d'orgueil : hélas mon Dieu ! le mal peut-il naistre dans le remede ? il n'en faut point douter, parce que nostre misere est si grande, que si Dieu ne nous tenoit de sa main dans la pratique de l'Humilité, nous pourrions entretenir l'orgueil dans la mesme Humilité, & estre des humbles orgueilleux, d'autant que s'il me semble que je suis plus humble que les autres je raisonneray de cette sorte : je suis plus humble, donc je suis plus saint que les autres ; je suis plus saint, donc les autres sont dans la voye de perdition : voyla un Publicain humble dans le commencement, qui vient à estre un Pharisien vain & presomptueux à la fin ; voyla une ame qui s'abaisse estant humble jusques au fumier, & se releve du fumier estant devenuë un fumier, voyla une Humilité qui n'est que fumier : c'est pourquoy la Sainte par un haut esprit releva cette humble Fille de son fumier, l'invitant aux bonnes œuvres, de peur qu'elle ne demeurast orgueilleuse dans le mesme fumier, si la soumission ne paroissoit par ses œuvres.

5. Elle dit apres avec beaucoup de grace que la Sœur Gabrielle luy avoit envoyé une fort petite Image de S. Paul, parcequ'elle estoit sans doute d'une petite taille ; & ensuite elle demande à Dieu de la faire grande dans la Vertu, se servant fort bien de l'antithese, & passant de la raillerie à la grace des ames, & ce n'est pas un mauvais moyen pour estre grand dans l'eternité, que d'estre petit dans ce monde.

6. Elle exhorte avec beaucoup de sagesse la Mere Prieure, d'avoir beaucoup d'amour pour ses Filles, par l'exemple des autres Superieures, lesquelles entrant en Charge se revestent d'une nouvelle tendresse pour leurs Religieuses.

7. Pour faire une Prieure parfaite, il suffit qu'elle aye de l'amour pour ses Filles, c'est pourquoy nostre Seigneur voulant faire S. Pierre Chef de son Eglise, & luy mettre la Thiare sur lateste, il ne l'examine point
sur

ſur la Foy, ny ſur l'Efperance, ou Patience, ny ſur les autres vertus; mais ſur la Charité, luy diſant & demandant: *Amas me plus hiſ.* M'aymez-tu plus que ceux-cy, parce qu'ayant la Charité & aymant: il avoit la Foy, l'Efperance, la Patience, & toutes les autres vertus qui accompagnent ordinairement la charité.

Après cela la Sainte les convie à s'entr'aimer, d'oublier ce qui s'eſtoit paſſé, & de ſe pardonner ſi elles avoient reçu quelque deſplaiſir les unes des autres, ajoutant, *je parle à toutes: omnibus dico:* elle parloit à toutes, parce qu'elles eſtoient toutes ſes Filles, elle s'adreſſoit à toutes, parce qu'elle les aimoit toutes comme ſes Filles; elle les exhortoit toutes, parce qu'elle avoit un amour égal & ardent pour toutes, bien que toutes n'agiſſent pas également. 8.

Elle dit après qu'elles devoient oublier le paſſé, & n'entraiter avec perſonne qu'avec Dieu & leur Confeſſeur; comme ſi elle diſoit, beuvez, mes Filles, les eaux de l'oubly, que l'on beuvoit anciennement quand les differends finiſſoient & que la paix s'eſtabliſſoit, & ſi les Payens faiſoient cela, à plus forte raiſon les Chreſtiens le doivent pratiquer; & ſi les Chreſtiens y ſont obligez, les Eſpouſes d'un Dieu ſi miſericordieux doivent bien mieux le faire. 9.

L E T T R E LIII.

À la Mere Marie de S. Joſeph, Prieure de Seville.

J E S U S.

LE Grace du Saint Eſprit ſoit avec vous. 1.
O que je ſerois aiſe de vous eſcrire bien au long; mais je n'ay pas le temps pour eſtre obligée d'eſcrire d'autres Lettres, j'ay recommandé au Pere Gregoire de vous faire un ample recit de tout noſtre Voyage, il eſt vray qu'il y a fort peu

de choses à dire, d'autant que nous l'avons fait tres-heureusement sans avoir esté beaucoup incommodées de la chaleur, nous sommes, graces à Dieu, arrivées en bonne santé le second jour de Pasques; j'ay trouvé la Mere Prieure en un meilleur estat, mais elle n'est pas encore entierement guerie, ayez bien soin de la faire recommander à Dieu, nous nous sommes beaucoup consolées à nostre entreveuë; je vous demande par Charité de m'escire par toutes les voyes que vous pourrez, afin que je sçache tousiours en quel estat sont vos affaires; faites mes recommandations à Garcie Alvarez, & donnez-nous des nouvelles du procez que vous avez, & de tout ce qui se passe, & sur tout de nostre Pere Gratian, s'il est vray qu'il soit arrivé.

2. Je vous recommande fort de ne pas permettre que personne mange dans vostre Parloir; prenez garde de ne pas donner commencement à cette coustume; Si ce n'est pour nostre dit Pere Gratian lors qu'il en aura necessité, cela pourra se faire, sans qu'on le sçache, & quand on viendroit à le sçavoir, on sçait bien qu'il faut mettre grande difference entre le Superieur & le sujet, joint que sa santé nous est si necessaire, que tout ce que nous pouvons faire pour luy, est fort peu de chose; la Meré Prieure vous envoyera pour cet effet quelque peu d'argent par la commodité du Pere Gregoire, elle luy donnera aussi tout ce dont nostre Pere Gratian pourra avoir besoin, car certainement elle l'aime beaucoup, c'est pourquoy elle l'assistera tres-volontiers; il est bon qu'il sçache cecy, d'autant que je vous assure que vous n'aurez pas en cette Ville de grandes aumosnes, & qu'il
se

se pourra faire que vous n'aurez pas dequoy manger, si vous le donnez à d'autres; je souhaite beaucoup que vous n'ayez point d'inquietude pour quoy que soit, mais au contraire, que vous serviez nostre Seigneur; Dieu veuille que cela soit, comme je l'en supplie. Dites à la Sœur de Saint François qu'elle soit bonne Historienne & tienne bon compte de tout ce qui se passe.

Comme je venois de vostre Maison, celle-cy m'a paru d'autant plus pauvre, tellement que nos Religieuses y souffrent beaucoup, Terefe a esté assez triste durant tout ce Voyage, & principalement le premier jour de nostre depart, elle disoit que sa tristesse venoit du regret qu'elle avoit de laisser vos Religieuses; mais si-tost qu'elle s'est veüe dans ce Convent, elle a esté si contente que le soir que nous arrivâmes elle ne pût pas souper de joye qu'elle avoit d'estre parmy ces Religieuses, avec lesquelles elle traitoit comme si elle eust demeuré toute sa vie avec elles; ce qui m'a biendonné du contentement, car je crois que ce luy est une chose fort naturelle d'estre ainsi portée d'affection pour nos Religieuses: je vous escriis encore par la voye du Pere Gregoire, c'est pourquoy je ne vous en dis pas maintenant d'avantage; je prie Dieu seulement qu'il vous garde, & vous fasse Sainte, afin que toutes vos Filles le soient: Ainsi soit-il. C'est aujourd'huy le Vendredy d'apres Pasques; rendez, s'il vous plaist, cette Lettre en main propre à nostre Pere Gratian, & s'il n'est pas à Seville, ne la luy envoyez pas, que le Porteur ne soit bien as-

seuré, car il importe. C'est l'année mil cinq cens soixante & seize.

De vostre Reverence,
TERESE DE JESUS.

Terefe ne vous escrit point parce qu'elle est occupée, elle dit qu'elle est Prieure, & se recommande à vous.

R E M A R Q U E S.

1. LA Sainte escrivit cette Lettre du Convent de Malagon l'an 1576. où elle passoit pour aller à Toledé à son retour de Seville, & c'estoit quand le Chapitre general de l'Observance luy defendit de poursuivre ses Fondations, & luy ordonna de se retirer à un Convent tel qu'elle voudroit : la Sainte choisit celuy de Toledé avec beaucoup de prudence, parce qu'elle estoit dans ce Convent plus proche de toutes ses Fondations.

2. Elle nomme dans cette Lettre quelques personnes, & il est bon de declarer leurs qualitez, le Pere Gregoire avoit pour surnom de Nazianze, il estoit Carme Deschauffé & accompagna la Sainte dans ce Voyage : Garcie Alvarez estoit un Prestre de Seville qui assista grandement Sainte Terefe dans cette Fondation, & il luy estoit fort affectionné & aussi à son Convent : Terefe estoit la Niece de la Sainte, Fille du Sieur Laurens de Cepede son Frere, & de Madame Jeanne de Fuentes & Gusman, sa Belle-sœur : quand ledit Sieur Laurens de Cepede fut revenu des Indes, il perdit sa Femme, & la Sainte prit sa Niece dans le Convent de Seville, & la mena avec elle à Toledé, elle fut apres Carmelite Deschauffée dans le Convent d'Alve, comme nous avons dit dans les Remarques sur la Lettre quarante-cinquième, au premier nombre.

3. Dans le deuxiême nombre, la Sainte advertit la Mere Marie de S. Joseph avec beaucoup de prudence & de precaution, & luy recommande de ne pas permettre que

que perſonne mangeaſt, dans le Parloir, diſant pour raiſon que c'eſtoit donner commencement à une mau-
vaiſe couſtume; & ainſi comme une grande Maĩtreſſe
de la Vie ſpirituelle elle ferme la porte aux commen-
cemens, de peur qu'ils ne ſoient ſuivis de fins deplora-
bles.

Mais la Sainte dit auſſi, & adjouſte, ſi ce n'eſt pour 4.
luy qui a beaucoup de neceſſitez, lesquelles peut-eſtre
il ne voudra faire paroĩſtre: comme ſi elle diſoit, ſi
Noſtre Pere Gratian, ou quelques autres perſonnes de
ſa qualité avoient tant de neceſſité, qu'il fuſt contraint
de demander la charité, qu'on paſſe par deſſus le com-
mandement que je fais; toutefois qu'on faſſe le poſſi-
ble, afin que perſonne n'en ſçache rien. Mais direz-
vous, ſi c'eſt un bon acte de charité & ſaint, ne vaut-il
pas mieux qu'il ſoit ſçeu? Non, il n'eſt pas à propos
qu'on le ſçache, parce qu'il pourra eſtre, que ceux qui
le ſçauront, & le cenſureront, ne feront ny bons, ny
ſaints, ny charitables. Il eſt neceſſaire d'éviter le ſcan-
dale non ſeulement actif, mais auſſi le paſſif, ayant
eſgard à la foibleſſe de noſtre prochain; & ne luy don-
ner aucun ſujet de diſcourir, non ſeulement ſans ne-
ceſſité, mais encore avec dommage.

Que les Ames qui ſont obligées à donner bon exem-
ple aux autres apprennent d'icy non ſeulement à ſe
cacher quand elles ſont mal, mais encore quand elles
ſont du bien qu'on pourroit prendre en mauvaiſe part,
parce qu'elles ſont obligées à garder leur bonne repu-
tation, laquelle perdant, elles ſont un grand dom-
mage; & ce n'eſt pas ſans ſujet, que le S. Eſprit dit à
l'homme de bien: Ayez bien ſoin de ton honneur & Eccleſ.
bonne reputation, *Curam habe de bono nomine*: parce que 41. v.
la bonne reputation eſt la conſolation des bons, & la 15.
bride qui retient les perdus & meſchans.



L E T T R E L I V.

A la mesme.

J E S U S soit avec vostre Reverence.

1. **I**E vous promets que j'ay autant de regret de mourir privée de vostre compagnie comme vous me marquez d'en avoir de mon absence, je receus vos Lettres apres avoir escrit celle qui est jointe à la presente & je me suis si fort resiouie de ce qui y estoit contenu, què j'en ay esté touchée de tendresse sur tout j'ay trouvé fort agreable que vous me demandiez si souvent pardon; pourveu que vous m'aimiez autant que je vous aime, je vous pardonne tout ce que vous avez fait, & tout ce que vous ferez, d'autant que la plus grande plainte que j'ay maintenant à vous faire est de ce que vous aviez autrefois si peu de satisfaction de demeurer avec moy: je sçay que ce n'est pas par vostre faute comme j'en ay asseuré la Mere Prieure de Malagon, mais que c'est Dieu qui a ordonné que je fusse privée du soulagement que j'aurois pû recevoir des grandes persecutions que je souffrois chez vous, par une permission divine.
2. Je vous dis en verité que je tiens pour bien employé tous ces tourmens, quand mesme j'en aurois souffert davantage, à condition que vous & toutes vos Religieuses puissent jouïr d'un peu de repos; asseurez-vous que j'ay beaucoup d'amour pour vous, & pourveu que je connoisse en vous
ce

ce mefine amour, tout le refte n'est qu'une bagatelle dont il ne faut point faire cas: quand j'estois à Seville, & que j'estois embarrasée dans toutes vos affaires, j'avois de la peine de voir que vous ne me parliez pas avec franchise, & que vous ne me decouvriez pas vostre amour, bien que je vous traitasfe comme ma Fille bien aimée, mais à present vostre Lettre m'a tirée de cétte peine, & m'a fait oublier tout ce qui s'est passé, tellement qu'il ne m'est demeuré que l'amour que j'ay pour vous; & certainement il est si grand qu'il seroit à fouhaiter que j'eusse present le souvenir des choses passées afin qu'il ne fut pas si violent.

J'ay receu une joye nonpareille d'apprendre que vos affaires ayent eu une si bonne ifsuë, ayez soin de passer la Tranfaction dont vous me parlez, quoy qu'il n'y ait pas de grandes assurances pour l'advenir, d'autant que c'est une chose bien facheuse de s'engager dans des procez, sur tout au commencement d'une Fondation: soyez tousiours persuadée que la Tranfaction vous sera plus avantageuse que le gain de vostre cause, & que quelque bon droit que nous ayons, c'est une estrange chose que de plaider.

Nous tafcherons de satisfaire au plustost mon Frere, j'entens parler de cet argent qu'il a fourny pour nous pour les droits Seigneuriaux de la Maison que nous avons acheptée; j'ay un grand soin de le payer entierement, il en a mefine desia receu quelque chose, au reste il a receu une satisfaction singuliere de lire vos Lettres, & il parle tousiours avec exageration de la bonté de Terefe, elles estoient fort bien couchées, mais elles estoient escrites d'une mauvaife lettre, & quand

vous

vous voulez peindre le mieux c'est pour lors que vous faites le plus mal ; je ne vous parle plus davantage de mon Frere, ny de Terefe parce qu'ils vous escrivent par cette mesme voye.

5. Avant que de recevoir vos Lettres j'avois escrit à mon Pere, le Prieur des Grottes, & je dois escrire aujourd'huy à Malagon pour de certaines affaires, & aussi à nostre Pere Gratian, c'est pourquoy je feray beaucoup, si je puis encore faire responce à nos Filles, d'autant que j'ay esté accablée de visites.

6. Je ne doute point des bons offices que le bon Garcie Alvarez nous rend ; je sçay que sa Charité est grande, donnez-luy de mes nouvelles, & remerciez-le de ma part ; j'ay esté ravie de recevoir la Lettre du Pere Prieur, & de voir que mes amis me font la grace d'en user si obligamment en vostre endroit, ayez soin de les conserver, & si l'occasion s'en presente faites quelque chose pour Marian, & pour Frere Antoine ; mais que ce soit avec moderation parce que je ne voudrois pas qu'ils fussent de mauvaise intelligence avec vous ; Dieu luy pardonne, car il pouvoit bien éviter de faire un si grand bruit, comme il a fait, parmi ces Religieux Chauffez, & il pouvoit facilement terminer cette affaire par un autre moyen ; nostre Pere Gratian en est fort fasché, il se porte bien, & le Nonce a grandement approuvé sa conduite en ce qu'il n'estoit pas retourné dans l'Andalousie.

7. Vous ne direz pas que je vous escriis peu souvent ; faites aussi que je n'aye pas sujet de me plaindre de vostre silence, car je me resioüis beaucoup de voir de vos Lettres, je ne sçavois rien de ce qui se passoit en vos quartiers, d'autant que nostre

Pere

Pere Gratian m'eſcrit fort ſuccintement, je crois qu'il n'a pas le temps de m'eſcrire plus au long. Dieu ſoit avec vous & vous faſſe Sainte : comme j'avois fort avancé la preſente j'ay leu la Lettre de Gabrielle, qui me mande qu'elle ne ſe porte pas bien, à cauſe d'une douleur d'eſtomach qu'elle ſouffre, Dieu veuille que ce ne ſoit pas un grand mal ; je ne me ſouviens pas à qui je donnay charge à mon départ d'avoir ſoin de vous, j'entens que ce ſoit la Souprieure, prenez garde de ne pas manquer à luy obeir & ayez ſoin pour l'amour de moy de voſtre fanté, car je ſerois dans la plus grande peine du monde ſi elle venoit à manquer, Dieu veuille vous la donner ainſi que je l'en ſupplie; faites mes recommandations à la Mere de Beatrix, & à Delgado. La Prieure de ce Convent vous ſaluë: toutes les Religieuſes ſe ſont reſſouïies du bon eſtat de vos affaires, Dieu veuille que cela continue; je penſe que j'ay dit que c'eſtoit aujourd'huy la Feſte de la Viſitation.

Le Preſtre qui m'a rendu vos Lettres vint au Convent pendant que j'entendois la Meſſe, & s'en alla apres qu'il euſt dit la ſienne, je luy parlay un moment, & ſ'il fuſt demeuré en cette Ville j'aurois fait quelque choſe pour luy, mais il me dit qu'il avoit compagnie, & pour ne la pas laiſſer il paſſa outre. C'eſt l'année mil cinq cens ſoixante & ſeize. 8.

J'avois oublié de vous dire que Gabrielle m'eſcrit entre autres choſes, que vous avez parfaitement bien ajuſté la Maiſon, j'aurois grande envie de la voir ; je n'ay pas pû juſques à preſent regarder de qui eſtoient les Lettres que vous m'envoyez : celle de noſtre Pere Garcie Alyarez m'a fort 9.

fort consolée, je luy feray responce tres-volontiers, & je prie mes Filles de Seville de me pardonner si je ne leur escriis pas pour m'acquitter de ce que je dois à un homme qui leur fait tant de bien.

De vostre Reverence,
TERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

1. **B**ien que cette Lettre soit toute familiere, elle ne laisse pas d'estre fort sensée & remplie de beaucoup d'esprit, d'une grande civilité & d'une pieté admirable.
2. La Sainte dans le premier nombre, dit à la Prieure de Seville qu'elle l'aime, & il semble que c'est pour luy offer de l'ame les apprehensions qu'elle avoit d'estre mal dans son esprit, à cause de certaines indifferences qu'elle avoit eues pour la Sainte lors qu'elle estoit à Seville; ce qui se voit clairement dans le deuxieme nombre, où la Sainte confesse qu'elle estoit touchée de voir quel'aymant comme sa Fille, elle ne prenoit pas plaisir d'estre tousiours avec sa Mere: il ne s'en faut pas estonner, car quand la Mere est Superieure, cette qualité de Superieure a accoustumé de nous empescher la privauté que celle de Mere nous donne.
Je ne puis pas comprendre d'où vient qu'à peine trouve-t'on un Inferieur qui ne s'espouvente à l'ombre de son Superieur: je crois toutefois que la jurisdiction & la puissance estrangere embarasse tousiours la liberté del'homme, les enfans mesme ont accoustumé d'estre gehennez si on les attache à leurs peres, & c'est que la nature humaine n'aime point d'estre contrainte par la presence & l'autorité d'un Superieur.
3. Et c'est pour cette raison que par tout les meilleurs Superieurs sont ceux qui ont finy leurs Charges & qui s'en sont allez, ou ceux qui leur doivent succeder, parce que les presens ennuyent beaucoup. Cela vient de ce que ceux qui ont fait donnent de la joye à leurs Inferieurs

ferieurs en s'en allant, & ceux qui doivent commencer ont au moins cela de bon que de changer, & ce changement est agreable; il n'y a que ceux-là qui sont actuellement en Charge qui affligent ceux qu'ils gouvernent.

Il semble que la Sainte mesme approuve ce raisonnement quand elle dit, *certainement je fus ravie de m'en retourner & de sortir de vostre Convent, afin que vous & toutes les Religieuses demeurassent avec plus de repos*: ce n'est pas qu'une si sainte Compagnie fut penible à ces bonnes Filles; car elles estoient des Anges; elle ne veut pas dire que ses Religieuses soyent tombées dans cette foiblesse, elle explique seulement ce qui arrive ordinairement aux hommes, suivant la misere de leur condition; & elle fait entendre que les Sœurs l'aymoient davantage, ou du moins luy tesmoignoient plus d'amour en son absence que lors qu'elle estoit presente: car en effet l'on voit que cette sage Superieure qui escrivoit à la Sainte, recherchoit absente, celle dont la presence avoit peut-estre paru luy donner un peu de contrainte.

Dans le troisieme nombre, elle donne un excellent conseil, quand elle dit, *que dans les commencemens des Fondations il faut éviter les Procez, autant que l'on pourra*; comme si elle disoit, c'est assez d'avoir le soin de la Fondation, qui n'est pas un petit procez, elle adjouste apres, *que quelque bon droit que l'on ait, c'est une estrange chose que de plaider*: ah que cette tres-sainte Vierge est prudente! ah qu'elle est advisée: car en effet les procez sont-ils autre chose que l'inquietude des ames, & le tourment des corps? sont-ils autre chose que la ruine des Maisons, & le plus grand des dangers que l'honneur puisse encourir?

Quand cet homme de l'Evangile vint prier nostre Seigneur de juger certains differends qu'il avoit avec son Frere, sa divine Majesté luy respondit, *homo quis me constituit iudicem inter te & Fratrem tuum? o homme qui est celuy qui m'a estably juge entre vous & vostre Frere*; adjoustant en suite, *ei qui vult tecum in judicio contendere & tunicam tollere dimitte ei & pallium*: celuy qui voudra t'appeller en jugement pour aragir sa tunique, donne-luy à mesme temps

4.

Luc. 12
v. 14.
Matth.
5. v. 40

ton manteau; comme s'il eut dit, vous voulez que je decide des procez touchant le bien, moy qui suis venu dans le monde pour enseigner les hommes à mespriser les biens de la Terre? vous voulez que je sois Juge d'une chose temporelle, moy qui suis descendu du Ciel, afin que l'on mesprise le temporel pour l'eternel; pour conclusion je te conseille de donner encore ton manteau à celuy qui te demandera ta tunique, de peur que le manteau ne te cause encore quelqu'autre procez semblable à celuy de la tunique: Dieu a les procez en une si grande averfion, sur tout quand on les peut ajuster, ou que l'on les peut éviter, qu'il voulut prevenir par le conseil qu'il donna à ce Chicaneur, les occasions qui les peuvent faire naistre, guerissant par la pauvreté les procez de l'avarice.

5. La Sainte parle d'affaires dans les nombres quatre & cinq, mais dans le sixième elle dit avec beaucoup de grace à la Prieure *de faire quelque chose pour Marian, & pour le Frere Antoine*, parce qu'elle ne vouloit pas qu'ils fussent mal avec elle, & elle adjouste aussi tost, *pourveu que cela soit avec moderation*, sans doute que ces deux Religieux se plaignoient de cette Prieure, & la Sainte vouloit qu'elle leur donnast ce qui leur estoit necessaire, mais non pas d'avantage, d'autant qu'il faut user de poids & de mesure pour satisfaire les mescontens; ô que la Sainte estoit sage!

6. Dans le septième nombre, elle dit, *qu'elle ne se souvient pas de la Religieuse à qui elle donna charge d'avoir soin de la Prieure*, & suivant ce qu'elle dit apres, c'estoit afin qu'elle ne permit pas que sa Superieure fit trop de Penitences, & que par ce moyen elle ne vint à ruiner sa santé: certainement la conduite de la Sainte estoit rare & admirable, elle establissoit une Prieure dans le Convent de Seville, & à mesme temps elle nommoit une autre Religieuse pour estre en de certains rencontres la Superieure de la Prieure, comme si elle eut dit, celle qui ne sçaura pas obeir ne pourra jamais commander; le meilleur moyen de bien commander c'est de sçavoir bien obeir; une Prieure qui n'espera pas sujete à une autre Prieure, sera une Prieure fort libre; une volonté qui ne sera pas sujete à une au-

tre volenté, fera remplie d'amour propre; il faut que la Prifeure experimente l'amertume de l'obeiffance pour goufter la douceur qu'il y a de commander.

La Sainte montroit en cela fa prudence, mais elle faisoit voir fa Charité, en ce que voyant que Marie de S. Jofeph faisoit tant de Penitences qu'elle pouvoit ruiner fa fanté, elle ne fe contentoit pas de l'en advertir par Lettres, mais elle nomme la Souprieure pour avoir l'œil deffus ses austeritez, & pour les luy faire moderer en luy representant le mal qu'elles luy pourroient causer; c'est avec cette Prudence & avec cette Charité que les Superieurs doivent gouverner leurs Inferieurs. 7.

L E T T R E L V.

A la mefme.

J E S U S.

MA Fille, le Saint Esprit foit avec vostre Reverence.

J'ay receu la vostre, datée du troisiéme de Novembre, je vous protefte que vos Lettres ne m'ennuyent jamais: au contraire elles me foulagent de beaucoup d'ennuis & travaux; comme vous avez marqué la date tout au long, & par lettres cela m'a beaucoup plû, mais Dieu veuille que vous ne l'ayez pas fait pour ne pas vous humilier à la mettre en chiffre. 1.

Il faut que je vous dise avant qu'il m'eschape de là memoire que la Lettre que l'on escrivoit à Marian auroit esté fort belle, s'il n'y eust pas eu de Latin; je prie Dieu de delivrer toutes mes Filles de la vanité d'escire ou de parler Latin, que cela 2.

ne vous arrive jamais plus, & ne le permettez point du tout, je desire bien plus qu'elles ayent une sainte vanité de paroistre simples, & ignorantes comme plusieurs Saints ont fait, que de vouloir paroistre Rhetoriciennes; voila ce que vous gagnez de m'envoyer vos Lettres ouvertes; mais comme vous vous estes desja confessée à nostre Pere, vous serez plus mortifiée à l'avenir: vous luy direz que je fis l'autre jour une Confession presque generale à celuy que je luy manday, & je n'eus pas la vingtième partie de la peine, & de la difficulté que j'avois quand il falloit me confesser à sa Reverence, je vous prie de considerer quelle estrange tentation est celle-là.

3. Recommandez à Dieu le Confesseur que j'ay à present, il me console infiniment, & ce n'est pas peu pour moy qui ay tant de peine à estre satisfaite. O que vous avez bien fait de n'appeler pas pour vous confesser celuy qui me tourmente si fort dans ce País, afin que je n'eusse aucune satisfaction en quoy que ce soit; car vous scavez bien que celle que je recevois de nostre Pere estoit accompagnée de tres-grandes craintes, & apprehensions, & vous qui m'aeriez pû donner quelque contentement, si vous eussiez voulu, à cause que vous estiez selon mon cœur, ne daignez pas y songer; je suis bien aise que vous scachiez à present l'amour que j'ay pour vous: mais que diray-je de cette autre Religieuse de Caravaque, Dieu luy veuille pardonner, elle en est à present bien faschée, enfin la verité a le pouvoir de faire revenir le monde de ses fautes.

On m'a envoyé aujourd'huy un habit de bure la plus excellente que j'ay jamais portée, parce qu'elle est groffiere & legere : je les en ay fort remerciées d'autant que le mien estoit tout rompu, & peu commode pour le froid. Elles m'ont aussi envoyé de leur travail de chemises, mais par la grace de Dieu on n'en porte pas icy, voire mesme on ne pense pas d'en porter en Esté mais l'on y Jeufne bien. C'est maintenant que je reconnois estre Religieuse, priés Dieu que cela dure.

La Mere Prieure de Malagon se porte plus mal qu'à son ordinaire, bien que je sois quelque peu consolée de ce qu'elle me marque que la playe n'est pas dans les poulmons, & qu'elle n'est pas etique : elle adjouste qu'Anne de la Mere de Dieu, qui est Professe de ce Convent icy, eust la mesme maladie, & elle en guerit ; Dieu luy peut faire la mesme Grace ; je ne sçay que dire de tant d'afflictions comme sont celles que Dieu a envoyées à cette Maison ; car outre les malades qu'il y a, elles souffrent une grande necessité ; elles n'ont ny bled, ny argent, & le pis est qu'elles sont endebtées de tous costez, nostre Pere a ordonné qu'on leur envoyast les quatre cens escus qui leur sont deubs à Salamanque ; Dieu veuille qu'elles en ayent assez pour remedier à leurs besoins, j'en ay desia envoyé querir une partie ; elles ont fait de grandes despenses, & en plusieurs façons ; c'est pourquoy je souhaiterois que les Prieures des Maisons rentées, & mesme les autres, ne fussent pas si liberales & si despensieres ; car c'est entierrement ruiner les Convens, la pauvre Beatrix a porté la charge de tout, d'au-

tant que c'est quasi la seule qui s'est bien portée; elle a le soin de la Maison & la Mere Prieure la luy a recommandée, faute d'une personne charitable, je prie sa Majesté de vous conserver, & de vous rendre toutes des Saintes: je finis car j'ay beaucoup de Lettres à escrire: c'est aujourd'huy le dix-neufiéme de Novembre.

De vostre Reverence,
TERESE DE JESUS.

5. Je suis tres-aise de ce que vous supportez si patiemment la pauvreté de vostre Maison, & de ce que Dieu vous pourvoit dans vos necessitez, de la maniere que vous me marquez, qu'il soit beny à jamais. Touchant ce que vous me dites d'un meslange que l'on pourroit faire de lin, & de laine pour les chemises de nos malades; je vous declare que j'ayme mieux qu'elles portent du linge, quand la necessité le requerra, car ce que vous dites est ouvrir une porte pour ne jamais bien garder la Constitution, & on ne la transgressé pas quand on porte du linge par necessité. Cette toile meslée de lin & de laine que vous voudriez faire, les eschauffera quasi autant comme l'estamine, & ainsi vous ne remedieriez point à la necessité, & vous n'observeriez point la Constitution, & contentez-vous de cela.

R E M A R Q U E S.

- I. **C**ette Lettre est toute remplie de grace & de discretion; la Sainte dans le premier nombre reprend avec beaucoup d'agrément la Mere Marie de S. Joseph, de ce que dans la Lettre qu'elle luy avoit écrite elle avoit mis la date au long sans aucun chiffre, ce qu'elle

qu'elle dit, parce que fans doute cette Mere Prieure ne ſçavoit pas bien eſcrire le chiffre; en effet comme elle n'avoit pas de grands comptes à faire, il ne faut pas s'eſtonner ſi elle ne ſçavoit pas chiffrer & ſi elle fut bien aife dans ce rencontre, de mettre la date par lettre & au long, de peur de faire quelque faute dans le chiffre qu'elle n'entendoit pas trop bien; mais la Sainte qui ſçavoit cela ne la voulut point eſpargner, deſcouvrant avec une grace admirable le manque d'Humilité qu'elle avoit, & en ce qu'elle avoit voulu cacher ſon ignorance, ces ſaintes ames faiſoient entre elles une ſainte raillerie de toutes choſes, pour pouvoir par ce moyen correſpondre avec joye à la Grace de Dieu, qui les attiroit à ſoy par ces rencontres divertiffans.

Dans le deuxiême nombre, la Sainte dit ſagement qu'elle avoit veu les Lettres que cette Prieure luy avoit envoyé toutes ouvertes, & que tout leur contenu luy avoit fort agréé, hormis l'endroit où il y avoit du Latin; ô la belle conſideration! ô l'admirable exception! la Sainte eſtoit d'opinion que le Latin dans la bouche d'une Religieufe eſtoit une choſe trop affectée, & meſme une marque de la vanité de celle qui le proferoit; la ſainte ſincerité eſt la mere de l'Humilité, & quand une Religieufe qui profeſſe la naïveté en tous ſes diſcours, ſe meſle de parler Latin, c'eſt un teſmoignage qu'elle ne ſuit pas l'eſprit de la Simplicité ny de l'Humilité.

Les gens du monde qui ont le plus d'eſprit, ſ'ils ſe meſlent de la Theologie, ils paſſent dans l'opinion de tous ceux qui les entendent, pluſtoſt pour eſtre vains & preſumptueux que pour eſtre ſpirituels, & la raiſon en eſt parce que l'eſprit ne doit pas ſeulement eſtre proportionné à la ſubtilité du raiſonnement, mais il faut encore que la perſonne ſoit de la profeſſion qui fournit la matiere au raiſonnement: en effet ne ſeroit-ce pas une choſe mal-ſeante à un Preſtre de donner des preceptes ſur l'Artillerie & ſur la façon d'aſſieger une Ville, ou de fortifier une Place, encore qu'il en raiſonnâſt pertinemment? il ſeroit auſſi fort mal qu'un Soldat voulut faire des Leçons de Theologie, encore qu'il s'en acquitàſt bien, d'autant que chacun doit rai-

sonner selon sa profession & suivant ce qui luy est proportionné ; le diamant n'a pas de proportion avec la bouë, on ne garnit point le fer avec de l'or ; la bure ne presche pas bien le velours, & le drap fin ne presche pas bien la bure ; & suivant ce principe la Sainte avoit fort bonne raison de reprendre cette Religieuse qui parloit Latin, comme si elle luy eut dit, il n'est pas bien-seant que celle qui fait profession de porter de la bure & de l'estamine, se serve d'un habit de soye & de paroles affectées pour exprimer ses sentimens.

4. Elle parle dans le troisieme nombre de ses Confesseurs, & en entretient sa Fille, il ne faut pas s'en estonner, puis qu'elles ne traitent d'autre chose que de se confesser; si ceux qui ont grand soin de la santé de leurs corps ne parlent que de Medecins, que feront ceux qui ne songent qu'à la santé de leurs ames; sans doute que leur entretien consistera à parler de leurs Confesseurs.
5. Dans le quatrieme nombre elle dit, *que nonobstant toutes ses indispositions elle portoit une tunique d'estamine, & qu'elle commençoit à estre Religieuse* : elle devint une si grande Sainte, parce qu'elle commençoit tous les jours à estre Religieuse, c'est de cette façon que l'on doit servir Dieu, il faut commencer chaque jour comme si ce jour estoit le premier & mesme le dernier qu'on le deust servir, & passant de cette sorte tous les jours de l'année, il n'y aura pas sujet d'apprehender le dernier jour de la vie & de nos années.
6. La Sainte tesmoigne dans le cinquieme nombre, *qu'elle n'est pas bien aise que les Prieures de ses Convens soient trop liberales, de peur qu'elles ne viennent à engager les Maisons*; elle avoit raison de les retenir & de moderer leur liberalité, parce que leur Charité estant si grande il falloit les arrester dans leurs aumosnes, & comme elles sont enclines à faire du bien, cette moderation leur est absolument necessaire, outre qu'il est aisé de donner de ce qui ne nous appartient pas, beaucoup plus qu'il n'est juste ny convenable.
7. La Sainte reprouve un meslange que la Mere Prieure avoit inventée, qui sembloit tenir le milieu entre le linge & l'estamine, qu'elle faisoit porter aux malades, pendant le temps de leur Infirmité: elle la reprouve

prouve avec un grand courage, d'autant qu'il vaut bien mieux porter du linge ou de laine qu'un meſlange de l'un & de l'autre: c'eſt pourquoy le S. Eſprit defend de joindre en un meſme joug, un bœuf & un aſne. *Non arabis in bove ſimul & aſino.* Je ne veux pas que vous faciez des choſes qui paroiffent autres qu'elles ne ſont parce que je ne prends pas plaifir que les choſes qui paroiffent, ne monſtrent pas ce qu'elles ſont. L'eſtofe qui n'eſt ny Eſtamine, ny linge, quoy que compoſé de l'une & de l'autre, ne peut pas plaire à Dieu, parce que ſi on penſe qu'elle ſoit linge on treuve que c'eſt de l'eſtamine, comme auſſi, ſi on croit que c'eſt de l'eſtamine, on treuve que c'eſt du linge.

Deut.
22. v.
10.

C'eſt ce qui arriva à la vilaine beſte de la chauveſouris avec le Lyon, qui eſtant couché dans ſa grotte, & la voyant cheminer ſur ſes pieds, demanda pourquoy elle ne luy payoit pas tribut comme les autres animaux puis qu'elle eſtoit un animal terreſtre; la Chauveſouris commença à voler, & luy dire qu'il eſtoit trompé, d'autant qu'elle eſtoit oyſeau & payoit le tribut à l'Aigle: à grand peine eſtoit-elle ſortie de la grotte en volant, qu'elle rencontra l'Aigle qui luy demanda pourquoy elle ne luy payoit pas ſon tribut, puis qu'elle eſtoit oyſeau, elle tombe incontinent en terre, & dit à l'Aigle, Regarde ma poitrine & ma figure de Souris, n'ayant point de plumes mais de poil, tu ne ſçaurois dire que je ſois autre choſe qu'un animal terreſtre. Voila comme la Chauveſouris s'exempta de payer le tribut à l'Aigle & au Lyon. C'eſt une choſe fort perilleuſe n'eſtre qu'une & paroître eſtre deux; car Dieu l'abhorre, & le S. Eſprit veut qu'on ſoit chaud ou froid, & non pas tiede, qu'il reprouve. *Vinam frigidus eſſes aut calidus; ſed quia tepidus es; incipiam te vomere ex ore meo.* Parce que tu es tiede je te vomiray hors de ma bouche.

8.

La Sainte avoit apprins cette Doctrine de ſon treſ-zelé Pere S. Elie quand il reproche aux Iſraëlites, & leur dit: *Uſquequo claudicatis in duas partes; ſi Dominus eſt Deus ſequimini illum.* Juſques à quand clocherez vous des deux pieds, ſuivez Baal ou ſuivez Dieu. Sainte Tereſe ne vouloit pas que l'habit de ſes Fille feult de la

9.

forte, d'estamine & de linge: non mes Filles dit elle, ou de linge, ou d'estamine; & non pas les deux ensemble; il ne faut point estre une chose & paroistre une autre, porter avec soy la tromperie en l'interieur & la verité en l'exterieur, & Dieu endure plustost ce qui est ouvertement mal, que celuy qui est deguisé & bon en apparence: Ainsi la Sainte fait plus d'estat d'une vraye dispense, que d'une relasche dissimulée. Dieu ayme extremement la Verité, & est grand ennemy du meslange; le vice connu est incontinent detesté, & la vertu est incontinent aymé & respectée, mais le meslange de vice & de Vertu, qui porte sur le front la laideur & malice du vice & la vertu en apparence est un meslange horrible.

xo. Le Ciel & les delices de la terre, (disent quelques uns) se peuvent bien accomoder, & ainsi on peut & on doit se resioüir, il est certain qu'encore que vous vous resioüissiez en ce Monde vous pourrez vous sauver: Je responds à cela, que si vous vous resioüissiez en sorte que vous ne pleuriez vostre vaine resioüissance, il pourra estre que vous vous perdrez & ferez condamnez. Il est bien plus mauvais de mesler le vice avec la vertu, que de commettre le vice appertement sans y mesler la vertu.

xi. Le meschant quoy que meschant connoissant sa misere, peut par cette lumiere aidé de la grace de Dieu se retirer de son mal-heur: mais si estant mauvais il affecte de passer pour bon, & pour Saint; il entreprend de defendre son miserable estat; & faire croire, que le mal est bien, & par ce moyen il ourdit une toile de bien & de mal, ce qui est fort dangereux; parce qu'il fait passer en l'entendement le mal qui estoit en la volonté. Tels estoient les Agapetes & les Illuminés, & autres heretiques, qui estoient fort sensuels & perdus, ils avoient commencé par l'esprit, & achevoient par la chair: ils ont commencé avec apparence de Saints & predestinez, & defendant leurs vices, ils sont miserablement tombez dans le feu de damnation.

Que la bure donc soit d'une part, & que le linge soit de l'autre; & qu'on ne les entremelle point. Que les Regles soient claires, Justes & Saintes, & que la vie soit

ſoit la meilleure qu'on pourra, que ſi elle eſt mauvaiſe, elle a au moins de bonnes Regles ſur lesquelles ſ'appuyant elle viendra à ſe relever : mal-heur à ceux qui falſifiant & corrompant les Regles de la vertu deviennent faux monnoieurs : parce qu'eſtant tombées, ils ne treuvent rien à quoy ſ'attacher pour chercher leur remede : la penitence nous ſauve, les delices nous perdent, ne penſons pas que les delices ſont compatibles avec la penitence, le bien avec le mal, Dieu & Belial & les plaiſirs de la terre avec les couronnés de la gloire eternelle.

L E T T R E L V I.

A la meſme.

J E S U S ſoit avec voſtre Reverence.

MA Fille, je ne vous puis dire la joye que j'ay receüe de la Lettre que vous m'avez eſcrite, la voyant remplie de ſi bonnes nouvelles tant de voſtre parfaite ſanté ; comme de cette Pretendante qui nous fait un ſi grand bien que de payer la Maiſon où vous eſtes, Dieu veüille qu'il n'y ait point d'empeschement, j'en ſupplie continuellement ſa divine Majeſté ; car je ſerois la plus contente du monde ſi je vous pouvois voir en repos : ſi elle entre, ſoulagez-la au Nom de Dieu, autant qu'il vous ſera poſſible, & traitez-la doucement, car elle merite beaucoup ; je ſouhaiterois fort d'avoir le temps pour vous eſcrire plus au long : mais comme j'ay eſcrit aujourd'huy à Avila, à Madrid, & en d'autres endroits, j'ay la teſte en un pitoyable eſtat, j'ay receu toutes les Lettres que vous me marquez ; puis que vous ne
me

me dites rien de celle que j'escrivis à mon Pere le Prieur des Grottes, & que je vous envoyay toute ouverte afin que vous la vissiez auparavant que de la rendre, j'apprehende qu'elle soit perdue; j'ay bien du regret que vous soyez demeurées estant privées de la presence de nostre bon Pere.

2. Vous direz au Sieur Garcie Alvarez qu'il est à present plus obligé d'estre nostre Pere qu'il n'a esté par le passé; j'ay esté fort aise d'apprendre que sa Parente soit entrée dans l'Ordre; faites-luy mes recommandations: comme aussi aux Religieuses de Paterne auxquelles je voudrois bien escrire si je pouvois; envoyez-leur la presente afin qu'elles sçachent que je me porte bien, & que je fus tres-aise de recevoir leur Lettre, & d'apprendre que Marguerite est bien avec son Confesseur, qu'elles ne s'estonnent point, si elles ne nous ressemblent pas si tost ce seroit une folie de demander telle perfection d'elles: qu'elles ne soient point si exactes à ne se point parler & faire autre chose, que de soy n'est point peché, parce qu'estant accoustumées à ces choses, elles feroient plus de pechez qu'elles n'éviteroient. Il faut du temps & attendre que Dieu opere, autrement ce seroit les faire entrer en desespoir. Nous prions icy beaucoup Dieu pour cela.

3. Ne souffrés pas qu'on vous blasme en vostre presence, si ce n'est que vous fussiez tellement esloignée que vous peussiez faire semblant de ne l'entendre pas. Il faut que celles qui gouvernent sçachent qu'apres qu'elles se sont enfermées dedans le Monastere, Dieu fait & permet tout, c'est à elles de le souffrir avec grande patience & douleur: Nostre Seigneur soit avec vous ma Fille,

& vous veuille conferver avec toutes vos Religieufes aufquelles vous ferez mes recommandations.

Vous direz à la Prieure de Paterne, qu'en toutes fes Lettres elle fait auffi peu de cas de la Sœur de Saint Hierofme comme fi elle n'eftoit pas là, & peut-efre cette Fille y eft-elle plus utile qu'elle mefme, vous la chargerez auffi de me dire comment elle fe porte, & vous donnerez la commiffion à la Sœur de Saint Hierofme de me l'efcrire, vous les exhorterez toutes deux de ma part, à mettre toute leur confiance en Dieu pour reüffir dans leurs deffeins, & qu'elles ne s'imaginent pas de pouvoir rien faire d'elles-mefmes. 4.

Je me porte bien ; la Prieure de Malagon eft comme à l'ordinaire : marquez-moy fi noftre Pere a porté de l'argent pour faire fon Voyage ; car j'ay entendu dire qu'il n'en avoit point ; faites-moy la Charité de luy faire tenir cette Lettre promptement, mais que ce foit par une perfonne bien feure ; j'ay bien du regret que le Procureur Fiscal de Seville s'en aille : il femble que Dieu veut que l'on voye clairement que c'eft luy feul qui fait tout. Faites mes recommandations au Prieur des Carmes, & à mon bon Frere Gregoire, que je le prie de m'efcrire. C'eft aujourd'huy le dix-feptième de l'année mil cinq cens foixante & dix-fept, & je fuis, 5.

Servante de voftre Reverence,

TERESE DE JESVS.

J'ay eu du divertiffement à lire ce que vous me marquez de vos Matines, j'ay toufiours creu que les Religieufes iroient plus volontiers quand on les 6.

les diroit en ce lieu-là : nostre Seigneur ayde tous-jours en la plus grande necessité ; ne manquez pas de m'escrire, bien que nostre Pere ne soit pas dans Seville ; pour moy je ne vous escriray pas si souvent, quand ce ne seroit que pour vous espargner les ports des Lettres.

R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre s'adresse à la mesme Mere Prieure de Seville ; la Sainte l'escrivit avant la seconde persecution qui arriva à ce Convent, elle tesmoigne une grande joye de l'entrée d'une Pretendante qui apportoit de quoy payer la Maison où ses Filles estoient, ce qui fait voir que la Sainte vouloit bien que ses Religieuses fussent pauvres, mais elle ne vouloit pas qu'elles fussent engagées ; & en cela elle avoit fort bonne raison, parce que la pauvreté est une joye aux Saints, mais l'engagement est une affliction ; la pauvreté donne la liberté à l'homme, mais les debtes le rendent esclave ; le pauvre chante avec joye à la presence des larrons, *cantat vacuus coram latrone viator*, mais l'endebté pleure & s'afflige, & s'il ne paye pas quand il peut, & mesme quelquefois quand il ne peut pas, il passe pour un larron.
2. Le Philosophe Moral dit, que la pauvreté joyeuse est une chose honorable, adjoustant que si le pauvre *Seneca.* est joyeux il n'est pas pauvre, *honestas res est lata paupertas, imò non est paupertas si lata est* : l'endebté ne jouit pas de ce privilege, parce qu'il n'est pas un pauvre joyeux, mais un triste & mal-heureux esclave de son creancier.
3. *Prov.* C'est pour ce sujet que Salomon ne voulut pas demander à Dieu ny des richesses, ny la pauvreté, *30.v.8* *divitias & paupertatem ne dederis mihi, sed tantum victui meo tribue necessaria*, comme s'il disoit, Seigneur je ne veux point estre ny necessiteux ny engagé, donne-moy seulement ce qui est necessaire pour me nourrir & pour m'habiller ; je ne veux point les richesses, mais je

je ne veux pas non plus estre endebté; je ne pretens pas d'avoir rien de superflu, mais je desire auffi que ce qui m'est neceffaire ne me manque pas.

Pour ce Convent de Paterne dont la Sainte parle, 4.
je ne fçache pas qu'il y en ait un de ce nom dans la Religion, il peut estre qu'il a esté transferé en un autre endroit.

La Sainte donne icy une maxime tres-excellente, 5.
voire deux & trois: la premiere que la Superieure ne permette point qu'en fa prefence on la blasme; cette humilité feroit dommageable, parce qu'en voulant la pratiquer, on fouleroit aux pieds laforce du commandement, & de l'autorité, & ce dernier est plus neceffaire que le premier, là où il y va du gouvernement spirituel des Ames; le raisonnement est pris de S. Gre- ^{S Greg}
goire, *Ne dum immoderatus custoditur virtus humilitatis,* ^{in past}
folvantur jura regimini. Il ne faut pas que l'autorité du ^{a. p. c. 6}
gouvernement se perde par l'humilité du Prelat.

La seconde maxime, qu'il est bon que le Prelat dis- 6.
simule quand il fçait qu'on le blasme en son absence: comme si elle disoit, par fois il faut laisser dire, pourveu qu'on nous laisse faire. C'estoit ce que disoit Sixte V. quand l'on murmuroit contre luy; Laissez les dire pourveu qu'on nous laisse faire, d'autant que vouloir examiner les mesdifances qui se font en l'absence du Prelat, & chercher curieusement les defauts de la langue, empesche qu'il ne puisse travailler à corriger ce qui est mal dit.

La troisiéme est meilleure que les deux autres, di- 7.
fant qu'il ne faut pas que les Prieures s'empressent trop dans leur gouvernement, & qu'elles veüillent tout corriger & conduire. Il est neceffaire que dans les bornes du gouvernement, & fans sortir des termes de l'obeissance on laisse les Ames en leur liberté, afin que la Religieuse fasse avec contentement & bonne volonté ce qu'elle ne feroit qu'avec regret si elle y estoit forcée.

Ainsi ce que la misere de nostre nature veut s'attribuer sera donné à la grace. Voudrions-nous nos sujets bons seulement, parce que nous leur commandons: Il vaut bien mieux qu'ils soient tels parce que Dieu le commande, puis que c'est par nous autres qu'il com-
mande,

mande, & que nous sommes ses instrumens : le plus souvent nous avons plus d'égard à commander, qu'à faire que l'on devienne meilleur, & sommes fort joyeux qu'on serve Dieu, afin qu'on nous obeisse. Ce n'est pas ainsi qu'il faut faire ; mais nous devons desirer qu'on nous obeisse seulement, parce qu'on sert à Dieu : Il est celuy qui fait tout dans le Convent, & non pas la Prieure : C'est Dieu qui doit tout faire dans l'Evesché, & non pas l'Evesque, parce que nous ne devons travailler qu'au nom de Dieu, & pour Dieu, & faut que Dieu soit l'Evesque & le Pasteur du troupeau de l'Evesque & de l'Evesché ; donnons les regles generales.

9. Posons pour principal que les choses se font conformement à ce que commandent les Constitutions : & pour moins principal l'acte de gouverner. Ce n'est pas la Prieure, ny le Prelat qui font chaque chose & chaque action, c'est Dieu par l'ayde de la grace, ce que fait le Prelat est prier Dieu, traiter avec Dieu, s'approcher de Dieu, afin qu'il luy fasse la grace de bien gouverner, ce qui est moins principal (comme nous avons dit) Dieu fait tout le principal du gouvernement ce qui est, ce que le Prelat ne peut pas faire : ce qu'il peut & doit faire, est, monstrier de la douceur, de l'agrément, de la vigilance, du zele & de la discretion en son gouvernement, & que cela soit fait par amour en charité : il connoistra bientôt quoy qu'il semble qu'il gouverne, que c'est Dieu qui conduit le tout.



L E T T R E L V I I.

A la meſme.

J E S U S.

LA Grace du Saint Eſprit ſoit avec voſtre Re-
verence.

Ma Fille, il ſeroit raifonnable de vous eſcrire 1.
bien au long, puis que la voſtre eſt ſi pleine de
bonnes nouvelles, & accompagnée des beaux pre-
ſens que vous m'envoyez, & que je viens ne rece-
voir tout preſentement; certainement je ſerois
beaucoup conſolée de vous faire une longue Let-
tre pour vous en remercier, mais c'eſt aſſez que je
vous eſcrivis hier, & d'ailleurs la quantité de Let-
tres que j'ay eſcrites cet hyver m'a tellement laſſé
la teſte, que j'en ay eſté fort malade; je me porte
beaucoup mieux à preſent: Toutesſois je n'eſcris
preſque jamais de ma main, à cauſe que les Mede-
cins diſent qu'il faut que je m'en abſtienne pour
me remettre parfaitement.

Je ſuis tres-faiſſante de voſtre Oraiſon, ce n'eſt 2.
pas manquer d'humilité que de connoiſtre que
Dieu vous fait la Grace de vous la donner avec
ſes autres faveurs: pourveu que vous croyez que
cette maniere de la faire, comme vous la faites
ne vient pas de vous; ce qui eſt infaillible quand
l'Oraiſon eſt de Dieu: je louë continuellement
noſtre Seigneur de ce que vous faites tant de pro-
grez en la vie ſpirituelle, je taſcheray de vous
procurer,

procurer, en recompense de vos bonnes nouvelles, ce que vous demandez, ou que vous desirez, mais priez Dieu que je sois telle que mes vœux puissent meriter d'estre exaucez.

3. Pour ce qui regarde l'Oraison de Beatrix, je n'y trouve rien que de bon, mais empeschez autant qu'il vous sera possible toutes ses communications, & ne permettez pas que l'on en traite, n'y que l'on s'en entretienne; sçachez que cela importe de beaucoup aux Prieures, la Sœur de Saint Hierosime n'en parla point dans ces quartiers; car bien qu'elle eust commencé d'en vouloir dire quelque chose, la Prieure l'arresta & la tança, tellement qu'elle fut obligée de se taire, & vous sçavez que quand j'estois à Seville elle ne se hazarroit pas beaucoup à mettre ce discours en avant. Je ne sçay pas si nous avons manqué quand nous l'avons laissée sortir de nostre Convent, Dieu veuille que cela reüssisse bien: considerez s'il vous plait, quelle chose ç'auroit esté si les autres Religieuses eussent trouvé le billet qu'elle escrivoit à la Prieure; Dieu pardonne à celuy qui luy commande d'escire de semblables choses: si nostre Pere vouloit il luy pourroit escire sur ce sujet avec rigueur; lisez la Lettre cy-jointe que je luy escriis, & si vous le jugez à propos, vous la luy envoyerez; vous faites parfaitement bien de ne pas permettre que vos Religieuses communiquent avec personne.

4. La Prieure de Veas m'escrit que ses Religieuses declarent seulement leurs pechez à leur Confesseur, sans luy parler d'autre chose touchant leurs Oraisons: & ainsi elles se confessent toutes dans demy-heure; elle me dit que l'on devoit
faire

faire le mefme dans tous nos Convens, adjouftant que comme les Filles ne communiquent ces chofes à aucune autre qu'à elle, elles vivent fort confolées, & luy portent un grand amour; vous leur pourriez dire que puis que j'ay quelque experience dans ces chofes d'Oraifon, elles ne devroient pas aller chercher ceux, qui peut-efre n'en ont pas tant, mais qu'elles devroient m'efcrire; il eft neceffaire d'ufer de cette precaution plus dans ce Pais que dans aucun autre, & ne pas permettre qu'elle traite avec perfonne, ordonnez à la Sœur de S. François d'avoir foin de donner de la viande à cette Religieufe que vous fçavez, & deffendez-luy de jeufner; je voudrois bien fçavoir ce qu'elle entend quand elle dit que Dieu luy fait une fi grand force; car elle ne fe donne point à entendre: quelle peine n'eft-ce pas pour vous de la voir tousiours pleurant devant les autres Religieufes, qui la voyent efcrire à tout moment; tafchez de luy retirer ce qu'elle a efcrit, & envoyez-le moy, fur tout otez-luy du tout l'efperance de pouvoir encore traiter avec qui que ce foit qu'avec noftre Pere, puis que ceux avec lefquels elle a communiqué l'ont perduë.

Qu'elle comprenne que ce langage eft entendu dans vofre Ville encore moins que vous ne penfez: toutefois comme l'on en parle dans la Confeflion avec le Pere Acofta il n'en peut pas arriver de mal; mais apres tout, je fuis fort affeurée que cela eft moins convenable à cette Religieufe qu'à aucune autre; j'approuve fort que l'on ait ordonné de permettre quelque chofe de plus doux aux Religieufes de Paterne; mais il eult mieux valu que l'on n'eult commencé que par ce qu'il fal-

loit observer necessairement, sans estre obligée apres à donner de ces dispenses; vous avez bien fait de les advertir de garder les Regles de la Communauté.

6. Comme je n'escriis pas la presente tout d'une fois, je ne sçay si j'oublieray de respondre à quel-que article de la vostre; je vous envoye ces verrouïls, ils sont semblables à ceux que nous avons icy à la Grille du Chœur; je ne crois pas qu'il soit necessaire qu'ils soient plus jolis, ny plus propres, je vois bien que vous ne vous en contenterez pas; mais conformez vous aux Religieuses de ce Convent qui ne s'estiment pas plus grossieres que les vostres, & apres tout, ces petits verrouïls sont plus commodes qu'aucune autre chose, car je n'entens pas quelles serrures sont celles que vous demandez; on fait les Crucifix dont vous m'avez donné commission, je crois qu'ils cousteront un escu la piece.
7. Je vous envoye les responses sur la demande que j'avois faite à mon Frere d'expliquer les paroles que vous y verrez, les Autheurs de ces responses estoient demeurez d'accord de les envoyer à S. Joseph, & de s'en tenir à ce que les Religieuses en diroient, où l'Evesque se trouva present, & commanda qu'on me les envoyast afin que j'en donnasse mon sentiment; mais ma pauvre teste n'estoit pas en estat de les lire, montrez-les au Pere Prieur, & à Nicolas, il faut que vous les advertissiez de ce qui se passe, & de ne pas lire le Jugement qu'ils n'ayent veu les responses, & si vous pouvez renvoyez-les moy, parce que nostre Pere prend plaisir à les voir, & d'ailleurs ceux d'Avila m'ont aussi priée de les leur envoyer,

voyer, bien que ce ne soit pas icy le chemin du Messager.

Je vous envoie cette Lettre que mon Frere m'a écrite, afin que vous voyez les grandes faveurs que Dieu luy fait, il m'en a écrit encore plusieurs autres, où il me marque les graces dont sa divine Majesté le favorise tous les jours. Celle-cy a esté la premiere qui m'est venue à la main, je crois que vous en recevrez de la joye puis que vous l'aimez, deschirez-là aussi-tost que vous l'aurez leuë, & demeurez avec Dieu, car je ne finirois jamais, & je me trouve mal de tant escrire; je prie sa Majesté divine de vous faire Sainte. C'est aujourd'huy le deuxiême de Mars de l'année mil cinq cens soixante & dix-sept. 8.

Servante de vostre Reverence,

TERESE DE JESUS.

Remerciez-moy de ce que je vous ay écrit celle-cy de ma main, ce que je n'ay pas fait, mesme pour le Convent de Saint Joseph d'Avila.

REMARKES.

DANS le premier nombre de cette Lettre la Sainte parle de ses indispositions, & principalement de la lassitude de teste que la quantité de Lettres qu'elle avoit écrites, luy avoit causée; mais le Politique dira pourquoy est-ce qu'elle escrivoit tant, puis que cela nuisoit à sa santé, qui luy estoit si nécessaire pour bien gouverner ses Religieuses? 1.

Je respons à cela qu'elle le faisoit parce qu'elle aimoit plus ses Filles que sa santé, & d'ailleurs parce que la santé dans les personnes saintes doit estre comme l'argent qu'il faut employer, & non pas le garder: si l'on conserve la santé sans l'employer elle sera dom- 2.

mageable à l'ame, quoy qu'elle soit utile au corps ; mais quand on l'employe elle profite aux ames & à celle de celuy qui s'en sert : que si enfin il nous faut mourir, soit que nous conservions la santé pour nous-mesmes, soit que nous l'employons au service de Dieu, il vaut bien mieux la hazarder pour Dieu & l'employer à son service.

Mais comme l'on doit se servir de l'argent sans en estre prodigue, ny l'employer mal à propos; de mesme il faut tellement se servir de la santé que l'on ne vienne pas à la ruiner ; car si c'est un grand mal-heur pour les paresseux d'avoir trop de soin de conserver leur santé, c'en est un autre pour les fervens de n'en avoir aucun soin, & d'en abuser tellement qu'elle vienne à se perdre.

3. Dans le 2. nombre, elle approuve l'Oraison de cette Prieure, & l'avertit de ne tenir pas pour une mauvaise chose de connoistre la faveur que Dieu luy fait, pourveu qu'elle l'en remercie ; & la raison est, parce que c'est une humilité tres-imparfaite de refuser à Dieu les remerciemens d'un bien qu'il nous a fait, en évitant de reconnoistre ses bien-faits: Dieu connoist fort bien quand on manque de le remercier des faveurs qu'il fait, & quand il guerit les dix Lepreux, & qu'il n'y en eut qu'un seul qui revint sur ses pas pour l'en remercier, il dit, *Nonne decem mundati sunt? & novem ubi sunt?* n'en ay-je pas guery dix, que sont devenus les autres neuf? il n'y a eu que cet étranger qui soit retourné pour rendre graces à Dieu? *non est qui rediret, & daret gloriam Deo nisi hic aliengena.*

4. Dans le troisiéme nombre elle parle d'une certaine Religieuse, qui par l'ordre de son Confesseur, devoit coucher par escrit les faveurs que Dieu luy faisoit, dont la Sainte & la Prieure estoient tres-faschées, c'est pourquoy elle disoit à celle-cy & aux autres de ne pas communiquer ces choses hors le Convent, principalement dans un temps où elles viennent d'esprouver une si grande persécution, car par ce moyen elles couroient risque de s'en attirer quelque autre, & ce conseil est tres-utile pour le gouvernement, d'autant que c'est une chose fort dangereuse pour

pour toute sorte de personnes d'estre son propre Historien & d'escire sa vie.

Un Empereur Payen fit des Commentaires de ses actions, mais il fut si ambitieux, que de simple Citoyen qu'il estoit, son ambition le rendit un Tiran: S. Jean l'Evangeliſte, qui estoit la mesme Humilité, n'en fit pas de mesme, car quand il parloit de soy-mesme en quelque chose qui luy estoit honorable, il ne voulut jamais se nommer, mais il disoit, *ce Disciple que JESUS aimoit*, il ne disoit pas, *moy, lean, que JESUS aimoit*, mais il disoit seulement, *ce Disciple*, que les autres recherchent qui estoit ce Disciple, car pour luy il ne se nommera pas. Il fallut un commandement exprés à Sainte Terese, & en vertu de l'Obeissance, pour l'obliger d'escire sa Vie, & comme l'on peut voir dans la Lettre qu'elle escrivit à son Confesseur, quand elle la luy envoya, & qui est la quinsième, elle eut plus de repugnance d'escire les faveurs que Dieu luy avoit faites, que ses propres fautes.

Dans le quatrième nombre elle donne un bon conseil à ses Religieuses, les advertissant de declarer leurs pechez au Confesseur, mais pour les choses interieures de l'Oraison elle les exhorte à les communiquer à une personne qui en soit capable, au cas que le Confesseur n'y entende rien; car autrement il leur arriveroit ce que S. Paul disoit, *ſe neſciero virtutem vocis, ero ei cili loquor barbarus*: si ceux qui se parlent ne s'entendent pas, c'est une chose tout à fait ridicule; Dieu ne donne pas à tout le monde le Don de discerner les esprits, & il en faut avoir un bien relevé pour avoir ce discernement.

Dans le cinquième nombre la Sainte parle encore de la mesme matiere & dit, que ses Religieuses pourroient parler de leur Oraison avec le Pere Acosta, qui estoit un Religieux fort spirituel de la Compagnie de J E S U S: en suite parlant des Religieuses de Paterne, elle dit, qu'on a bien fait de leur donner quelque relaschement, mais qu'on ne devoit pas le leur avoir accordé à leur instance, mais que cela devoit venir de la bonté de la Priere, qui la leur devoit donner auparavant qu'elles la demandassent; il est certain que quand on donne à l'Inferieur ce qu'il a demandé, pour lors

Ioan c.
13. v.
25. c.
c. 21
v. 20.

1 Corin
14. v.
11.

7.

on le paye, mais quand on luy donne fans qu'il en ait rien demandé, c'est alors qu'on luy donne véritablement, & il estime beaucoup plus ce qu'on luy donne fans qu'il le demande, que ce qu'on luy accorde à force de crier: c'est pourquoy la Sainte conseille en cet endroit de ne rien accorder aux instances des Inferieurs, mais de prevenir leurs demandes par un pur don.

8. Dans le sixième nombre elle envoie à cette Prieure des verrouïls pour les Grilles, & dit fort agreablement, *qu'ils n'estoient pas jolis ny trop bien faits, mais qu'elle s'en devoit contenter, puis que les Religieuses de son Convent qui s'en servoient, n'estoient pas plus grossieres que celles de Seville*: Saint Hilarion ne se soucie pas de la propriété & netteté des Cilicés, ny la Sainte de la gentillesse des verrouïls; elle envoie aussi à cette Prieure des Crucifix, qu'elle mesle dans le discours des Grilles & des verrouïls, d'autant que pour souffrir avec patience les Grilles & les verrouïls JESUS-CHRIST nous sert de consolation, & parce qu'en faisant tout pour l'amour d'un Dieu crucifié, les Grilles & les verrouïls ne sont rien.

Saint Benoist osta à un saint Anachorette une chaisne de fer, à laquelle il estoit attaché, luy disant qu'il se rendit un Serviteur de Dieu qui fut plus attaché à la chaisne de JESUS-CHRIST, qui est son Amour, qu'à une chaisne de fer: *Si servus Dei es teneat te catena CHRISTI & non catena ferri*: comme s'il eut dit, de quelle autre chaisne est-il besoin pour faire la Volonté de Dieu que de l'Amour de JESUS? mais dans les Monasteres de Filles, à la verité les Grilles, les verrouïls & les chaisnes tiennent les corps enfermez, mais l'Amour de Dieu lie leurs ames plus estroitement.

9. Dans le septième nombre, où elle dit, *je vous envoie ces réponses*, elle parle de celles que le Venerable Pere Frere Jean de la Croix & les trois autres donnerent sur ces paroles spirituelles, *Cherche-toy en moy?* dont la Censure fournit la matiere à la cinquième Lettre, & dans la presente la Sainte raconte cette conversation comme je l'ay rapportée dans les Remarques sur la dite Lettre.

L E T T R E LVIII.

A la meſme.

J E S U S.

LA Grace du Saint Eſprit ſoit avec voſtre Re-
verence.

Ma Fille j'ay plus d'amour que jamais, pour 1.
toutes les Religieuſes de ce Convent, & princi-
palement pour vous, parce que vous avez eſté
celle qui a le plus ſouffert : mais ſoyez certaine-
ment aſſeurée que quand j'appriſ que l'on vous
avoit privée de voix active & paſſive, & que l'on
vous avoit depoſée de voſtre Charge, j'en receus
une conſolation toute particuliere; car bien que
je croye que vous eſtes une aſſez grande Peche-
reſſe, je ſuis toutefois perſuadée que vous crai-
gnez Dieu, & que vous n'eſtes pas capable de faire
aucune choſe contre ſa divine Majelté qui pût
meriter un ſi grand chaſtiment.

J'eſpere en Dieu qu'il diſpoſera les choſes d'une 2.
telle façon que l'on connoiſtra la verité, & voſtre
innocence; l'on n'a pas procedé dans cette occa-
ſion avec ſincerité, & le menſonge y a regné, ce
qui m'a beaucoup affligée, & principalement
quand j'appriſ les depoſitions du procez verbal
que l'on apporta icy, où il y avoit des choſes que
je ſçavois tres-bien eſtre tout à fait fauſſes, car
j'eſtois pour lors à Seville. A preſent que je ſçay
ce qui ſe paſſe entre ces Sœurs, j'ay remercié no-
ſtre Seigneur, de ce qu'il na pas permis qu'elles en

fissent davantage. Ces deux Ames me donnent de la peine ; ce pourquoy il est necessaire, que nous fassions tous Oraison particulierement pour elles, afin qu'il plaise à Dieu leur donner lumiere, des le moment que je vis que le Pere Garcie Alvares en ufoit de la sorte, j'apprehenday ce que je vois à present.

3. J'ay eu un grand plaisir de lire ce que vous me dites touchant l'approbation où vous estes à cause de vostre clocher : vous avez raison d'en estre satisfaite, s'il est aussi beau comme vous le dites, j'espere en Dieu que vostre Maison s'avancera beaucoup, d'autant que vous avez souffert de grandes persecutions ; vous vous expliquez si bien en tout ce que vous me marquez que si l'on s'en tenoit à mon sentiment on vous choisiroit, apres ma mort, pour Fondatrice, & je voudrois de tout mon cœur que vous le fussiez, mesme pendant ma vie ; car vous sçavez beaucoup plus que moy & vous estes meilleure que moy ; ce que je dis c'est la pure verité ; il est vray que j'ay un peu plus d'experience que vous ; mais il ne faut pas faire d'oresnavant grand cas de moy, car vous seriez surprise de me voir si vieille & si foible, n'estant propre à rien. Faites mes recommandations à toutes les Religieuses, je prie Dieu, ma Fille, de vous conserver, & de vous faire une grande Sainte.
- Amen.*

De vostre Reverence,
TERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

LA Sainte eſcrivit cette Lettre auparavant que la 1.
 perſecution de Seville fut finie, puis qu'elle dit
 dans le 2. nombre, *qu'elle eſpere en Dieu que la verité ſe dé-*
couverra; & dans le premier nombre elle dit, *que le*
grand amour qu'elle avoit pour ſes Filles eſtoit redoublé, parce
qu'elles avoient ſouffert beaucoup, ce qui n'eſt pas diffi-
 cile à croire, car l'alliance des travaux eſt plus eſtroite
 que celle du ſang, elles avoient eſté juſques alors les
 Filles de ſon amour, mais apres leurs ſouffrances, elles
 le furent de ſa douleur; & les Enfans de la douleur ſont
 d'autant plus aymez qu'ils ont couſté le double plus
 que ceux de l'amour.

C'eſt icy une raiſon du grand amour que J E S U S- 2.
 C H R I S T a pour les ames qu'il a rachetées de ſon
 propre Sang; car comment ſe pourroit-il faire que des
 ames qui luy ont couſté ſon Sang ne fuſſent pas cheries
 & bien aymées de Dieu?

Elle adjouſte avec beaucoup de grace, *que bien que ſa* 3.
Fille ſoit une grande Pecheſſe, elle n'a jamais creu qu'elle euſt
merité un ſi grand chaſtiment comme de la deſtituer de ſon Office:
 par les premieres paroles elle l'humilie, & par les
 dernieres elle l'encourage; c'eſt ainſi qu'il faut ſe
 comporter à l'endroit des Inferieurs; il faut les louer
 en forte qu'ils n'en reçoivent point de vanité, & il
 faut les reprendre en forte qu'ils ne tombent pas dans le
 découragement.

La Sainte tint pour un miracle que ce Convent
 triomphaſt ſi heureuſement de cette furieuſe perſecu-
 tion, & elle avoit raiſon, car c'eſt une grace toute par-
 ticuliere de Dieu, quand dans ce monde d'iniquitez,
 l'innocence ſurmonte la calomnie, & vient à ſurvivre
 aux impoſtures & à la tempeſte.

Dans le 3. nombre la Sainte luy parle avec beaucoup 4.
 de grace de l'honneur qu'elle a acquis pour avoir fait
 baſtir le Clocher du Convent, ce qu'elle fait pour di-
 vertir l'eſprit affligé de ſa Fille, l'aſſeurant que cette
 Maïſon feroit un Seminaire de Vertus & de Graces, &
 en ſuite elle adjouſte avec une douceur n'importe,

vous debitez si bien tout ce que vous dites, que si l'on s'en tenoit à mon sentiment, on vous esliroit apres ma mort pour Fondatrice, & je voudrois de tout mon cœur que vous le fussiez, mesme pendant que je vis, car vous savez beaucoup plus que moy: ô la grande Humilité, & lors qu'elle est parfaite, que de choses ne fait-elle pas dire qui sont du tout esloignées de ce qui est en effet, quoy que ce soit sans offenser la verité! cet abbaiffement est, car y a-t'il eu quelqu'un qui ait sçeu tant de choses comme la Sainte, & qui les ait sçeu ignorer quand il a voulu, comme la Sainte a fait en cet endroit?

Cette Religieuse estoit affligée & spirituelle, & la Sainte pour la relever de cette affliction se fait ignorante, & fait passer la Religieuse pour un grand esprit; & parce qu'il se pouvoit faire que cette Prieure n'estoit pas marrie que l'on sceut qu'elle sçavoit bien dire ce qu'elle comprenoit, la Sainte luy dit, *vous vous faites si bien entendre qu'apres ma mort l'on vous pourroit faire Fondatrice, qui est beaucoup plus que d'estre Prieure.*

L'on peut icy faire reflexion en ce que la Sainte fait consister la grace de faire des Fondations à se sçavoir bien faire entendre dans les paroles, quoy qu'il semble qu'elle devoit consister dans l'action; mais ce n'est pas cela, la Sainte l'a mieux entendu, car si l'action est la premiere chose qui est necessaire pour fonder & pour gagner les ames à Dieu, la parole n'ayde & ne contribue pas peu à cela.

5. Bien que nostre Sauveur eut commencé de fonder son Eglise par l'action, il voulut aussi se servir pour la mesme cause de la grace de la parole, preschant & enseignant, comme dit S. Luc, *cœpit JESUS facere & docere:* & afin que cette Eglise fit du progres il envoya le S. Esprit en forme de langues de feu. D'ailleurs toutes les instructions de nostre Religion sont des effets de la Predication des Apostres, parce qu'on ne sçauroit venir à bout de fonder une doctrine que par la langue, par les exhortations & par les enseignemens.

6. Et ainsi pour fonder, conserver & reformer, l'esprit, la langue & l'eloquence y sont necessaires. C'est pour ce sujet que S. Gregoire, parlant de la langue de l'Evesque,

l'Evesque, dit qu'elle doit conserver ce qui est bon, corriger ce qui est mauvais, humilier les superbes, retenir les emportez, encourager les paresseux, adoucir les personnes rudes & consoler les affligez : *lingua nostra bonis fomentum sit, pravus aculeus, humidos retundat, iratos mitiget, pigros exacuatur, desides' hauriatu succendat, refugientibus suadeat, asperis blandiatur, desperatos consoletur.* D. Grè.
l. 7. Ep.
113. qua
est à re-
gio Ep.

Mesme dans les choses naturelles la grace de la parole vient à bout de tout : Nous voyons que dans l'Empire Romain la langue à abbatu des Sceptres & des Couronnes ; & Cicéron par le moyen de son Eloquence, d'enfant d'un pauvre Artisan vint à estre un des Consuls de Rome, qui estoient pour lors les Maistres de tout le monde.

La Sainte semble luy dire en un autre sens, qu'après qu'elle sera morte on la pourroit eslire pour Fondatrice, comme si elle disoit, quand vous serez morte à vos propres passions, agissant comme une personne morte au monde ; & quand vous parlerez estant mort au monde, & vivant à Dieu, des choses de Dieu avec de bonnes expressions, & avec grace, vous pourrez estre non seulement Prieure, mais encore Fondatrice.

6.

L E T T R E L I X.

A la mesme.

J E S U S soit avec vous.

IE vous dis en verité que je reçois tant de joye de lire vos Lettres, que je desire continuellement d'en avoir ; je ne sçay d'où vient que j'aye un amour si particulier à cette Maison, & à toutes les Religieuses qui y demeurent, peut-estre que c'est parce que j'y ay beaucoup souffert ; graces à Dieu je me porte assez bien, & ma fièvre a abouty à un grand rhume.

I.

Je

2. Je sçavois bien que vous souffririez quelque chose pour les médifances , & mauvais Offices des Peres Carmes Chauſſez , ils nous ont assez tourmentées dans ces Pais ; mais comme Dieu nous a delivré du Pere Toſtat: j'eſpere en ſa Majeſté qu'elle nous favorisera en tout ; nous avons beſoin de prier continuellement Dieu , afin qu'il nous delivre de leurs perſecutions , & afin qu'il donne un eſtabliſſement à nos affaires ; car pendant que le Reverendiſſime Pere General ſera indispoſé à noſtre égard comme il eſt , je vous promets que nous ne manquerons pas d'occaſion pour meriter : je ne vous parle point de nos affaires , parce que noſtre Pere vous en instruira parfaitement , ſeulement je vous prie , pour l'amour de Dieu ; d'avoir beaucoup de ſoin de m'eſcrire tout ce qui ſe paſſe chez vous , quand noſtre Pere n'en aura pas le loisir ; vous aurez auſſi ſoin de luy rendre mes Lettres & de m'adreſſer ſeulement celles qu'il m'eſcrira ; vous ſçavez assez les alarmes que nous avons pour nos Lettres quoy qu'il ſoit chez vous , que ſera-ce quand il ſera ſi eſloigné de vous ?

3. Le Maiſtre de la Poſte de cette Ville eſt Couſin d'une Religieuſe que nous avons à Segovie ; il m'eſt venu voir, & m'a aſſeuré qu'il feroit merveilles pour l'amour de ſa Couſine , il s'appelle Figueredo ; nous ſommes demeurez d'accord du port des Lettres , & il m'a dit que ſi l'on avoit ſoin à Seville de donner les Lettres à la grande Poſte , que je pourrois ſçavoir de vos nouvelles preſque tous les huit jours ; conſiderez , ſ'il plaïſt , combien cette commodité feroit grande , il dit auſſi que pourveu que l'on mette ſur l'enveloppe de nos Lettres que
c'eſt

c'eſt pour Figueredo Maïſtre des Courriers à Tolède, l'on n'en ſçauroit perdre aucune: tout cela n'eſt rien que peine pour vous, mais je ſçay bien que vous en prendriez davantage pour moy, comme je voudrois auſſi faire pour vous; il faut que vous ſçachiez que ſouvent j'ay de ſi grands deſirs de vous voir, qu'il ſemble que je n'ay rien autre choſe à faire, c'eſt la pure verité; informez-vous de quelqu'un de voſtre Ville, s'il faudra traiter cet Homme de Magnifique, ou comme il faudra mettre le deſſus de l'enveloppe, ce que j'en puis dire, c'eſt qu'il eſt aſſez à ſon aïſe, & à cauſe de la commodité qu'il m'a présentée j'ay eſté tres-contente de m'arreſter à preſent dans ce Convent, car à Avila il n'y a point de voyes aſſeurées pour eſcrire à Seville, ny meſme pour d'autres choſes, il me faſche ſeulement de n'y eſtre point à cauſe de mon Frere, qui me regrette beaucoup, vous avez fort mal fait de ne luy pas eſcrire quelquefois, vous verrez par cette Lettre qu'il ma eſcrite, & que je vous envoie comme il ſe porte tres-mal, mais je louë Dieu de ce qu'il n'a point de fièvre.

Il ne me ſouviend jamais de garder les Lettres où l'on me parle de Tereſe, toutes les Religieuſes advoüent qu'elles ſont toutes confuſes de voir ſa vertu, & l'inclination qu'elle a pour faire les Offices les plus humbles; elle leur dit qu'elles ne doivent pas ſonger à l'eſtimer davantage pour eſtre Niece de la Fondatrice: & au contraire que pour cela meſme, elles la doivent meſpriſer: elle eſt grandement aimée de toutes les Religieuſes, qui en diſent mille autres choſes ſemblables à celle-cy: je vous le mande afin que vous en louïez Dieu, puis que vous luy avez procuré ce bien; je
me

me refioüis fort que vous la recommandiez à sa divine Majesté.

5. J'ayme beaucoup son Pere, mais je vous confesse en verité que je suis toute consolée d'en estre esloignée, je ne puis pas en comprendre la raison, si ce n'est que les contentemens de cette vie ne sont pour moy, mais les ennuy & les lassitudes; ce qui doit provenir de la crainte que j'ay de m'attacher à quelque chose de ce monde, & ainsi il vaut mieux éviter l'occasion, bien que pour le present, je souhaiterois fort d'estre auprès de luy pour n'estre pas ingrate aux faveurs qu'il nous a faites, & j'y voudrois demeurer jusqu'à ce qu'il eust donné ordre à certaines choses où il croit que ma presence est necessaire, qui luy fait attendre que j'y sois.
6. Bien que j'eusse desia renvoyé la Pretendante que le Pere Nicolas vous avoit presentée: toutefois comme il m'a escrit une autrefois cette Lettre que je vous envoie, j'ay voulu examiner davantage cette affaire, & bien que nostre Pere dise qu'elle n'est pas propre pour la Religion; neantmoins je n'ay pas voulu la renvoyer pour une seconde fois, parce que vous pourrez vous voir dans une telle necessité que vous vous trouverez bien de l'esprouver, peut-estre feroit-elle bonne Religieuse; traitez-en de delà avec nostre Pere, si vous vous voyez pressées; informez-vous des defauts qu'elle a; car pour moy je luy en parlay fort peu, & ne m'en informay pas trop: je vous conseille cecy parce que je vois que vous n'avez pas vos necessitez, & l'entrée de cette Fille vous soulageroit.
7. J'ay esté ravie d'aise d'apprendre que vous faites

tes des bas, & que par ce moyen vous gagnez quelque choſe pour ſubſiſter, pourveu que vous travailliez de voſtre coſté Dieu vous aydera. Pour reſpondre à ce que vous me dites de payer les Rentes que vous devez, en vendant celles que l'on vous doit, il eſt clair qu'il n'y a rien de plus avantageux pour vous que de vous degager. Pour le reſte dont vous me parlez, je reſpons que c'eſt une choſe bien rude pour voſtre Maïſon, qui eſt ſi pauvre, de prendre maintenant une Fille ſans dot, mais courage, ma Fille, le ſeul amour de Dieu vous doit obliger à la recevoir, vous n'en avez point reçu par Charité: & ſi vous prenez cette Fille ſans dot, Dieu vous aſſiſtera, & peut-ſtre il en fera venir d'autres qui ſeront riches, & qui payeront pour elle, ſi vous faites cela pour l'amour de luy, & vous le ferez quand noſtre Pere en fera ſi importuné qu'il viendra à vous en parler, car il ne faut pas que vous vous en meſliez; prenez ſeulement bien garde ma chere amie de ne vous pas precipiter à recevoir des Religieuſes, car il y va de la vie de connoiſtre celles qui ſont propres pour nous, je crois que tout le deſaut de la Pretendante du Pere Nicolas eſt d'eſtre un peu trop ſimple.

Ce que je vous ay mandé de la Niece ou Couſine de Garcie Alvarez, eſt tres-aſſeuré ſelon mon ſentiment, outre que Cavaillar me l'a dit, je ne crois pas que ce ſoit Mademoiſelle Clemence, mais l'autre; vous pourrez dire franchement à Garcie Alvarez que l'on vous a dit qu'elle avoit eſté fort ſujette à la melancolie, Cavaillar me dit clairement qu'elle avoit eſté folle, & pour ce ſujet je ne luy parlay plus, & quand meſme cela ne
feroit

feroit pas , il n'est pas maintenant besoin de charger la Maison : mais au contraire songer à la descharger , le plustost que l'on pourra , de ce qu'elle doit ; ayons un peu de patience , car je ne m'estonne pas qu'avec le bruit que nos Peres Chauffez font , personne ne veuille entrer chez nous.

9. Mettez par escrit tout ce que vous despenserez en port de Lettres , afin que par ce moyen vous vous acquittiez des quarante escus que nos Religieuses du Convent de S. Joseph d'Avila vous ont envoyez ; ayez soin de faire ce que je vous dis , car si vous faites autrement ce seroit plustost une simplicité qu'une civilité , ce n'est pas sans raison que je vous donne ce conseil ; comment , osez-vous desia m'envoyer de l'argent ? vraiment vous m'avez fait rire quand j'ay veu vostre liberalité , estant dans la peine où je suis , de voir la difficulté que vous avez à subsister ; quoy qu'il en soit , cet argent est venu fort à propos , & me servira aussi pour payer les ports des Lettres , Dieu vous le rende ; je vous remercie de l'eau de nasse que vous m'avez envoyée , elle est excellente , & est arrivée en fort bon estat , je remercie aussi Jeanne de la Croix du voile dont elle m'a fait present ; mais apres tout n'en faites pas une coustume ; quand je desireray quelque chose , soyez assurees que je vous en advertiray avec plus de franchise , ce me semble , ou du moins avec autant de liberté comme si je le demandois à celles dont je me fie le plus , parce que je suis persuadée que vous m'accorderez de tres-bon cœur ce que je vous demanderay , je crois la mesme chose de toutes vos Religieuses.

Cette

Cette Fille qui avoit si bonne voix n'est plus re- 10.
tournée au Convent ; j'ay tout le soin possible de
vous chercher quelque sujet qui vous accommo-
de, si j'en trouve quelqu'un ce sera pour vous ; j'ay
un si grand desir que l'on vous accorde ce peu
d'eau que vous demandez, que je crains toujours
que vous ne l'obteniez pas ; toutefois j'ay quelque
esperance sur ce que le Pere Marian ou nostre Pe-
re auront du pouvoir sur l'esprit du Frere Bona-
venture, qui est le Superieur des Religieux de S.
François, à qui vous demandez cette eau, plaise
à nostre Seigneur que cela se fasse ; ce seroit à la
verité une grande commodité pour vostre Con-
vent. Vous ne douterez pas maintenant que nos-
tre Pere va à Avila, que je ne fusse plus aise d'e-
stre dans ce Convent que non pas dans celuy-cy,
encore que je ne puisse éviter quelques mauvaises
heures avec l'Evesque ; je suis toute surprise de
vous voir si joyeuses & contentes, Dieu a mieux
disposé les choses que nous ne pensions pas, qu'il
soit beny à jamais pour toutes les faveurs qu'il
nous a fait, & qu'il luy plaise de conserver long-
temps vostre vie.

Je ne voudrois pas vous dire, de peur de vous 11.
affliger, la douleur que je ressens de la maladie de
nostre Prieure de Malagon, bien que Dieu, qui
l'a crée de rien, pourroit bien la guerir, laissant à
part l'amour que j'ay pour elle, la faute qu'elle
fait à nostre Ordre dans un tel temps est tres-
grande. Je l'aurois fait venir dans ce Convent,
mais nostre Medecin m'a dit que si elle doit enco-
re vivre un an, elle ne vivra pas icy un mois ; je
prie Dieu d'y apporter de remede ; priez bien Dieu
pour elle, car elle est abandonnée des Medecins,
L I qui

qui disent qu'elle est etique; gardez-vous bien de boire de l'eau de la false-pareille, encore qu'elle soit bonne pour le mal d'estomach. La Mere Prieure & nos Sœurs vous salüent; j'ay esté fort affligée de la maladie de mon saint Prieur des Grottes, nous avons soin de le recommander à Dieu; envoyez-moy de ses nouvelles & ce que Delgado est devenu, salüez de ma part tous ceux que vous jugerez à propos & demeurez avec Dieu. Je me suis bien estenduë dans cette Lettre, & je me suis fort resioüie d'apprendre que toutes vos Religieuses se portent bien, & sur tout j'ay esté ravie de sçavoir le bon estat de vostre santé, car j'apprehende beaucoup que nos Prieures nous viennent à manquer, & vous sçavez combien nous en avons de besoin, Dieu vous garde, ma Fille.

12. Je reçois quelquefois des Lettres de Caravaque, & de Veas, l'on ne manque pas de travaux à Caravaque, mais j'espere en Dieu qu'il y mettra remède. C'est aujourd'huy le septième jour de Septembre de l'année mil cinq cens soixante dix-huit.

Vostre Servante,

TERESE DE JESUS.

13. Maintenant nous nous escrirons plus souvent; que veut dire que vous ne me dites mot du Frere Gregoire? faites-luy mes recommandations, & communiquez-luy vos affaires & l'estat de vostre Maison; si vous ne m'crivez tout ce qui se passe il n'y a personne qui en veüille prendre la peine; faites-moy sçavoir en quel estat vous estes avec le Pere Antoine de J E S U S; je ne respondray point au Pere Nicolas que vous ne m'en ayez advertie; quand

quand le paquet ſera de trois ou quatre Lettres, il faut que vous mettiez ſur le deſſus quatre ſols de port, & ſ'il y en a davantage vous en mettez plus. Comme je connois par experience quelle miſere c'eſt de ſe voir en neceſſité, & comme je ſçay que l'on trouve à Seville difficilement de l'argent, je n'ay pas oſé à preſent renvoyer du tout le Pere Nicolas. Touchant cette Pretendante, il faut que noſtre Pere entende à loisir les raiſons de part & d'autre quand vous luy demanderez ſon ſentiment ſur quelque difficulté, car il ſe pourra faire que comme il a tant d'occupations, il ne prendra pas bien garde à tout.

R E M A R Q U E S.

LA Sainte eſcrivit cette Lettre dans un temps auquel la guerre ſpirituelle que l'on fit au Convent de S. Joſeph de Seville, n'eſtoit pas encore finie. Elle exhorte cette Prieure à la patience dont elle ſe devoit ſervir pour endurer ce que l'envie diſoit & faiſoit contre elle, d'autant que la patience eſt le bouclier qui doit recevoir tous les coups de la perſécution, & ſans cette belle Vertu il n'y a point de merite dans les ſouffrances, ny de couronne pour les affligez. Or c'eſt une choſe bien faſcheuſe de porter de grandes afflictions ſans en retirer aucun avantage. 1.

Et non ſeulement la patience eſt avantageuſe dans les tourmens, mais elle eſt encore le fruit de la perſécution : c'eſt pourquoy noſtre Seigneur dit parlant des Saints perſecutez, *Et fructum afferunt in patientia*, ils recueilleront le fruit, c'eſt à dire le merite dans la patience, & recevront la recompenſe dans l'eternité qui eſt le veritable fruit de la patience. 2.

En ſuite elle adjuſte, *tant que noſtre Pere General ſera en colere contre nous, nous ſouffrirons beaucoup* : Dieu nous preſerve de la colere d'un Superieur irrite, encore qu'il ſoit Saint, le bras qui chaſtie ne ſent point le mal. 3.

Job 6.
v. 12.

que souffre le corps qui reçoit le chastiment, ainsi la correction s'exerce d'ordinaire sans pitié, & ce qui semble une douceur & un soulagement à la main, est une amertume & un tourment pour les espauls qui supportent ses coups, principalement quand Dieu par sa permission appelant la main qui frappe à dessein d'avancer dans son Amour ceux qu'il veut affliger; & c'est dequoy Job se plaignoit à Dieu quand il luy disoit, *nec caro mea aenea est?* quoy mon Dieu, ma chair est elle de bronze pour supporter tant de travaux.

Il y a des Saints que la Bonté divine forme avec le ciseau & le marteau, il y en a d'autres que Dieu fait avec le pinceau & la peinture, les premiers sont perfectionnez par les peines, les persecutions, les tribulations & les affronts; les seconds sont sanctifiez par les faveurs, les careffes & les bienfaits: Sainte Terese eut part à ces deux Saintetez, les graces que Dieu luy fit furent le pinceau qui la firent Sainte, mais les tourmens & les souffrances furent le marteau & le ciseau qui la preparerent pour estre Sainte.

4. Dans le quatrième nombre elle parle de la vertu de sa Niece Terese de JESUS, Fille du Sieur Laurens de Cepede son Frere, & dit *qu'elle travailloit dans le Convent & servoit toutes les Religieuses avec une grande Humilité, & qu'elle disoit à toutes les Sœurs qu'elles ne devoient pas s'imaginer que pour estre Niece de la Fondatrice elle deust faire moins que les autres.*

O l'excellente Niece! ô la vertueuse Fille! ah qu'elle meritoit bien d'appartenir à une si grande Sainte, puis qu'elle ne se prevaloit de la Dignité de sa Tante que pour imiter ses admirables Vertus, & non pas pour recevoir des graces ny des privileges: Saint Charles fut Nepveu de Pie quatrième, & fut un tres-saint Nepveu: un Chanoine de la grande Eglise de Palence, appelé Don Hierosime de Reynoso, dont Sainte Terese parle dans ses Fondations, & qui estoit Nepveu de l'illustrissime Seigneur Don François Reynoso, reforma son Oncle & en fit un des plus grands Prelats qu'il y ait eu dans l'Eglise de Cordouë: Saint Ambroise eut un Frere qui estoit Saint & qui avoit soin de sa Maison: il y en a beaucoup d'autres qui en auront eu, mais ceux
que

que nous venons de rapporter font remarquables.

Mais je ne ſçay pas ſi l'on pourroit compter ſi facilement ceux qui pour avoir eu des Parens dans des hautes Dignitez ſe font perdus : la Sainte du moins dans ce nombre en tefmoignant qu'elle a de l'affection pour ſa Nièce Terefe, dit dans le nombre ſuivant *qu'elle apprehende de ſ'attacher à cet amour du ſang*, de ſorte qu'elle luy donne ſon affection, mais elle luy refuſe ſon amour, ne voulant avoir aucune attache au ſang, mais eſtre en liberté ; elle dit admirablement bien, parce qu'il n'y a point de doute que l'amour que l'on porte aux creatures eſt dans l'apparence un amour, mais il eſt effectivement une priſon, puis que la premiere choſe dont il deſpouille l'ame c'eſt de la liberté, meſme dans un amour licite il y peut avoir quelque attache qui pourra nuire au parfait amour de Dieu ; c'eſt pourquoy cette Ame de Dieu, cette grande Sainte ne vouloit pas eſtre en partie à ſa Nièce ny à ſon Frere, pour eſtre toute entierement à Dieu ; elle ſe defendoit de l'amour licite qu'elle pouvoit avoir pour ſa Nièce, parce qu'enfin cette attache ſe convertiſſant en amour elle auroit oſté à Dieu ce que l'amour auroit donné à ſa Nièce. Certainement les Prelats devoient bien faire reflexion ſur cecy, car ſi leurs Nepveux ne les deſtournent pas de faire leur devoir, du moins ils les embarreſſent eſtrangement.

Ce que la Sainte dit dans le ſeptième nombre des bas & du gain que ſes Filles faiſoient, cela ſe doit entendre que ces Servantes de Dieu travailloient pour gagner leur vie, d'autant qu'un peu plus bas elle parle de la neceſſité de la Maiſon, & conſeille à la Prieure de ne recevoir point de Religieuſe qu'elle n'apporte ſon dot : toutefois il ſemble qu'elle ſollicite pour une Fille, afin qu'on la reçoive par Charité, & c'eſt ſeulement pour mieux plaire à Dieu, car ſi la Charité d'icelle vous oſte d'une main le moyen de ſuſſiſter, la Providence divine vous l'offre d'une autre ; c'eſt pourquoy la Sainte loué le travail que ſes Filles faiſoient pour gagner leur vie, d'autant que de ſe nourrir du travail des mains n'eſt pas ſeulement une choſe louable & bonne, mais encore une imitation de ce que les Apoſtres ont fait, ſuivant

Act. 20
54.

ce que S. Paul nous assure quand il dit, *Nam ad ea que mihi opus erant ministraverunt manus iste*, mes mains m'ont fourny de quoy vivre, & mon travail m'a donné à manger; outre que cette façon de gagner sa vie est une occupation qui n'empesche point l'Oraison, au contraire c'est un exercice qui est tres-agreable à Dieu, & qui rend l'Oraison plus utile, & plus avantageuse.

7. Venant à parler à la fin du septième nombre de la Religieuse du Pere Nicolas (c'estoit une Fille qui pretendoit d'estre Carmelite, par la sollicitation du Pere Nicolas de JESUS MARIA) elle dit avec une grace admirable, *je crois que tout le defect de la Pretendante du Pere Nicolas est d'estre un peu niaise*, comme si elle eut dit, je voudrois que mes Religieuses fussent genereuses, constantes & fortes, comme cette femme que le Sage cherchoit, *mulierem fortem*: je les voudrois spirituelles & non pas niaises: il faut avouer que cette grande Sainte comblée de Sainteté & de graces, disoit toutes choses avec une grace admirable.

Pro. 13
v. 10.

8. Dans le huitième nombre il semble qu'elle parle de la Reception d'une Nicce ou d'une Cousine de Garcie Alvarez, Confesseur des Religieuses de Seville, & cette Fille devoit estre melancholique, & la Sainte dit qu'on luy avoit rapportée qu'elle estoit folle, j'avouë que si elle se laissoit emporter à la melancholie en sorte qu'elle ne pust pas la chasser, elle tiendroit plus de folle que de melancholique.

Il y a bien de la difference de commander à la melancholie & de luy obeir, & si cette imperfection domine tellement sur moy que je ne puisse m'en defaire, c'est un grand malheur pour moy, d'autant que je ne scay pas ce que je dois devenir, soit que ce vice soit moral, soit qu'il soit naturel.

9. Outre que la Sainte s'estoit si mal trouvée des melancholiques dans l'affaire de Seville, qu'elle les regardoit avec mille yeux, & pour moy je crois, comme j'ay touché en un autre endroit, que la Sainte a banny par ses Oraisons la melancholie de tout son Ordre, car il se peut bien faire que les Filles qui y entrent soient dans leur Reception melancholiques, mais à mesme temps qu'elles ont esté receuës, il faut qu'elles soient
d'une

d'une humeur gaye, autrement elles ne profeſſeront point.

Quand j'avois la charge & que je gouvernois des Convens qui ont eſté en grande quantité, je ne faiſois point d'eſtat de trois fortes de tentations, que je reconnoiſſois aux Novices. La premiere eſtoit de la tentation de rire, d'autant que c'eſt un ſigne que l'eſprit n'eſt point travaillé de ſoucis, & qu'il ne ſe fouvient point des choſes de dehors, ny des marmites d'Egypte, & celle qui ſouffroit cette tentation, faiſoit ordinairement profeſſion. La ſeconde eſtoit la tentation de la faim, parce que c'eſt un ſigne de bonne ſanté, & qu'au moins elles ne ſont point incommodées, ny en peril eminent de tomber malades. La troiſieme eſt de la tentation de dormir, parce que c'eſt un ſigne qu'elles ont eſté bien vigilantes à faire les exercices de la Religion.

10.

Dans le nombre ſuivant la Sainte dit à cette Prieure, qu'elle ſ'acquitte de ce qu'elle doit en tenant un memoire des ports de Lettres qu'elle avoit avancez, & que de faire autrement ce ſeroit pluſtoſt une ſimplicité qu'une civiſié: je ne penſe pas qu'il y ait eu jamais une femme ſi politique, ſi civile & ſi ſpirituelle comme Sainte Tereſe, il eſtoit bien plus juſte de payer, que non pas de donner, & il n'auroit pas eſté raiſonnable que cette Prieure eut exercé ſa liberalité & qu'elle ne ſe fut pas acquittée d'une debte, & ainſi Sainte Tereſe qui eſtoit liberale & prudente, veut qu'en donnant elle ſ'acquitte.

11.

Mais avec la permiſſion de la Mere Marie de S. Joſeph, je vais decouvert icy ſon crime, & ſa ſource: je demande la raiſon pourquoy elle donnoit & ne payoit pas, eſtant endebtée comme elle eſtoit, tellement qu'elle vouloit que l'argent qu'elle deſpenſoit fut un effet de ſa generoſité pluſtoſt que de ſon obligation, ce qui arrive à pluſieurs perſonnes.

12.

La raiſon en eſt claire, quoy qu'elle ne ſoit pas trop juſte, & convenable à noſtre nature, c'eſt que quand nous donnons noſtre volonté agit, & quand nous payons c'eſt celle d'autrui qui nous neceſſite: quand je donne je fais des debiteurs, quand je paye je n'oblige perſonne; c'eſt pourquoy nous aymons mieus donner à

cause de l'avantage que nous en retirons, que non pas payer, quoy que nous nous acquittions de nos debtes, de sorte que ce qui paroist une generosité, n'est qu'un amour propre, que Sainte Terefe repre-
noit en la personne de cette Prieure.

13. Dans le douzième elle parle de la Prieure de Malagon : c'estoit la Mere Briande de S. Joseph, qui eut une maladie si dangereuse qu'elle jettoit le sang par la bouche, à cause qu'elle avoit une veine rompuë dans le corps, & les Chroniques assurent qu'elle contracta cette maladie pour avoir souffert beaucoup de peines estant nouvellement entrée dans l'Ordre. La Sainte defend aux Religieuses de Seville de boire l'eau de falsepareille, & les exhorte d'avoir soin de leur santé, comme celle qui leur propose la mort dans la personne de la Prieure de Malagon.

L E T T R E L X.

A la mesme.

J E S U S.

LA Grace du Saint Esprit soit avec vostre Reverence.

3. Ma Fille, je ne sçay pas le sujet pourquoy vous gardez si long temps le silence en un temps auquel je souhaiterois de sçavoir à tout moment l'estat de vos affaires : je vous assure que je n'en fais pas de mesme icy, où je parle tousiours de ce qui regarde le bien de vostre Maison : je vous donne advis que le Pere Nicolas est à present Prieur de Pastrane ; il m'est venu voir & j'ay receu une grande consolation de sa visite, ayant loué nostre Seigneur de ce qu'il a donné à nostre Ordre un si grand Personnage

sonnage & un Religieux d'une si haute Vertu; il semble que nostre Seigneur l'a choisi comme un instrument pour le bien de vostre Maison, puis qu'elle luy couste tant de travaux & de peines, recommandez-le beaucoup à nostre Seigneur, car vous y estes obligées.

Il ne faut pas, ma Fille, que vous vous opiniastriez sous ombre d'une perfection inconsiderée, à ne vouloir pas entrer de nouveau dans la Charge de Prieure, nous le desirons toutes, & nous faisons nostre possible pour cela, & de vostre part vous ne nous opposez que des bagatelles, car en effet tout ce que vous alleguez n'est autre chose: ce n'est pas vostre affaire, tout l'Ordre y est interessé, & le Service de Dieu le requiert si fort, que je voudrois que la chose fut desia faite, tant pour l'honneur de vostre Maison, que pour celuy du Pere Gratian; & quand mesme il n'iroit pas de vostre reputation que vous soyez restablie dans vostre Office, il n'y a rien qui nous soit plus necessaire que vostre restablissement, d'autant plus qu'à faute de gens de bien, comme l'on dit, &c. Si Dieu nous veut faire cette grace, disposez-vous à obeir, & à vous soumettre à tout ce que l'on voudra faire de vous, sans repliquer la moindre parole du monde; prenez bien garde de faire ce que je vous dis, car autrement ce seroit me facher tout à fait, ce que je viens de vous dire suffit pour vous persuader que nous sçavons bien que vous ne desirez pas cet employ, il est vray que c'est une Croix bien pesante, je le sçay par experience pour en avoir porté ma bonne part; mais Dieu vous aidera, & je vois pour cette heure la tempeste finie.

3. Je serois fort aise d'apprendre si ces Religieuses que vous sçavez connoissent leur faute, ou si elles vous contraignent en quelque chose, en un mot je voudrois sçavoir en quel estat elles sont; car en verité je ne suis pas dans une petite peine, pour ce qui regarde leurs ames, je vous conjure pour l'amour de Dieu de me donner bien au long advis de tout, vous pourrez envoyer vos Lettres à Roch de Hoüarte par la voye de l'Archevesque, car il a ordre de me les faire tenir là où je seray. La Sœur Isabelle de S. Paul vous escrira ce qui ce passe icy touchant vos affaires, car pour moy je n'en ay pas le loisir. Faites mes recommandations à ma Fille Blanche, vous luy direz que je suis fort satisfaite d'elle, & grandement obligée à son Pere, & à sa Mere des bons offices qu'ils vous ont rendu, & de la part qu'ils ont pris a vos interests, je vous prie de les en remercier de ma part.
4. Je vous assure que ce qui s'est passé dans nostre Convent, est une Histoire qui m'estonne encore, & qui me donne envie d'en bien sçavoir tout le détail: c'est pourquoy ne manquez pas de m'escrire tout, avec clairté & verité, & mandez-moy au plustost, & fort en particulier ce que ces deux Religieuses font; car comme j'ay delia dit, j'en suis dans une tres-grande peine. Faites mes recommandations à toutes les Sœurs, sur tout à ma Gabrielle, & à la Sœur de S. François, vous direz à la Mere Vicairé qu'elle peut tenir la présente pour sienne.
5. Tout maintenant l'on me vient d'appeller pour aller parler au Pere Nicolas. Je parts demain pour Valladolid, suivant le Commandement que nostre Pere Vicairé General m'a envoyé d'y aller le plustost

plustost que je pourray, de là j'iray à Salamanque; il n'y avoit pas grande necessité que j'allasse à Valladolid, mais Madame Marie, & l'Evesque l'en ont prié; pour Salamanque il est absolument necessaire que j'y aille, d'autant que les Religieuses sont dans une Maison qui est fort mal saine, outre qu'elles ont de grandes contestations avec celui qui la leur a vendue, qui les tourmente, & leur fait mille pieces tous les jours, tellement qu'elles ont souffert beaucoup de cet homme, & souffrent encore à toute heure; Priez Dieu que nous puissions achepter, pour ces Filles, une Maison qui soit commode, & à bon marché, & sur ce je prie sa Majesté divine de vous conserver & de faire en sorte que je vous puisse voir avant que je meure. C'est aujourd'huy le vingt-quatrième de Juin.

Comme je vous ay dit je partiray demain ce qui me donne tant d'occupations que je ne puis pas escrire à mes Filles de Seville, ny vous dire autre chose: Faites-moy sçavoir si elles ont receu une Lettre que je leur ay écrite.

Vostre indigne Servante,

TERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

LA Sainte escrivit cette Lettre dans le temps auquel la persecution des calomnies, dont on voulut noircir le Convent de S. Joseph de Seville, venoit de se dissiper, elle se plaint amoureusement de la Mere Marie de S. Joseph, qui avoit esté déposée de la Charge de Prieure, de ce qu'elle ne luy escrit pas ponctuellement ce qui se passe dans sa Maison, d'autant que le cœur de la Sainte, encore qu'il fut entierement résigné à la volonté de Dieu estoit en grande peine des souffrances que

que ses Filles enduroient, parce que la resignation à la volonté de Dieu n'oste pas les apprehensions que l'amour suggere; mais ce qu'elle fait, c'est de donner la paix à l'ame dans l'adversité & de la conformer aux desseins de Dieu au milieu des foucis.

2. La Charité est agissante & soigneuse, de sorte que quand elle s'est renduë la maistresse d'une ame, elle ne luy donne pas une heure de repos, elle est toujours ou jalouse ou craintive, ou soupçonneuse ou empressée, dont elle doit respondre, suivant ce que dit S. Bernard,

D. Ber. mens quam semel affecerit Charitas, sui juris esse non finitur, p. 74 metuit quod nescit, dolet quod non oportet. sollicitatur plusquam voluerit, & unde voluerit, compatitur nolens, miseretur invita:

la Charité qui a pris possession d'une ame fait qu'elle n'est plus maistresse de soy-mesme, elle craint ce qu'elle ignore, elle apprehende ce dont elle n'a pas sujet d'avoir peur, elle est plus soigneuse qu'elle ne voudroit, elle s'attendrit contre sa volonté, & elle s'afflige en despit qu'elle en ait. Les Filles souffroient à Seville, que devoit faire la Mere à Avila? sur tout quand on ne luy mandoit rien de ce qui se passoit, l'on voit bien que sa peine estoit excessive.

3. Le Pere Nicolas dont elle parle icy fut ce grand Personnage & premier General des Carmes Deschauffez, appellé Frere Nicolas de JESVS MARIA, de la tres-noble Maison des Doria de Genes, lequel estant Prestre Seculier prit l'Habit de Carme Deschauffé dans la Ville de Seville. La Sainte par ses Oraisons luy procura ce bon-heur, car luy ayant recommandé certaines affaires dont il s'acquitta bien, elle voulut s'acquitter envers luy de l'obligation dont elle luy estoit redevable, & pour cet effet elle luy obtint la grace d'une Vocation si excellente: c'est ce Religieux dont la Sainte parla à la Mere Eleonor de la Misericorde, comme i'ay dit dans les Remarques sur la quarante-troisième Lettre, nombre deuxième, voicy ce qu'elle luy dit, *je luy recommanday mes affaires & il me recommanda son ame, & au bout d'un an je le fis rendre Carme Deschauffé, & ces paroles eurent tant de pouvoir sur l'ame de cette Religieuse, qui estoit encore dans le monde, qu'elle resolut deslors de se rendre Carmelite, comme elle fit.* Ce grand

Homme

Homme fut tres-ſpirituel, tres-prudent & fort zelé pour l'Obſervance de la Regle & des Conſtitutions, tellement que pour animer ſes Religieux à la Diſcipline & à l'Obſervance Reguliere, il leur diſoit, *ſachez qu'apres ma mort mes os ſe choqueront les uns les autres dans la ſepulture, & crieront Obſervance Reguliere, Obſervance Reguliere.* O que cette ſainte Reforme a bien entendu les cris de ſon premier General, puis qu'elle ne paroift pas ſeulement, mais qu'elle eſt la meſme Obſervance de la Regle & des Conſtitutions.

La Mere Marie à qui la Sainte eſcrit la preſente, & qui avoit eſté depoſée de ſa Charge de Prieure par les Carmes Chauſſez de Seville, ne vouloit en aucune façon eſtre reſtablie dans ſon Office, & reſuſoit d'eſtre Prieure une ſeconde fois, mais la Sainte luy dit avec une grace admirable que c'eſt une perfection ſans raiſon que d'avoir cette penſée, d'autant que ſi elle pouvoit renoncer en ſon particulier à ce qui regardoit ſon honneur, l'honneur du Convent ne le permettoit pas; meſme il y a des rencontres où il n'eſt pas permis à une perſonne de renoncer à ſon propre honneur, & c'eſt quand le prochain y eſt intereſſé, & qu'il s'agit de conſerver l'honneur d'autruy; quand une Prieure a perdu ſa reputation avec ſes Religieuſes le Convent en demeure auſſi deſhonoré; cela eſtant ainſi c'eſtoit l'honneur du Convent qu'elle fut reſtablie dans ſa Charge, & par conſequent quand elle reſuſoit la Charge où l'honneur du Convent eſtoit intereſſé, il ſembloit qu'elle fit un acte d'Humilité & c'eſtoit une folie, puis que cette Humilité empeschoit qu'une ſainte Communauté recouvraſt l'honneur & l'eſtime qu'on luy avoit ravy en depoſant la Prieure.

Et ſur ce ſujet la Sainte dit admirablement bien, *nous avons fait tout noſtre poſſible pour vous faire reſtabler, & maintenant vous voulez rendre inutile noſtre travail, pour éviter le travail de l'Office? n'eſt-ce pas là une grande folie? nous avons travaillé pour rendre au Convent la reputation qu'il avoit perdue, & maintenant vous voulez que par une Humilité inconfiderée, il demeure ſans honneur & ſans reputation? n'eſt-ce pas là une impertinence & une folie?*

Après

6. Apres la Sainte adjouste sagement, quand mesme vostre honneur ne seroit pas interessé dans cette affaire, il n'y a rien de plus necessaire pour celuy du Convent, d'autant qu'elle n'acceptoit pas cette Charge seulement pour estre Prieure, mais pour reparer l'honneur de la Communauté par ce retablissement.

L'on ne scauroit nier quel honneur des Communautés ne soit le rempart de l'Observance, tellement que si celuy-là est par terre, celle-cy est aussi abbatuë; & à mesme temps que l'honneur & l'estime d'une Communauté seront perdus, il n'y aura plus d'Observance, & le relaschement s'y introduira, d'autant qu'une Communauté sans honneur est la mesme chose qu'une Communauté relaschée; car si elle est relaschée elle fera bien-toit sans honneur, & si elle est sans honneur c'est une marque qu'elle est relaschée.

L'appetit brutal a deux resnes qui l'empeschent de s'emporter dans le vice: la premiere est celle de la raison, la seconde est celle de l'honneur: quelquefois la resne de la raison vient à se rompre, & il n'y a que celle de l'honneur qui l'arreste; mais si elles viennent à se rompre toutes deux il se precipite avec furie jusque au dernier malheur: c'est pourquoy le S. Esprit nous advertit pour nostre profit d'avoir soin de l'honneur & de la reputation, *Curam habe de bono nomine.*

7. Dans le quatrième nombre la Sainte declare la peine qu'elle avoit de deux Religieuses qui devoient esprouver de grandes tribulations, ou qui estoient cause de la persecution qu'on avoit fait contre le Convent de Seville, elle souhaitoit beaucoup qu'elles fissent Penitence de leur faute, qu'elles la reconnussent & qu'elles en donnassent toute la satisfaction possible à la Communauté: Dieu nous preserve de nous engager dans quelque folie! ô la grande difficulté que nous avons à nous en retirer, si nous sommes obligez de nous retracter & d'abandonner nostre sentiment: cecy nous devroit convier de veiller beaucoup sur nous, & de ne vouloir aucun autre honneur que celuy de Dieu; tout le reste de la Lettre jusques à la fin ne traite que d'affaires particulieres.

L E T T R E L X I.

A la meſme.

J E S U S.

LA Grace du Saint Eſprit ſoit avec voſtre Re-
verence.

Ma Fille c'eſt avec grande raiſon que je puis
vous donner cette qualite, car quoy que je vous
aye toujours beaucoup aimee, il eſt vray que j'ay
maintenant pour vous tant d'amour qu'il m'eſton-
ne, & me donne des deſirs extremes de vous voir
& de vous embrasser. Dieu qui eſt la ſource de
tout bien, ſoit beny & loie de ce qu'il vous a fait
fortir victorieuſe d'une bataille, ſi conteſtee, &
ſi dangereuſe; je ne l'attribue pas a voſtre vertu,
mais bien aux ferventes prieres que toutes nos
Maisons de ces quartiers ont fait pour voſtre
Convent: Plaiſe a ſa divine Majeſte de vous ren-
dre telles que nous puiſſions la remercier digne-
ment, de la faveur qu'elle nous a faite.

Le Pere Provincial m'a envoye la Lettre que
vos Religieuſes m'eſcrivent, & le Pere Nicolas
m'a fait tenir la voſtre; j'ay veu dans ces deux
Lettres comme vous eſtes maintenant reſtablie
en voſtre Charge, ce qui m'a infiniment conſolee,
d'autant que toute autre choſe qu'on euſt fait,
n'auroit ſervy de rien pour remettre les ames dans
le repos & la quietude; ayez un peu de patience,
& puis que Dieu nous a donne des deſirs ſi ardents
de ſouffrir pour luy, ſoyez bien-aiſe de les mettre

en

en pratique dans vostre Office, où je crois qu'il n'y a pas peu de peine; si nous voulions choisir les travaux que nous devons endurer en prenant les uns, & laissant les autres, ce ne seroit pas imiter nostre Espoux dans la grande angoisse qu'il souffrit en l'Oraison du Jardin; à la veüe de sa Passion, la conclud enfin par cette haute & sainte resignation *fiat voluntas tua*, il faut tousiours faire cette volonté, & se resigner à tout ce que Dieu voudra de nous.

*Math.
26. v.
42.*

3.
La
sainte
attribution
la
persecution
que
ses filles
ont souffert
à
Seville
pours'astre
confessés à
d'autre
qu'à
leur D^e
abansés, &
leur de
fend de
ne le
plusfai-
re.

J'ay prié le Pere Nicolas de donner à vostre Reverence les Advis qu'il sçay estre convenables, parce qu'il est fort prudent, & vous connoist, partant je me remets à ce qu'il vous escrira: Ce que je vous demande seulement est, que vous faciés en sorte, que vos filles, traitent le moins qu'il se pourra avec d'autres que nos Dechauffez: J'entends que vos Religieuses, ny vous ne communiquez ce qui est de vos ames: Ne vous souciés pas qu'il vous manquent quelquefois pour vous confesser, & que vos communions soient moins frequentes: Je vous le dit encor un coup, que vous ne vous en souciés pas: parce qu'il est plus important que cela se face, que de vous voire reduites à la peine où vous vous estes treuvéés. Que si quelques Religieuses veulent changer de Confesseur entre nos Religieux, & qu'elles vous le demandent accordez leur. J'ay si peu de loisir que j'ay pensé ne vous point escrire. Faites mes recommandations à toutes les Religieuses, & remerciez-les de ma part de ce que par la connoissance qu'elles ont euë de mes sentimens, elles se sont portées à me contenter dans vostre Election. Je prie la sainte Vierge de le leur rendre,

dre, de leur donner fa benediction, & de les faire
Saintes.

Il me femble que vous ne ſçauriez refuſer de 4
prendre la Fille ainſnée de Henry Freile, d'autant
que nous luy ſommes fort redevables de beaucoup
de choſes. Vous ferez en cela ce que le Pere Ni-
colas vous dira, car je m'en remets à luy, & pour
la plus jeune, il n'eſt point du tout à propos qu'on
la reçoive à preſent, tant parce qu'elle eſt encore
trop enfant, comme parce que trois Sœurs ne
font jamais bien dans un meſme Monaſtere, &
ſur tout dans nos Maisons, où le nombre des Re-
ligieufes eſt ſi petit; Toutefois il ſera bon que
vous contentiez ſon Pere de bonnes paroles, vous
luy pourrez dire que vous differez de la recevoir
à cauſe de ſon aage, & faites en ſorte qu'il ne ſe
retire pas meſcontent, & affligé.

Ah ſi vous ſçaviez les grandes douleurs que
mon Frere a eu de vous voir tant ſouffrir! je prie
Dieu de vous donner le repos qui vous eſt le meil-
leur, afin qu'il en reçoive de la conſolation. Eſcri-
vez-moy au long tout ce qui ſe paſſe, & ſur tout,
ce qui touche en particulier ces deux pauvres Fil-
les, qui me font une grande peine, teſmoignez-
leur de l'amitié, & taſchez de les reduire par les
voyes que vous jugerez à propos, en ſorte qu'el-
les puiſſent venir à connoiſtre leur faute; ſ'il
plaïſt à Dieu je partiray d'icy le jour de ſainte An-
ne, je demeureray quelque temps à Salamanque
fans en bouger; vous pourrez adreſſer vos Let-
tres à Roch de Houïarte, toutes les Religieufes
de ce Convent ſe recommandent bien à vous, &
à toutes les Sœurs qui leur font beaucoup re-
devables.

5. Tous les Convens de ces quartiers sont en si bon estat que nous avons un grand sujet de louer Dieu. Recommandez à sa divine Majesté l'affaire de Malagon, & celle qui m'oblige d'aller à Salamance, & n'oubliez pas, principalement en ce temps, tous ceux à qui nous sommes obligez. C'est aujourd'huy la Feste de la Magdelaine; j'ay icy tant d'occupations que je ne scay pas mesme comme je vous ay pû escrire la presente, je l'ay faite à diverses reprises, & pour ce sujet je n'escris point au Pere Gregoire, encore que j'en eusse eu la pensée, envoyez-luy par Lettre mes baise-mains, & marquez-luy que je suis ravie qu'il ait eu tant de part en la guerre que l'on vous a faite, & assurez-le de ma part que par cette mesme raison il participera aux despoüilles; donnez-moy advis comme se porte nostre Pere Prieur des Grottes, afin que je scache en quelle façon je luy dois escrire touchant nos affaires. C'est l'année mil cinq cens soixante-neuf.

Vostre Servante,

TERESE DE JESUS,

REMARQUES.

1. Cette Lettre fut escrite apres le restablissement que l'on fit de la Mere Marie de S. Joseph en sa Charge de Prieure, par l'ordre du Pere Ange de Salazar Vicair General des Carmes Deschaufiez qui en receut la Commission du Nonce du Pape, apres que la verité de toutes choses fut decouverte, comme l'on peut voir dans sa Patente, donnée à Madrid le vingt-huitième Juin mil cinq cens soixante & dix-neuf.

2. La Sainte dans le premier nombre dit à cette Prieure qu'elle souhaitoit beaucoup de la voir, & de l'embrasser apres une victoire si glorieuse, c'est ainsi que les Soldats s'embrassent